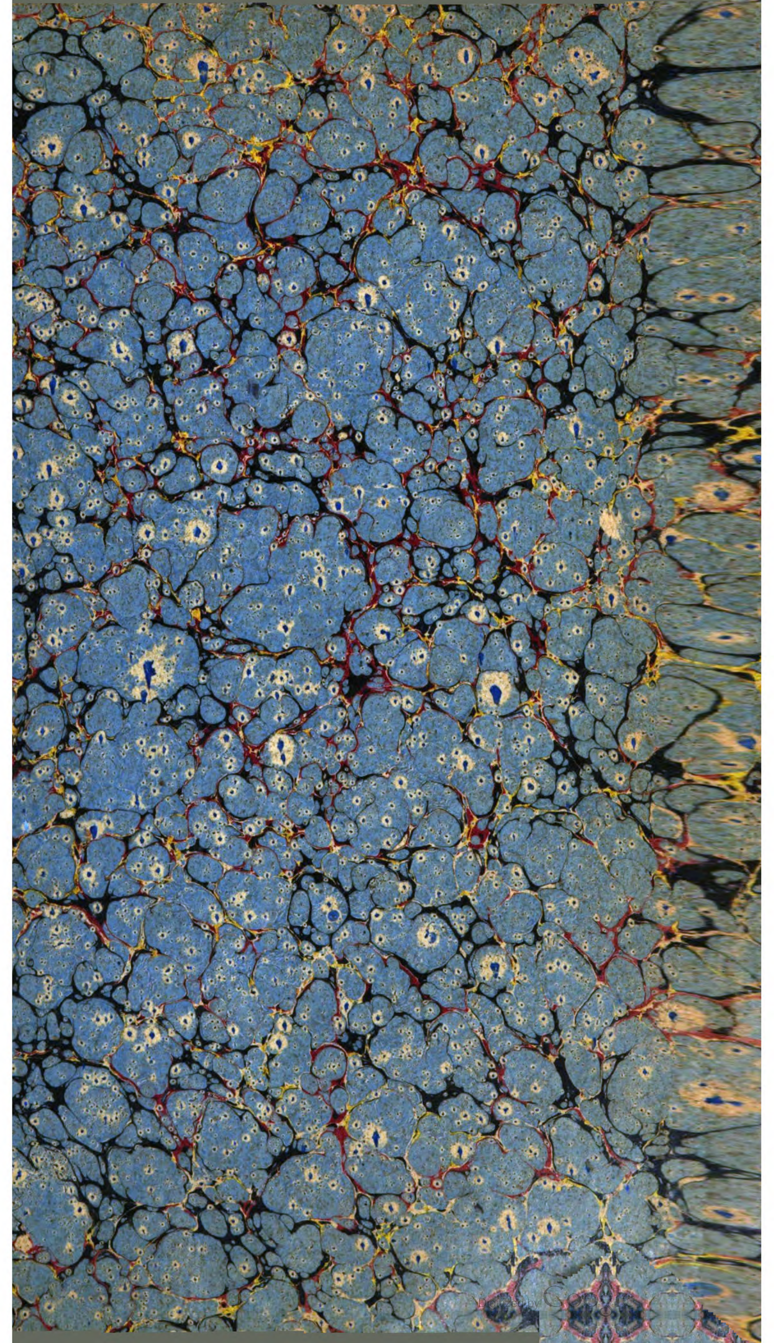




Laisant

CHRONIQUE

DE

MAITRE GUILLAUME DE PUYLAURENS

Le tome IX du Recueil des Historiens de France contient
l'histoire des Albigeois de Pre de Vaux Cernay
La Chronique de Guille de Puylaurens
L'Histoire anonyme

Le texte original se trouve aux tomes XIX et XX du Recueil des Historiens des Gaules de dom Bouquet

CHRONIQUE

DE

MAITRE GUILLAUME DE PUYLAURENS

SUR LA GUERRE DES ALBIGEOIS

(1202—1272)

TRADUITE DU LATIN

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

par

CHARLES LAGARDE

PROFESSEUR D'HISTOIRE,

Membre de la Société Archéologique de Béziers et de plusieurs autres Sociétés savantes.

« J'entendis à écrire et registrer tout ce que je vis et ouïs dire de vérité ».

FROISSART.

BÉZIERS

LIBRAIRIE DE BÉNÉZECH-ROQUE PLACE PEPEZUT	LIBRAIRIE DE REBIÈRE PLACE DES EAUX-DE-VIE

IMPRIMERIE DE J. DELPECH

1864.

INTRODUCTION.

Dans l'histoire du moyen-âge, s'il est une époque qui mérite de fixer plus spécialement notre attention, c'est sans contredit le XIIIe siècle. C'est celui où les institutions prennent le plus de développement et d'activité, tout en conservant leurs formes si diverses, dans l'ordre de la politique, de la religion, de la littérature et des arts; où l'état des gouvernements, des mœurs et des idées se modifie profondément sous l'influence des grands hommes et des grands événements que ce siècle produit. Il se manifeste alors dans la vie des peuples une activité qui change la face de la société, et qui, passant dans la vie intellectuelle, élargit le cercle de la pensée et ouvre à l'esprit des horizons nouveaux.

Lorsqu'on envisage ce siècle dans son ensemble, on se sent pénétré d'étonnement à la

vue de ce spectacle grandiose, de cette fièvre de mouvement, de ces passions surexcitées qui se déchaînent comme la mer en fureur, de ces guerres intérieures et extérieures, de ces fortunes inouïes de simples chevaliers qui deviennent princes, de ces malheurs sans exemple, de cette sève de jeunesse et de vie qui circule partout dans le corps social.

Deux grands papes, Innocent III et Innocent IV, siégent alors dans la chaire de Saint-Pierre; un grand roi, Philippe-Auguste, et un saint roi, Louis IX, occupent le trône de France; et sur celui de l'Empire est assis un prince malheureux, mélange étonnant des qualités et des défauts les plus opposés, Frédéric II, qui dans tous les temps eût mérité de fixer les regards de l'histoire.

Ce siècle voit tomber et renaître l'empire gréco-byzantin, perdre la Terre-Sainte, fermer l'ère des croisades. La querelle des Investitures, entre Rome et l'Empire, se termine, et l'Italie se détache encore une fois, mais hélas! point pour toujours, de l'Allemagne qui l'étreint. L'Angleterre fonde ses libertés publiques; elle écrit sa Grande Charte, institue son Parlement.

L'Espagne repousse les Almohades, et les royaumes chrétiens n'ont plus rien à craindre des musulmans, grâce à la vaillance de Pierre II et de Jacques I[er] d'Aragon, à la piété chevaleresque de saint Ferdinand de Castille.

Dans cet immense mouvement, la France peut revendiquer la plus large part de gloire. La prépondérance de ses armes se fait sentir partout, et la Méditerrannée devient en quelque sorte un lac français. Partout pénètrent avec la France sa langue, ses idées, ses institutions. Son Université de Paris fournit à l'Europe ses noms les plus glorieux : à l'Angleterre, Etienne Langton; à l'Italie, Brunetto Latini, le maître de Dante, et peut-être Dante lui-même; elle sert de modèle aux autres Universités, à celles d'Oxford, de Cambridge, de Naples, d'Upsal, de Montpellier, de Toulouse. Les littératures nationales commencent, et si les troubadours en deuil de leur patrie qui expire, cessent de chanter, les trouvères demandent à un autre idiôme les tendres soupirs de Bernard de Ventadour ou les mâles accents de Bertrand de Born, des lais héroïques, des épopées chevaleresques, ou des fabliaux pleins de cette malicieuse naïveté, de cette

franche et libre gaîté, qui font déjà pressentir Marot, La Fontaine et Molière. Les œuvres en prose française ne restent pas inférieures à la poésie : Villehardouin écrit en soldat la quatrième croisade, avec une certaine raideur militaire, tandis que Joinville, avec plus de souplesse d'esprit, cause volontiers de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il sait, aussi bien de ses propres sentiments que des faits de guerre.

Ce ne sont pas les lettres seulement qui s'éveillent à la vie et au grand jour ; si la théologie peut citer avec orgueil les noms de St Thomas d'Aquin, de Duns Scott, de St Bonaventure, d'Albert-le-Grand, la science pure revendique ceux de Roger Bacon, de Raymond Lulle, de Savinio degli Armati, et ceux des voyageurs Carpin, Rubruquis, Marco Polo. L'esprit humain ne s'élance jamais dans une seule voie, docile à une impulsion unique ; quand il y a progrès ou décadence dans une société, tout ce qui la constitue en éprouve les effets bienfaisants ou funestes. Au XIII[e] siècle, le moyen-âge se dépouille de ses langes, et si, dans les autres genres, il ne fait encore qu'essayer ses premiers pas, il arrive d'un seul élan à la perfection

dans l'art chrétien; il lui donne son expression grandiose dans ses splendides et merveilleuses cathédrales gothiques, où le génie d'artistes la plupart inconnus nous étonne par sa hardiesse. Ces voûtes ogivales, dont les nervures sveltes et allongées s'harmonisent si bien avec les tuyaux de l'orgue; ces vitraux qui reflètent sur la Vierge de l'autel des nuances d'un bleu céleste ou d'un rouge ardent; ces boiseries et ces stalles sculptées, ce monde de statues, expression d'un sentiment naïf et simple, ce colosse de pierres et d'idées, tout cela inspire une émotion plus vraie et plus chrétienne que toutes nos imitations du Parthénon d'Athènes, où la croix n'est qu'un anachronisme.

Mais dans ce tableau tout n'est pas lumière et rayonnement: il y a des ombres et des taches. Si le génie qui crée et qui féconde, sème partout des germes qui fructifient, le génie de la destruction accomplit aussi son œuvre fatale, et promène le glaive et la torche sur nos contrées méridionales: il immole l'hérésie et l'offre en holocauste à un Dieu aussi terrible dans ses vengeances que le Dieu de Moïse, qui punit les coupables dans leur postérité jusqu'à la deuxième

et troisième génération; il arrache aux Comtes de Toulouse leur couronne d'or et leur manteau presque royal, et les remplace par un cilice et une couronne d'épines, sur laquelle la poésie du malheur jette un reflet suprême; il s'installe dans leurs palais, dévore leur lignée, et poursuit en eux, jusqu'aux dernières conséquences, les fautes commises, dont ils sont solidaires en vertu du lien collectif qui existe entre les chefs de nation et leurs peuples.

Tels étaient les desseins de la Providence. Quand un peuple, comme un individu, a été profondément pénétré par des influences malsaines, une crise est nécessaire pour combattre et vaincre le mal, pour recommencer une vie nouvelle. Mais le mal passe et le bien reste; car les nations ne meurent pas, elles se transforment, grandissent et se fortifient par les épreuves. Le Midi, si hostile à la race du nord depuis les Mérovingiens, depuis Charles-Martel et Charlemagne, perdit son gouvernement particulier; mais il se réveilla comme membre de ce grand tout, qui s'appelle la France.

En publiant une traduction de la *Chronique de Maître Guillaume de Puylaurens*, nous avons

essayé de dévoiler à nos lecteurs un coin de ce vaste tableau, de renouer la chaîne des temps, de suivre dans le passé la vie de ceux qui nous ont précédé sur le sol que nous habitons, et qui ont expié bien cruellement la même faute qu'avaient commise les anges rebelles, le péché d'orgueil. « Il est doux, dit Lucrèce, lorsque la tempête a soulevé les flots, de contempler du rivage le péril des nautonniers ballotés sur la mer immense. » Dans ces lieux où nous goûtons tous les bienfaits de la paix, nos pères ont expié, ont combattu, ont souffert ; nous sommes leur famille, et tout ce qui nous vient d'eux, gloire ou revers, est notre héritage.

Nous aurions pu essayer d'esquisser nous-même cette *Guerre des Albigeois*, dont le souvenir est encore si vivant dans tous les cœurs que le temps même a été impuissant à l'effacer ; nous aurions pu prendre parti pour Innocent III ou pour Raymond VI, et juger, comme tant d'autres, au point de vue de notre époque qui n'est pas celui d'autrefois, des faits et des hommes qui n'étaient pas animés de nos idées modernes. Nous avons préféré mettre notre impartialité à l'abri de tout reproche, en traduisant modeste-

ment, avec une exactitude scrupuleuse, un auteur contemporain, placé pour bien voir, bien savoir et bien juger.

GUILLAUME DE PUYLAURENS naquit au commencement du XIIIe siècle, dans la ville dont il porte le nom, et dont sa famille probablement possédait la seigneurie. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint, en 1241, notaire de l'évêque de Toulouse. Comme il ne mêle jamais sa personnalité aux faits qu'il raconte, on a fort peu de renseignements sur sa vie. Il est cité comme témoin dans des actes publics, en 1243, 1246 et 1249, et il fut, depuis 1242 jusqu'en 1247, aumônier et chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, dont il partagea la bonne et la mauvaise fortune. Ce prince, ayant besoin de deux ambassadeurs pour solliciter en cour de Rome les dispenses nécessaires à son mariage avec sa parente, Marguerite de la Marche, désigna comme ses représentants son chapelain Puylaurens et Pons d'Astaud, son chancelier. Pons fit seul un inutile voyage à Rome; mais il ne paraît pas que son collègue se soit mis en route. — Guillaume de Puylaurens assista à la concession des coutumes et priviléges accordés à la ville et

au château de Buzet dans le Toulousain, à l'entrevue de Beaucaire entre Raymond VII, le roi d'Aragon et le comte de Provence (*Vid. dom Vaissette* t. III chap. 25, pag. 428). Jusqu'à quel terme sa carrière s'est-elle prolongée ? Il a conduit sa chronique jusqu'en 1272 ; mais a-t-il longtemps survécu à l'indépendance du Languedoc ? Aucun document ne nous fournit le moyen de résoudre une telle question. On a supposé qu'après la mort de Raymond VII, son chapelain passa dans la maison de la comtesse Jeanne de Toulouse, qu'il vécut encore longtemps après son ancien maître et ne mourut qu'en 1295.

Bernard Guidon, inquisiteur en Languedoc et auteur des *Annales des Papes*, est peut-être le seul écrivain du moyen âge qui fasse mention de Guillaume de Puylaurens : il le cite pour les années 1264 et 1271. Le nom de notre historien manque dans la plupart des catalogues ou dictionnaires modernes, particulièrement dans la *Biographie universelle* de Michaud : on a, il est vrai, réparé cette omission dans une édition récente, en consacrant à Puylaurens quelques lignes dans le Supplément.

Cependant Guillaume de Puylaurens est un

des historiens originaux de la *Guerre des Albigeois*. Témoin et presque acteur dans ce sombre drame, il a pu voir par lui-même ou apprendre par des témoins dignes de foi, la plupart des événements accomplis de son temps. Sa chronique présente autant d'intérêt que celles de *Pierre de Vaux Cernay* ou de l'*Anonyme provençal*, qui ont écrit sur le même sujet, et elle est moins passionnée, plus impartiale et peut-être plus véridique. Elle a encore un autre avantage : les récits du moine de *Vaux Cernay* s'arrêtent en 1218, ceux de l'*Anonyme* en 1219 ; la *Chronique rimée*, publiée par Fauriel, finit au 16 juin 1219, à l'arrivée du prince Louis de France devant Toulouse, tandisque l'ouvrage du chapelain de Raymond VII va de 1202 à 1272, c'est-à-dire, embrasse toute l'histoire du Midi, depuis le commencement des discordes avec le Saint-Siége, jusqu'à la réunion du comté de Toulouse au domaine royal, sous Philippe III le Hardi. Elle forme donc un résumé complet de la période la plus intéressante de nos annales; c'est pour cette raison, pour son peu d'étendue et pour son impartialité relative, que nous avons fait choix de ce récit

pour vulgariser la connaissance des faits qui ont amené l'annexion du Languedoc à la France. — « Je croirais donques plus volontiers, dit Catel (*Hist. des Comtes de Tolose*, liv. II, p. 325), les Historiens du pays, qui vivoient de ce temps-là et estoient familiers de ceux qui commandoient pour lors, que non pas des Historiens passionnés et ennemys des François. Puylaurens n'oublie rien à escrire de ce qui regarde l'honneur et profit de son maître. »

Deux manuscrits originaux de ce livre existent à la Bibliothèque Impériale : le plus ancien provient de Baluze, et porte le nº 5212 ; l'autre le nº 5213. — La première édition du texte latin a été publiée en 1623, par Catel, et la seconde, en 1649, par Duchesne, dans le tome vᵉ du Recueil intitulé *Scriptores Francorum coætanei*. Brial a préparé, d'après les manuscrits soigneusement revus, celle de 1833, qui fait partie de la Collection commencée par Dom Bouquet ; mais au lieu d'imprimer l'ouvrage entier, cet éditeur a renvoyé au volume qui devait suivre et qui n'a pas paru, les chapitres correspondant aux règnes de Louis IX et Philippe III. Une version française a été publiée,

en 1824, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France* de M. *Guizot*.

Notre traduction est faite sur le texte donné par Catel. Par un scrupule peut-être excessif, nous avouons n'avoir ni lu ni consulté l'édition Guizot ; car si nous avons quelque prétention, c'est d'avoir fait un travail complètement original, et, comme le dit Montaigne, *un livre de bonne foi*. Malgré la réserve que nous impose notre rôle modeste de traducteur, nous devons aussi établir notre *droit de priorité* sur de récentes publications, qui traitent du SIÉGE DE BÉZIERS EN 1209.

Le titre complet de notre livre, pour traduire textuellement le latin, devrait être : CHRONIQUE *de* MAITRE GUILLAUME DE PUYLAURENS, *au sujet des affaires qui eurent lieu autrefois entre les Français et les Albigeois (en langue vulgaire* ALBEJOTS*), dans la province de Narbonne et dans les diocèses d'Alby, de Rhodez, de Cahors et d'Agen, pour défendre la foi catholique et extirper la perversité hérétique.*

L'ouvrage se divise en LII chapitres, précédés d'un Prologue ; les quatre premiers ne sont qu'une sorte d'introduction, et la Chronique ne

commence réellement qu'au Ve chapitre. Le chapitre XLe expose l'établissement de l'Inquisition à Toulouse, et c'est là que s'arrête l'édition de 1833, par Brial, qui a ajouté à son texte celui du traité de 1229, entre Raymond VII et la reine Blanche de Castille, mère de Saint Louis. Cet acte est trop important pour que nous ayons négligé de le traduire littéralement ; nous l'avons joint, comme Appendice, au XXXIXe chapitre. A notre connaissance, c'est pour la première fois que ce document est publié avec exactitude : Dom Vaissette n'en a donné qu'une paraphrase, en faisant parler Raymond à la première personne. — L'histoire de quarante-deux années (de 1230 à 1272) est résumée dans les douze derniers chapitres, dont plusieurs paraissent d'abord étrangers au sujet ; mais en les étudiant avec plus d'attention, on comprend bientôt que l'exposé du mouvement général de l'époque est nécessaire pour expliquer par quel enchaînement de circonstances le Comté de Toulouse a été enfin réuni à la France. L'œuvre de Puylaurens, quoique plus abrégée que les autres chroniques contemporaines, a sur celles-ci un

incontestable avantage: c'est de former un tout complet et de présenter dans leur ensemble les faits dont le Midi fut le sanglant théâtre, jusqu'à ce qu'il perdît sa nationalité par la mort de son dernier comte, Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis.

Avant de prononcer un jugement sur le livre de Puylaurens, il est important de se bien placer au point de vue de son époque. Pour un lecteur accoutumé au mouvement et à l'allure dramatique de nos historiens modernes, à ce souffle puissant de la pensée qui enlève le style sur ses ailes rapides, c'est une lecture qui fait sur l'âme une singulière impression que celle de ces chroniques monacales, froides comme le cloître où elles ont été écrites, impassibles comme le destin, et qui semblent contempler, avec un cœur où ne bat rien d'humain, les événements de ce monde, sans que rien altère leur froide sérénité et leur arrache un cri de douleur ou d'allégresse.

Guillaume de Puylaurens n'arrive pas tout-à-fait à cette perfection d'impassibilité; quelquefois un mot échappé de ses lèvres, deviné plutôt que compris, montre que son cœur n'est

pas fermé à toute émotion, qu'il ressent aussi les douleurs et qu'il porte le deuil de la patrie.

Dès le début, il se montre le partisan décidé, le prôneur enthousiaste de la Croisade, en exposant, dans ses premiers chapitres, le chaos religieux du Midi, où se coudoyaient les fils de Manès et les aïeux de Luther; où toutes les sectes, Henriciens, Patarins, Cathares, Vaudois, Bons-Hommes, se confondaient sous le titre commun d'Albigeois; où toutes les vérités de la Foi étaient remises en question, soit pour reproduire le dogme oriental des deux natures, soit pour rejeter une partie de l'Ecriture Sainte et la plupart des sacrements, soit enfin pour prétendre ramener le Christianisme à la simplicité des Apôtres. — Cet esprit de révolte contre l'autorité de l'Eglise trouvait un aliment dans l'état politique et social des provinces méridionales. Le régime municipal y avait donné naissance à une aristocratie bourgeoise, toute fière des richesses que plusieurs siècles de prospérité avaient accumulées entre ses mains. Le luxe et l'opulence y avaient développé une civilisation élégante, mais superficielle, qui voilait à peine le dérèglement des mœurs et

l'indifférence en matière de religion. Les Eglises étaient abandonnées ou persécutées, et « le nom de prêtre lui-même, dit Puylaurens, devenait un objet de dédain. »

Saint Bernard, cet apôtre si recommandable par son savoir et par ses vertus, avait échoué, en 1147, dans sa prédication aux hérétiques de Verfeil, « et il avait secoué contre eux la poussière de ses pieds. » Dans son 30e sermon, il tonne avec plus de véhémence que Puylaurens « contre cette puissance pour le mal et cette impuissance pour le bien » : — « Les temps sont arrivés, dit-il, pour lesquels il a été prédit autrefois : *Voici dans la paix mon amertume la plus amère*. Amère dans la mort des martyrs, plus amère dans la révolte des hérétiques, plus amère encore dans les mœurs des enfants de l'Eglise. C'est la paix, et ce n'est pas elle. Ecoutez les gémissements de l'Eglise : « J'ai nourri, j'ai exalté mes fils et ils m'ont méprisée, et ils m'ont souillée par la honte de leurs paroles, la honte de leur vie. »

Lorsque Innocent III eut ceint la tiare, effrayé des progrès de l'hérésie, il résolut de les arrêter et essaya encore une fois des missions

apostoliques ; mais après le meurtre de son légat, Pierre de Castelnau, le pape lança contre le Midi le mot terrible de Croisade. La chevalerie du Nord de la France répondit à son appel, et alors commença le drame le plus sanglant peut-être de notre histoire ; toutefois cette guerre impitoyable tira surtout son caractère des instincts de race, de la rivalité des peuples du Nord et du Midi, pour lesquels la religion ne fut guère qu'un prétexte d'assouvir une vieille haine nationale.

Mais jetons bien vite un voile sur ce lugubre tableau ! Notre époque se pique d'être avant tout un siècle de progrès, et le plus sûr moyen de lui déplaire, ce serait de ne pas admettre avec une conviction absolue cette présomptueuse perfection. Cependant sommes-nous certains de valoir beaucoup mieux que nos pères ? « On se tuait jadis comme des bêtes fauves, a dit Mr. Feuillet de Conches, pour des doctrines religieuses : on se tue aujourd'hui pour des doctrines politiques, et pour moins encore. » Il y a eu de tout temps plus d'une épidémie à guérir dans l'hôpital des folies humaines ; et si, dans notre siècle de calculs matériels, nous par-

courons notre infirmerie morale, ne reculerons-nous pas en comptant, si c'est possible, les maladies qui nous rongent? — Sans avoir un seul moment l'intention de justifier la Croisade des Albigeois, ni d'excuser les cruautés dont elle fut le prétexte, nous ajouterons encore que la tolérance religieuse est un principe moderne, une des conquêtes les plus précieuses du XVIIIe siècle, mais une notion que le moyen-âge ne connaissait pas. Alors les peuples, troupeaux dociles guidés par l'aiguillon, laissaient à leurs pasteurs le soin de les conduire dans la voie tracée par une longue suite de générations. Notre siècle tolère, il est vrai, ce que le moyen-âge anathématisait; mais il proscrit beaucoup de choses que le moyen-âge permettait, et il le fait avec une âpreté dont il ne se doute pas lui-même, tant il met de bonne foi dans ses appétits nouveaux. La préoccupation exclusive d'intérêts d'un ordre différent ne lui laisse plus le loisir de méditer sur les grands principes de la conscience et dissimule bien des plaies morales.

Sous le pontificat d'Innocent III, l'Eglise concentrait en elle tous les pouvoirs : elle faisait

et défaisait les rois, elle jugeait, elle administrait, elle régnait sur les princes et sur les peuples. Si l'on en croit la *Chronique rimée*, dont nous avons donné un extrait à la suite du chapitre sur *le Concile de Latran*, le souverain pontife aurait regretté lui-même le zèle excessif de ses agents ; il aurait déploré le sort du fils de Raymond VI et des victimes de cet impitoyable Simon de Montfort, qui nous apparaît chargé de toute la haine des Méridionaux, mais dont la bravoure héroïque inspira à ses contemporains une si vive admiration qu'ils le surnommèrent un nouveau Macchabée.

La guerre des Albigeois fut pour le Languedoc une rude et cruelle épreuve : il en sortit mutilé par le fer et par le feu ; mais ses meurtriers ne profitèrent pas de ses dépouilles ensanglantées. Ce n'était pas à ceux qui avaient couvert de ruines le Comté de Toulouse qu'il appartenait de le gouverner ; et en perdant ses anciens maîtres, il dut s'estimer heureux d'échapper aux Comtes fanatiques de la maison de Montfort, pour passer sous le sceptre plus tolérant des successeurs de Philippe Auguste. La maison de France étendit ses possessions jus-

qu'aux Pyrénées, en annexant à la couronne de vastes contrées sur lesquelles, depuis le IXe siècle, elle ne possédait qu'une suzeraineté nominale.

L'enthousiasme de Guillaume de Puylaurens pour la croisade ne se soutient pas jusqu'au bout. Quand il voit Raymond VII vaincu, humilié, il s'écrie : « C'était pitié de voir un si grand personnage, qui avait résisté si longtemps à de si puissantes nations, se laisser conduire nu-pieds, en chemise et en braies jusqu'à l'autel ! » Quand il décrit la mort de son maître et le deuil du Languedoc, il trouve des accents émus, bien rares dans son œuvre.

Un des éloges que lui a accordés la critique moderne, c'est « de n'avoir pas craint de parler en son propre nom, et d'exprimer ses opinions et ses idées personnelles, chose rare chez les chroniqueurs. »

A dire vrai pourtant, il ne fait guère qu'émettre les opinions du clergé de son temps ; il ne trouve pas mauvais qu'on recherche et qu'on brûle les hérétiques ; il ne prononce qu'avec admiration le nom de l'évêque Foulques de Toulouse ; il néglige souvent des faits impor-

tants pour des incidents sans gravité historique; il ne mêle à sa narration ni critique, ni aperçus philosophiques. Cependant c'est un historien! Il n'a rien inventé dans tout ce qu'il raconte, pas plus dans le but de plaire à ses lecteurs, que dans celui de les tromper: il dit de son mieux ce qu'il a vu et ce qu'il a appris; il a voulu être le miroir fidèle de son époque, et il y a réussi, sans s'élever toutefois à cette dignité et à cette force capables d'agir sur la conscience et de lui imposer des convictions.

Son respect pour les jugements d'autrui a sur lui tant d'empire qu'il se laisse parfois entraîner à parler des anciens comtes de Toulouse avec moins de respect qu'il n'était convenable pour leur ancien chapelain. Il s'en faut cependant qu'il injurie Raymond VI, comme le fait Pierre de Vaux-Cernay: il ne lui reproche que sa tiédeur, sans l'accuser d'hérésie; il croit même à la sincérité du repentir du comte à ses derniers moments. S'il frappe les mécréants de son improbation et de ses censures, il s'abstient à leur égard d'invectives et d'imprécations. Voilà pourquoi son livre, comparé aux autres Chroniques originales, présente un certain

caractère d'impartialité et de fidélité dans les témoignages, quoique le ton général soit bien celui de son temps.

On a reproché à notre auteur la barbarie du style ; mais cette critique n'est fondée qu'autant qu'elle s'applique à presque tous les écrivains du 13e siècle, qui ont employé la langue latine. Son livre n'est pas le seul où se trouvent des expressions étrangères à la latinité classique, où l'on remarque l'invasion du *parlage rustique*, dont se plaignait déjà Grégoire de Tours. La langue noble et difficile de Cicéron et de Virgile cédait alors de toutes parts à la pression de l'idiome vulgaire, et il résulte de son emploi une raideur, un embarras qui s'interpose comme un anachronisme entre la pensée de l'auteur et l'intelligence du lecteur.

Aussi avouerons-nous en toute humilité que la traduction de ce latin barbare n'a pas été pour nous sans difficultés. Nous nous sommes appliqué à la rendre, non pas exacte et fidèle seulement, mais littérale autant que possible. Dans les passages où la pensée de l'auteur, qui ne se pique pas précisément d'être clair et correct, ne se dégage pas nettement, nous

avons cherché à l'interpréter et à lui imposer la loi suprême de notre langue, la clarté. S'il s'est glissé quelques méprises dans les noms d'hommes ou de lieux, nous réclamons l'indulgence du lecteur pour un travail de patience et de recherches minutieuses. Par des notes nombreuses nous avons expliqué tout ce qui nous semblait avoir besoin d'éclaircissements, tout en restant dans notre rôle de traducteur et de commentateur.

Le savant M. Daunou a relevé dans la Chronique de Puylaurens un certain nombre d'erreurs chronologiques et d'omissions. Nous citerons, d'après lui, les plus importantes. Le premier siége de Lavaur, par le Cardinal de Saint Pierre Chrysogone, n'eut pas lieu en 1170, mais en 1181 ; — le comte Raymond IV de Saint Gilles ne mourut pas en 1100, mais en 1105 ; — son fils Alphonse Jourdain fut délivré en 1123, et non en 1133 ; — Fulcrand, évêque de Toulouse, mourut en 1201 au lieu de 1200 ; — Foulques prit possession du siége épiscopal en 1206, etc. — La plupart des inexactitudes qu'il signale, ainsi que beaucoup d'autres, sont rectifiées dans nos notes. —

Quant aux omissions, les plus graves sont le manque de développements sur les origines et les vicissitudes des hostilités, jusqu'à la mort de Simon de Montfort. L'auteur ne dit rien non plus du Concile de Montpellier, qui offrit à Montfort la souveraineté du Midi, et plus tard de l'apparition des Pastoureaux en Languedoc, pendant la première Croisade de Saint Louis et sa captivité en Egypte.

Telle est, avec ses qualités et ses défauts, la *Chronique* que nous livrons à la publicité. C'est moins la sympathie des érudits que nous avons recherchée, quelque flatteuse qu'elle soit, que celle des lecteurs qui n'ont ni le temps, ni l'habitude de secouer la poussière des in-folio. Aux érudits notre livre n'apprendra presque rien que n'aient dit, avec plus de détails, Dom Vaissette, la *Gallia Christiana*, Sismondi, Henri Martin. Notre auteur ne fait pas de l'histoire au microscope; il ne raffine pas en minutieuse exactitude; il ne s'égare pas à la poursuite de chimères; il ne s'élance pas à outrance à la recherche du microcosme imperceptible des infiniment petits, de tous ces détails qui ne rendent ni plus vivante, ni plus vraie la physionomie d'une époque.

Notre ambition s'élèverait peut-être au-dessus de l'espérance d'être apprécié par quelques esprits cultivés. Nous croyons encore qu'on peut plaire aux hommes en leur montrant la vérité, sans la voiler par ces déguisements avec lesquels on passionne.

Nous aurons réussi dans le but que nous nous sommes proposé, si, en fermant ce livre, le lecteur s'est formé par lui-même un jugement sur la *Guerre des Albigeois* ; s'il a pris une idée plus exacte de ce drame grandiose ; si enfin nous avons détruit quelques préjugés sur cette grande page de notre histoire locale. Nous n'avons pas voulu apprendre à condamner le passé, mais à l'apprécier, sans partialité comme sans haine. Mais plaise à Dieu que le monde ne voie plus se renouveler ces luttes terribles dont l'ambition a trop souvent profité, sous le prétexte de défendre la religion ou la liberté politique, pour conquérir ces lauriers, « arbres stériles qui ne fleurissent le plus souvent que sur des tombeaux ».

Béziers, Avril 1864.

CHARLES LAGARDE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE LA CHRONIQUE DE MAITRE GUILLAUME DE PUYLAURENS (1).

1099 — *Raymond IV de St-Gilles assiste à la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.*

1105 — *Mort de Raymond IV; son fils Bertrand lui succède.*

1123 — *Délivrance d'Alphonse Jourdain.*

1147 — Prédication de St Bernard à Verfeil.

1154 — *Mariage de Raymond V avec Constance, fille de Louis VI roi de France.*

1167 — Conciliabule de St Félix de Caraman, où les hérétiques élisent leur pape.

id. (15 octobre) Meurtre de Raymond Trencavel à Béziers, dans l'église de Ste Madeleine.

(1) Les caractères ITALIQUES indiquent les faits étrangers à la guerre des Albigeois.

1181 — Prise de Lavaur par le cardinal St Pierre Chrysogone.

1194 — Raymond VI le Vieux, comte de Toulouse.

1196 — Mariage de Raymond VI avec Jeanne d'Angleterre.

1197 — Naissance de Raymond-le-Jeune, à Beaucaire.

1199 — *Mort de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.*

1200 — Mariage de Raymond VI avec Eléonore d'Aragon.

1201 — Mort de Fulcrand, évêque de Toulouse; Raymond de Rabastens lui succède.

1204 — *Prise de Constantinople dans la 4e croisade. — Confiscation prononcée par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre.*

1206 — Foulques occupe le siége épiscopal de Toulouse. — Les Frères Prêcheurs et St Dominique.

1207 — Controverse de Montréal.

1208 — Meurtre du légat Pierre de Castelnau, près de St-Gilles. — Naissance du prince Jacques d'Aragon. — Prédication de la croisade des Albigeois.

1209 — (22 juin) Raymond VI se soumet au légat Milon.

id. (22 juillet) Prise de Béziers.

id. (24 juillet) Marche des croisés sur Carcassonne.

id. (22 août) Simon de Montfort est proclamé vicomte de Béziers et de Carcassonne.

id. (10 novembre) Mort de Raymond-Roger, vicomte de Béziers.

1210 — Prise du château de Minerve. La *Confrérie Blanche* et la *Confrérie Noire* à Toulouse.

id. Le prince Jacques d'Aragon est livré en otage à Montfort.

id. Raymond VI fait un voyage en Italie, pour demander au Pape l'absolution que lui refusent les légats.

id. Prise de Lavaur, de Casser et de Montferrand.

1211 — Simon de Montfort paraît devant Toulouse. — Siége et bataille de Castelnaudary, où Raymond VI est vaincu.

1212 — (16 juillet) *Bataille de Navas de Tolosa, gagnée sur les Almohades en Espagne.*

1213 — (12 septembre) Bataille de Muret; mort de Pierre II d'Aragon, auquel succède son fils Jacques 1er.

1214 — (17 juillet) *Bataille de Bouvines, gagnée en Flandre par Philippe Auguste.*

id. Concile de Montpellier.

1215 — Première expédition du prince Louis de France jusqu'à Béziers. — Naissance de St Louis, à Poissy.

id. Concile œcuménique de St Jean de Latran, qui adjuge le Comté de Toulouse à Simon de Montfort. — Raymond VI se retire en Espagne.

id. (19 juin) *Jean-sans-Terre signe la Grande Charte en Angleterre.*

1216 — Sac de Toulouse par Simon de Montfort.

id. Mort du pape Innocent III ; Honorius III lui succède et fonde l'Inquisition.

1217 — Raymond VI, rappelé d'Espagne par ses sujets, recouvre Toulouse.

1218 — Mort de Simon de Montfort au siége de Toulouse. — Son fils Amaury lui succède. — Combat de Baziége.

1219 — Croisade du prince Louis de France. — Siége de Marmande.

id. (16 juin) Le prince paraît devant Toulouse ; il lève le siége, le 1er août.

1220 — *Frédéric II reçoit, à Rome, du pape Honorius III, la couronne impériale.*

id. Naissance de Jeanne de Toulouse, fille de Raymond-le-Jeune et de dona Sancha d'Aragon.

id. Révolte des habitants de Béziers contre le légat Conrad de Porto.

1220-1221 — Prise de Lavaur, de Puylaurens, de Montréal par Raymond-le-Jeune.

1222 — Mort de Raymond VI le Vieux ; Raymond VII lui succède.

id. Mort de Roger Bernard, Comte de Foix.

1223 — Mort de Philippe-Auguste, roi de France ; son fils Louis VIII lui succède.

id. Amaury de Montfort évacue le Languedoc.

1224 — Le jeune Raymond-Roger Trencavel rentre à Béziers.

1225 — Assemblée de Bourges, où Raymond-VII et Amaury de Montfort exposent leurs droits contradictoirement.

1226 — Croisade de Louis VIII.

id. (12 septembre) Prise d'Avignon.

id. (7 novembre) Mort du roi, à Montpensier en Auvergne. Minorité de Louis IX. Régence de Blanche de Castille.

1227 — Prise du château de la Bessède par Humbert de Beaujeu.

1228 — (31 janvier) Mort de Guy de Montfort, frère de Simon, à Vareilles.

id. Prise de Castel-Sarrazin par Raymond VII.

id. Dévastation des environs de Toulouse par les Croisés.

1229 — (12 avril) Traités de Meaux et de Paris, qui préparent la réunion du Comté de Toulouse à la France. — Pénitence publique de Raymond VII.

id. (3 juin) Raymond VII est armé chevalier par le roi.

id. *Croisade de Frédéric II en Terre Sainte.*

id. (juillet) Réconciliation de Toulouse à l'Eglise. — Les Inquisiteurs s'y établissent.

1230 — *Pierre Mauclerc de Bretagne signe avec Blanche de Castille la trève de St Aubin-du-Cormier.*

1231 — (25 décembre) Mort de Foulques, évêque de Toulouse.

1232 — (21 mars) Frère Raymond de Falgar est élu évêque de Toulouse.

1233-1234 — *Statuts* de Raymond VII. — Création de l'Université de Toulouse.

id. (2 avril) Concile de Béziers.

id. (mai) *Mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence.*

1236 — *Louis IX est déclaré majeur et gouverne par lui-même.*

1239 — *Thibaud de Champagne et Amaury de Montfort participent à une expédition en Syrie.*

1240 — Siége de Carcassonne par Trencavel. — (11 octobre) Levée du siége.

id. *Excommunication de Frédéric II.*

1241 — (3 mai) *Capture des prélats français par les corsaires de Frédéric II.*

id. (21 août) Mort du pape Grégoire IX.

1242 — *Victoires de St Louis à Taillebourg* (21 juillet), *et à Saintes* (22 juillet).

id. Réconciliation de Raymond VII avec le roi, à Lorris.

id. Meurtre des Inquisiteurs à Avignonet.

1243 — Voyage de Raymond VII à Rome. — Intronisation du pape Innocent IV (28 juin).

id. Prise du château de Montségur, où sont brûlés 200 hérétiques.

1244 — (25 décembre) Le Comte de Toulouse tient une cour plénière. Maladie de St Louis.

1245 — (5 juillet) *Concile général de Lyon, où Innocent IV lance l'anathème contre Frédéric II.*

1246 — Mariage de Charles d'Anjou avec Béatrix de Provence.

id. Roger Trencavel-le-Jeune cède au roi de France ses droits sur Béziers.

1247 — Raymond VII prend la croix avec ses vassaux. — Concile de Béziers.

1248 — (12 août) *St Louis s'embarque à Aigues-Mortes pour sa Croisade en Egypte.*

1249 — (5 juin) *Prise de Damielle par les Français.*

id. (27 septembre) Mort de Raymond VII à Milhau. — Sa fille Jeanne lui succède avec son mari Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX.

1250 — (8 février) *Bataille de Mansourah en Egypte. — Mort de Robert d'Artois.*

id. *Captivité de St Louis en Egypte. — Mort de Frédéric II, à Fiorentino.*

1251 — *Les Pastoureaux en France.*

1252 — (1er décembre) *Mort de la Reine Blanche de Castille.*

1253 — *Mort de Thibaud de Champagne, le gracieux trouvère.*

1254 — *Retour de St Louis en France. — Mort d'Innocent IV.*

1258 — *Manfred se fait couronner roi de Sicile à Palerme, au préjudice de son neveu Conradin.*

1261 — *Destruction de l'empire latin de Constantinople par Michel Paléologue.*

1262 — *Pierre, prince d'Aragon, épouse Constance, fille de Manfred.*

1264 — (14 mai) *Henri III d'Angleterre est vaincu et fait prisonnier à Lewes par Simon de Montfort, comte de Leicester.*

1265 — (4 août) *Le Comte de Leicester est tué à Evesham.*

id. *Charles d'Anjou est couronné à Rome roi de Naples et de Sicile.*

1266 — (26 février) *Bataille de Bénévent; mort de Manfred.*

1268 — (23 août) *Défaite de Conradin à Tagliacozzo.*

1269 — (28 août) *Prise de la forteresse de Lucera sur les Sarrasins d'Italie.*

1270 — *Croisade de Tunis. — Mort de St Louis, le 25 août.*

id. (19 octobre) Mort de Frère Raymond, évêque de Toulouse.

1271 — Mort de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers. Le roi de France, Philippe III, réunit à la couronne le Comté de Toulouse.

1272 — (28 mai) Entrée solennelle du roi à Toulouse.

id. Soumission du Comte de Foix.

FIN.

CHRONIQUE

DE MAITRE GUILLAUME DE PUYLAURENS [1]

SUR

la Guerre des Albigeois.

Prologue.

Parmi les faits mémorables, qui se sont accomplis depuis un siècle en Europe, entre la Méditerranée et l'Océan, l'un des plus dignes du souvenir de la postérité est la guerre entreprise pour soutenir la Foi catholique et extirper la

(1) Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond-le-Jeune, comte de Toulouse, écrivit en latin, vers 1245, une *Histoire des Albigeois* fort estimée et dont nous donnons la traduction. Le Languedoc et le Comté de Toulouse furent réunis à la France, 25 ans plus tard, à la mort d'Alphonse de Poitiers et à l'avènement de Philippe III le Hardi, en 1270.

malice de l'Hérésie dans la province de Narbonne et dans les diocèses d'Alby, de Rhodez, de Cahors, ainsi que dans quelques régions situées au-delà du Rhône et placées sous la suzeraineté du comte de Toulouse. — J'ai jugé utile de retracer dans ce récit, qui embrasse environ 70 années, ce que j'ai vu moi-même ou ce que j'ai appris du témoignage d'autrui, afin que, d'après ces faits, nobles, bourgeois et petites gens puissent comprendre quels furent les jugements de Dieu, lorsque, pour les péchés de son peuple, il résolut de châtier ces contrées infortunées.

Quoique j'aie dit « pour les péchés de son peuple », je ne veux pas absoudre de leur négligence les Prélats et les Seigneurs. Je veux qu'à l'avenir ils ne souffrent pas que le bon grain semé dans une terre cultivée avec tant de peines et à si grands frais, et arrosé de tant de sang humain, soit infecté d'ivraie par l'ennemi de l'humanité.

Ils dormaient autrefois, ceux qui auraient dû veiller, et l'antique tentateur introduisit pendant leur sommeil dans notre malheureuse patrie des hommes de perdition, qui, sous

une apparence de piété et tout en reniant le démon, séduisirent les cœurs et les souillèrent du venin de leurs doctrines. Comme personne ne s'opposa à l'assaut de ces impies qui attaquaient au nom de la foi, l'hérésie empira tellement que ses propagateurs possédèrent, dans les villes et dans les châteaux, des asiles, des champs, des vignes et de vastes édifices, où ils prônaient publiquement leurs erreurs et les prêchaient à leurs disciples.

Ces hérétiques étaient les uns Ariens, d'autres Manichéens, quelques-uns même Vaudois ou Lyonnais. Bien que dissidents entre eux, ils s'entendaient tous pour conspirer à la perdition des âmes et contre la foi catholique. Les Vaudois se montraient les plus acharnés dans la discussion contre les autres sectes, que des prêtres ignorants toléraient encore par haine contre ces hardis novateurs. Nos contrées, comme frappées de réprobation et sur le point d'être maudites, ne produisaient plus guère que des épines, des chardons, des ravisseurs, des brigands, des voleurs, des homicides et des usuriers notoires.

Les fonctions sacerdotales inspiraient aux

laïques un tel dédain qu'elles donnaient lieu à une forme de jurement, comme on le fait pour les juifs. — De même qu'on dit « J'aimerais mieux être Juif, » on disait « J'aimerais mieux être Chapelain que de faire ceci ou cela. » — Les clercs, lorsqu'ils se montraient en public, cachaient leurs petites tonsures en ramenant vers le front les cheveux de derrière la tête. Rarement les chevaliers destinaient leurs enfants au Sacerdoce : ils ne présentaient que les fils de leurs gens aux Églises dont ils percevaient les dîmes. Les Évêques tonsuraient ceux qu'ils pouvaient, selon le temps. Au mépris de la domination épiscopale, les nobles adhéraient à telle ou telle secte d'hérétiques, sans que personne les en empêchât. Ces hérétiques obtenaient tant d'égards, qu'on leur permettait d'avoir des cimetières, où ils inhumaient publiquement ceux qu'ils avaient fait apostasier et dont ils recevaient des legs plus considérables qu'on n'en faisait aux Ecclésiastiques. Ils étaient exempts de guet et de tailles. Si un homme de guerre était rencontré avec eux par l'ennemi, on le laissait aller sain et sauf.

Ainsi le Démon avait établi par leur intermédiaire sa domination sur une grande partie de notre pays, et il en avait fait, pour ainsi dire, l'entrée de l'Enfer. Les ténèbres s'épaississaient, la nuit de l'ignorance s'étendait, et au milieu de cette nuit passaient et repassaient les bêtes sauvages de la forêt du Diable.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux, maudit le château de Verfeil, (1) qui l'a repoussé et refusé d'écouter la parole de Dieu.

1147. Une telle irréligion avait rendu notre pays bien malade, lorsqu'un saint homme, le bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux, fameux par sa piété et par sa connaissance approfondie des belles-lettres, enflammé du zèle de la foi, visita le Languedoc et s'arrêta au château de Verfeil, où était alors réunie une grande partie de la noblesse. Il jugeait avec raison que c'était par là qu'il fallait débuter, et que s'il parvenait à y détruire le venin de l'hérésie, il lui deviendrait plus facile de la vaincre partout ailleurs.

(1) VERFEIL. (*Castrum Viridisfolii*) chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, à 28 kilomètres E. N. E. de Toulouse.

Mais aussitôt qu'il eut commencé sa prédication, les personnages les plus élevés en dignité quittèrent l'église et le peuple les suivit. Le saint homme sortit avec eux et se mit à exposer la parole de Dieu sur la grande place ; alors les nobles s'enfermèrent de tous côtés dans leurs maisons, tandis qu'il continuait à prêcher au milieu de la populace. Ce ne fut pas tout : des clameurs tumultueuses s'élevèrent, on se mit à frapper aux portes, de sorte que la voix de l'apôtre ne put se faire entendre à la foule.

Pour porter témoignage contre ces contempteurs de la parole de Dieu, Saint-Bernard secoua la poussière de ses pieds, en leur indiquant ainsi qu'ils étaient poussière et qu'ils retourneraient en poussière. Il s'éloigna et jetant derrière lui ses regards sur le château, il le maudit en s'écriant : « *Verfeil, que Dieu te dessèche.* » (1) Cette malédiction produisit les effets les plus évidents. Car, à cette époque, selon le témoignage d'une ancienne chronique, il y avait dans ce château cent logements pour autant d'hommes-d'armes avec leurs che-

(1) Au texte : « *Viredefolium desiccet te Deus.* »

vaux, que les produits du domaine suffisaient à nourrir. Depuis lors, une véritable misère, telle qu'un ennemi acharné, se mit à l'assaillir sans relâche, et la grêle, la stérilité, la révolte ou la guerre ne lui laissa pas un instant de repos. — Dans mon enfance, j'ai vu le noble homme, Sire Isarn de Fanjaux, ancien Majordome de Verfeil et alors centenaire, vivant à Toulouse dans la pauvreté et réduit à un seul roussin. Mais quel cruel châtiment le Jugement de Dieu fit tomber sur la plupart des possesseurs de ce château, qui finirent misérablement! La malédiction du saint homme ne fut levée que lorsque ce fief eut été donné par le Comte de Montfort au vénérable Père Monseigneur Foulques, évêque de Toulouse, et qu'il fit retour à la vrai foi par l'expulsion de ses anciens maîtres, ainsi que nous le raconterons en son lieu dans la suite de ce récit.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le château de Lavaur est occupé par les hérétiques, longtemps avant l'arrivée des Croisés. - Premier siège de Lavaur. 1170

Je parlerai ensuite d'un château voisin, celui de Lavaur où le Diable avec les hérétiques avait établi sa demeure, et dont Satan s'était fait une synagogue. En l'an 1170 de l'Incarnation du Seigneur, un Cardinal, envoyé de Rome par le Souverain Pontife, l'assiégea et contraignit à se rendre les hérétiques qui l'occupaient. Deux de leurs chefs abjurèrent; l'un, Bernard de Raymond devint chanoine à la cathédrale de Saint-Etienne à Toulouse, et l'autre au monastère de Saint-Saturnin.[1] — Je me souviens que, dans mon enfance, j'entendis souvent désigner ce chanoine de la cathédrale, sous le nom de Bernard de Raymond l'*Arien*, et quand il était question de lui, je me suis toujours rappelé que je l'avais vu.

(1) C'était Ramon de Bainiac

Tout cela se passa bien longtemps avant que l'armée des Croisés apparût devant Béziers ; je me sers de ces faits comme d'une entrée en matière, (1) et pour montrer que Dieu ne s'endormit pas sur la dépravation de Lavaur, même avant l'arrivée des Croisés.

Lorsque de Bonfils†, seigneur de Lavaur, voulut s'approprier ce domaine en entier, il manda auprès de lui ses deux neveux, enfants de son frère, en feignant d'être malade et en leur promettant des figues de primeur, (2) et il les tua en traître dans sa chambre. Mais le même jour ses projets furent déçus, et le glaive lui fit subir la peine du talion.

Cependant, malgré tout ce que j'ai rapporté, la fièvre de l'hérésie ne perdait rien de sa violence : elle gagnait de proche en proche et devenait plus forte en divers lieux, comme la suite le démontrera. Partout le fléau de la vengeance divine la suivit pas à pas.

(1) Au texte : « *Ista suscepi tanquàm præparatorium offerenda.* »

(2) Au texte : « *Vocavit ad se ficlè ægrotantem, daturum eis ficus primævas promittentem, proditionaliter in camerâ suâ interfecit.*

Pour mettre un peu d'ordre dans mon récit, je crois qu'il est bon de commencer par l'histoire contemporaine des Comtes de Toulouse, et par les faits dont notre époque conserve le souvenir à leur sujet. Ce furent les seigneurs les plus puissants de notre pays, et pour ce qui les concerne, puissé-je ne rien omettre ou du moins peu de chose; car, c'est par leur négligence ou par leur faute que le mal s'est accru dans le Languedoc. Quand ce mal eut germé en secret, il ne tarda pas à se montrer et à lever la tête: c'est alors qu'ils auraient dû mettre tout leur soin à la couper.

+ C'est sans doute Berenger de Bonfils, de Lavaur, qui est désigné dans le testament de Roger II. (1194) pour assister Bertrand de Saissac dans l'adon de l'Albigeois. C'était sans doute le mari de Guirande de Laurac, ce qui rend fort suspect le témoignage des chroniqueurs

CHAPITRE TROISIÈME.

Digression à propos d'un songe qu'eut à cette époque le vénérable évêque d'Alby.

Avant de poursuivre mon œuvre, et pour faire comprendre quels dangers entraîna alors le mépris de l'autorité des Prélats, quand chacun pouvait impunément choisir la secte qu'il préférait, je rapporterai ce que j'ai entendu raconter par le vénérable Père en Dieu, Monseigneur Guillaume, Évêque d'Alby, de sainte mémoire. Il disait qu'autrefois, au milieu de la nuit, son sommeil fut troublé par un songe. Il lui semblait être assis auprès du lit d'un malade, Pierre Guillaume de Lerens, son parent. En face de ce lit brûlait une fournaise, où le malade cherchait à se précipiter. Malgré les questions et la résistance de l'Évêque, qui s'épuisait en inutiles efforts, le moribond rampait toujours pour se jeter dans la fournaise.

Pendant que le Prélat était dans les angoisses de cette vision, voici que tout-à-coup on frappe à la porte de sa chambre à coucher, et que des messagers, qui avaient voyagé la nuit, viennent lui annoncer que ledit Guillaume de Berens est dangereusement malade et réclame sa présence. L'Évêque part aussitôt, ému par ce qu'il a vu en songe, au sujet de ce parent, dont il n'avait pas appris la maladie.

Après trois heures de marche, il arrive et le trouve presque à l'agonie. Il s'assied auprès du lit du malade, et celui-ci lui dit qu'il l'a fait appeler pour le consulter s'il doit laisser à ses deux enfants son héritage indivis, ou le leur partager. L'Évêque lui dit qu'il valait mieux le partager, pour qu'aucun des deux ne cherchât à se l'approprier en entier. Ce conseil parut sage, et quand cette affaire fut réglée ainsi que plusieurs autres de même sorte, le Prélat lui demanda ce qu'il décidait pour lui-même, et s'il désirait être inhumé au couvent de Gaillac, ou à Candeille, ou dans l'église d'Alby. — Berens répondit qu'un Évêque n'avait pas à s'inquiéter d'un tel soin, quand il avait lui-même réfléchi à ce qu'il devait faire. —

Comme Monseigneur persistait à lui faire désigner pour sa sépulture l'un des trois endroits ci-dessus nommés, le moribond lui répliqua enfin qu'il voulait être transporté chez les Bononiens ou Bonosiens, c'est-à-dire chez les Hérétiques. — Le Prélat s'écria que c'était impossible et qu'il ne pouvait tolérer une telle chose. — « Ne vous embarrassez pas de cela, ajouta Berens, si l'on m'empêche d'y aller autrement, j'irai en rampant sur les mains et sur les pieds. »

A ces mots, l'Évêque, le considérant comme abandonné de Dieu, l'abandonna lui-même, puisque, malgré son titre sacré, il ne pouvait mettre obstacle à sa volonté. — Voilà à quel point de perversité était parvenue l'hérésie, contre laquelle un évêque restait impuissant, même chez un parent et un sujet.

1 Bons hommes ou Boni homines (hommes bien) C'est le surnom que prenaient les [illegible] —

CHAPITRE QUATRIÈME.

Discussion soutenue par le même Evêque sur l'Apostasie de Pierre de Berens.

J'ai encore entendu raconter par le même Prélat une discussion qu'il eut à soutenir sur l'apostasie de son parent, contre Maître Sicard, dit le Cellerier, hérésiarque bien connu et résidant à Lombers. Un jour que l'Évêque se trouvait dans ce château, des gens-d'armes et des bourgeois le prièrent d'engager une discussion avec l'hérétique. Le saint homme répondit que toute conférence était oiseuse, puisque le parjure, endurci dans ses erreurs, ne saurait être ramené à la vérité. Néanmoins ils redoublèrent d'instances pour que la discussion eût lieu en leur présence, présumant que l'Évêque serait plus embarrassé que l'hérétique. — Le Prélat, considérant qu'ils attribueraient plutôt à la crainte qu'à la saine raison son

refus de s'aboucher avec un tel interlocuteur, consentit à leur demande.

Dès le commencement de l'entrevue, l'Évêque prenant la parole : — « Sicard, dit-il, vous êtes mon paroissien, puisque vous résidez dans mon diocèse, et vous devez me rendre compte de votre foi. Quand je vous aurai interrogé, faites-moi le plaisir de répondre simplement à mes questions, ou de ne pas répondre du tout. »

Celui-ci ayant dit qu'il le ferait : — « Croyez-vous, ajouta l'Évêque, qu'Abel tué par son frère Caïn, que Noé sauvé du déluge, qu'Abraham, Moïse, David et les Prophètes, avant la venue du Messie, ont été sauvés ? »

L'hérétique répondit franchement qu'aucun n'était sauvé.

L'Évêque, continuant son interrogatoire, lui demanda : — « Guillaume Pierre de Berens est-il sauvé ? » — « Oui ! répondit Sicard, parce qu'il est mort hérétique. » — « Je vous le déclare, reprit le Prélat, nous voyons se renouveler entre nous, Sicard, ce qui s'est passé au bourg de St.-Marcel. Il y était arrivé un nouveau médecin de Salerne+, à qui l'on

+ Salernitain, c'est à dire de l'Ecole de Salerne, alors

présenta deux malades. Quand il les eut examinés, il jugea d'après des symptômes qu'il crut fondés, que l'un mourrait au milieu de la nuit et que l'autre guérirait. — Or il arriva tout le contraire : celui qui devait mourir vécut, et l'autre trépassa. — « Je comprends, dit le médecin que j'ai étudié tout de travers : je vais me remettre au travail et relire comme il faut ce que j'ai lu à rebours. » Il en est de même pour vous, Sicard : vous avez lu les livres saints tout de travers, puisque vous damnez des personnages qui ont pour eux Dieu et l'Écriture, et que vous sauvez un homme, qui n'a pour toute œuvre dans sa vie que des rapines et de mauvaises actions. Il est donc bon que vous relisiez comme il faut ce que vous avez lu à rebours jusqu'à présent. »

A ces mots l'Évêque s'éloigna, laissant avec les siens Sicard muet et confondu. Cependant, l'autorité d'un tel Prélat ne put empêcher l'hérétique de demeurer, comme auparavant, au même endroit.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Généalogie des très-illustres Comtes de Toulouse, sur les terres desquels s'établirent en dernier lieu les Hérétiques, lorsqu'ils s'éloignèrent des traces de leurs devanciers.

Personne n'ignore que l'illustre Comte Raymond de Toulouse assista à la prise d'Antioche, l'an de grâce 1098, et à celle de Jérusalem, l'an 1099. Après la conquête de la Ville Sainte, il assiégea lui-même Tripoli, et pour l'attaquer plus facilement, il bâtit, non loin de la mer, le château Pélerin. Il mourut pendant ce siége, au service de Jésus-Christ, l'an 1101, (1)

Son fils Bertrand continua cette entreprise, qui durait depuis sept ans, quand, par le

(1) Cette date est douteuse, quoiqu'elle soit donnée également par *Bernard Guidon*. D'après tous les historiens des Croisades, la mort de Raymond IV de Saint-Gilles serait arrivée en 1105.

secours du Roi de Jérusalem, il obtint la reddition de la place.

Bertrand avait un jeune frère, nommé Alphonse, alors prisonnier de guerre. Les habitants de Toulouse envoyèrent pour le délivrer une armée considérable, en l'an 1133. A son retour dans sa patrie, les Toulousains le reconnurent comme leur Seigneur par droit de naissance, et expulsèrent Sire Guillaume de St.-Marcel, qui occupait le château narbonnais au nom du Comte de Poitiers, issu de la même famille que les Comtes de Toulouse.

Le Comte Alphonse eut un fils nommé Raymond (1), homme audacieux, intrépide et célèbre. Celui-ci épousa la fille de Louis, roi de France, Constance, qui donna naissance à Raymond (2), l'an du Seigneur 1156.

(1) Raymond V épousa Constance, fille de Louis VI le Gros, Roi de France, et sœur de Louis VII le Jeune.

(2) Raymond VI est le principal personnage de la Guerre des Albigeois. Il se maria cinq fois. Sa première épouse fut Ermessinde, qui lui apporta en dot le comté de Melgueil. La seconde fut Béatrice, sœur de Trencavel, vicomte de Béziers. La troisième fut la fille du Roi de Chypre. La quatrième fut la fille de Henri II, roi d'Angleterre, et sœur de Richard-Cœur-de-Lion, de laquelle naquit Raymond VII. La cinquième et dernière fut Éléonore, sœur de Pierre II, roi d'Aragon.

A Raymond V succédèrent Taillefer et Beaudoin ; lui-même mourut en 1194, et fut inhumé à Nîmes dans le cloître de la Cathédrale.

Son fils aîné était alors âgé de 33 ans, et du vivant de son père, il avait épousé Béatrice, sœur de Trencavel, Vicomte de Béziers ; il en eut une fille qui se maria avec le Roi de Navarre, dont on voit le tombeau dans l'église de l'hospice à Roncevaux. Il répudia Béatrice du vivant dudit Comte son père, et celle-ci se remaria en secondes noces avec Pierre Bermond de Salvio.

En 1196, le même Comte Raymond prit pour épouse Jeanne, illustre dame, sœur de Richard roi d'Angleterre, et devenue veuve par la mort de son premier mari, Guillaume, roi de Sicile. Il en eut un fils, Raymond, dernier du nom, l'an de grâce 1197. Cet enfant naquit à Beaucaire, dans le diocèse d'Arles. Comme sa mère était une femme énergique, prévoyante et ayant à cœur de se venger des offenses que bien des Grands et des Capitaines avaient faites à son mari, à peine eut-elle fait ses relevailles, qu'elle marcha contre le Sire de St.-Félix, et assiégea le château de Casser. Mais cette

attaque eut peu de succès, parce que plusieurs guerriers de son parti la trahirent pour faire passer en secret aux assiégés des armes et ce qui leur était nécessaire. Vivement émue de ces menées, elle quitta le camp, dont elle fut à peine libre de sortir ; car les traîtres mirent le feu à son logis, et elle s'échappa au milieu des flammes. Poussée par le ressentiment de cette injure, elle accourut vers son frère, le roi Richard, pour en obtenir satisfaction ; elle ne trouva que son cadavre. Richard avait été tué à la guerre (1), et ce nouveau chagrin causa la mort de Jeanne. Elle fut enterrée près de son frère Richard, aux pieds de leur mère Éléonore de Guyenne, reine d'Angleterre, et de leur père Henri, dans l'église de Fontevrault (2). Tous deux décédèrent en 1199.

Après le trépas de Jeanne, ledit Comte Raymond épousa, en 1200, Éléonore, sœur de Pierre, roi d'Aragon, dont le père, Bernard

(1) Richard-Cœur-de-Lion fut blessé mortellement d'une flèche au siége du Château de Chalus en Limousin. (1199).

(2) Abbaye, fondée en 1100 par Robert d'Arbrissel, près de Saumur (Maine-et-Loire).

Béranger, roi d'Aragon, était mort à Perpignan en 1196.

A une époque antérieure, en 1188, le 13 septembre qui était un jour férié, et à la sixième heure du jour, se fit une éclipse de soleil fort obscure et terrible.

CHAPITRE SIXIÈME.

Fulcrand, évêque de Toulouse. — Raymond de Rabastens lui succède. — Il est déposé. — Situation malheureuse de cet Evêché.

A cette époque, l'Évêque de Toulouse était Monseigneur Fulcrand. Comme il ne fit rien d'important à ma connaissance, j'en parlerai brièvement. Toutefois, j'ai ouï dire à des gens de ce temps-là qu'il vivait dans son palais épiscopal du produit de ses métairies, de son four banal et du peu de revenus qu'il percevait, tel qu'un bon bourgeois. — Car personne ne s'occupait de recueillir les dîmes que possédaient les gens-d'armes ou les monastères. Les prêtres avaient les prémices qu'ils recevaient de la manière suivante. Quand on prélevait les dîmes sur les grains, le cultivateur prenait pour lui-même sur l'aire neuf *quartes* (1) et

(1) Quarte *(qarto, quarteria)* mesure pour les grains, valant la moitié de la *mine*, et le quart du *setier*.

mettait à part la dixième. Ensuite il retournait la mesure et en remplissait le fond, qu'il donnait pour prémices au prêtre. Il en faisait de même pour chaque quarte de la dîme, de sorte que le fond de la mesure trois fois rempli équivalait à une quarte, et lorsque le collecteur des dîmes avait trois quartes, le prêtre en avait une ; mais de tout cela l'Évêque ne recevait rien. — S'il voulait visiter les paroisses de son diocèse, il lui fallait réclamer une escorte des Seigneurs sur les terres desquels il avait l'intention de passer.

Peut-être ne serait-ce pas sans raison qu'on ferait peser sur le Comte de Toulouse l'accusation de n'avoir pas pourvu à la sécurité de son Évêque dans son propre Comté. S'il ne fut pas entièrement excusable, on pourrait alléguer en sa faveur qu'il ne vivait pas lui-même en paisible possession de ses domaines, et que ses vassaux ne cessaient de guerroyer contre lui, parce qu'il appelait d'Espagne des *Routiers* (1),

(1) Routiers *(Ruptarii)* brigands qui formaient des compagnies mercenaires sans ordre ni discipline. Du Cange prétend que le nom de *Ruptarii* (Routiers) venait de ce que ces soldats n'étaient primitivement que des paysans habitués à labourer la terre *(quòd terram aratro*

à qui il laissait toute licence de courir le pays. S'il l'avait bien voulu, il aurait pu extirper l'hérésie enracinée sur ses terres, sans que personne fît opposition à sa volonté. Un tel état de choses ne suffit pas pour le disculper; car, s'il était impuissant dans beaucoup d'autres cas, il n'aurait manqué dans celui-là ni de conseils, ni de secours. Mais soit faiblesse, soit négligence, on pouvait répéter à son égard les paroles de l'Écriture : « — J'ai passé dans le champ du paresseux, et je l'ai trouvé plein d'orties ; » les hérétiques n'étaient ni moins inutiles, ni moins cuisants que l'ortie.

Ces reproches peuvent aussi être adressés en grande partie aux Prélats : gardiens du troupeau, leur devoir était de donner l'éveil, de ramener au bercail et de mordre (1).

Monseigneur l'Évêque Fulcrand mourut vers 1201
l'an 1201. On élut pour lui succéder Raymond

proscinderent seu dirumperent.) Marca, dans son *Histoire de Béarn*, soutient que les Routiers, ne recevant pas de solde, pillaient et ravageaient le plat pays, et fait dériver leur nom du mot celtique *rupta*, qui signifiait une bande de soldats. Cette dernière opinion est de beaucoup la plus vraisemblable.

(1) Au texte *latrare poterant, reprehendere et mordere.*

de Rabastens, archidiacre d'Agen ; mais comme, dès le début de son épiscopat, celui-ci se souilla du crime de simonie, la bénédiction de Dieu l'abandonna à la fin. Si son prédécesseur s'était ruiné en procès, le nouveau prélat se ruina également, en soutenant une guerre inutile, pendant près de trois ans, contre le brave Raymond de Belveser, son vassal. Il engagea à ses créanciers ses métairies (1) et ses châteaux, et finalement il fut déposé de la dignité épiscopale par condamnation du St.-Siége Apostolique. (1205) +

(1) Au texte, *cùm borias suas creditoribus obligâsset ;* en langue romane, ***borio, Granjo, Bastido, Mas*** (ferme, métairie, masure, ménil, manse, closerie.)

+ Raymond VI lui continua sa faveur après sa déposition et le députa même à Rome en 1207.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Frère Pierre de Castelnau, légat du Pape, et Maître Raoul, son collègue, — Monseigneur Foulques est envoyé pour relever l'Evêché de Toulouse.

Tel était l'état du Languedoc, que le St.-Siége Apostolique voyait avec douleur en proie à la perversité de l'hérésie, à d'abominables rapines, et devenu à la fois un objet de pitié et de répulsion pour tous les gens de bien. — Pour arrêter ces débordements, le Souverain Pontife y envoya, en qualité de Légat, frère Pierre de Castelnau, de l'Ordre de Cîteaux, personnage aussi remarquable par sa prudence que par ses talents. Il lui adjoignit pour collègue Maître Raoul, homme instruit et recommandable.

Tous deux avaient mission d'obtenir du Comte

de Toulouse l'expulsion des hérétiques et des Routiers hors de ses domaines, et de l'y astreindre par serment.

La Providence divine permit que le pieux et vénérable Foulques, (1) Abbé de Thorondet en Provence, monastère de l'ordre de Cîteaux, fût nommé Évêque de Toulouse. En apprenant sa promotion, le Légat, qui le connaissait bien, et qui se trouvait alors retenu au lit par la maladie, levant les mains vers le ciel, rendit grâce à Dieu de ce qu'il avait favorisé l'Église de Toulouse d'un tel chef.

Monseigneur Foulques fit son entrée dans sa
-1206- Cathédrale, le jour de la fête de Ste-Agathe, qui était un dimanche de carême. Après avoir prié, il se tourna vers le peuple et prit pour texte de son sermon ce verset tiré de l'Évangile du jour : *Exiit, qui seminat, seminare semen*

(1) *Foulques* ou *Folquet*, né à Marseille vers 1155 ou 1160, fut successivement troubadour, moine de Cîteaux et Évêque de Toulouse. Il suggéra au Pape Innocent III les principaux règlements de l'ordre des Dominicains, prêcha la croisade contre les Albigeois, et organisa les *Confrérie Blanche* pour les combattre. Dante l'a placé dans son *Paradis* et Pétrarque le loue dans son *Trionfo d'amore*. Ses poésies sont en manuscrit à la Bibliothèque Impériale. Raynouard en a publié quelques unes.

suum. — (Il est venu le semeur, pour semer le bon grain.) » — Ces mots concordaient parfaitement avec la situation. L'Évêché était mort, et, déjà personne n'en devait plus douter, Monseigneur avait été envoyé, comme un autre Elysée, pour le ressusciter. — On était alors en l'an de grâce 1205.

Si j'ai dit que l'Évêché était mort, il n'y a rien d'étonnant. J'ai entendu dire à l'Évêque, même en chaire, que lorsqu'il prit possession de son Évêché, depuis la terre jusqu'au ciel tout y était en désordre (1), et rien n'était préparé pour son usage. Il ne trouva en caisse que quatre-vingt-seize sous toulousains. Il avait amené avec lui quatre mules, qu'il n'osait envoyer sans escorte à l'abreuvoir communal, et il était obligé de leur faire boire de l'eau d'un puits intérieur. On le dérangeait jusque dans le Chapitre pour réclamer des créances. Tout le pays était plein d'Ariens, de Mani-

(1) Au texte *A terrâ usquè ad cœlum*, c'est-à-dire, si je comprends bien, depuis le sol jusqu'au faîte du Palais épiscopal ; mais j'ai voulu conserver la métaphore, qui est plus expressive et peut s'appliquer à tout le Diocèse.

chéens, d'Hérétiques et de Vaudois (1); et de même que pour fonder son Église, notre Seigneur Jésus-Christ ne s'adressa ni aux nobles ni aux puissants selon la chair, mais à tout ce qu'il y avait de plus faible au monde; de même l'Évêque Foulques se mit en marche nu-pieds, et avec le bâton de pélerin pour exterminer l'hydre de l'Hérésie.

(1) Saint-Bernard, dans sa 221e épître adressée à Alphonse, Comte de Toulouse, fait une sombre et éloquente peinture des désordres religieux du Midi et du triste état des consciences. Nous traduisons : « Les Églises, dit-il, sont sans prêtres : les prêtres n'ont plus le respect qui leur est dû ; des Chrétiens renient le Christ, et leurs temples passent pour des synagogues. On méconnait la sainteté du sanctuaire de Dieu, et les sacrements ne sont plus regardés comme sacrés. Les jours de fête se passent sans solennité ; les hommes meurent dans leurs iniquités, et leurs âmes sont emportées devant le redoutable tribunal sans s'être reconciliées avec le Seigneur par la pénitence, et s'être munies du Saint-Viatique. Les enfants des Chrétiens n'apprennent plus à connaître le Christ, et on ne les laisse plus marcher dans la voie du salut. »

CHAPITRE HUITIÈME.

Dom Diégo, évêque d'Osma, (1) et Saint-Dominique, son compagnon, viennent prêcher contre les Hérétiques.

En ce temps-là, Dieu Notre Seigneur, qui conserve dans le carquois de sa Providence des traits de choix (2), envoya d'Espagne deux champions d'élite, choisis spécialement pour cette œuvre : c'était Dom Diégo, Évêque d'Osma, animé par le zèle de la foi, et ayant pour compagnon un Chanoine régulier de sa Cathédrale, Dominique, que l'Église a mis plus tard au nombre des Saints.

Tous deux prêts au combat, secondés par quelques moines de Cîteaux, et d'autres gens de

(1) OSMA *(Oxama, Uxama)* ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, à 46 kil. S. O. de Soria.

(2) Nous laissons à cette figure de mauvais goût toute sa naïveté.

bien, engagèrent la lutte contre les Hérétiques, qui mettaient leur gloire à exalter Satan. Leurs armes pour les vaincre étaient l'humilité, l'abstinence, la patience. Ce n'était pas en cavalcades pompeuses et bien escortées, mais à pied et par les sentiers, qu'ils allaient de château en château pour les conférences annoncées, et ils y arrivaient les pieds souillés de boue ou de poussière.

1206 – Une des premières conférences eut lieu à Verfeil, où se présentèrent Pons Jordan, Arnaud Arifat et plusieurs autres Hérétiques. — Après que la discussion se fut portée sur divers sujets, on en vint à citer ces paroles du Seigneur selon l'Évangile de Saint-Jean : « Personne ne monte au ciel, etc., etc... — L'Évêque d'Osma demanda à ses interlocuteurs comment ils comprenaient ces mots. — L'un d'entre eux répondit que Jésus, en parlant ainsi, s'appelait lui-même le fils de l'homme, qui est au ciel — « C'est donc là votre opinion, répliqua l'Évêque, que le Père de Jésus, qui est dans les cieux, est un homme, dont il s'appelle le fils. — Telle est notre opinion, dirent-ils. » — L'Évêque reprit : « Ainsi donc quand le Sei-

gneur dit par la bouche d'Isaïe : *Le ciel est ma demeure, et la terre l'escabelle de mes pieds*, il en résulte par conséquent que s'il est un homme assis dans le ciel et que ses pieds touchent à la terre, la distance du ciel à la terre équivaut à la longueur de ses jambes. » — Comme ils répondirent qu'il en était ainsi : — « Que Dieu vous maudisse, s'écria l'Évêque, parce que vous êtes de grossiers hérétiques, en qui je croyais vainement trouver quelque finesse d'intelligence. L'Évangile à la main, nous autres catholiques, nous prouvons que Jésus est à la fois Dieu et Homme. Il est descendu du ciel pour s'incarner sous la forme humaine ; mais en même temps il était comme Dieu dans le ciel, d'où il était descendu. »

Une nouvelle conférence se tint à Pamiers, où la sœur (1) de Bernard Roger, comte de Foix, se montrait ouvertement la protectrice de l'Hérésie. — « Allez, Madame, lui dit le frère Etienne de Minia, allez filer votre quenouille. Il ne vous sied pas de prendre la parole sur de telles matières. » On y discuta contre les

(1) Elle se nommait Esclarmonde.

Vaudois (1), en prenant pour arbitre Maître Arnaud de Campran, prêtre séculier. D'après son jugement, les hérétiques eurent le dessous, et quelques-uns, revenus à de meilleurs sentiments, allèrent à Rome, firent pénitence, et obtinrent, à ce qu'on m'a assuré, la permission de vivre en bons chrétiens. Le plus considérable d'entre eux était Durand d'Osée, qui écrivit quelques ouvrages contre les Hérétiques. Ces Vaudois convertis existèrent quelques années dans un canton de la Catalogne, et peu à peu se confond.rent avec les autres habitants.

D'autres Hérésiarques furent encore confondus, de l'aveu même de nos adversaires. — J'ai entendu répéter à l'Évêque Foulques les

(1) Les VAUDOIS, ainsi nommés de leur fondateur *Pierre Valdo*, prirent naissance à Lyon, vers 1160, et furent pour cela appelés quelquefois *Lyonnais* ou *Pauvres de Lyon*. On leur donna aussi la qualification d'*Humiliés*, à cause de leur vie abjecte, et de *Sabotés* ou *Insabotés*, à cause de leur chaussure. Ils attaquaient la hiérarchie ecclésiastique, et demandaient que l'Église revînt à sa pauvreté primitive. Ceux qui échappèrent à la guerre des Albigeois, se réfugièrent dans les montagnes de la Provence. Ils y vécurent paisibles et ignorés jusqu'au temps de François Ier, qui sanctionna (1545) un arrêt prononcé contre eux par le parlement d'Aix, et laissa détruire impitoyablement les villages de Cabrières, de Mérindol et de la Côte.

paroles que lui avait adressées Pons Adhémar de Rodeil, chevalier doué d'autant de tact que de bravoure : — « Nous n'aurions jamais cru, dit-il, que Rome eût contre ces gens-là des raisonnements aussi convaincants. — Reconnaissez-vous, reprit l'Évêque, qu'ils n'ont plus rien à nous objecter ? — Nous le reconnaissons bien, dit-il. — Pourquoi donc, ajouta l'évêque, ne pas les disperser et les expulser de vos terres ? — Nous ne le pouvons pas : nous avons été élevés avec eux, nous avons parmi eux de nos parents, et nous les voyons vivre honnêtement. »

Ainsi l'erreur, sous le voile hypocrite d'une vie honorable, dérobait la vérité à ces esprits peu clairvoyants.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Débats solennels à Montréal (1), soutenus des deux côtés par écrit et en présence de Juges laïques.

Parmi les nombreuses conférences qui se tinrent en différents lieux avec les Hérétiques, la plus solennelle fut celle de Montréal, à laquelle assistèrent d'une part nos deux champions ci-dessus nommés, le vénérable Pierre de Castelnau, légat du Pape, son collègue, Maître Raoul, et plusieurs autres gens de bien ; et d'autre part les hérésiarques Arnaud Othon, Guilhabert de Castres, Benoît de Termes, Pons Jordan et beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas écrits au livre de vie. C'était en l'an de grâce 1207.

(1) MONTRÉAL (*Mons regalis*) chef-lieu de canton (Aude), à 19 kilomètres O. de Carcassonne ; assiégé par Simon de Montfort en 1212.

On discuta plusieurs jours par écrit, en présence d'arbitres choisis par les deux partis, savoir Bernard de Villeneuve avec Bernard d'Arcens, chevaliers, et Bernard Gotis avec Arnaud Riberie, bourgeois, à qui l'on remit les questions traitées de l'une et de l'autre part.

Les débats eurent pour base qu'Arnaud Othon prétendit que l'Église romaine, défendue par l'Évêque d'Osma, n'était point la sainte Église (1) et l'épouse du Christ, mais l'Église du Diable et la doctrine des démons; — que c'était cette Babylone que Saint-Jean appelait dans l'Apocalypse : « La mère des fornications et des abominations, ivre du sang des saints et des martyrs de Jésus-Christ; » — que sa constitution n'était ni sainte, ni bonne, ni établie par Notre Seigneur Jésus-Christ; — et que jamais ni le Christ, ni les Apôtres n'ont +

(1) Au texte: *Non esse sanctam Ecclesiam, neque sponsam Christi, sed Ecclesiam Diaboli, et doctrinam Dæmoniorum; et esse illam Babylonem quam Joannes appellabat in Apocalypsi Matrem fornicationum et abominationum, ebriamque sanguine Sanctorum et Martyrum Jesu-Christi; ejusque ordinationem non esse sanctam neque bonam, neque statutam à Domino Jesu-Christo; neque Apostoli ordinaverunt aut posuerunt ordinem Missæ, sicut hodiè ordinatur.*

+ Ce sont absolument les arguments de Luther, de Frondsberg et des premiers Réformateurs ; l'albigeisme fut bien, comme on l'a dit, le précurseur de la Réforme.

ordonné, ni fondé l'ordre de la messe, comme elle existe aujourd'hui.

L'Évêque offrit de prouver le contraire, en s'appuyant sur l'autorité du Nouveau Testament.

O douleur ! chez des Chrétiens, les statuts de l'Église et de la foi catholique étaient tombés dans un tel avilissement, que des Juges laïques avaient à se prononcer sur de pareils blasphèmes !

On remit des deux côtés les thèses à ces Juges, auxquels les parties adverses avaient donné pouvoir pour prononcer sur le débat ; mais quand ceux-ci voulurent délibérer, ils se trouvèrent d'avis si contraires, qu'ils se séparèrent sans avoir rien fait.

Déjà bien des années s'étaient passées après tout cela, quand je m'informai auprès de Bernard de Villeneuve, de ce qu'étaient devenus tous ces papiers, et si l'on avait statué sur le différend. — Il me répondit que rien n'avait été terminé, et que les mémoires furent perdus à l'arrivée des Croisés, lorsque tout le monde s'enfuyait de ce château et des autres. Il ajouta cependant qu'à la suite de cette discussion, environ cent cinquante Hérétiques, reconnais-

sant leurs erreurs, se convertirent à la vraie foi.

Quant à moi, je soupçonne que quelques-uns des Juges, ses collègues, favorables à la cause de l'hérésie, auront détruit le mémoire du légat, Pierre de Castelnau, qui, peu de temps après, frappé par le glaive des impies (1), passa dans l'autre monde auprès du

(1) PIERRE DE CASTELNAU était moine cistercien au couvent de Fontfroide près Narbonne, lorsque Innocent III l'envoya comme légat auprès de Raymond VI. Après une entrevue où des paroles acerbes furent échangées, deux gentilshommes crurent bien mériter du Comte en assassinant Castelnau sur les bords du Rhône, le 15 janvier 1208, comme il allait s'embarquer pour passer le fleuve. Voici le récit du troubadour qui nous donne sur ce fait les détails les plus certains; nous le citons dans l'excellente traduction de Fauriel :

« Cependant Pierre de Castelnau est venu vers Saint-Gilles en Provence, sur son mulet amblant (qui va l'amble); il excommunia le Comte de Toulouse, parce qu'il soutient les Routiers qui vont pillant le pays. Et voilà qu'un des écuyers du Comte, qui en avait grande rancune et voulait se rendre désormais agréable à son Seigneur, tue le légat en trahison. En passant derrière lui, il le frappe au dos de son tranchant épieu (sorte de pique), et s'enfuit sur son cheval courant, vers Beaucaire, d'où il était et où il avait ses parents. Mais avant de rendre l'âme, levant les mains au ciel, Pierre pria Dieu, en présence de tous, de pardonner à ce félon écuyer son péché. Il rendit l'âme après cela, au point de l'aube, et l'âme s'en alla au Père tout-puissant; on ensevelit le corps à Saint-Gilles, avec maints cierges allumés et maints *Kyrie eleïson*, que les clercs chantèrent.»

Seigneur. Le Comte de Toulouse ne fut pas exempt de tout soupçon au sujet de ce meurtre, et quand des Juges et des Princes tolèrent de tels forfaits, ils doivent être renversés.

Ce crime amena l'excommunication du Comte de Toulouse et la prédication de la Croisade.

CHAPITRE DIXIEME.

La prédication est impuissante pour mettre fin à l'hérésie. — Recours au Saint-Siége. — Origine de l'Ordre des Frères Prêcheurs pour le soutien de la Foi.

Cette œuvre de prédication fut continuée deux ans et plus, jusqu'à ce que la sainte milice des élus du Seigneur, voyant que par ce moyen on ne pouvait éteindre l'incendie et qu'il était nécessaire de recourir à une plus haute sagesse, appela à grands cris l'aide du Saint-Siége Apostolique. Le Souverain Pontife pourvut, sous l'inspiration du Seigneur, à rendre permanente la prédication commencée, en instituant des prédicateurs perpétuels. — C'est surtout pour ce motif que, sous l'épiscopat du bienheureux Messire Foulques, fut fondé l'ordre des *Frères Prêcheurs*. Leur porte-bannière, Saint-Dominique, en prit à la fois la direction

et tout le fardeau. Il est inutile de poursuivre plus loin ma narration sur les actes de ce grand personnage, puisque par l'histoire de sa vie, par la propagation de son Ordre dans toutes les contrées, chacun est forcé de reconnaître l'évidence, la vérité de ces paroles du saint Apôtre : « Il a fallu que l'hérésie se manifestât dans notre temps et dans notre pays pour y faire naître l'ordre vénéré des Dominicains, qui a porté des fruits si abondants et si utiles, moins encore chez nous que dans l'univers entier. »

Le Saint Siége Apostolique était alors occupé par notre Très-Saint Père le Pape Innocent III (1), qui, sur la déclaration du péril

(1) INNOCENT III, élu pape à 37 ans, plaça la tiare au-dessus de toutes les couronnes, et figura en maître dans tous les événements du commencement de son siècle. Pour résumer en quelques mots ses principaux actes, nous rappellerons l'excommunication de Jean-sans-Terre et de Philippe-Auguste ; — l'établissement des Ordres mendiants et de l'Inquisition ; — la quatrième Croisade à Constantinople ; — les Croisades contre les Almohades en Espagne, et contre les Albigeois en France ; — la lutte des Guelfes et des Gibelins en Italie ; — enfin, le quatrième concile de Latran. — Tout en gouvernant le monde chrétien, il trouva encore des loisirs pour cultiver les lettres : il est l'auteur du *Veni, sancte spiritus*, et on lui attribue le *Stabat mater* que revendiquent cependant les Franciscains.

que courait le Languedoc, y députa avec le titre de Légat, Messire Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux, homme pieux et prudent, avec injonction de remédier à un état de choses impossible à dissimuler. -1208-

Mais l'hérésie faisait chaque jour de nouveaux progrès ; les Grands du pays la protégeaient, et le Légat pouvait moins rallumer autour de lui le zèle des habitants, que soulever contre eux les rigueurs de la guerre. Aussi gagna-t-il la France, qui toujours a été le soldat de Dieu (1) : Il s'entendit avec le Roi et les Barons, tandis que des hommes du peuple, propres à cette mission, se mirent à prêcher, au nom de l'autorité apostolique, la guerre contre les Hérétiques, avec des Indulgences analogues à celles qu'on accorde habituellement aux Croisés qui traversent les mers pour secourir la Terre-Sainte.

(1) Au texte : *In Franciam, quæ semper consuevit gerere bella dominica;* cette magnifique phrase nous rappelle le titre donné par un ancien écrivain à l'histoire de notre pays : *Gesta Dei per Francos.*

CHAPITRE ONZIÈME.

Pierre, roi d'Aragon, épouse Marie de Montpellier, dont il avait répudié la mère; naissance de son fils Jacques.

Pour ne rien omettre de ce qui me semble appartenir au sujet que je traite, et pour dire tout ce que je sais sur ceux qui participèrent à ces grands événements, je dois rapporter que l'an du Seigneur 1204, Pierre, roi d'Aragon, épousa la fille de Guillaume de Montpellier, la comtesse Marie, dont il avait répudié la mère nommée Agnès, (1) princesse grecque et petite-fille de Manuel, empereur de Constantinople.

Le roi d'Aragon contracta cette union par ambition, pour dominer à Montpellier en vertu des droits de sa femme, quoique celle-ci eût été mariée déjà au Comte Bernard de Commin-

(1) D'autres la nomment Eudoxe.

ges (1) qui l'avait répudiée après en avoir eu deux filles, dont l'une épousa Sanche de Barral, et l'autre Centulle, comte d'Astarac (2).

Comme il resta pendant quelque temps sans en avoir d'enfant, il la renvoya à son père ; mais dans la suite et par les exhortations des prélats, il se réconcilia avec elle, et la rendit enceinte la première nuit qu'elle passa avec lui au camp. De retour à Montpellier, la jeune reine mit au monde le prince Jacques (3), (1208)
qui règne maintenant en Aragon. — Congédiée de nouveau par son mari, elle alla plaider en

(1) Le Comté de COMMINGES (*Convenæ, Convenensis ager*) était borné au N. par l'Armagnac, à l'E. par le Couserans et le Bas-Languedoc, au S. par les Pyrénées et à l'O. par le Bigorre : Chef-lieu, *Saint-Bertrand-de-Comminges*, v. p. Saint-Gaudens, Muret, Lombez.

(2) Le Comté d'ASTARAC, petit pays de Gascogne, aujourd'hui compris dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrenées, avait pour Chef-lieu *Mirande*.

(3) JACQUES ou JAYME 1er *le Conquérant*, fils de Pierre II et de la Reine Marie, régna en Aragon de 1213 à 1276. Il fit la conquête du royaume musulman de Valence et celle des îles Baléares; il obtint de Saint-Louis, en 1256, la renonciation aux Comtés de Barcelone, de

Cour de Rome, où elle mourut en odeur de sainteté. La naissance du roi Jacques arriva en 1208.

Roussillon et à la Seigneurie de Montpellier. Cette dernière ne fut réunie au domaine des Rois de France qu'en 1349, par acquisition, sous Philippe VI de Valois.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Le Comte de Toulouse refuse de reconnaître son frère, le Comte Baudouin, né et élevé en France.

Je rapporterai encore, qu'avant cette époque, un frère du Comte de Toulouse, nommé Baudoin, né et élevé en France, se rendit auprès de Raymond pour demeurer avec lui ; mais il ne fut ni reconnu, ni accueilli comme il l'espérait. Aussi se hâta-t-il de revenir en France, où, sur sa demande, les Barons et les Prélats certifièrent par des lettres timbrées de leurs sceaux, qu'il était bien le fils de dame Constance, mère dudit Comte Raymond, et sœur de Louis, roi de France.

Baudoin revint de nouveau vers son frère, et le Comte, voyant qu'il ne pouvait honnêtement le repousser, le garda auprès de lui, — mais en ne le traitant que comme un simple particulier, et

en le chargeant de la guerre qu'il soutenait alors en Provence avec les Princes de Baux (1) — Le jeune capitaine se conduisit en homme de cœur et vainquit ses adversaires en rase campagne ; mais il eut à supporter tant de fatigues, que dans les marches forcées il crachait le sang. Il n'obtint pas, même à ce prix, la donation d'un apanage digne de sa naissance. Je dirai dans la suite comment on agit à son égard.

(1) BAUX *(Baucium)*, à 15 kilomètres N. E. d'Arles (Bouches du Rhône), était, dès le XIe siècle, une Seigneurie libre, ne relevant que des Empereurs d'Allemagne. Les Seigneurs de Baux furent Vicomtes de Marseille, Princes d'Orange ; ils possédaient 63 places fortes en Provence. Cette puissante maison finit en 1426. Les belles ruines du château de Baux couvrent aujourd'hui une vaste étendue de terrain ; elles servent d'asile à quelques familles de mendiants.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Le comte de Toulouse, apprenant la réponse du roi de France, réclame le secours de l'empereur Othon, malgré la défense du roi. Prise de Béziers.

Le comte de Toulouse, apprenant que la Croisade était prêchée en France contre le Languedoc, recourut à son cousin Philippe, roi de France (1), pour lui demander conseil sur la situation menaçante de ses affaires. Il n'en reçut d'autre réponse qu'une exhortation à se résigner.

(1) Le pape Innocent III avait demandé à Philippe-Auguste, roi de France, de se mettre à la tête des Croisés pour venger la mort de son légat et pour extirper l'hérésie. Déjà il lui avait écrit deux lettres spéciales *(Epist. Innoc. III, lib. X et XI)* sur l'état du Languedoc, la malice du comte Raymond, et la nécessité d'aller en personne détruire les Hérétiques, *qui sont pires que les Sarrasins*, et dépouiller de ses domaines un vassal infidèle. Mais le roi répondit avec grand calme au légat

Alors, malgré la défense du roi, il fit appel à l'empereur Othon (1), ennemi de Philippe, dont il s'attira ainsi l'inimitié.

. . . .

maître Milon : « — Vous avez bien fait de compter sur moi pour secourir notre sainte mère l'Église; mais j'ai à mes flancs deux terribles lions; savoir : Othon d'Allemagne qui se dit empereur, et Jean d'Angleterre, lesquels de leur côté travaillent de toutes leurs forces à porter le trouble dans le royaume de France; ainsi d'aucune façon ne veux sortir, ni laisser aller mon fils. Quant à mes barons, je leur octroie licence et permis d'aller contre les Hérétiques et de seconder la sainte Église. » — Alors les barons s'écrièrent : « Bien vous dites, Sire Roi : allons châtier cette méchante et vaniteuse race des Provençaux; allons faire cesser ces complaintes pleines de licence et de mauvais propos contre l'Apostole de Rome. » *(Pierre de Vaux-Cernay, chap. X.)*

L'enthousiasme qui s'empara de tous les barons francs contre les populations du Midi était secondé par les différences caractéristiques des deux races : cette croisade fut une nouvelle invasion des hommes du Nord parmi ces populations que la puissance de Charlemagne avait un moment domptées, mais qui avaient presque aussitôt secoué le joug de ses faibles successeurs. L'appât de riches fiefs à conquérir dans cette belle terre du Languedoc, fertile en toutes choses, le butin à recueillir dans ces cités enrichies par le commerce et la liberté, étaient certes bien capables de réchauffer les dévotions tièdes et les imaginations paisibles. Il y avait, comme on le voit, bien des motifs, outre les indulgences et le sentiment religieux, pour entraîner les Paladins de France contre les Albigeois.

(1) Othon IV de Brunswick, fils de Henri-le-Lion, duc de Bavière et de Mathilde d'Angleterre, disputa la couronne impériale à Philippe de Souabe, après la mort de Henri VI le Cyclope, avec l'appui des Guelfes et d'Innocent III. Devenu seul maître de l'empire par

Enfin, de retour sur ses terres, il alla au-devant des Croisés pour faire sa paix (1). 1209.

l'assassinat de son rival (1208), il se tourna contre le Saint Siége qui l'avait soutenu, voulut asservir l'Italie, et fut excommunié par le Pape, qui lui opposa le jeune Frédéric II (1212). Il s'allia à Jean-sans-Terre contre la France, et fut vaincu par Philippe-Auguste à la célèbre bataille de Bouvines (1214). Il mourut obscurément au château de Harzbourg (1218).

(1) Lorsque le comte Raymond eut appris la grande levée d'hommes qui se faisait par toute la France contre lui, il commença à préparer ses moyens de résistance; mais ces intentions belliqueuses ne durèrent pas longtemps. Sur ces entrefaites, le légat Milon le somma de comparaître devant un concile d'Évêques réuni à Valence. Le faible comte obéit, et, en présence des légats et du peuple, il promit de remettre entre les mains des délégués du Saint Siége, sept de ses châteaux, Oppède, Montferrand, Baumes, Mornas, Roquemaure, Fourques et Fanjaux. Alors seulement il fut admis à l'absolution. Le 22 juin 1209, le légat Milon, accompagné des archevêques d'Arles, d'Auch, d'Aix, des évêques de Marseille, Cavaillon, Carpentras, Nîmes, *Agde*, *Maguelonne*, *Lodève*, *Toulouse*, *Béziers*, se rendit sous le porche de l'abbaye de Saint-Gilles, où était inhumé Pierre de Castelnau, et où l'on avait dressé un autel garni de reliques. Le comte Raymond était nu jusqu'à la ceinture; une corde lui serrait le cou, et deux évêques en tenaient les bouts, comme s'ils conduisaient une bête de somme. C'est ainsi qu'il fit amende honorable, et jura de chasser de ses terres tous les mécréants, Aragonais, Routiers, Cottereaux, Brabançons, Basques et *Mainades* (compagnies franches). Le légat remplaça la corde par une étole, et flagella le patient avec une poignée de verges. — « Il criait, le sire comte, dit Martène, et il était tout rouge de honte. » La foule était si grande dans l'église qu'on fut obligé de faire sortir Raymond, tout ensanglanté, à travers un souterrain qui donnait issue dans la campagne.

Montferrand. sur le col de Naurouse.

Dans leur armée se trouvaient plusieurs de ses parents, Pierre, comte d'Auxerre, Robert de Courtenay et quelques autres, qui se montrèrent fort satisfaits de son arrivée (1).

Quand les Croisés furent entrés sur le territoire du Languedoc, leur premier projet fut de s'emparer de la ville de Béziers, dont les habitants, abandonnés par la divine Providence à cause de leurs péchés, bien loin de courir

— Le comte oublia ces humiliations en se livrant à de joyeux ébats avec ses parents Pierre et Robert de Courtenay, Seigneurs d'Auxerre. Il promit, foi de chevalier, de seconder les Croisés dans leur expédition : il fallait bien sauver, à quelque prix que ce fût, ses belles terres du Languedoc ! *(Pierre de Vaux-Cernay, passim).*

(1) Les pricipaux chefs de l'armée des Croisés étaient : Eudes, duc de Bourgogne ; Pierre de Courtenay, comte de Nevers et seigneur d'Auxerre, avec son frère Robert ; les comtes de Saint-Pol et de Bar-sur-Seine ; l'archevêque de Sens et les évêques d'Autun et de Clermont. Le général en chef, sous la direction des légats, était Simon de Montfort, qui possédait du chef de son père la petite seigneurie de Montfort-l'Amaury, entre Chartres et Paris, et du chef de sa mère le comté de Leycester. Dans la quatrième croisade, il avait suivi les chevaliers francs au siége de Zara ; mais, docile aux volontés du pape, il se sépara des Croisés qui marchaient sur Constantinople, passa au service du roi de Hongrie, puis se rendit en Palestine, où il servit pendant cinq ans contre les Infidèles. Il arrivait à peine en France de son long pélerinage d'outre-mer, lorsqu'il accepta le commandement de la guerre des Albigeois, où il devait acquérir une sinistre gloire.

au-devant de ceux qui venaient leur apporter la paix, résolurent dans leur orgueil d'opposer une énergique résistance (1).

Mais ils ne purent repousser les premiers assaillants, le rebut de l'armée (2). En un

(1) Lorsque les Croisés approchèrent de Béziers, l'évêque Réginald de Montpeyroux (et non de Montpellier) y fut délégué, afin d'exhorter les habitants à se soumettre; mais ceux-ci accueillirent ses exhortations par des clameurs et par la dérision. Ils s'écriaient : « Nous avons du courage, nous mangerons nos enfants plutôt que de nous rendre. » Un des consuls dit à l'évêque : « Nous sommes ici tous chrétiens, et nous ne voyons parmi nous que des frères; nous prions ensemble, et nous saurons, s'il le faut, combattre et mourir ensemble. » L'évêque les engagea encore à livrer les Hérétiques, qu'il connaissait bien et dont il avait les noms par écrit. — Cette curieuse liste, publiée par les soins de la Société Archéologique, contient 222 familles, dont quelques unes sont désignées par l'épithète de *Val*, abréviation de *Valdensis* (Vaudois). Quelques noms existent encore dans notre ville. —

Enfin l'évêque, voyant « qu'ils se souciaient de son sermon comme d'une pomme pelée », remonta sur sa mule, et rejoignit les Croisés, le cœur plein de tristesse, et fut probablement suivi d'un certain nombre d'habitants. Déjà les Juifs avaient quitté la ville, avec Raymond-Roger, pour se mettre en sûreté à Carcassonne.

(2) Dans les Annales de Béziers, le 22 juillet 1209 est une date néfaste et tristement célèbre, assombrie encore par les paroles d'extermination que l'on prête au légat Arnaud, abbé de Citeaux. Comme ces paroles ont été l'objet de discussions regrettables, nous avons fait à ce sujet des recherches, qui ont même été la cause première de notre traduction de Guillaume de Puylaurens.

+ « Tuez tout. Dieu reconnaîtra les siens »

instant les remparts sont escaladés et la ville
209 - est prise. (22 Juillet)

Nous avons parcouru toutes les pièces du procès ; nous essaierons d'y jeter quelque lumière et de faire approuver nos conclusions, tout en développant la page la plus dramatique de notre histoire locale.

« Pour l'honneur de l'humanité, dit M. Sabatier dans son *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, on aimerait mieux ajouter foi à l'assertion qui nie qu'au témoignage qui affirme la réponse de l'abbé de Citeaux à ceux qui lui demandaient comment on pourrait distinguer les catholiques des hérétiques. » — On lit aussi dans les *Annales de Béziers* par M. l'abbé A. D. : « Sur le témoignage de quelques historiens plus ou moins dignes de foi, on a raconté sur ce siége des horreurs exhorbitantes : la critique fait justice aujourd'hui de plusieurs assertions démontrées absurdes ou invraisemblables. On revient de la double exagération qui portait le nombre des victimes à 20,000, 60,000, 100,000, et qui prêtait à l'abbé de Citeaux le mot barbare : *Tuez-les tous!* De récents écrits, fruit de savantes recherches, ne permettent plus d'affirmer de semblables mensonges.

Les paroles qui font l'objet de la discussion, ont été rapportées par un moine allemand de l'ordre de Citeaux, CÉSAIRE D'HEISTERBACH (lib. V, chap. 21). — ECHARD *(Scriptor ordinis prædicatorum*, tome 1*)* met en doute cette version : en effet il est probable que les Ribauds, à la suite du succès d'un assaut qu'on s'attendait à voir repoussé, furent les seuls auteurs du massacre. Pour le démontrer, nous citerons quelques vers du poème de la *Philippide* par GUILLAUME-LE-BRETON, chapelain de Philippe-Auguste :

Ergò Dei pugiles aciebus multiplicatis
Usque Biterrensem festinant ocius urbem,
Ad quam turba frequens confluxerat hæreticorum:
Fortis enim et nimiùm locuples populosaque valdè
Urbs erat, armatisque viris et milite multo
Freta, sed Albigei maculis infecta veneni.

Aussitôt tous cherchent un asile dans les Églises. Les Croisés y pénètrent à leur suite, et se livrent à un épouvantable massacre dans

Quam virtus modico sub tempore Catholicorum
Frangit, et ingressi sexûs utriusque trucidant
Millia bis triplicata decem, QUOS, ABSQUE VIRORUM
MAJORUM ASSENSU, *vulgi furor immoderatus*
Et Ribaldorum dedit indiscretio morti,
Interimens mixtum cum non credente fidelem,
Nec curans esset quis vitæ, quis nece dignus.

LA PHILIPPIDE, — 8e livre.

« Les champions de Dieu, en bataillons épais, marchent en toute hâte vers la ville de Béziers, où s'étaient réfugiés une foule considérable d'Hérétiques. Cette cité était bien fortifiée, trop opulente, fort peuplée, et défendue par de vaillants hommes-d'armes et une nombreuse garnison; mais elle était infectée du poison de l'hérésie albigeoise. En peu de temps le courage des catholiques en eut triomphé. Les assiégeants y pénètrent et massacrent soixante mille personnes des deux sexes, que, *sans l'assentiment des chefs*, la fureur sans frein de la multitude et des ribauds livra pêle-mêle à la mort, en égorgeant le fidèle avec le mécréant, et sans s'inquiéter de connaître qui était digne de vivre et qui méritait de mourir. »

Guillaume de Puylaurens, comme on l'a vu, parle du sac de Béziers, comme d'un fait secondaire. — Les autres historiens contemporains, *Guillaume de Nangis*; frère *Bernard Guidon*, de l'ordre des Prêcheurs; l'auteur anonyme du *Præclara Francorum facinora*; le fanatique *Pierre de Vaux-Cernay* lui-même ne citent point le propos attribué à l'abbé de Citeaux. Parmi les écrivains modernes, les uns l'adoptent, les autres le rejettent. — Si l'on tient compte des mœurs de l'époque, du péril de l'Église et de la résolution d'être impitoyable pour les Hérétiques, il est à présumer que les contemporains auraient rapporté ce propos sans aucun scrupule. Nous propo-

l'Église Sainte Marie-Madeleine (1), dont ce jour même était la fête.

serons donc de le rejeter avec beaucoup d'autres mots prétendus historiques, faits après coup, qui ont, il est vrai, l'avantage de résumer, comme une formule, une situation, mais dont *l'authenticité* est plus que douteuse. Au reste toutes ces questions sont oiseuses et n'ont plus de raison d'être, maintenant que le clergé est le premier à condamner ces abus de la force, et qu'il n'emploie d'autres armes que la persuasion pour conquérir les consciences et les cœurs.

(1) Comme complément à l'opinion que nous avons émise, nous empruntons à une véritable épopée, due à un troubadour inconnu, et traduite par M. Fauriel dans la *Collection des documents sur l'histoire de France*, un récit bien complet de la prise de Béziers. Le tableau de ce jour de désolation y est tracé dans toute son affreuse vérité :

« Lorsque le bruit arrive au vicomte de Béziers, que l'host (armée) des Croisés est en-deçà de Montpellier, il monte sur son cheval de guerre, et il entre à Béziers, un matin, à l'aube quand il n'était pas encore jour.

« Les bourgeois de la ville, les jeunes et les vieux, les petits et les grands, apprenant qu'il est arrivé, tôt et vite s'en viennent à lui. Il leur recommande de se défendre avec force et bravoure, et leur promet qu'ils seront bientôt secourus. — « Pour moi, leur dit-il, je m'en irai, par la route battue, là haut à Carcassonne, où je suis attendu. » Sur ces paroles, il est sorti en grande hâte; *les Juifs de la ville l'ont suivi de près*; les autres demeurent marris et dolents.

« Là-dessus, l'évêque de Béziers, ce grand prud'homme, entra dans la ville, et aussitôt qu'il fut descendu à l'Église cathédrale où sont maintes reliques, il fit assembler tous les habitants. Quand ils sont assis, il les exhorte à se soumettre avant qu'ils ne soient vaincus, pris ou tués, et qu'ils n'aient perdu leur avoir et leurs hardes...

Ces faits se passèrent en 1209, et les

S'ils ne veulent le faire, ils seront dépouillés à nu, et taillés de glaive émoulu, sans que rien leur demeure.

« Quand l'Évêque a exposé sa raison et sa mission, il les prie derechef de s'accorder avec le clergé et les Croisés, avant d'être passés au fil de l'épée. Mais ce parti, sachez-le, n'agrée point à la majorité du peuple. — « Ils se laisseront, disent-ils, noyer dans la mer salée, avant d'accepter cette proposition ; et personne n'aura du leur un denier vaillant, pour qu'ils changent leur seigneurie contre une autre. Ils ne s'imaginent pas que l'armée des Croisés reste au siége, et qu'avant quinze jours elle ne soit toute partie ; car elle occupe bien une grande lieue de long, et tient à peine dans les grands chemins et les sentiers. Pour leur ville, ils se la figurent si forte, si bien fermée et close tout à l'entour, qu'en un mois entier on ne l'aurait point forcée. » — Mais comme dit Salomon à la sage reine d'Orient, « de ce qu'a projeté un fou, il s'en fait trop en une fois. »

« Quand l'Évêque voit que la croisade est en mouvement, et que ceux de Béziers ne prisent pas plus son sermon qu'une pomme pelée, il est remonté sur la mule qui l'avait amené, et s'en va à la rencontre de l'host en marche. *Ceux qui sortirent avec lui sauvèrent leur vie*, et ceux qui restèrent dans la ville le payèrent cher.

« Aussi vite qu'il peut, l'Évêque rend compte de sa mission à l'abbé de Citeaux et aux autres barons de l'armée, qui l'écoutent attentivement. Ils tiennent ceux de Béziers pour gent folle et forcenée, et voient bien que pour eux s'apprêtent les douleurs, les tourments et la mort.

« C'était la fête que l'on nomme *la Madeleine*, quand l'abbé de Citeaux amena la grande armée des Croisés, qui tout entière campe autour de Béziers, sur le sable. C'est alors que redoublent pour ceux de dedans le mal et le péril ; — Car jamais l'host de Ménélas, à qui Pâris enleva Hélène, ne dressa tentes si nombreuses à Mycènes, devant le port, ni si riches pavillons, que celui des

contemporains regardèrent ce carnage comme

Français et du comte de Braine, là sous Béziers. — Il n'y eut baron en France qui n'y fit sa *quarantaine*.

« O la mauvaise étrenne qu'il fit aux habitants de la ville, celui qui leur donna le conseil de sortir en plein jour ! Car sachez ce que faisait cette gent chétive, cette gent plus ignare et folle que baleine : avec les bannières de grosse toile blanche qu'ils portaient, ils allaient en avant, criant à perdre haleine, et pensant faire aux ennemis un épouvantail, comme on fait aux oiseaux dans un champ d'avoine, en huant, en braillant, en agitant leurs enseignes, le matin, dès qu'il faisait clair.

« Quand le roi des Ribauds les vit ainsi escarmoucher, braire et crier contre l'host de France, et mettre en pièces et à mort un Croisé français, en le culbutant de force du haut d'un pont, il appelle tous ses truands, il les rassemble, en criant à haute voix : « Allons les assaillir ! » Aussitôt qu'il a parlé, les Ribauds courent s'armer chacun d'une masse, sans autre armure. Ils sont plus de quinze mille, tous sans chaussure ; tous en chemises et en braies, ils se mettent en marche, tout autour de la ville, pour abattre les murs ; ils se jettent dans les fossés, et se mettent les uns à travailler du pic, les autres à briser, à enfoncer les portes, et, de leur côté, ceux de l'host crient : « Aux armes, tous ! » — Vous les auriez vus alors s'avancer en foule contre la ville, et repousser de force des remparts les habitants, qui, emportant leurs enfants et leurs femmes, se retirent à l'Église et font sonner les cloches, n'ayant plus d'autre refuge.

« Les bourgeois voient de tous côtés les Français accourir, tandis que le roi des Ribauds les assaille, que ses truands remplissent les fossés, brisent les murs et forcent les portes ; ils sentent bien en eux-mêmes qu'ils ne peuvent résister, et se réfugient au plus vite dans la cathédrale.

« Les prêtres et les clercs vont se vêtir de leurs ornements, font sonner les cloches, comme s'ils allaient

un juste châtiment que Dieu infligeait à cette cité, dont les habitants avaient égorgé par

chanter la messe des morts, pour ensevelir le corps des trépassés; mais ils ne pourront empêcher qu'avant la messe dite, les Truands n'entrent dans l'Église. Ils sont déjà entrés dans les maisons; ils forcent celles qu'ils veulent; ils en ont large choix, et chacun s'empare librement de ce qui lui plait. Les Ribauds sont ardents au pillage, et ils n'ont point peur de la mort; ils tuent, ils égorgent tout ce qu'ils rencontrent. Ils amassent et font grand butin. Ils en seraient riches à jamais, s'ils pouvaient le garder; mais il leur faut bientôt l'abandonner: les barons de France s'en emparent sur eux qui l'ont fait.

« Les barons de France, clercs, laïques, princes et marquis, entre eux sont convenus *qu'en tout château, devant lequel ils se présenteraient, et qui ne voudrait point se rendre avant d'être pris, les habitants fussent livrés à l'épée et tués*, pensant qu'après cela ils ne trouveraient plus personne qui tînt contre eux, à cause de la peur que l'on aurait pour avoir vu ce qui advint à Montréal, à Fanjaux et aux environs. — Et si ce n'eût été cette peur, jamais, je vous en donne ma parole, les Hérétiques n'auraient été soumis par la force. — *C'est pour cela que ceux de Béziers furent si cruellement traités.* On ne pouvait leur faire pis : on les égorgea tous; on égorgea jusqu'à ceux qui s'étaient refugiés dans la cathédrale; rien ne put les sauver, ni croix, ni crucifix, ni autel. Les Ribauds, ces fous, ces misérables, tuèrent les clercs, les femmes, les enfants; il ne s'en échappa, je crois, pas un seul. — Que Dieu reçoive leurs âmes, s'il lui plait, en son paradis! — Car jamais, depuis le temps des Sarrasins, si fier carnage ne fut, je pense, ni résolu, ni exécuté.

« Après cela les goujats se répandent par les maisons, qu'ils trouvent pleines et regorgeant de richesses. Mais peu s'en faut que, voyant cela, les Français n'étouffent de rage : ils chassent les Ribauds à coups de bâton, comme des mâtins, et chargent le butin sur les chevaux

trahison et à pareille époque leur seigneur Trencavel (1). Toutefois, à cette mauvaise ré-

et les roussins, qui sont là, au-dehors, à paître l'herbe.

» Le roi des Ribauds et les siens, qui se tenaient pour riches à jamais de l'avoir qu'ils avaient pillé, se mettent à vociférer, quand les Français les en dépouillent. — « A feu ! à feu ! » s'écrient les sales bandits. Et voilà qu'ils apportent de grandes torches allumées : ils mettent le feu à la ville, et le fléau se répand. La ville brûle tout entière, en long et large....

» Sitôt que l'on s'aperçoit du feu, chacun fuit à l'écart : tout brûle alors, maisons et palais... Il y périt force riche bagage, qu'il fallut abandonner. Brûlée aussi fut la cathédrale, *bâtie par maître Gervais :* de l'ardeur de la flamme elle éclata, se fendit par le milieu, et il en tomba deux pans...

» Les croisés sont restés trois jours dans les prés verdoyants, et le quatrième, ils partent tous, sergents et chevaliers, par la plaine campagne, où rien ne les arrête, enseignes levées et déployées au vent....

(1) La catastrophe de Béziers a été résumée dans ce vieux distique :

Anno milleno ducentenoque noveno,
In Magdalenâ ruit urbs Biterris amœna.

Quant au nombre des victimes, les versions varient de 100,000 à 15,000. — Guillaume-le-Breton en porte le chiffre à 60,000 ; — Guillaume de Nangis à 17,000 ; les légats Arnaud et Milon, dans la relation adressée au pape Innocent III, en avouent 20,000 *(Epist. Innoc.* III, *lib.* XII, *epist.* 108*)* ; Vincent de Beauvais s'élève jusqu'à 70,000. — Les historiens du Languedoc s'arrêtent au nombre de 15,000 ; et si l'on tient compte des étrangers réfugiés ou de ceux qui faisaient partie de la garnison, ce chiffre peut encore être réduit à 10 ou 12 mille.

putation s'ajoutaient encore la souillure de l'héré-

Pierre de Vaux-Cernay fait remarquer que, quarante-deux ans avant la prise de Béziers, les habitants avaient assassiné leur vicomte Raymond Trencavel ; que ce carnage était une juste punition de leur crime ; et que l'église de la Madeleine, où le meurtre avait été commis, était aussi le lieu où le châtiment avait éclaté avec le plus de force.

Un des chevaliers du vicomte Trencavel avait grièvement offensé un bourgeois de Béziers. Les Biterrois, indignés de l'injure faite à leur compatriote, avaient épousé sa querelle. Le vicomte avait promis réparation, et, à cet effet, le 15 octobre 1167, une foule de bourgeois, armés de cottes-de-mailles et de poignards cachés sous leurs vêtements, s'étaient réunis dans l'église communale de la Madeleine. Le vicomte et sa suite s'y rendirent aussi, avec l'évêque Bernard. L'offensé s'approcha de lui, et lui dit : — « Voici ce malheureux qui est ennuyé de vivre, parce qu'il ne peut le faire qu'avec honte. Dites-nous maintenant, messire, s'il vous plaît, si vous voulez réparer le mal qu'on m'a fait. — Je suis prêt, répond le vicomte, à m'en tenir là-dessus au conseil des seigneurs qui sont ici présents, et à l'arbitrage des citoyens de Béziers, ainsi que je l'ai promis. — Ce ne sont point des excuses qu'il me faut, répliqua le bourgeois, c'est l'homme qui m'a déshonoré ; mais comme vous n'êtes pas dans l'intention de le livrer, ma honte ne peut être lavée que dans votre sang. »

Aussitôt les poignards brillent, et les conjurés se jettent sur le vicomte, qui est percé de coups, et tombe devant l'autel avec plusieurs de ses chevaliers et l'un de ses fils, tout jeune encore. L'Évêque, en essayant d'arracher aux meurtriers leur victime, fut violemment frappé au visage et eut les dents brisées.

Le souverain Pontife, apprenant ce meurtre sacrilége, lança l'excommunication contre la ville de Béziers, et l'Évêque, soupçonné d'avoir provoqué les anathèmes de l'Église, fut obligé de s'enfuir.

sie, les blasphèmes et des griefs de toute nature.

Roger, fils aîné de la victime et âgé de 18 ans environ, s'échappa du palais vicomtal par une porte donnant sur la campagne. Brûlant de venger la mort de son père, il s'allia avec Alphonse d'Aragon, et vint assiéger Béziers. Comme l'énergie de la résistance lui fit connaître qu'il ne la soumettrait pas facilement, il feignit un généreux pardon. Quelque temps après, il répandit le bruit que le comte de Toulouse se disposait à l'attaquer, et, sous prétexte d'organiser la défense, il se rendit à Béziers et y appela des troupes aragonaises, en priant les habitants de les héberger. — «Les Aragonais, dit dom Vaissette, pour ôter tout soupçon, se partagent par bandes et arrivent successivement à Béziers, où ils logent chez les bourgeois. Dès qu'ils se voient assez forts dans la ville, ils prennent les armes à un signal convenu, font main basse sur une partie des habitants, et pendent les autres à des potences.» Puis, pour repeupler la cité, ils épousent les veuves et les filles de ceux qu'ils avaient mis à mort.

Le troubadour Guillaume de Béziers a déploré le trépas de Trencavel; mais M. Gabriel Azaïs, en rapportant cette complainte dans sa savante *Étude sur les troubadours biterrois*, lui donne pour sujet la mort du malheureux Raymond Roger.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Soumission de Carcassonne. Arrangements pour la possession et la conservation du pays.

Après la prise de Béziers, l'armée de Dieu — 1209
porta ses étendards vers Carcassonne (1), où le vicomte Roger, frappé de terreur, consentit à subir les conditions qui lui étaient imposées. Les habitants devaient sortir en chemise et en braie ; ils remettaient la ville aux Croisés, et le vicomte lui-même resterait en otage, jusqu'à l'entier accomplissement de tous les termes de la capitulation.

(1) *Hinc procedentes Carcassonentida cingunt*
Agminibus densis urbem, quam tempore parvo
Gnaviter expugnant et eam se dedere cogunt.
Tali condicto, quòd nil ex urbe ferentes
Bellator civis, ætas et sexus uterque,
Solâ contenti vitâ, sine veste, sine armis,

Mais il mourut peu de temps après de la

Arcto postico, quod vix foret exitus uni,
Unus post alium studeant exire viritim,
Cuncta relinquentes bona libito catholicorum
Agros, arma, pecus, gazas, vineta, penates,
Et quamcumque locus rem tam præclarus habebat.

GUILLAUME LE BRETON.
(La Philippide — 8e livre.)

« De là les Croisés se mettent en marche, et entourent de leurs épais bataillons la cité de Carcassonne, qu'ils assiégent avec vigueur, et qu'en peu de temps ils contraignent à se rendre, aux conditions suivantes : Sans rien emporter de la ville, les combattants et la population de tout âge et de tout sexe, se contentant d'avoir la vie sauve, devaient sortir, l'un après l'autre, sans vêtements et sans armes, par une étroite poterne, qui pouvait à peine donner passage à une seule personne ; ils laisseraient à la libre disposition des catholiques tous leurs biens, leurs champs, leurs armes, leur bétail, leurs épargnes, leurs vignobles, leurs maisons et tout ce que renfermait cette magnifique cité. »

Un écrivain anonyme, cité par Catel dans l'*Histoire des Comtes de Tolose,* rapporte : « Que Pierre, roy d'Aragon, ayant entendu que son proche allié le viscomte de Béziers estoit en peine, et que l'armée des Croysés le tenoit assiégé dans la ville de Carcassonne, il print résolution de se rendre au camp devant ladicte ville pour tascher de l'accommoder avec le Légat. Mais d'autant que le Légat ne voulut accorder autre condition au viscomte que de se retraire de ladite ville assiégée, avec son équipage, et à doulze autres tels que le viscomte nommeroit, le reste des habitants de ladite ville demeurans à la discrétion du Légat et de son armée ; le Viscomte ne voulut pas accepter ceste capitulation, choisissant plustost de se deffendre que de se rendre avec ces conditions, et disant le Proverbe du païs : « *Qui be se deffend, bouno merce trobo.* » Tellement que le roy d'Aragon, voyant qu'il

[illegible] anonyme voir la préface de la Chanson [illegible] de Fauriel et Douais : les manuscrits [illegible] de Merville.

dyssenterie, et l'on répandit à ce sujet plusieurs impostures, en disant qu'il avait été tué à dessein. (1)

ne pouvoit rien plus advancer, il s'en retourna en ses terres, et le Légat avec l'armée des Croisés continua le siége, jusques à ce qu'un gentil-homme, qui se disoit venir de la part dudict Légat feust treuver le viscomte de Carcassonne et Béziers, auquel il persuada d'aller treuver le Légat et les Princes qui tenoient la ville assiégée, et qu'il l'asseuroit qu'il obtiendroit d'eux telle capitulation qu'il pourroit désirer : Au dire duquel gentil-homme le viscomte ayant trop de créance, suivit son conseil et se rendit au camp peu accompagné, pour parler au Légat, lequel feust bien estonné de le voir. Mais après avoir escouté ce que le viscomte luy dict, il commanda qu'on l'arrestast prisonnier. Ce qu'ayant entendu les habitants de la ville de Carcassonne, et voyant que leur viscomte avoit été faict prisonnier, ils quittèrent ladicte ville, et s'enfuirent par des conduits sousterrains aux *Tours de Cabardès*, lesquelles sont à trois lieuës de Carcassonne. Ce qu'ayant recognu les Croysés qui la tenoient assiégée, voyant qu'il n'y avoit personne pour deffendre la ville, y entrèrent dedans, et s'en rendirent maistres sans coup férir. »

(1) Le vicomte de Béziers, Raymond Roger, mourut en captivité, le 10 novembre 1209, à l'âge de 24 ans, *non sans soupçon qu'on eût avancé ses jours*, disent les auteurs de l'Histoire du Languedoc. Le troubadour Arnaud de Marveil s'exprime à ce sujet d'une manière plus affirmative, en disant : « *Il Francès l'auciron, quan l'agron pres à Carcassona.* » C'était une triste fin que celle de ce jeune homme, promis à de si hautes destinées, et expirant, dépouillé de tout, dans les ténèbres d'une prison. Le peuple ne craignit pas de témoigner sa pitié et son attachement pour ses maîtres naturels : « *Son vengut per veser lor dit senhor mort et per li fayre honor que li eran tengut cascus fayre, aquela cosa fut fort*

Sous la direction du Légat, les prélats et les barons délibérèrent pour décider qui mériterait de posséder le territoire conquis, et qui serait présenté pour l'obtenir.

Sur le refus des plus grands seigneurs de l'armée (1), un homme se rencontra, brave et dévoué à Dieu, le comte Simon de Montfort, qui, cédant aux instantes prières des prélats et des barons, accepta enfin ce qu'il avait d'abord refusé avec les autres, et s'écria : « Faute d'un champion, la cause de Dieu ne chôme pas. »

Les populations du voisinage, saisies d'épouvante, s'enfuyaient, abandonnant les villages et les châteaux, à l'exception de ceux de

lamentosa et pietosa a veyre la dolor que lodit pobla meneva, non sabia per lo dit visconte quant ora mort ansin en prisou, ni en aquela forma que mort era. » (Chronique provençale, p. 19.)

(1) On proposa d'abord au duc de Bourgogne la seigneurie des terres conquises : « Je les refuse, répondit-il ; car je ne puis en aucune manière dépouiller un homme de noblesse par trahison, et c'est ce qui arrive, puisqu'on le retient captif contre le droit. » Telle fut à peu près la réponse du comte de Nevers. Le Légat tourna alors les yeux vers le Comte de Montfort, qui s'était rendu populaire par sa valeur merveilleuse et son éclatante dévotion. Celui-ci accepta, et fut proclamé vicomte de Béziers et de Carcassonne, le 22 août 1209.

Cabaret, (1) de Minerve (2) et de Termes (3), dont le siége donna beaucoup de peine, l'hiver suivant, jusqu'au commencement de l'été. 1210.

Pendant ce temps la parole divine n'était pas

(1) Le château de *Cabaret*, chef-lieu du pays de Cabardès dans le comté de Carcassonne. fut inutilement assiégé une première fois, lorsque le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, ayant fini le temps de leur service, quittèrent l'armée de la croisade. Il fut pris plus tard par le sire Bouchard.

(2) Le château de *Minerve*, chef-lieu du Minervois, dans le comté de Narbonne, aujourd'hui dans l'arrondissement de saint-Pons (Hérault), et à 18 kilomètres de cette ville, fut pris en 1210, « aux environs de la fête de Saint-Jean-Baptiste.» Le Légat accorda la vie sauve au châtelain et à tous les habitants, même aux Hérétiques *parfaits*, s'ils renonçaient à leurs erreurs. Alors l'un des Croisés, Robert-*le-Mauvoisin*, se mit à dire : « Sire Abbé, nous sommes venus ici pour exterminer les Hérétiques, et non pour les protéger.» — « Rassurez-vous, Sire Robert, dit le Légat en riant; ils ne se convertiront pas. » En effet aucun des *parfaits* ne voulut renoncer à sa croyance; on alluma de grands bûchers autour du château, et 180 personnes y furent brûlées vives, en présence de l'armée, agenouillée et chantant un *Te Deum* d'action de grâce. (Pierre de Vaux-Cernay. Chap. 53.)

(3) Le siége du château de Termes, dans le comté de Narbonne, dura neuf mois, « jusqu'à ce que l'eau manquât aux assiégés, à cause de la sécheresse. Ils avaient encore beaucoup de vin; mais sans eau, je pense, aucun homme ne peut vivre. Il tomba ensuite une forte pluie, un véritable déluge, et c'est de là que mal leur prit. Tous les jours, il mourait des gens sans fin. Plutôt que de périr ainsi, ils réunissent les femmes

enchaînée, et les prédicateurs de la croïsade poursuivaient partout leur mission.

en haut du Donjon, et quand est venue la nuit noire, et à l'insu de ceux du dehors, ils sortent du château, sans bagage, car nul d'entre eux n'emporta rien, je pense, si ce n'est son argent. Roger de Termes dit alors aux siens de l'attendre; et comme il retournait au château, les Français le rencontrèrent et prisonnier l'emmenèrent au comte du Montfort. — Celui-ci fit alors chose courtoise : c'est qu'il n'enleva aux dames chose qui valût un denier monnoyé. » (Histoire rimée. — Vers 1290. — 1311.)

CHAPITRE QUINZIÈME.

Une grande Confrérie se fonde à Toulouse, et s'engage dans la Croisade contre les Hérétiques et les Usuriers notoires. 1210

Cependant le vénérable évêque Foulques, qui avait grandement à cœur d'empêcher que tous les habitants de Toulouse fussent exclus de toute participation aux Indulgences accordées aux étrangers, résolut de les attacher à la cause de l'Église par une pieuse institution, pour parvenir plus facilement, par leur concours, à détruire la malice de l'hérésie, et à faire disparaître les usuriers notoires. Dans cette intention, avec l'aide de Dieu et la protection du Légat, il fonda à Toulouse une grande Confrérie, dont tous les membres furent marqués, au nom du Seigneur, du signe de la croix.

Presque toute la ville s'y affilia, sauf un petit nombre de personnes.

Quelques bourgeois du Bourg (1) s'y associèrent également, et l'évêque unit tous les Confrères à l'Église par le lien du serment. — Il leur donna pour marguilliers les chevaliers Aymeric de Castelnaudary, surnommé *Cofa*, avec son frère Arnaud; Pierre de Saint-Romain, + St-Rome + et Arnaud Bernard, surnommé *Endura*, hommes braves, sages et puissants. Dieu permit que cette confrérie devînt assez influente pour contraindre à comparaître devant elle les usuriers qu'elle assignait, et pour les forcer à donner satisfaction de leurs méfaits. Contre ceux qui faisaient défaut, elle envoyait des gens armés, qui rasaient leurs maisons, après les avoir pillées.

Il y en eut qui crénelèrent leurs demeures pour s'y défendre, et dès lors la division régna dans la ville. Il se forma dans le Bourg une autre confrérie, dont les membres se lièrent

(1) La ville haute ou *le Bourg*, formait une sorte de cité séparée et privilégiée, qui se gouvernait par des magistrats librement élus.

+ St Rome était une localité voisine de Villefranche de Lauragais, où était une forêt célèbre. Le château [illegible] appartient à Mr de La Panouse.

aussi par de mutuels serments. L'animosité ne fit que s'aggraver entre ces deux associations, dont la première était appelée la *Confrérie blanche*, et l'autre la *Confrérie noire*. Chaque jour on se rencontrait, les armes à la main, bannières déployées, et même avec de la cavalerie. Par le moyen de l'évêque son serviteur, le Seigneur était venu pour mettre entre eux, non une mauvaise paix, mais un bon glaive.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Jacques, fils du roi d'Aragon, est livré en otage. Siége et prise de la forteresse de Lavaur.

L'an 1210 de l'Incarnation du Sauveur, le comte de Montfort convint d'un arrangement, et s'entendit pour conclure la paix avec le roi d'Aragon, duquel relevait le fief de Carcassonne, sous la suzeraineté du roi de France. Comme garantie de ses engagements, le roi livra en otage son fils Jacques (1) au nouveau comte de Carcassonne.

(1) Les Légats insistèrent avec tant de persévérance auprès de Pierre d'Aragon, qu'il consentit à reconnaître Simon de Montfort « comme son bon vassal. » C'était un commencement d'ordre régulier dans la conquête. Une alliance de famille fut aussi vivement sollicitée entre la famille de Montfort et le jeune prince Jacques d'Aragon : Pierre de Vaux-Cernay rapporte que cette proposition fut agréée.

+ La raison pour laquelle Pierre d'Aragon reconnut la vassalité de Montfort, qui n'était cependant qu'un [illegible], est qu'il entendait [illegible] au comte de ses droits sur Montpellier

Les Prélats et les chefs de l'armée formèrent ensuite le projet d'assiéger le château de Lavaur (1), dans le diocèse de Toulouse; car cette forteresse était pleine d'Hérétiques, par la coupable négligence du comte de Toulouse, qui montrait peu d'empressement et de docilité à purger ses terres des mécréants et des routiers. Déjà il ne marchait plus, comme dans le principe, avec les croisés, et au moment où ceux-ci se disposaient à pénétrer sur ses domaines, il prenait de son côté ses mesures pour leur résister, en fortifiant ses châteaux et en y mettant garnison.

Son frère Baudoin lui demanda alors, comme une faveur, la permission de diriger lui-même la défense de Castelnaudary, la première ville que les Catholiques rencontreraient sur leur passage, et qu'il s'engageait à sauver. Le comte refusa d'y consentir : toutefois il lui confia le soin de munir et de défendre le château de Montferrand (2), en lui promettant

(1) **Lavaur** *(Vaurum)* **Sous-Préfecture du Tarn, pop. 5,000 h., à 42 k. S. O. d'Alby.**

(2) **Montferrand, château de Lauraguais, à quelque distance de Castelnaudary.** (10 k.)

de venir à son secours, si par hasard il était attaqué.

L'armée se mit en marche pour faire le siége de Lavaur, où commandait Aymeric, seigneur de Montréal et Laurac (1), frère de la châtelaine, noble dame Giraude. Il s'était chargé de diriger la résistance, pour être agréable à sa sœur, et il mettait sa confiance dans la force des murailles qui entouraient et enfermaient la ville de toute part, et qu'il croyait inexpugnables, d'autant plus que le comte Raymond lui avait permis de lever une armée, si les Croisés arrivaient.

Il y avait à Lavaur une multitude considérable d'Hérétiques, qui n'y demeuraient pas habituellement pour la plupart, mais qui s'y étaient rendus de divers pays éloignés. Ils espéraient que plusieurs d'entre eux seraient blessés et tués, et que les autres pourraient s'approprier leur argent. C'est ce que j'ai ouï dire à quelqu'un qui en savait long à ce sujet. Ainsi, par des paroles de mensonge, ces gens

(1) LAURAC, capitale du Lauraguais, arr. et à 16 k. S. E. de Castelnaudary.

faisaient trafic de leurs corréligionnaires, ains que le disait l'apôtre Pierre. L'armée bénie de Dieu aborda sans crainte cette place formidable, l'entoura de tous côtés, jeta un pont de bois sur la rivière (l'Agout), pour pouvoir passer sur les deux rives ; elle ne laissa, ni jour ni nuit, aucun repos aux assiégés, qu'elle écrasait sans relâche avec les pierriers, les catapultes et d'autres engins de guerre.

Au siège de Lavaur assistait un seigneur venu du Nord avec Simon de Montfort, Pierre de Voisins. Montfort lui donna une partie des terres conquises et plus tard il fut sénéchal de Toulouse. C'est de cette souche que descend la famille de Voisins-Lavernière, aujourd'hui fixée au château de Drumes, près Lavaur.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

La Confrérie de Toulouse va au siége de Lavaur.

Sur ces entrefaites, le Légat enjoignit à la Confrérie de Toulouse et à son évêque de se rendre à Lavaur, pour prêter aide et renfort à l'armée de la Foi et de la Paix.

Les confrères prirent les armes et se rassemblèrent sur la place Montaigon, aussi nombreux qu'une armée. Ils délibéraient par quelle porte ils sortiraient de Toulouse pour rejoindre les Croisés, lorsque le comte Raymond apparut au milieu d'eux, et employa les prières et les menaces pour les empêcher de quitter la ville et de porter secours à ses ennemis. Ils ne voulurent pas l'écouter, alléguant le serment qu'ils avaient prêté au Légat. Mais quand ils arrivèrent à la porte Saint-Etienne, par laquelle ils avaient décidé de sortir, ils y trouvèrent

encore le comte, qui les y avait devancés, et qui, saisissant les verrous, s'écria qu'ils lui casseraient les deux bras avant qu'il les laissât partir. Et il arrêta ainsi leur départ.

Présumant qu'à toutes les portes où ils se présenteraient, la même scène se répèterait d'un autre côté, les confrères tournent à l'improviste leurs bannières du côté des ponts de la Garonne, passent à gué un peu plus bas, et marchent en toute hâte vers Lavaur.

En les apercevant de loin, les assiégés crurent que le comte de Toulouse les envoyait à leur secours; mais quand ils les virent dresser leurs tentes dans le camp des Croisés, ils perdirent tout espoir de délivrance. (1)

(1) Trois mille Toulousains de la *Confrérie blanche* se rendirent au siége de Lavaur. Ils chantaient tous une sirvente de leur évêque troubadour : « A l'égard du Comte de Toulouse, disait cette chanson, nous vous conseillons avec l'apôtre d'employer toujours la ruse. Vous commencerez par combattre les autres hérétiques, de peur que, s'ils étaient tous réunis, il ne fût pas si facile de les vaincre ; puis vous attaquerez le Comte, lorsqu'il se trouvera seul et hors d'état de recevoir aucun appui. » — Toute la politique des Légats, toute la tactique des Croisés, et la principale cause de la conquête du Midi par les Français du Nord, sont exposées dans ces quelques lignes.

Considérant qu'ils ne pouvaient prolonger la résistance, et que leurs remparts étaient dégarnis de combattants, qui tombaient sous une grêle de projectiles, ils donnèrent des otages et se rendirent à discrétion.

La lutte durait encore, lorsque le comte de Foix surprit une bande de nouveaux pélerins, qui venaient à l'armée et marchaient sans défiance, et il en massacra un grand nombre dans les bois. (2)

Quand Simon de Montfort fut maître de Lavaur, qui s'était livrée à sa merci, il fit pendre le noble Aymeric avec quelques chevaliers, et fit passer au fil de l'épée environ quatre-vingts personnes de distinction avec beaucoup d'autres qui s'étaient mêlées aux chevaliers, dans l'espérance qu'on les épargnerait. Il livra aux flammes du bûcher à peu près trois cents Hérétiques, pris les armes à la main, et qui furent brûlés vifs. Quant à dame Giraude la châtelaine, elle fut jetée dans

(2) Cette rencontre eut lieu à Montjoire, entre Rabastens et Lavaur : près de 5.000 Croisés, la plupart allemands ou frisons, y périrent.

un puits que l'on combla avec des pierres. Pour le menu peuple, il eut la vie sauve sous conditions. (3)

(3) Le troubadour fait entendre sur la catastrophe de Lavaur ces lamentables accents : — « Il n'y avait point, dans le Toulousain, ni dans tout le Comté, chevalier plus preux qu'Aymeric, ni plus large dépensier, ni de plus haute race. Mal lui en prit d'avoir connu les hérétiques et les *ensabbatés !* Car jamais, dans la chrétienté, si haut baron ne fut, je crois, pendu avec tant d'autres chevaliers à ses côtés. Car de chevaliers seulement, il en fut compté là plus de quatre-vingts, à ce que me dit un clerc. Quant à ceux de la ville, on en rassembla dans un pré jusqu'à quatre cents, qui furent brûlés et grillés, sans y comprendre dame Giraude, que les Croisés jetèrent dans un puits et couvrirent de pierres, dont ce fut dommage et pitié; car sachez que jamais personne ne la quitta sans avoir fait un bon repas. Ce fut à la Sainte-Croix de mai, en été, que Lavaur fut détruit, comme je vous conte : là se fit alors un si grand carnage, qu'il en sera, je crois, parlé jusqu'à la fin du monde. »

FAURIEL.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Prise du château de Casser (1), où sont brûlés soixante Hérétiques. — Prise du château de Montferrand, où Baudoin, frère du comte de Toulouse, est reçu à merci.

1210. Lorsque tout fut terminé de ce côté et qu'il n'y eut plus rien à craindre, l'armée de Dieu se dirigea vers le château nommé Casser, s'en empara, et y fit prisonniers environ soixante Hérétiques qui furent brûlés.

De là elle marcha contre le château de Montferrand, que défendait Baudoin, frère du comte de Toulouse. Comme le comte ne lui amena pas le secours qu'il lui avait promis, Baudoin, serré de près par les Croisés, voyant qu'il ne

(1) CASSER OU LES CASSEZ (*Carcer*), château du Lauraguais, aujourd'hui *Lescasses*, entre Montferrand et Caraman. on y voit les ruines d'une abbaye célèbre.

pouvait repousser plus longtemps leurs attaques sans cesse renouvelées, fit sa paix avec l'Église, et s'engagea par serment à servir désormais les intérêts de la croisade.

On employa tout l'hiver à soumettre quelques autres parties du pays. (1)

La Confrérie de Toulouse fut renvoyée dans ses foyers. Le comte mit tous ses soins et tout son zèle à la rallier à sa cause, et il réussit à rétablir la concorde entre les partis. Tous travaillèrent en commun à fortifier la ville, et à la mettre en état de défense contre ce qui pourrait survenir. (2)

(1) Le comte de Montfort prit les châteaux de Rabastens, de Puycelsi, de Montaigut, de Lagarde, de de Gaillac, de St.-Marcel, de Sévérac, de St.-Antonin et de la Guêpie, dans le Rouergue et le comté d'Alby; mais il n'en resta pas longtemps maître, quand son armée se fut affaiblie par le départ d'une foule de Croisés, et que le comte de Toulouse se fut ouvertement déclaré contre lui.

(2) Raymond VI s'était d'abord soumis à toutes les exigences des Légats; mais tous ces témoignages d'adhésion n'avaient pas désarmé l'ambition et la haine. A peine était-il arrivé à Toulouse, qu'on le somma, ainsi que les Consuls, de livrer quelques notables habitants, pour qu'ils eussent à se purger de l'accusation d'hérésie. En cas de refus, on le menaçait d'envahir ses terres, comme relaps et excommunié.—Raymond répondit qu'il n'en ferait rien, qu'il se plaindrait même au Pape et au

Le Légat lança, pour ce motif, une sentence d'excommunication contre tous les Toulousains.

Vers la même époque, Raymond-le-Jeune, fils dudit comte, épousa dona Sancha, sœur du roi Pierre d'Aragon (1). Son père lui fit une donation fictive de Toulouse, pour sembler avoir un motif raisonnable de défendre cette ville.

L'année suivante (1211 de l'Incarnation du Sauveur), l'armée des Pélerins, qui s'était renforcée d'un grand nombre d'Allemands, parut devant Toulouse, dressa ses tentes en face du Bourg, et entoura presque toute la cité. Par des assauts multipliés elle fit subir aux habitants des pertes considérables; mais elle n'eut pas moins à souffrir de la part des

roi de France des vexations qu'on avail commises en Languedoc, sous prétexte d'hérésie. Les Consuls déclarèrent de leur côté qu'il n'y avait point parmi eux d'Hérétiques. C'est alors que le Légat excommunia les habitants et mit la ville en interdit. L'Évêque Foulques quitta Toulouse.

(1) Dona Sancha, épouse de Raymond VII, était la sœur d'Eléonor d'Aragon, épouse de Raymond VI: ainsi, comme l'a fait remarquer Roderic de Tolède (*Histoire d'Espagne*, *liv.* VI, *chap.* 4.), le père et le fils épousèrent deux sœurs.

assiégés (1), de sorte que, au bout des quarante jours de pélerinage, le siége fut levé et les pélerins s'en retournèrent dans leur pays, en ravageant les moissons et les vignes, et en commettant toutes sortes de dévastations sur le territoire voisin de Toulouse.

(1) Tous les bourgeois de Toulouse, qui n'étaient pas de la *Confrérie blanche*, s'armèrent pour repousser l'ennemi. Plusieurs fois ils surprirent le camp de Montfort, et ne craignirent pas de braver les lances des Croisés en rase campagne. Il faisait si chaud que des maladies se mirent dans l'armée des Français, habitués à un climat plus tempéré. « Au milieu du jour, où les nôtres n'étaient bons à rien, dit Pierre-de-Vaux-Cernay, ils faisaient un somme, et souvent les maudits Provençaux les surprenaient pendant cette sieste. » Les discussions entre les chefs hâtèrent encore la levée du siége.

+ il faut entendre par le Bourg, la rive droite et particulièrement la portion comprise entre les portes St Etienne, St Michel et la Garonne (portes St Etienne, Montgaillard et St Michel)

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Le comte de Montfort est assiégé à Castelnaudary. Il fait une sortie et force le comte de Toulouse à se retirer.

1211.

Après la retraite des Croisés, le comte de Toulouse se mit lui-même en campagne avec des forces considérables, et assiégea le comte de Montfort dans Castelnaudary, dont il battit les remparts avec de formidables machines.

Or, un jour que des chevaliers du parti de Montfort lui amenaient un convoi de vivres du diocèse de Carcassonne, il advint que le comte de Foix les assaillit avec des troupes nombreuses, et engagea contre eux un grand combat dans la plaine.

Du haut d'une tour, le comte Simon s'en aperçoit aussitôt, et après avoir pourvu à la

défense de la place, il s'élance par une porte, à la vue de toute l'armée et avec soixante chevaliers à peine, pour secourir les siens qui pliaient sous le choc.

Lorsqu'il arrive sur le champ de bataille, il ne voit plus de son côté qu'un faible corps de cavalerie, qui dispute encore la victoire. Il fond comme un lion sur l'ennemi, qui le reconnaît aux coups qu'il porte, et qui cherche son salut dans la fuite.

Dans cette action, Guillaume *Cat*, chevalier de Montréal, que le comte honorait de son amitié pour avoir été le parrain d'un de ses enfants, le trahit sur le champ de bataille même, en passant du côté de ses adversaires. En agissant ainsi, sous l'inspiration de Satan, il ne songeait pas que les chances de la guerre sont variées, et le succès ne répondit point à son attente.

Le comte en devint plus furieux contre nos compatriotes : — « Je ne veux plus avoir affaire, disait-il, avec les hommes de cette maudite race provençale. »

Le comte de Toulouse, confus de sa défaite et privé de ses alliés, brûla ses machines,

leva le siége pendant la nuit, et rentra sur ses terres. » (1).

(1) Dans la *Chronique rimée*, la bataille de Castelnaudary est un véritable morceau d'épopée, digne de la muse guerrière du Tasse et de l'Arioste. — Nous donnerons ce récit en entier, moins encore au point de vue historique, que comme une belle page dont peut s'enorgueillir la littérature romane. Quels tableaux vivants et terribles, quelles fortes images nous présente ce poëte inconnu ! Quelle langue que celle qui, dès le XIIIe siècle, trouvait de semblables accents !

BATAILLE DE CASTELNAUDARY.

« L'armée du comte Raymond vient camper dans la prairie, à une demi-lieue de Castelnaudary. Si vous aviez alors entendu les clameurs de la gent étrangère, qui s'y trouva réunie, vous auriez dit que la terre et le ciel s'étaient confondus. O Dieu ! que de tentes y furent plantées ! des tentes à pommes d'or ou surmontées d'aigles !

» Ils dressèrent leur pierrier sur un chemin ; mais ni par chemin, ni par sentier, ils ne trouvent de pierre, qui du choc de l'engin ne soit aussitôt brisée. Il fallut en apporter trois d'une grande lieue : du premier coup tiré, ils ont brisé une tour ; du second, ils ont, à la vue de tous, renversé une salle ; mais au troisième jet, la pierre s'est brisée,

+ Il n'y a en effet, autour de Castelnaudary qu'une plaine calcaire dépourvue de pierres ; il eut fallu creuser le sol (et c'est sans doute ce qui fut fait) … de la pierre à plâtre.

et sans cela elle aurait coûté cher à ceux de la ville. (c'était sans doute une pièce à plâtre)

» Le comte de Montfort est à Castelnaudary... Messire Bouchard est à Lavaur, avec je ne sais combien d'autres ; ils sont bien cent à cheval, tous hardis combattants ; ils s'acheminent tout droit vers Castelnaudary, où ils vont rejoindre le comte de Montfort, et avec eux vient aussi l'évêque de Cahors.

» Ils vont d'abord à Castres, puis à Carcassonne, d'où partait un grand convoi de vin, de blé, de pain cuit et d'avoine pour le comte de Montfort et les assiégés.

» Lorsque le comte de Foix l'apprend, il se poste aussitôt avec toute sa troupe, le long d'une colline ; les routiers sont avec lui, et, dans tout le camp, il n'y eut ni chevalier, ni bon sergent qui ne l'accompagnât, à l'exception de Savaric, avec ses barons normands, qui resta avec le comte de Toulouse à se récréer.

» Cependant, avec sa troupe en bon ordre, paraît Bouchard. Dès que le comte de Foix le voit s'avancer sans inquiétude, il range aussitôt les siens. De ceux qui venaient avec Bouchard il n'y en avait pas un si grand nombre, et les autres étaient bien en tout deux mille, avec bons coursiers, avec haubert et cotte, avec bon heaume reluisant, avec chapeau de fer, bonne épée tranchante, bonne lance de frêne et massue écrasante.

» Or oyez maintenant des récits de batailles telles que jamais vous n'en entendîtes de si fières, depuis le temps de Roland et de Charlemagne, quand il vainquit Aigolant et conquit Galiane, la fille du roi Branlant, sur Galafre, le courtois émir de la terre d'Espagne.

» Voici que le comte de Foix et les routiers d'Aragon barrent le chemin aux Français : « Barons, se disent-ils, qu'il n'en reste pas un vivant, de cette race étrangère, et que leur sort fasse peur en Allemagne et en France ! »

» Devers Castélnaudary, où vont messire Bouchard et les siens, est parti un aigle, qui venait de la gauche en ça vers la main droite, planant et volant raide contre le vent : « Messire, dit alors Martin Algai, par St-Jean ! de quelque manière que le combat commence, nous y serons vainqueurs ; le champ de bataille restera à vous et aux vôtres ; mais vous y perdrez beaucoup de monde, et y recevrez grand dommage. — Le meilleur augure je ne l'estime pas un gant, dit Bouchard. Ils mourront avec honneur tous ceux qui mourront ici, et c'est être sauvé que de mourir ainsi. Si nous y perdons, l'ennemi y perdra également la fleur de ses barons. »

» Le comte de Foix chevauche avec une partie des siens à *St-Martin-des-Bordes;* car tel est le nom du lieu. Ils dressent leurs lances à l'arçon, s'en vont criant *Toulouse,* à travers la belle et longue plaine, et de leurs arbalètes lancent flèches et

viretons. Telles sont les clameurs qu'ils poussent, et tel en est le retentissement, que vous diriez que le ciel et le tonnerre vont en tomber.

» Rude, au baisser des lances, devient la bataille : les Toulousains crient *Toulouse*, et les Gascons *Comminges !* D'autres crient *Foix*, ou *Montfort*, ou *Soissons !*

» Un chevalier du pays, Gérard de Pépieux, qui est avec le comte de Foix, et le meilleur de ses barons, pique son destrier de ses tranchants éperons; au milieu du chemin, à l'issue des broussailles, il rencontre un des Bretons de sire Bouchard, le fiert sur l'écu, lui perce les brassards, le pourpoint et le haubert, tellement que par le dos il lui pousse un tronçon de lance, dont le pennon est tout sanglant. Il tombe mort à terre sans confession.

» Quand les Français ont vu le coup, ils volent à la rescousse, furieux comme des lions et comme de bons guerriers. Ils éperonnent, comme de vrais barons, et courent en avant, tant qu'ils peuvent, sur la pente de la vallée. Messire Bouchard porte un pennon de soie, où est peint un lion ; il monte un cheval qui, à ne point mentir, vaut plus de cent livres. Lui et les siens, tous ensemble, ils frappent sur les routiers avec leurs tranchantes épées, si fort qu'ils leur font grand mal.

» Ils en laissent pour morts une centaine, qui ne verront pas la Noël, et qui, en carême ni en carnaval, ne seront plus ni marris ni joyeux. Là,

le fils du châtelain de Lavaur est, par la visière du heaume, atteint d'une flèche dont le coup fut mortel : il tombe devant le sénéchal.

» Messire Bouchard éperonne, poursuivant sa route, et avec lui les Français. Dans la foule épaisse, chacun des siens crie *Montfort!* et lui *Dame Ste-Marie !* — De l'autre côté, le comte de Foix s'avance avec ses preux, et vous auriez vu force targes brisées, force lances rompues emmi la prairie, les cavaliers fouler les débris dont la terre est jonchée, et maint bon cheval errer libre, n'étant plus tenu par personne.

» Les hommes de Martin Algai, quoi que l'on en dise, s'enfuirent avec lui de cette mêlée, jusqu'à ce que la bataille fût gagnée. Il reparut alors, disant qu'il revenait de la poursuite des routiers, et s'excusa de la sorte de sa lâcheté et de sa félonie. — L'évêque de Cahors et les non-combattants se sauvèrent à Fanjaux, à une grande lieue, et de la part de tels compagnons, telle conduite n'est pas merveille.

» Tout le convoi fut pour lors enlevé par ceux que Dieu maudisse ; mais ce butin leur fit faire grande folie : ils pillèrent tout, et chacun voulut être le premier à fuir avec ce qu'il avait pris. — Les bons mulets que Nicolas guidait, les routiers les emmenèrent ce jour-là avec son valet ; mais il fut, lui, de ceux qui s'échappèrent avec les clercs.

De quoi je fus bien content; car il est mon grand ami et mon compère, maître Nicolas.

» Les Français éperonnent, tout doux, au pas, tout chagrins, heaumes baissés, et la tête penchée vers la terre. Mais ne croyez pas qu'ils fuient ou lâchent pied; à bien frapper force horions ils ne se ménagent guère.

» La plaine est longue et belle, et unie la campagne; des deux côtés il en meurt de faibles et de vaillants, ainsi que me le raconta ensuite maître Nicolas. Ceux du comte de Toulouse les regardent combattre, et se prennent de frayeur, quand les leurs reculent.

» Tandis que l'on combat ainsi avec force et bravoure, le comte de Montfort, à Castelnaudary, fait vite armer ses gens; il leur annonce que leurs compagnons, ceux qui sont dehors avec messire Bouchard, ont perdu leur convoi. Il sait bien en lui-même que, s'ils sont vaincus, tout le pays et la ville sont perdus pour lui; qu'il sera assiégé et fait prisonnier. Il sort donc et s'avance autant qu'il peut, armé de lance, d'écu et de toutes pièces, laissant les hommes de pied dans le château pour le défendre jusqu'à son retour.

« Il s'en va avec les siens, bannières déployées, à la bataille; ceux qui restent ferment les portes, résolus à se bien défendre, s'il est besoin. — Lorsque ceux de l'armée le voient venir, ils se troublent fort; ils savent bien qu'ils vont être vaincus, et

que la faute en est aux routiers, qui ont pris la fuite après le pillage. — Les barons français s'écrient *Montfort! Ste Marie, à notre aide!*

« Montfort se dispose à bien frapper; il court éperonnant, son épée nue à la main, et entre dans la bataille; après lui viennent les siens, qui le secondent bravement. De tous ceux qu'il rencontre, il prend les uns et tue les autres. Les misérables routiers et les mécréants sont si éperdus, qu'ils ne savent à quelle aide recourir.

» Mais le comte de Foix, qui a son écu fendu et son épée émoussée, Roger Bernard, son fils, rompent la foule devant eux. Don Porada, qui porte une lourde massue, sire Isard de Puylaurens, et les autres *faydits*, qui sont là plumant la grue, les suivent et font si bien que maint adversaire succombe. Si les autres leur eussent ressemblé, la bataille n'aurait pas été sitôt gagnée. Qu'il y a de morts des deux côtés! — Le châtelain de Lavaur y perd ses trois fils, plus beaux que fils de roi ou de comte.

» Cependant l'armée de Toulouse, qui est restée dans la prairie sous le château, voulait se retirer, tant elle était en émoi. — Mais Savaric crie tout haut: « Qu'aucune tente ne soit repliée, sinon vous êtes tous morts et perdus! » — « O Dieu de gloire! dit chacun en son cœur, garde-nous du déshonneur! »

» Quand le comte de Toulouse apprend que le

comte de Foix et les siens sont mis en déroute, il se tord les mains et croit qu'ils sont tous trahis. — Or, quand la bataille fut finie et la victoire gagnée, messire Bouchard se mit à crier : « Sires barons, en avant ! frappons sur l'armée de Toulouse, et ils sont tous déconfits ! » — Tous alors prennent un grand élan, et si ce n'étaient les fossés et les tranchées, rien ne les aurait arrêtés. Alors les chevaliers français, voyant qu'ils ne peuvent passer outre, se disent : « Ce serait folie de ne pas nous retirer, car nous avons assez fait pour un jour. »

» Mais avant de se désarmer, la gent de France retourne piller à la clarté de la lune, et nul ne saurait dire le grand butin qu'elle fit et qui l'enrichit pour la vie.

» Le comte de Montfort rentre au château, joyeux et content de la bataille. Dès qu'il est rentré, l'armée du siége, le matin suivant à la lueur de l'aube, replie ses tentes, tout le bagage, et le charge sur les chariots. Les Toulousains laissent là leur pierrier, à la pluie et au vent, et je ne pense pas que pour cent mille marcs d'argent ils eussent voulu le reconduire : ils se retirent, tristes, marris et soucieux. »

FAURIEL.

Les légats (Thédise et l'évêque de Riez) dans leur correspondance avec le pape, accusent Raymond VI d'avoir provoqué cette invasion de l'émir, en l'appelant à son secours !

CHAPITRE VINGTIÈME.

Le Miramolin (1), roi d'Afrique est fait prisonnier par le roi d'Aragon. — Les Chrétiens s'emparent de Calatrava. — Le comte de Montfort met une garnison au château de Pujol ; elle est prise et massacrée par les Toulousains.

Vers la même époque, le roi d'Aragon se rendit à Toulouse (2) : il y établit comme son

(1) Ce nom de *Miramolin* est une altération des mots arabes ÉMIR — EL — MOUMÉNIN (*prince*, *commandeur des croyants*) : on le trouve fréquemment employé par les auteurs français du moyen-âge.

(2) Le but du voyage de Pierre d'Aragon était de réconcilier les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges avec Simon de Montfort et avec l'Église. Il les obligea à lui jurer d'obéir aux prescriptions du Saint-Siége, et les consuls firent le même serment. Le comte de Toulouse remit même en dépôt entre les mains du roi ce qui lui restait de son comté, jusqu'à ce qu'il eût rempli toutes ses obligations envers l'Église. — Mais tous les arrangements proposés furent rejetés par le concile de Lavaur.

lieutenant le chevalier de Scala, et fixa sa résidence dans le faubourg de Saint-Subran. (St Cyprien)

Peu de temps après il dut s'en retourner en Espagne, pour soutenir la guerre que le *Miramolin*, roi d'Afrique, avait déclarée aux Chrétiens. Monseigneur Arnaud Amalric, qui venait d'être nommé archevêque de Narbonne, se disposa à prendre part, avec cent chevaliers français, à cette expédition contre les Infidèles. Cinq rois assistèrent à la bataille (3), et, avec l'aide de Dieu, la victoire leur resta. Le bruit se répandit bientôt que cent mille Sarrasins étaient tombés sous leurs coups, et que les Chrétiens, aussitôt après la bataille, s'étaient emparés de la ville de Calatrava, d'où s'était enfui honteusement le roi des Infidèles, l'an du Seigneur 1212.

Cependant, le comte de Montfort, toujours infatigable, ne laissait aucun repos à ses ennemis, qu'il harcelait sans cesse et qu'il écrasa en plusieurs rencontres.

(3) Il s'agit de la célèbre bataille de *Navas-de-Tolosa*, gagnée, le 16 juillet 1212, sur l'émir Mohammed-el-Nasr, chef des *Almohades*, par les rois Sanche VII de Navarre, Alphonse IX de Castille, Pierre II d'Aragon, et Alphonse II de Portugal, que le pape Innocent III avait ligués pour le salut de la chrétienté.

L'an du Seigneur 1213, il mit garnison, au commencement de l'été, dans un château-fort, appelé le Pujol, près de Toulouse, dans le but d'empêcher les Toulousains de sortir de leur ville pour faire la moisson.

Le comte de Toulouse vint assiéger ce château avec des machines, et le força à se rendre, en promettant de recevoir à merci les défenseurs, parmi lesquels se trouvait Roger d'Isart, chevalier français, blessé à la tête d'un coup de flèche.

On leur garantissait la vie sauve, à condition qu'ils se retireraient dans une tour et cesseraient toute résistance. Sur ces entrefaites, on apprit dans le camp que Guy de Montfort (4) allait arriver au secours de la place.

Aussitôt Roger Bernard, fils du comte de Foix et quelques autres chevaliers courent à la tour où étaient enfermés les ennemis et leur ordonnent d'ouvrir la porte. — Ils entrent en proférant des menaces de mort, et les assiégés croyaient déjà toucher à leur dernière heure; mais la fureur des assaillants se calma, quand

(4) Frère de Simon de Montfort.

on leur rappela le serment par lequel le comte et les consuls de Toulouse s'étaient engagés à laisser la vie aux vaincus. Néanmoins le brave chevalier Simon le Saxon fut en un instant massacré par la foule.

Les captifs furent conduits à Toulouse, où quelques jours après la populace se rua sur leur prison, les égorgea tous avec plusieurs autres qui avaient été pris ailleurs, et traîna leurs cadavres hors de la ville, comme des charognes (1).

Toute la population ne devait pas tarder à subir une dure expiation de cet attentat, comme la suite le montrera. — J'oubliais de dire que le premier qu'on a massacré dès le commencement du tumulte, fut arraché de l'église de Saint-Sernin du Taur (2) où il s'était réfugié, et emmené de force, malgré les priviléges et immunités de l'église, ce qui, comme je l'ai dit

(1) Au texte : *Trucidati, et tracti, sicut morticinium, extrà villam.*

(2) Il y avait à Toulouse deux églises placées sous l'invocation de Saint-Sernin, ainsi que le témoignent les anciens titres. Celle du *Taur*, dédiée plus tard à la Vierge, fut bâtie sur le lieu où le *taureau*, qui traînait

déjà, devint pour beaucoup une cause de malheur.

le saint martyr depuis le Capitole, rompit la corde et laissa le corps, qui fut inhumé à cet endroit même par deux dévotes femmes.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Le château de Muret (1) est assiégé par le roi d'Aragon.— Le comte de Montfort accourt pour le délivrer. — Préparatifs de bataille.

Peu de temps après, le roi d'Aragon, qui avait été si heureux contre les Sarrasins, voulut aussi tenter fortune contre les Chrétiens. Il se rendit à Toulouse vers la fin de l'été, et après avoir tenu conseil avec les Comtes, les Seigneurs et les Bourgeois de la ville, il en sortit avec des forces considérables, et assiégea le château de Muret, où le comte de Montfort avait laissé une vaillante garnison, qui causait

(1) Muret *(Murellum, Murel)* Sous-Préfecture de la Haute-Garonne, à 20 k. S. S. O. de Toulouse, population 2,500 habitants. — Patrie du musicien Dalayrac. et du maréchal Niel.

beaucoup de dommages à Toulouse (1).

(1) Les violences et les excès commis par le comte de Montfort dans le Languedoc avaient causé une si vive indignation, que sur les réclamations du roi d'Aragon à Innocent III, le Pontife, pouvoir fort et modérateur, écrivit en ces termes au Légat et au nouveau possesseur de ces terres : «Vous, Archevêque de Narbonne (Arnaud Amalric), et vous, Simon, comte de Montfort, ayant conduit l'armée des Croisés dans les domaines du comte de Toulouse, vous ne vous êtes pas contentés d'envahir les lieux où il y avait des hérétiques, mais vous vous êtes emparés de ceux où il n'y avait aucun soupçon d'hérésie. Vous avez usurpé le bien d'autrui avec tant d'avidité et si peu de ménagements, qu'à peine de tous les domaines du comte lui reste-t-il la ville de Toulouse et le château de Montauban. Vous avez pris le pays que Richard, roi d'Angleterre, avait donné à sa sœur, les terres de Foix, de Comminges et de Béarn, et vous faites prêter par les vassaux serment d'allégeance à d'autres qu'aux Seigneurs légitimes. Au reste, comme l'affaire est difficile, on doit y procéder avec beaucoup d'attention. Après avoir pris l'avis des archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, consuls et autres, vous nous l'enverrez, afin de statuer ce que nous croirons convenable.» *(Lettres d'Innocent III. lib. XV. epist. 212).*

Le concile de Lavaur répondit par une nouvelle énumération de griefs et d'accusations contre les fauteurs de l'hérésie : «Le comte de Toulouse a fait plusieurs serments d'expulser les hérétiques, et il n'en a tenu aucun. Il a maintenu les *routiers*, les *maynades*, à l'aide desquels il a donné la mort à plus de mille Croisés francs; il a chassé l'évêque d'Agen, pillé les abbés de Moissac et de Montauban; enfin, depuis si longtemps il est réputé protecteur de l'hérésie, que cette opinion doit être considérée comme une vérité. — Pour le comte de Comminges, il s'est associé avec les Albigeois maudits de Dieu, malgré son serment de ne plus les hanter. Raymond assure que c'est ce comte qui l'a poussé dans l'erreur, et qu'il est ainsi l'auteur de tous les maux qui

De tous les fiefs du voisinage arrivèrent des renforts à l'armée du roi (1). Aussitôt que le

s'en sont suivis. Qu'il soit d'abord absous ; puis l'Église ne refusera pas de lui rendre toute justice. — Le comte de Foix est le plus zélé protecteur de l'hérésie, et ceux qui la favorisent sont aussi coupables que les hérétiques eux-mêmes. A peine le Légat lui eut-il fait grâce, qu'il a massacré les catholiques allant en toute simplicité de cœur au siége de Lavaur. Cependant, comme pour le comte de Comminges, s'il se purge aux yeux de l'Église, justice lui sera faite.—Quant à Gaston de Béarn, n'est-il pas un des grands persécuteurs de la foi? Il est accouru au siége de Castelnaudary sous la bannière du comte de Toulouse ; il a protégé dans ses domaines le meurtrier du saint Légat, Pierre de Castelnau. N'est-il pas aussi entré avec ses routiers et pillards, dans la cathédrale d'Oléron, où il a fait violence aux clercs ? Qu'il se purge d'abord, puis justice lui sera faite.» *(Pierre de Vaux-Cernay, chap. 66. — Innocent III, lib. XVI, épist. 33-39.)*

Comme cette réponse donnait gain de cause à Montfort et à la race franque, le roi d'Aragon forma une confédération secrète, pour obtenir satisfaction, de gré ou de force, et il défia même le comte de Montfort, — «Ce qui occasionna ledit comte d'envoyer vers lui, pour sçavoir si c'estoit à bon escient. Le Héraut qui fut envoyé dit, outre ce, hardiment au roy, que s'il y avait quelqu'un qui voulust soustenir du contraire, il offrait à celuy qui le voudrait dire, le duël.» (Catel, Histoire des comtes de de Tolose, livre II, page 291.)

(1) *Guillaume-le-Breton* (Philippide, lib. 8) donne une énumération des forces de l'armée de Pierre d'Aragon :

Confugit ergò Comes Raimundus ad Aragonensis
Auxilium regis, qui congregat agmina regno
Quotquot habere poterat ; nec defuit illi
Fusinus Comes et Tolosanœ copia gentis,
Massiliique viri, quosque illi misit Avigno,
Albia chara, Nemaus, et quos misere Navarri,

comte de Montfort en eut connaissance, il se hâta de marcher au secours des siens. (1).

J'ai entendu raconter, il y a bien des années, les détails suivants par messire Maurin, abbé de Pamiers, personnage digne de foi et de toute sorte d'éloges : — « J'étais alors, disait-il, prieur de Pamiers, et j'étais chargé de veiller à sa sûreté. Je m'avançai jusqu'à Bolbonne (2), au-devant du comte, qui y arrivait. Comme il m'annonçait qu'il venait au secours des assiégés, et qu'il engagerait même le combat contre les assiégeants, s'ils l'attendaient en rase campagne,

Et quos nutrierat Carcasso, Comesque Bicorrus
Conveniunt omnes, numero bis millia centum.

« Le comte Raymond se met sous la protection du roi d'Aragon, qui réunit tout ce qu'il pouvait avoir de troupes dans son royaume. Ni le comte de Foix, ni les forces de Toulouse, ni les gens de Marseille ne lui font défaut; ni ceux qu'envoient Avignon, son cher Alby et Nîmes, ni ceux qui viennent de la Navarre. Ils se rassemblent tous avec ceux qu'avait nourris Carcassonne, et ceux qu'amène le comte de Bigorre : leur nombre s'élève à deux cent mille. »

(1) Le comte de Montfort était à Castelnaudary, où il venait d'armer chevalier son fils Amaury, le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste (24 juin 1213).

(2) Bolbonne, abbaye du comté de Toulouse, au confluent de l'Ariége et du Lers, au-dessous de Saverdun.

je lui répliquai : « Vous n'avez, sire Comte, qu'un petit nombre de lances en comparaison de vos adversaires. A leur tête se trouve le roi d'Aragon : c'est un guerrier de grande expérience et d'un courage éprouvé. Il a avec lui les Comtes et une armée formidable. La partie n'est pas égale pour vous, si l'on considère d'un côté votre faiblesse, et de l'autre la multitude qui se presse autour du roi. »

« A ces mots, le comte tira une lettre de son aumonière, en me disant :

— « Lisez cette lettre ! »

« Je la lus. Elle était adressée par le roi d'Aragon à une noble dame, femme d'un Seigneur du diocèse de Toulouse. Le roi lui faisait ses compliments et lui disait : — « C'est « par amour pour toi que je vais chasser les « Francs de notre pays ! » Et il ajoutait mille tendres propos.

« Quand j'eus terminé cette lecture : « Quelle conséquence tirez-vous de cela ? » demandai-je au comte de Montfort.

— « Celle-ci, répondit-il : c'est que Dieu me sera en aide ; c'est que je ne crains pas le roi d'Aragon, et que je ne crois pas qu'il

soit capable de faire reculer les serviteurs de Dieu, puisqu'il nous combat pour l'amour d'une femme ! »

« A ces mots, il remit soigneusement la lettre dans son aumonière.

« Sans doute quelque serviteur ou le secrétaire de cette noble dame avait transmis cette lettre au comte, comme une chose bonne à connaître, et celui-ci la portait sur lui comme un témoignage devant le Seigneur, qu'il se confiait dans sa toute-puissance, et qu'il ne redoutait, sous une telle égide, aucun échec de la part d'un adversaire corrompu par les femmes. »

Les Croisés continuèrent leur marche et entrèrent à Muret. Pendant qu'ils passaient le pont, les ennemis pouvaient bien les voir et les compter jusqu'au dernier, s'ils le voulaient.

A la suite du Comte entrèrent les vénérables Pères en Dieu, Foulques, évêque de Toulouse ; Guy, évêque de Carcassonne ; et Bède (*Bedesius*), évêque d'Agde. Pour éviter les chances incertaines de la guerre, ils s'occupèrent d'imaginer un moyen de négocier la paix ou une trêve.

Mais le roi n'accepta ni l'une ni l'autre, si

ce n'est à des conditions déshonorantes et même funestes pour les intérêts de l'Église.

De son côté, le comte Simon, présumant avec raison que, s'il remettait à ses adversaires le château de Muret, tout le pays se soulèverait contre lui et passerait dans le parti opposé ; considérant qu'en toutes choses, il est plus important de bien finir que de bien commencer, et qu'en définitive il servait la cause de Dieu et de la Foi contre des gens qui la combattaient, quoique frappés d'excommunication : par tous ces motifs, il jugea préférable d'affronter des dangers qu'une seule journée verrait finir, plutôt que d'accroître l'audace de ses ennemis, en traînant lâchement les affaires en longueur.

Mais qu'est-il besoin d'insister davantage sur ce sujet ?

La fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix était proche, et les soldats de Jésus Crucifié choisissent ce jour pour livrer bataille. Ils s'y préparent par la confession de leurs péchés, et par la sainte messe, qu'ils entendent avec piété ; ils reconfortent leurs âmes par le pain salutaire de l'autel, et leurs corps par un léger

repas ; ils prennent les armes et se disposent pour l'action.

Au moment où le comte allait monter à cheval, la sangle de la selle se rompit, et il attendit, un pied à terre, que ce petit accident fût réparé. Quand il fut monté, son cheval le frappa au front avec sa tête, si violemment qu'il en resta un moment étourdi. S'il avait cru aux présages, comme beaucoup d'autres, il aurait redouté que la bataille, sur le point de s'engager, ne lui fût fatale.

Le plan des Croisés était de ne pas s'avancer directement en face de l'ennemi, pour ne pas exposer leurs chevaux à la grêle des traits que lanceraient les gens de Toulouse ; c'est pourquoi ils sortirent de Muret par la porte orientale, tandis que le camp des assiégeants était du côté de l'occident.

Pour ceux qui n'auraient pas connu leur dessein, ils avaient l'air de fuir, jusqu'à ce que, parvenus à quelque distance, ils traversèrent un petit ruisseau, et revinrent par la plaine dans la direction de l'ennemi.

Le comte avait avec lui son frère Guy ;

Baudoin, frère du comte de Toulouse; Guillaume des Barres; Alain de Roffiac, et beaucoup d'autres, au nombre d'environ mille hommes (1).

(1) La bataille de Muret se livra le 12 septembre 1213. Le nombre des chevaliers français sous les ordres de Montfort diffère un peu d'après les divers chroniqueurs. Pierre de Vaux-Cernay compte 800 hommes, tant chevaliers que sergents à cheval; Rigord donne à Montfort 270 chevaliers et 500 écuyers. (Confer *Dom. Vaissette*, note 17, tome III, *Hist. du Languedoc.*)

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Suite et fin de la bataille où est tué le roi d'Aragon, ainsi que plusieurs autres nobles personnages. — Massacre de la milice toulousaine.

Le roi d'Aragon fait ses dispositions pour la bataille, malgré l'avis contraire du comte de Toulouse, qui jugeait préférable d'attendre les Français dans le camp, de les affaiblir en frappant les chevaux d'une grêle de traits, et en blessant les hommes avec des projectiles. — « On les attaquerait plus sûrement, disait-il, quand ils seraient affaiblis ; et par cette attaque il serait plus facile de les écraser ou de les mettre en fuite, puisque le manque de vivres les empêcherait de s'arrêter longtemps au château de Muret. »

Lorsque le roi a rangé son armée, tous s'avancent en bon ordre. A l'avant-garde

marche le comte de Foix avec les Catalans : c'est lui qui portera les premiers coups. Il est suivi d'une multitude de combattants.

Du côté opposé, le comte Simon partage ses troupes en trois corps, selon les principes d'une tactique dans laquelle il était fort habile.

Je tiens tous ces renseignements de Monseigneur Raymond, dernier comte de Toulouse, qui, trop jeune alors pour prendre part à l'action, avait été emmené hors du camp sur une haquenée, jusqu'à une colline d'où il pouvait apercevoir la mêlée dans son ensemble (1).

Les derniers rangs des Croisés hâtèrent le pas pour rejoindre ceux qui les devançaient, et ils se trouvèrent tous en ordre serré pour recevoir le premier choc. Ils savaient bien que l'union fait la force et procure la victoire. Aussi, dès le commencement de l'attaque, ils rompirent les bataillons ennemis, comme le vent balaye la poussière sur la surface de la terre. L'avant-garde, ainsi dispersée, vint se reformer à l'arrière-garde.

(1) Nous avons dit que l'auteur, Guillaume de Puylaurens, était chapelain de Raymond-le-Jeune.

Les Croisés tournent ensuite leurs efforts contre le corps d'armée du roi, dont ils ont reconnu la bannière, et ils s'élancent avec tant d'ardeur, que le cliquetis des armes, le bruit des coups retentissait dans les airs jusqu'au lieu où était Monseigneur Raymond, qui m'a raconté ces faits : « On aurait dit, ajoutait-il, des milliers de haches abattant une forêt. » —

C'est là que mourut le roi (1). Autour de

(1) Guillaume-le-Breton raconte avec plus de détails la mort de Pierre d'Aragon. Il dit que le roi, pour ne pas être reconnu, avait échangé ses armes et ses couleurs contre celles d'un de ses chevaliers. Alain de Roffiac courut, la lance en arrêt, contre ce chevalier royalement équipé, et n'ayant trouvé qu'une molle résistance, il s'écria : « Amis, ce n'est pas le roi, car il est meilleur jouteur. » Pierre, qui n'était pas loin, entendant ce propos, leva la visière de son casque, en disant d'une voix forte : « Vraiment ce n'est pas lui, mais le voici. » Aussitôt il dirigea sa lance contre le comte de Montfort qui, détournant le coup, la saisit avec le pennon qui y flottait. Le roi se défendit avec l'épée ; mais le comte, se dressant sur les étriers et désirant prendre le roi vivant, le saisit par le milieu du corps et le jeta à bas de son cheval. A cette vue, les Aragonais chargèrent rudement pour relever leur roi gisant, lorsqu'un écuyer, nommé Pierre comme le roi, lui porta le coup mortel :

« Armiger unus erat comitem propè, nomine Petrus,
Non indignus eques fieri, vel gente, vel annis,
Occiso qui lapsus equo pedes ibat, et ipse
Penè ducenta virùm dederat jàm corpora letho.
Jàmque gulæ Regis ferrum, thorace reducto,
Aptabat, cui Rex clamans : « Rex, inquit, ego sum !

son cadavre gisaient en monceau les braves qui l'avaient défendu jusqu'à la fin.

« Tolle manum, cohibe, nolique occidere Regem;
« Sed potiùs vivum serves, tibi multa daturum
« Millia marcarum pro solo nomine vitæ.»
Petrus ad hæc : «— Modò te vidi, cùm non procul essem,
« Pectora velle tuo transfigere Simonis ense,
« Meque peremisses et Francos insimul omnes,
« Si vultu tibi propitio fortuna favisset:
«Dignus es ergò mihi succumbere, qui mihi mortem,
«Qui comiti, qui Francigenis inferre volebas.»
Hæc dicens, ferrum regali sanguine spumans
Traxerat, et vulnus alio geminaverat ictu.»

« Le comte avait auprès de lui un écuyer nommé Pierre, que sa naissance et son âge ne rendaient pas indigne d'être fait chevalier. Son cheval avait été tué sous lui et il était à pied, après avoir tué de sa main près de deux cents hommes. Déjà, écartant la cuirasse, il mettait au roi le fer sur la gorge, lorsque celui-ci s'écria : « Je suis le roi! Relève ta main, arrête, ne tue pas un roi! Garde-moi plutôt vivant, et je te donnerai des milliers de marcs, uniquement pour m'avoir laissé la vie.» — Mais Pierre répliqua: «Je n'étais pas loin de toi, et je t'ai vu tout-à-l'heure, quand tu essayais de plonger ton épée dans le cœur de Simon. Tu m'aurais tué, tu aurais tué tous les Français, si la fortune favorable t'avait souri. Tu mérites donc de mourir, puisque tu voulais faire périr le Comte, les Français et moi-même! » — A ces mots, il retire son épée toute couverte du sang d'un roi, et il redouble la blessure en enfonçant son fer une seconde fois »

Le prince Jacques, fils du roi d'Aragon, fait au sujet du trépas de son père, un singulier aveu : « La veille du combat, dit-il dans une chronique écrite de sa main, mon père avait dormi avec une de ses mies, et il était si fatigué, que lorsqu'il assista à la messe avant la bataille, il ne put rester debout pendant l'évangile; il fut obligé de s'asseoir.»

Aussitôt les ennemis tournèrent le dos et prirent la fuite ; les comtes de Toulouse et de Foix, ainsi que beaucoup d'autres, préférèrent le salut à l'honneur.

La milice toulousaine, enfermée dans le camp, retranchée derrière ses chariots et ses bagages, ne savait pas encore de quel côté penchait la victoire,

Enfin, apercevant les bannières de la croix triomphante, les pauvres bourgeois se précipitèrent à la hâte dans des barques qu'ils avaient sur la Garonne. Ceux qui purent s'embarquer s'échappèrent ; les autres furent noyés ou tombèrent dans la plaine sous le glaive des vainqueurs. On a évalué le nombre des morts à quinze mille.

Le corps du roi d'Aragon, qu'on trouva complètement dépouillé et tout nu sur le champ de bataille, fut remis aux Frères Hospitaliers de Saint-Jean qui l'enlevèrent.

Pendant que les gens de Toulouse étaient massacrés de tous côtés, on ne leur épargna pas l'ironie et les reproches : « Souvenez-vous, leur criait-on, des prisonniers que vous avez assaillis et égorgés à Toulouse ! »

De ceux auxquels on accorda la vie sauve, les uns périrent en prison, les autres se rachetèrent moyennant rançon. Il se trouva, chose incroyable ! que le parti de l'Église ne perdit qu'un seul chevalier.

Tel fut le châtiment que s'attira par son orgueil, par son goût pour le plaisir, et pour avoir osé combattre les Chrétiens, un roi qui avait toujours été heureux contre les Sarrasins. L'amour même qu'il devait avoir pour son fils, ne le détourna pas de sa folle entreprise. Cependant ce fils était entre les mains de son ennemi, comme otage (1); sa vie garantissait les engagements autrefois jurés, et Simon

(1) Pendant que le roi Jacques demeura en otage entre les mains du comte de Montfort, il fut souvent visité par Saint Dominique et par le bienheureux *Pierre de Nolasque*, né au *Mas-Saintes-Puelles* en Lauraguais, et premier fondateur de l'ordre de *Notre-Dame-de-la-Mercy*. Le jeune prince, auquel la captivité pesait et qui en ressentait vivement toutes les angoisses, fit vœu que, si par les prières du saint homme il était rendu à la liberté, il instituerait un ordre religieux et militaire, qui s'emploierait à la Rédemption des Captifs. — Telle fut l'origine de ces religieux de la Mercy, dont le zèle a pu se manifester jusqu'à l'époque de l'occupation d'Alger par les Français.

(*Estevan de Garivay*, Compendio historial.)

pouvait le faire mourir pour se venger de la rupture du traité.

C'était pitié de voir et d'entendre les lamentations du peuple de Toulouse, qui pleurait ses morts. Il n'y avait pas une seule famille qui ne fût en deuil d'un de ses membres, tué, disparu ou captif.

La cause de tant de calamités fut que cette population, pleine d'une folle audace, recourut dans sa démence aux seules forces humaines, dans lesquelles elle mit sa confiance, sans implorer l'aide de Dieu. Les Croisés au contraire, mettant tout leur espoir en Dieu et ne comptant pour rien leurs faibles ressources, commencèrent dévotement cette journée par la célébration de la fête de la Sainte-Croix, et triomphèrent de leurs adversaires, parce qu'ils étaient eux-mêmes les champions de Dieu.

Ils entrèrent en triomphe dans le camp ennemi, et rendirent grâce à Notre Seigneur Jésus-Christ, dont la miséricorde avait fait prévaloir leur petit nombre sur la multitude de leurs rivaux (1).

(1) On ne comptait dans l'armée des Croisés que deux

hommes de la Langue-d'oc : l'un était Baudoin, frère de Raymond de Toulouse ; l'autre le troubadour ***Perdigon***, qui chanta la victoire des Français. C'était le fils d'un paysan du bourg de l'Espérou dans le Gévaudan. Comme il savait très-bien habler et jouer de la viole, il se fit jongleur et ménestrel. Il s'attacha d'abord au dauphin d'Auvergne, puis il suivit l'évêque Folquet et l'abbé de Cîteaux à Rome pour engager le Pape à publier la croisade. Il composa une sirvente pour cette croisade, qu'il prêchait et publiait ouvertement. Après la bataille de Muret, il fit un poème sur le grand triomphe des catholiques et la mort du roi Pierre. Cette conduite causa une telle indignation à ses compatriotes, que le jongleur tomba dans une complète disgrâce, et que le dauphin d'Auvergne le priva de ses fiefs et de ses honneurs — « Il n'eut d'autre ressource, dit ***M. Gabriel Azaïs***, que d'aller cacher sa honte dans le monastère de Sylvabelle, de l'ordre de Cîteaux, dont lui fit ouvrir les portes le seigneur Lambert de Monteil. Il y mourut oublié. Ce fut son châtiment. Il avait aimé la gloire et le bruit. »

Nous verrons dans le chapitre suivant quel fut le sort de l'autre transfuge, Baudoin de Toulouse.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Baudoin, frère du comte de Toulouse, est fait prisonnier dans son lit par trahison.— Le comte le condamne à mourir par la potence.

A la suite de ces événements, Baudoin, frère du comte de Toulouse, s'était retiré dans le pays d'Agen, où le comte de Montfort lui avait concédé un fief. Il habitait au château d'Olyma (l'Olmé), lorsque ses serviteurs, gagnés à prix d'argent, le trahirent, le garrotèrent sur son lit, pendant la nuit et dans son sommeil, et le livrèrent au comte, son frère.

On l'emmena captif à Montauban, où on le garda quelques jours. Puis, docile à l'affreux conseil de Roger Bernard, fils du comte de Foix, du catalan Bernard de Portella et de plusieurs autres qui voulaient venger la mort du roi d'Aragon et punir Baudoin d'avoir pris part à la victoire de Muret, Raymond condamna son frère à être pendu.

Ce fut à peine si on lui permit de voir un prêtre et de lui confesser ses péchés. Son corps fut réclamé par les frères Templiers, qui le détachèrent du gibet et lui donnèrent la sépulture chrétienne, près de l'église de leur commanderie de la Ville-Dieu (1).

Par ce fratricide, le comte Raymond aggrava de beaucoup sa mauvaise renommée. Il aurait dû épargner au moins à Baudoin la honte de la potence, et le faire mourir d'un supplice moins infâme, d'autant plus que d'ailleurs l'ignominie en retombait sur lui-même.

Mais le juste, quelle que soit la mort qui le surprenne, ne manquera pas de consolations. Baudoin avait juré de rester fidèlement attaché à l'Eglise, et il ne pouvait l'abandonner dans la circonstance la plus grave. Outre cela, il n'avait pas à se louer de son frère, qui ne lui avait jamais laissé entrevoir aucune espérance ni aucun sentiment fraternel, et qui n'avait fait que l'exposer aux plus grands dangers.

Vers la même époque, l'illustre roi Philippe

(1) La Villedieu, chef-lieu de canton (Vienne), à 14 kilomètres S. de Poitiers.

de France livra une bataille (1), où il prit les comtes de Flandre et de Boulogne. Il les fit conduire étroitemeut enchaînés dans les lieux mêmes qu'ils s'étaient choisis, qu'ils s'étaient partagés d'avance, si la fortune les avait secondés.

D'un autre côté, le prince Louis (2), fils du roi, chargé de tenir tête en Aquitaine au roi Jean d'Angleterre, le contraignit à s'enfuir devant lui.

(1) Il s'agit de la grande victoire de Bouvines, gagnée en Flandre, le 27 juillet 1214, par Philippe-Auguste sur la première des coalitions que la France a appris si souvent à regarder en face et à combattre sans peur. Les confédérés étaient : l'empereur Othon IV de Brunswick ; Ferrand, comte de Flandre, Renaud comte de Boulogne, et les Anglais. — Renaud, fait prisonnier, fut conduit au château de Péronne, et plongé dans une de ces basses fosses des châteaux au moyen-âge, dont les tourments frappent encore notre imagination. « Des chaînes de fer estoient jointes et entrelacées ensemble par merveilleuse subtibilité, et elles estoient si courtes que le comte ne pouvoit marcher pleinement un demi-pas ; elles se rattachoient à un grand tronc, que dix hommes pouvoient à peine movoir tost les fois qu'il voulait aller à nécessité de nature (*Chronique de Saint-Denis*, p. 413). » — Quant à Ferrand, il fut mené *bien enferré* à la tour du Louvre, où il resta treize ans captif.

(2) Pendant que son père brisait au nord la coalition, le prince Louis chassait les Anglais du Poitou par la victoire de la Roche-aux-Moines sur Jean-sans-Terre.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Maître Pierre de Bénévent, cardinal de l'Eglise romaine, est envoyé comme Légat pour traiter de la paix. — Il relègue à Arles, en Provence, les otages de Toulouse, et se fait remettre le château Narbonnais.

Quelque temps après la mort du roi d'Aragon, le souverain Pontife envoya comme Légat le cardinal Pierre de Bénévent, pour terminer la guerre par une bonne paix, conclue sous l'inspiration divine.

Le comte et les bourgeois de Toulouse s'engagèrent par serment à obéir aux volontés du souverain Pontife, et aux instructions de son représentant (1).

(1) Nous transcrivons, à la fin de ce chapitre, d'après l'histoire en idiome vulgaire du comte Raymond, les conditions exhorbitantes qui lui avaient été im-

On lui remit le Château Narbonnais (1), et de plus les habitants et les bourgeois lui livrèrent des otages, qui devaient être relégués à Arles, en Provence.

Le Légat confia, au nom de l'Église romaine, l'occupation et la garde du Château Narbonnais à l'évêque de Toulouse. Le comte Raymond, son fils et leurs épouses descendirent dans la ville pour demeurer dans la maison de Roaix (2).

posées par l'Église : c'est un document curieux, soit au point de vue historique, soit sous le rapport de la langue, qui, comme on peut le voir, n'a guère varié depuis six siècles et demi.

(1) Le *Château Narbonnais*, à la fois palais et forteresse, était la résidence habituelle du comte à Toulouse. — Les Toulousains livrèrent comme otages douze Capitouls. L'acte à ce sujet est enregistré à la date du 8 février 1214, et il est signé Bernard de Montaigut.

(2) Guillaume de Puylaurens omet ici un événement considérable : c'est la réunion d'un concile à Montpellier, après la Noël de l'an 1214. Ce concile, où le Légat convoqua cinq archevêques et vingt-huit évêques, avait pour but de décider à qui serait accordée la ville de Toulouse et les domaines conquis par les Croisés. D'une voix unanime, tous se prononcèrent pour Simon de Montfort, et supplièrent le Légat de lui donner l'investiture. Mais celui-ci se récusa en disant que ses pouvoirs n'étaient pas assez étendus pour cela, et qu'il en référerait au Saint-Siége. Toutefois on confisqua provisoirement les domaines du comte Raymond, qui fut obligé de quitter alors le palais de ses ancêtres et d'habiter dans la maison d'un bourgeois.

CONDITIOUS.

« Que le comte cessariô et dounariô conget tout incontinent à toutes les que li eron benguts dounar ayde ny secours, sen ne reteni un tant solament.

« Item, que à la Gleyso seriô obedient, et touts les costs et domatges repurariô, et en aquelo tant que viura sera subjet sens deguno contradictiu.

« Item, que en touto sa terro nou se manjariô que de dos carns.

« Item, que le comte Ramon cassara et gitara touts les Iretges et lors aliats de toutos sas terras.

« Item, que ledit comte Ramon baillara et delivrara, entre las mas deldit Legat et comte de Montfort, touto et cascuns d'aquelis que per el seran declarats et dicts ; et asso per ne far a lour voulountat et plaser, et aysso dins le terme de un an.

« Item, que en toutas sas terras home que sia, tant noble que vila, nou portaran degun habilhament de prets, sou que capos negros et maissantos.

« Item, que touts les Castels et plassos de sa terro, losquals sont de deffenso, fara abbatre et demouli jusques à terro, sens laissa re.

« Item, que degun Gentil-homme des sieus ni nobles dins aucuno vilo ni plasso nou demourara

ni habitara; mais per deforos, per les camps, com si eron vilas ou païsans.

« *Item, que en touto sa terro peatge nou se pagara, sinon les viels et anciens usatges, que se soulan pagar et levar.*

« *Item, que cascun cap d'hostal pagara per cascun an aldit Legat quatre deniés Tolsas, ou anaquels que per el sera ordonat de les levar.*

« *Item, que à touts les renoubiés de sa terro, les renouts fara rendre et tournar touts les proffieits que agut nauran.*

« *Item, que lo et quant aura cavalgata per sas terras et païs, ni aussi aucun de sas gents, tant petit que gran, res nou pagaran ni despendran, ni lour demandaran res, ni contradiran tapauc.*

« *Item, quant ledit comte Ramon aura so dessus faict et accomplit coume dict es, dela la mar sen yra per far la guerro contre les Turcs infidels. Et ayso dins l'ordre de Sant-Joan, sen jamay plus deça retournar, que per ledit Legat no ly sia mandat.* »

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

Reddition du Château de Foix.

Le comte de Foix remit de même son château au Légat, pour obéir aux ordres du Saint-Siége. Le cardinal en confia la garde, au nom de l'Église romaine, à l'abbé de Saint-Thibéry, qui y mit en qualité de châtelain son neveu le damoisel (1) Bérenger.

Le comte Raymond ne resta pas longtemps à Toulouse ; il quitta cette ville pour solliciter l'appui de ceux qu'il espérait encore intéresser à sa cause. Son fils passa en Angleterre auprès du roi son parent (2), pour se diriger d'après ses conseils.

(1) DAMOISEL, DAMOISEAU *(Domicellus)*, aspirant à la chevalerie.

(2) Le roi d'Angleterre était Jean-sans Terre, oncle maternel de Raymond-le-Jeune.

En ce moment il y avait trêve : c'étaient les préliminaires de la paix. Les chevaliers *faydits* (1) avaient licence de parcourir la province, mais sans entrer dans les villes murées : ils ne chevauchaient pas sur de rapides coursiers, mais sur de mauvais roussins; ils ne devaient porter qu'un seul éperon et marcher toujours sans armes.

Je rapporterai ce que j'ai entendu dire sur cette triste époque par un homme digne de foi, le chevalier Raymond de Rocaud (2), qui avait été l'un des principaux conseillers du comte de Toulouse. — « J'allai trouver, me dit-il, messire Foulques, évêque de Toulouse, et je lui demandai de m'admettre à l'hospice de la *Maynaderie*, pour y terminer mes jours au service de Dieu. Il me répondit par une sorte de parabole : « Vous, qui avez tué le comte par « vos premiers conseils; vous, qui êtes la cause

(1) On désignait sous ce nom les seigneurs proscrits et dépouillés de leurs domaines. Le mot *faidit*, en langue romane, signifie *banni, proscrit*. Il dérive peut-être du mot allemand FEHDE *(guerre)*; dans l'ancienne langue franque *freda*, signifie *amende, composition*.

(2) Fauriel le nomme Recaut ou Ricaut.

« de tout et qui demandez maintenant à Dieu « l'hospitalité, vous ressemblez à ce fou qui « avait tué un riche en le frappant d'un coup « de pierre à la tête, et qui cependant vint « recevoir avec les pauvres sa part de l'aumône « distribuée à la porte du défunt. Comme il se « tenait à son rang, et que celui qui distribuait « l'aumône passait devant lui, sans lui donner « comme aux autres : « — Ne me donnerez-« vous rien, lui dit-il, quand c'est moi qui ai « tout fait ? » C'est par cette raison que l'évêque rejeta ma demande, et ses paroles eurent dans le temps un retentissement considérable.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Célébration d'un Concile général, qui adjuge le Languedoc au Comte de Montfort.

Cependant le Souverain Pontife Innocent III convoque toutes les nations catholiques à un Concile général, qui est célébré à Rome, en l'an de grâce 1215 (1).

(1) Avant la réunion du Concile général de Saint Jean-de-Latran, le prince Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, était venu en Provence pour prendre part à la croisade. Il avait à sa suite l'évêque de Beauvais, le comte de Saint Pol, les comtes de Ponthieu et d'Alençon, Guichard de Beaujeu, Mathieu de Montmorency et le vicomte de Melun. Il sortit de Lyon, le lendemain de Pâques (1215). Simon de Montfort alla au-devant de lui jusqu'à Vienne, et le Cardinal Légat jusqu'à Valence : tous deux craignaient que le prince n'établît son autorité sur toutes les villes qui avaient été soumises par les Croisés. Ils l'accompagnèrent jusqu'à Saint Gilles, où ils furent rejoints par les députés que le Concile de Montpellier avait envoyés à Rome, et qui apportaient les bulles par lesquelles le pape mettait les terres conquises

Parmi ceux qui y assistent, on remarque :

sous la garde de Montfort, jusque après la décision du Concile général. Innocent III le priait de se charger de ce *pénible fardeau*, au nom de l'Église. De Saint Gilles, le prince Louis se rendit à Montpellier, et de là à *Béziers*. C'est *pendant son séjour dans cette dernière ville*, qu'il fit connaître aux habitants de Narbonne, de Toulouse et de quelques autres places fortes, son désir de voir leurs villes démantelées. — Comme ce fait n'est mentionné ni dans l'*Histoire*, ni dans les *Annales de Béziers*, nous ajouterons encore quelques détails. — Les habitants de Narbonne étaient assez disposés à obéir aux volontés du prince ; mais leur archevêque Arnaud Amalric s'y opposa, disant : « Qu'il estoit Seigneur en partie de la ville, et partant qu'il avait intérest à ce que les murailles n'en fussent point abbatues. Toutesfois, sans avoir égard à son opposition, il fut ordonné par Louys que l'on les abbatroit, *ce qui fut exécuté* aussi-tost par les habitants mesmes de la ville. Et croy-je que pour lors ils abjurérent l'hérésie entre les mains dudict Cardinal-Légat, prometans d'obéir au Sainct-Siége en tout ce qui seroit par lui ordonné pour le faict de la religion et establissement de la paix, et de ne prêter ayde ou faveur aux *Faydits* ou *Routiers*, ains leur courir dessus. » (CATEL, *Histoire des Comtes de Tolose* ; livre III, page 305, d'après un acte des archives de Carcassonne.) — Les murs de Narbonne tombèrent donc. Pour ceux de Toulouse, le conseil de l'évêque Folquet était encore plus énergique. Nous trouvons dans la *chronique provençale*, *col.* 57, ces mots : « L'évesque del Tolosa a respongut que estat d'opiniou que metan lo fué per tots les coings de ladita villa. » —

Là se borna le pélerinage du fils de Philippe. Il revint avec joie à la cour de Paris, où le rappelait d'ailleurs une grande affaire, la conquête de l'Angleterre. Ainsi finit cette quarantaine pieuse, comme disent les chroniques, qui n'eut ni pensée, ni résultat politique : ce fut une de ces fougues irréfléchies qui marquaient la vie des paladins. (Voir aussi, pour tous ces faits, le *Præclara Francorum facinora.)*

— le comte de Toulouse; — son fils qui revient d'Angleterre, sous un déguisement, avec un marchand dont il se fait passer pour le serviteur; — le comte de Foix, pour ses droits personnels; — Pierre Bermond, au nom de sa femme, qui était la fille aînée du comte Raymond: au cas que le Languedoc leur soit enlevé par la décision du Concile, il prétend faire valoir les droits de la branche aînée.

Pour le parti opposé se présente Guy, frère du comte de Montfort.

La sentence du Concile adjugea le Languedoc à Simon de Montfort, et dépouilla de ses droits le comte de Toulouse. Le Château Narbonnais fut remis audit comte Simon, les bourgeois de Toulouse lui prêtèrent serment, et les notaires mirent son nom en tête des actes publics.

Il fit détruire les murailles de la cité et les remparts du Bourg, combler les fossés et démolir les tours des maisons fortifiées au-dessous de la ville, pour empêcher désormais toute révolte contre lui. Il enleva aussi les chaînes qui barraient les carrefours des rues.

Quant au Château Narbonnais, qui formait un terre-plein massif, il en fit enlever les

terres jusqu'aux fondements, et le rendit tel qu'il est maintenant. Il y fit aussi ouvrir une porte du côté de l'orient, pour pouvoir y entrer et en sortir, quand bon lui semblerait, à l'insu des bourgeois et même malgré eux. Enfin il creusa, tout autour, entre le château et la ville, de larges fossés, garnis de grandes palissades.

Il maria son fils Guy avec la comtesse de Bigorre, pour protéger les frontières du comté vers la Gascogne. Il permit alors aux otages, livrés au Légat par les Toulousains, de revenir chez eux (1).

(1) Le Concile de Saint Jean-de-Latran, où se réunirent 1200 prélats, a une telle importance pour le Languedoc, qu'on nous pardonnera d'en parler un peu longuement. Nous profitons des judicieuses remarques de Fleury dans son *Histoire ecclésiastique* (livre 77, nº 47).

Les premiers actes du Concile furent entièrement dirigés contre les hérétiques manichéens, albigeois et vaudois. Les évêques firent à ce sujet une haute profession religieuse. Anathème fut prononcé contre tous les systèmes qui s'éloignaient de la pureté de la foi orthodoxe : ceux qui transgressaient les commandements de l'Église devaient être livrés au bras séculier, et leurs biens confisqués. Les princes étaient tenus de poursuivre avec toute rigueur l'hérésie sur leurs terres, de quelque voile qu'elle pût se couvrir ; s'ils y apportaient la moindre négligence, ils seraient d'abord admonestés par les clercs; s'ils persistaient, leurs fiefs seraient confisqués et leurs sujets déliés du serment de fidélité après un an d'attente, sauf les droits des suzerains.

Par cette première déclaration du Concile, la question

du comté de Toulouse et des fiefs qui en relevaient, semblait résolue. Presque tous les Seigneurs du Languedoc avaient été favorables à l'hérésie ; ils avaient reçu les admonitions cléricales et s'en étaient moqués. Les Albigeois avaient grandi sous leur protection : la décision du Concile les dépouillait donc de leurs terres. Cependant ils firent entendre de vives représentations. Nous empruntons quelques extraits dans Fauriel.

Le Comte de Toulouse et son fils, « qui avait été bien et secrètement guidé par Arnaud Topina dans maints endroits périlleux à travers la France», viennent se jeter aux genoux du pape et lui exposer les injustices dont ils ont été victimes.

« Ils redemandent leurs terres, qui furent celles de leurs pères. Le Pape considère l'infant et son air; il connaît sa noble race, il sait les torts de l'Église et du Clergé, ennemi du comte, et il a le cœur si troublé de pitié et de souci, qu'il en soupire et en pleure de ses deux yeux. Mais il n'y a là ni droit, ni foi, ni raison qui servent aux deux comtes. »

Le comte de Foix se lève à son tour devant le Pape; « Il a de bonnes raisons à dire et s'aura bien les dire. »

« — Seigneur vrai pape, dit-il, de qui le monde entier relève, auprès de qui tous les pécheurs doivent trouver remède, et qui dois par tes jugements maintenir la droiture et la paix; Seigneur, écoute mes paroles et me rends justice! »

« Je puis aisément me justifier et jurer en toute vérité que je n'aimai jamais hérétique ni mécréant; que je n'ai jamais cherché leur société, ni ne les approuve en mon cœur. Obéissant et soumis à la

Sainte Église, je suis venu loyalement en ta cour chercher mon droit, pour moi, pour le puissant comte mon seigneur, et pour son fils, qui, beau, bon, sage et d'âge tendre, n'a pu ni dire ni faire trahison ou fausseté. Si donc droiture n'est point à l'accuser, ni raison à le reprendre ; s'il n'a ni tort ni faute envers chose vivante, je demande avec surprise pourquoi, et pour l'amour de quel saint, un homme de bien supporterait de le voir dépouillé. »

Il parle ensuite de la reddition volontaire de son château de Foix, « si fort qu'il se serait de lui-même et tout seul défendu, » et il adjure le Légat de déclarer s'il le lui a remis loyalement.

Le Légat répond brièvement :

« Le comte n'a pas menti d'un seul mot. Ce fut moi qui reçus le château, et le livrai à l'abbé de St. Thibéry, qui, en ma présence, y mit garnison. »

Là-dessus l'évêque Foulques n'hésite plus à manifester ses rancunes et sa haine :

— « Seigneurs, dit-il, vous avez tous entendu ce qu'a dit le comte, qu'il s'est éloigné et départi de l'hérésie ; et moi, je vous le dis, c'est dans sa terre qu'elle a jeté les plus fortes racines. Il a aimé, désiré et agréé les hérétiques, et tout son comté en était plein à regorger. Le château de Montségur a été bâti pour les y introduire et les y défendre. Sa sœur s'est faite hérétique, à la mort de son époux. Et les pélerins, qui marchaient pour servir Dieu,

qui pourchassaient les hérétiques, les routiers et les faydits, il en a tant tué, tant taillé en pièces, tant rompu et meurtri, que leurs ossements ont fait croûte sur la campagne de Montjoire, et que la France en pleure encore. Et grands sont là-bas, à la porte de Pamiers, les cris et les lamentations des bannis, des mutilés et des aveugles, qui ne peuvent faire un pas s'ils n'ont un guide qui les mène. Celui qui les a tués, martyrisés, brisés, ne doit plus tenir aucun fief : c'est la récompense qui lui est due. »

Foulques s'attire une verte réponse d'Arnaud de Vilamor :

« — Si j'avais su, s'écrie-t-il, qu'il fût question de ce méfait et qu'on en fît si grand bruit en cour de Rome, il y en aurait encore bien plus sans nez et sans oreilles de ces bandits de pélerins ! »

Et le comte de Foix ajoute :

« — Je vous jure, par le Seigneur qui fut mis en croix, que jamais bon pélerin ou *romieu* paisible, cheminant pieusement vers quelque saint lieu, ne fut par moi maltraité, dépouillé, tué, ni arrêté dans son chemin par mes hommes. Mais quant à ces voleurs, ces traîtres, sans honneur et sans foi, portant cette croix qui nous a écrasés, il est vrai qu'aucun n'a été pris par les miens ou par moi, qu'il n'ait perdu les yeux, les pieds, les mains ou les doigts. De ceux que j'ai tués ou détruits, il

m'en vient joie au cœur; de ceux qui me sont échappés ou ont fui, il m'en vient mal. Et cet évêque, qui parle si haut, je vous dis, moi, qu'il nous a tous trahis, Dieu et nous. Car le voilà qui, grâce à ses chansons mensongères, à ses vers doucereux, qui perdent quiconque les dit ou les chante; qui, grâce à ses phrases polies et repolies, à son pernicieux savoir, et à nos présents avec lesquels il se fit jongleur, est désormais si haut personnage, que personne n'ose hasarder un mot pour le contredire. Devenu moine en froc, puis abbé, son abbaye fut pour lui un lieu si noir qu'il n'eut cesse ni repos jusqu'à ce qu'il en fût sorti; et quand il a été élu évêque de Toulouse, il a dans tout le pays allumé un tel feu, qu'il n'y a plus d'eau qui puisse l'éteindre. A plus de dix mille créatures, petites ou grandes, il a fait perdre la vie, l'âme et le corps. Et, par la foi que je vous dois, à ses faits, à ses paroles, à sa conduite, il ressemble plus à l'Antechrist qu'à un envoyé de Rome. »

Folquet dut rougir et se troubler sur son siége épiscopal.

Un des envoyés de Montfort, son frère Guy, se leva et dit :

— « Si vous rétablissez les comtes provençaux dans leurs terres, si vous en dépouillez les Francs, possesseurs actuels, personne ne voudra plus obéir

aux ordres du pape, ses promesses seront vaines, sa parole sans effet. »

Parmi tous ces deshérités de la fortune, pour lesquels tant d'humiliations succédaient à tant d'orgueil, il y avait un pauvre enfant bien innocent et bien digne de pitié : c'était le fils d'Agnès de Montpellier et du malheureux *Raymond Roger Trencavel*, vicomte de Béziers. Une voix généreuse, celle de Raymond de Roquefeuille, s'éleva en sa faveur.

— « Saint Père, dit-il, aie merci, prends pitié d'un enfant orphelin, d'âge tendre et banni ! Merci pour le fils de l'honorable vicomte de Béziers, *tué par les Croisés et par Simon de Montfort*, quand on le lui livra. Ah ! de tiers et de moitié sont déchues noblesse et courtoisie, depuis que sans tort et sans péché, un tel baron a été martyrisé. Car sache qu'il n'y a, dans ta cour, Cardinal ni Abbé dont la croyance soit plus chrétienne que n'était la sienne. Mais, puisqu'il est mort, à son fils deshérité rends sa terre, et sauve ainsi ton honneur. Si tu ne la lui restitues, que Dieu agisse de même envers toi, et que le péché retombe sur ton âme ! Rends-lui tout à jour fixe et prochain, sinon je te réclamerai tout, la terre, le droit et l'héritage, au jour du jugement, ce jour où tout sera jugé ! »

Folquet reprend encore la parole, et déploie un véritable talent oratoire, l'éloquence la plus insinuante pour persuader le Saint-Père en faveur de Montfort. Tous les évêques joignent leurs instances aux siennes.

Enfin le pape rend sa sentence :

— « Que Simon tienne la terre, qu'il en soit le chef, puisque je ne puis la lui ôter! qu'il la garde bien, s'il le peut, et qu'il ne s'en laisse pas chasser; car jamais, de mon vouloir, il ne sera prêché pour lui. — Quant au jeune Comte de Toulouse, je lui donnerai le Venaissin et ces pays qui furent de l'Empereur; et s'il aime vraiment Dieu et l'Église sa mère, s'il n'est envers l'un ni l'autre, traître ou rebelle, Dieu lui rendra Toulouse, Agen et Beaucaire. »

A l'égard des comtes de Foix et de Comminges, le Concile suspendit sa décision, tout en réservant la suzeraineté sur eux à Montfort. Ainsi la race franque dominait des Pyrénées à la Dordogne, et de Béziers à l'Océan. Après s'être établi à Toulouse, en vertu de la sentence du Concile, Simon de Montfort alla trouver à Melun (avril 1216) le roi Philippe-Auguste, pour en recevoir l'investiture des vastes domaines concédés par le Saint-Siége. Il fut fort courtoisement accueilli; son nom était devenu très-populaire; on accourait pour le voir; on se disputait les morceaux de ses vêtements, comme de pieuses reliques; le clergé venait processionellement à sa rencontre. — L'acte d'investiture eut lieu à la cour plénière de Pont-de-l'Arche, et la charte en est notée par Rigord en ces termes: *Per hœc tempora, Simon Comes Montisfortis factus est Comes Tolosanus, Innocente Papâ procurante et Rege Francorum concedente, propter apostasiam Raimundi Comitis.*

L'astre de Montfort brillait alors de tout son éclat, pour s'éclipser bientôt: l'énergie du Languedoc n'était pas encore épuisée. Mais, pour le moment, il était la personnification de ces fortunes fabuleuses, de ces prodigieuses destinées, qui élevaient un châtelain sur un trône, comme Beaudoin de Flandre à Constantinople (1204), et Jean de Brienne à Jérusalem (1217).

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Le comte de Toulouse se retire en Espagne. — Son fils se rend en Provence, où Avignon et le Comtat Venaissin se donnent à lui.

Après le Concile général, le Comte de Toulouse se retira en Espagne, et son fils se rendit en Provence où se trouvaient déjà les Comtesses leurs épouses (1), depuis que Montfort était entré à Toulouse.

Les habitants d'Avignon accueillirent favorablement le jeune Comte et se donnèrent à lui,

(1) Les deux Comtesses de Toulouse étaient à Aix; leurs époux, dépossédés de leurs domaines par le Concile de Latran, étaient allés à Gênes, et ils semblaient perdus à jamais. Le clergé prêchait l'obéissance aux Francs comme un dogme, et la haine aux Comtes exilés comme un commandement de l'Église. Cependant, contre tant de circonstances qui favorisaient les envahisseurs, naissait et grandissait cette force à laquelle rien résiste, le sentiment de la nationalité!

ainsi que le Comtat Venaissin. Raymond-le-Jeune déclara aussitôt la guerre au Comte Simon (1).

L'exécution des jugements de Dieu m'engage à ajouter ici quelques réflexions.

Les Catholiques n'avaient eu tout d'abord d'autre ambition que de défendre leur foi et d'extirper la malice de l'hérésie. Après avoir employé inutilement la douceur et les prédications, ils avaient fait succéder à ces moyens pacifiques les rigueurs de la justice séculière. Mais au moment où leur œuvre semblait toucher à sa fin, le Seigneur permit que tout fût à recommencer, comme si rien n'eût été fait encore. L'examen attentif de la situation, dont les conséquences ne tardèrent pas à se manifester, nous fera comprendre la cause de ce

(1) Le Concile avait laissé à Raymond-le-Jeune la Provence proprement dite, c'est-à-dire le territoire qui s'étend du Var jusqu'au Rhône. — Quand il débarqua à Marseille, son retour n'avait donc rien que de bien légitime. Guillaume de Baux, prince d'Orange, se déclara pour lui, et entraîna l'adhésion d'Avignon et du Comtat Venaissin : un grand nombre de Seigneurs joignirent leurs gonfanons à ceux des communes de Marseille, d'Orange et d'Avignon, et le manifeste du soulèvement contre Simon de Montfort fut la prise de Beaucaire.

changement dans les desseins de la Providence.

Autrefois les Hébreux, établis dans la Terre promise, avaient oublié dans leur arrogance que Dieu seul les soutenait par sa protection. Pour les punir de leur ingratitude, le Seigneur les avait livrés aux invasions des Egyptiens et des autres peuples du voisinage, et les avait abandonnés à l'oppression, pour les ramener ainsi à l'humilité.

Dieu laissa également sentir à l'Apôtre les tentations de Satan et l'aiguillon de la chair, de peur que la grandeur des révélations qu'il avait reçues du Très-Haut, ne le portât à se croire au-dessus de l'humanité.

C'est par de semblables épreuves qu'il commence le supplice des méchants et affermit ses élus dans la vertu.

De même, après s'être montré si favorable aux Croisés, Dieu usa envers eux de ses moyens habituels.

Le Comte Simon, cet homme dont la vie avait été jusque alors si irréprochable, avait à peine délivré le Languedoc, qu'il le partagea entre les Seigneurs et les chevaliers de sa suite.

Mais ceux-ci régirent leurs nouveaux fiefs dans d'autres fins que celles pour lesquelles ils les avaient obtenus. Peu soucieux des intérêts du Christ, ils ne recherchèrent que leurs intérêts personnels et la satisfaction de leurs passions cupides ou voluptueuses.

Auparavant, lorsqu'ils étaient les agents de Dieu, un seul d'entre eux mettait, pour ainsi dire, en fuite mille ennemis; deux Croisés affrontaient dix mille hommes. Mais alors ils ne s'appliquèrent plus qu'à accroître leurs propres forces et non celles de Dieu; ils ne recherchèrent plus les hérétiques, ou du moins ils montrèrent beaucoup de négligence à les saisir (1).

Aussi Dieu les abreuva-t-il bientôt du calice

(1) D'après les registres de l'Inquisition de Toulouse, l'hérésie, un moment effrayée par la croisade, se réveilla et produisit plus librement ses opinions. Au clergé dévoué à la cause de Rome, elle opposa une hiérarchie de prêtres aussi ardents. Les populations accouraient en foule pour écouter la parole de Guilhabert de Castres et de Benoît de Termes, l'un pour la province de Toulouse, et l'autre pour le diocèse de Carcassonne. Si l'on considère l'indépendance de ces opinions religieuses, même au milieu des persécutions, il n'est pas étonnant que la réforme au XVIe siècle ait trouvé dans le Midi de nombreux partisans.

de sa colère (1), et c'est ce que prouvera la suite des événements.

(1) Au texte : *Propter quod calice iræ suæ, quæ nondùm erat exinanita, potavit eos Dominus insequenti, sicut in sequentibus apparebit.*

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

Le fils du Comte de Toulouse assiége le Château de Beaucaire. — Il est lui-même assiégé par le Comte de Montfort.

Bien accueilli par les Avignonais et par le peuple du Comtat Venaissin, le fils du comte de Toulouse fit son entrée dans la ville de Beaucaire, du consentement de tous les habitants, et il assiégea la garnison du château, tant du côté de la terre que par le fleuve du Rhône, de manière à empêcher ceux qui s'y étaient renfermés d'en sortir ou de recevoir aucun secours du dehors.

Le Comte Simon accourut avec une armée et entoura les assiégeants; mais la garnison, après avoir mangé ses chevaux, fut forcée, par le manque de tout ce qui lui était nécessaire, à

rendre le château aux ennemis, à la condition d'avoir la vie sauve (1).

Le Comte Simon, voyant ses efforts inutiles, s'éloigna de Beaucaire. C'est pourquoi beaucoup de gens, qui hésitaient encore, manifestèrent

(1) — « Nous recouvrerons Beaucaire, s'écriait Montfort, nous sauverons le château, et nous pendrons aux palissades les traîtres qui ont rendu la ville.» — Par Dieu, beau Sire Comte, lui répondit Hugues de Lascy, vous condamnez lestement à mort; mais vous userez force sel et poivre avant de reprendre Beaucaire. Il n'est pas facile d'enlever les châteaux à leurs Seigneurs légitimes, et les hommes de ce pays ont pour leur jeune Comte un amour cordial. S'ils ont jamais été traîtres, ils veulent désormais être loyaux, et quand on les fit jurer sur le missel, ils chantèrent par force et ils ne purent autrement faire; car c'est bien tort et force qu'il y a là où le droit n'est rien. Un serment forcé n'a point de valeur en justice; et celui qui conquiert la terre et prend la place d'autrui, perd l'honneur de la conquête et gagne sa propre perte; car je ne vis jamais de siége aussi étrange que celui-ci, où ce sont les assiégés qui mènent joie, qui se divertissent à couvert, qui ont bon pain, eau claire, bon lit, et du vin de Genestet en abondance, *qui leur arrive par le canal*. Et nous les assiégeants, nous sommes ici dehors sur la terre nue, tourmentés par la poussière, par la sueur, par la chaleur, buvant du vin et de l'eau troubles, mangeant du pain dur et sans sel. Nous restons jour et nuit en plein air, chargés de nos armes; et, si peu que cette fatigue infernale dure encore, notre supplice est pire que celui d'Ardent de Saint-Marceau; nous passerons ici Pâques, Pentecôte et Noël.

(*Chronique rimée*, vers 4790 et suivants).

leurs sentiments hostiles et firent alliance avec cette ville rebelle (1).

Les habitants de Toulouse, dont les otages étaient revenus, comme je l'ai dit précédemment, et auxquels pesait le joug de leurs superbes dominateurs, penchaient à la révolte, et supportaient avec peine les entraves imposées à leurs antiques libertés.

Aussi le Comte Simon, craignant que leur orgueil ne s'exaltât davantage s'il ne le réprimait, conçut le projet de leur faire sentir le poids de ses armes, et de châtier leur outrecuidance par de nouvelles rigueurs.

(1) Au texte : *Propter quod multi qui latebant, cornua extulerunt, et plura oppida, et villæ hosti ejus unitæ adhæserunt.*

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

Le Comte de Montfort court sus aux Toulousains, après avoir mis le feu à la ville en plusieurs endroits.

L'an de grâce 1216, le Comte de Montfort arriva à Toulouse avec des forces imposantes, et envahit la cité à main armée, après avoir mis le feu en divers endroits pour prendre les habitants entre le fer et la flamme, et répandre parmi eux le trouble et l'épouvante.

Les Toulousains, opposant la force à la force, se barricadèrent sur les places avec des poutres et des tonneaux, et repoussèrent ainsi le choc des assaillants. Pendant toute la durée de la nuit, ils ne cessèrent de travailler, soit à éteindre l'incendie, soit à se protéger contre l'ennemi.

Dès le matin, le Vénérable Père en Dieu, Monseigneur l'Évêque Foulques se présenta devant eux avec une bonne escorte; pour pré-

venir les malheurs prêts à fondre sur la cité, il proposait de traiter de la paix, et il réussit à rétablir la concorde entre les deux partis, *en émoussant le fer avec de l'argent* (1).

Car le Comte Simon avait épuisé ses dernières ressources par les dépenses qu'il avait faites devant Beaucaire, et il se trouvait absolument à court d'argent. Quelques personnes, se doutant de ses besoins, et sous prétexte de servir ses intérêts, lui persuadèrent de se faire remettre par les habitants et les bourgeois trente mille marcs d'argent, qu'ils pouvaient bien payer, pour expier la rebellion de la cité et obtenir grâce.

Cet *Achitophel* consentit volontiers à cet arrangement; aveuglé par l'argent, il ne soupçonna pas le danger (2).

Mais ceux qui lui conseillaient cette mesure,

(1) Au texte : *De pace tractavit et concordiâ inter partes, et aciem ferri argento retundere paraverunt.*

(2) Au texte : *Cui consilio Achitophel libenter consensit, et excæcatus argento periculum non prævidit.* — Achitophel fut le conseiller de David et d'Absalon, et se pendit de désespoir, parce que ce dernier n'avait pas voulu suivre ses avis.

savaient bien que, pour lever cette taxe, il faudrait recourir à des violences générales et particulières, qui forceraient les Toulousains à se rappeler avec regret leur liberté d'autrefois, et à revenir à leur ancien Seigneur (1).

C'est ce qui arriva, comme cela était inévitable. On exerça de telles rigueurs, qu'il serait trop long de les énumérer. Après les extorsions pour le recouvrement de la somme convenue, on en vint à marquer d'une croix les portes des suspects, et à agir avec tant de

(1) L'historien anonyme de la Croisade est beaucoup plus explicite dans le récit de ces événements. — Lorsque Toulouse, dit-il, eut appris les succès remportés à Beaucaire par le fils de son ancien Seigneur, une sourde conspiration se trama contre l'usurpateur, mais sans oser encore arborer les couleurs nationales. Simon eut connaissance de cette effervescence populaire, et arrivé à Montgiscard, à trois lieues de Toulouse, il rangea ses troupes, comme s'il eût dû rencontrer l'ennemi. Les habitants, instruits de ces dispositions hostiles, lui firent demander pourquoi il mettait son armée en bataille à son entrée dans une ville, où il n'existait personne qui ne mît à son service ses biens et sa vie. — Il répondit que tel était son bon plaisir; et il les menaça «de les traiter comme canailles», s'ils ne lui livraient des otages. — Et les envoyés murmuraient tout bas, en s'éloignant : «Grand Dieu! pourquoi nous avez-vous livrés à ce Pharaon ?»

Là-dessus l'évêque Foulques survient, revêtu de ses habits pontificaux : — «Tirez vengeance de ces maudits

tyrannie que le peuple gémissait sous le joug de sa servitude.

bourgeois, lui dit-il; ils ne vous aimeront jamais que par force, et vous n'en viendrez pas à bout par la clémence. »

Ce conseil plaisait fort aux chevaliers français, qui depuis longtemps étaient sans argent, et qui espéraient un riche butin du pillage de cette opulente cité. — Les bourgeois courent aux armes : « Chacun prend un écu ou un armet, un pourpoint ou un gonion, hache émoulue, faucille ou javelot, arc de main, arbalète ou bonne épée, coutel, gorgerin, camail ou cotte de mailles. Pères et fils, dames ou damoiselles à l'envi, commencent à élever des barrières : les bancs, les coffres, les cuves, les pieux, les tonneaux roulants, les poutres, les chevrons sont montés de terre sur des tables, et d'en bas aux balcons. » — *Montfort!* crient les Français. — « *Toulouse! Beaucaire! Avignon!* répondent ceux de la ville. »

Le combat s'engage avec fureur; Montfort est repoussé : « Que le feu soit mis partout! s'écrie-t-il. » — Aussitôt torches et brandons s'allument; la flamme brille et commence ses ravages, couvrant la mêlée de charbons ardents et de nuages de fumée. — Les uns courent aux Français, les autres à l'incendie, et l'action dure jusqu'à la nuit.

Le Comte se retire, triste et soucieux, au château Narbonnais. Cette première victoire des bourgeois sur la race franque lui donnait à réfléchir, et par le conseil de l'évêque, il fit rassembler les *Capitouls* à l'hôtel-de-ville pour traiter de la paix. L'abbé de Saint-Sernin y porta la parole: « Dieu, dit-il, la Vierge Marie dont il naquit, et monseigneur l'évêque nous ont ici envoyés. Le glaive étant tiré des deux côtés, il faut que le Saint-Esprit vienne, par sa lumière, remettre la paix entre le Comte et vous, afin que personne ne soit ni trompeur ni trompé. Si donc vous le voulez, il sera traité d'un accord. Monseigneur l'évêque a déjà si bien pris votre défense,

Aussi commença-t-on à traiter en secret avec le vieux Comte, qui voyageait en Espagne ;

que, moitié son œuvre, moitié charité, le Comte est apaisé. L'évêque demande que vous vous mettiez à sa merci ; il vous garantit de tout dommage ; et si vous vous rendez à sa prière, double sera pour vous son amour. »

—Seigneur abbé, lui répondit un Capitoul, permettez-nous de vous le dire, votre foi nous est un peu suspecte. »

Le jour suivant, de grand matin, l'évêque a lui-même une entrevue à Villeneuve avec les délégués de la cité. — « J'ai grand'peine au cœur, leur dit-il, de voir entre vous et le Comte des haines et des troubles. J'adjure Jésus-Christ de dissiper cette pernicieuse sève, d'adoucir vos cœurs, de vous rétablir en prospérité, et de ramener la concorde entre le Comte et vous. Et puisque Dieu m'a élu maître et docteur, puisqu'il m'a donné pour pasteur à ses brebis, je les défendrai du loup et de tout méchant ravisseur, et leur ferai paître des herbes de bonne odeur. Si j'en perdais ou en rejetais une seule, quand je rendrai mon compte au saint maître, je ne pourrais lui donner si bonne raison qui me dispensât d'aller la chercher, et je ne saurais où. Celui qui secoue l'arbre et en fait tomber la fleur, n'y recueillera point de fruit de bonne saveur; et pour moi, vous perdre ou vous induire en erreur, ce serait perdre le fruit, l'arbre et le bon travail. Je vous prie donc de m'honorer du pouvoir de rétablir l'amour et la paix entre le Comte et vous, de manière que, sans perdre ni avoir, ni terres, ni personnes, vous vous remettiez sans aucune frayeur entre ses mains : lui, vous pardonnant et vous aimant ; vous, le tenant pour votre Seigneur. »

Séduits par ce langage, les Capitouls « moitié de gré, moitié de force, entrent dans le nœud coulant. » — Ils suivent l'évêque jusqu'au château Narbonnais : « Seigneur Comte, dit l'évêque, voici des otages : prenez-les, et

on lui offrit de revenir à Toulouse, à telles conditions qu'il souhaiterait.

prenez-en dans la ville autant d'autres qu'il vous plaira; nous saurons bien vous dire quels vous devez trier et choisir. »

Le Comte délibère s'il poursuivra sa vengeance ou s'il pardonnera. Alors son frère Guy lui fait entendre ces nobles paroles : — Frère, si vous détruisez Toulouse, vous vous détruisez vous-même ; et si vous la gardez, vous garderez le reste du pays. La perdre, c'est perdre pour vous tout bon renom. Puisqu'elle se soumet à vous, c'est justice que vous vous soumettiez à elle. Ce que vous devez faire pour la gagner, je sais bien vous le dire. Pour qu'ils nous pardonnent et que vous leur pardonniez, vous nous mettrez, vous, nous et la ville, à leur merci; vous leur rendrez leurs honneurs et leurs terres, et leur laisserez leurs bonnes coutumes et leurs droits; et s'ils vous demandent davantage, vous leur accorderez davantage. Faites-leur seulement connaître vos pertes et vos besoins; et ce qu'ils vous donneront de leur avoir, prenez-le tout bonnement; car mieux vaut petit bien qui ne coure pas de hasards, que grand trésor dont vous ayez ensuite à soupirer. »

Les autres barons insistent les uns pour la rigueur, les autres pour l'indulgence. Enfin la rançon de Toulouse est fixée à trente mille marcs d'argent.

Aussitôt la levée de cette taxe commence, accompagnée de violences, d'insultes, d'affronts et de dommages. — « Les servants vont de tous côtés par la ville, menaçant et frappant, partout demandant, partout prenant. Vous auriez vu les hommes et les femmes pleurant des larmes cuisantes. De tous côtés les étrangers achètent, et ceux de la ville vendent, et ils vendent tout. »

— « O noble cité de Toulouse ! s'écrie l'auteur de ce récit plein de couleur et de mouvement, ô cité brisée dans tous tes os ! à quelle gent perverse Dieu t'a livrée ! »

CHAPITRE TRENTIÈME.

Le vieux comte Raymond revient d'Espagne et recouvre Toulouse. — Mort de Simon de Montfort.

En l'an de grâce 1217, pendant que le comte Simon faisait au loin la guerre, au-delà du Rhône, contre Adhémar de Poitiers (1), le vieux Comte Raymond, jugeant la circonstance favorable, franchit les Pyrénées avec les comtes de Comminges, de Paliès et quelques autres chevaliers ; il rentra à Toulouse, au mois de

(1) *Adhémar* ou *Aymar de Poitiers* était comte de Valentinois. Il signa la paix à *Crest* (Drôme), en mariant son fils avec la fille de Montfort. — Le château de cette ville, situé sur la crête d'une colline (*crista*), était alors la clef de la vallée de la Drôme et l'orgueil des seigneurs du pays. La tour, qui subsiste seule, servit de prison d'Etat jusqu'à la Révolution.

septembre, non par le pont, mais à gué au dessous de la Basacle *(sub Vadaculo)*.

Comme il n'y avait qu'un petit nombre de personnes dans le secret de son rappel, parmi les Toulousains, les uns se réjouirent de son retour, d'autres en furent mécontents : c'étaient ceux qui préjugeaient de l'avenir par le passé. Aussi plusieurs se retirèrent-ils avec les Français au château Narbonnais, tandis que d'autres cherchèrent un asile au palais épiscopal, au cloître de Saint-Etienne ou au monastère de Saint-Saturnin. Toutefois, au bout de quelques jours, par des menaces ou des flatteries, le Comte les ramena à son parti.

Le comte Guy, qui était dans le pays, essaya de comprimer par la force ce soulèvement dès son début ; mais il fut repoussé sans pouvoir y réussir (1).

(1) L'allégresse fut générale dans le Midi, quand on apprit que Toulouse avait rappelé son seigneur légitime. De nombreuses adhésions se prononcèrent aussitôt en sa faveur dans la Gascogne, le Quercy et l'Albigeois. Parmi ceux qui se joignirent à lui, nous citerons : Gaspard de la Barthe, Bertrand de l'Isle-Jourdain, le sire de Caraman, Bertrand de Montaigut, Guitard de Marmande, Etienne de Valette, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestillac et surtout le comte de Foix ; ils entrèrent à Toulouse, enseignes déployées.

Au moment où le comte Simon reçut ces fâcheuses nouvelles, il était occupé au siége de Crest. Avant son arrivée, les Toulousains s'empressèrent de clore leur ville du côté du château Narbonnais, au moyen de palissades, de pieux, de grandes poutres et de larges fossés, tracés transversalement, à partir de la tourelle que l'on nomme le Torret jusqu'à celle de Saint-Jacques.

Le Comte Simon arriva avec le cardinal Bertrand, légat du Souverain Pontife Honorius (1), et il assaillit la cité avec des forces imposantes; mais les bourgeois résistèrent si vaillamment que l'attaque demeura impuissante pour cette fois.

On se mit à construire, de part et d'autre, des machines qui lançaient alternativement de grosses pierres et des cailloux.

Cependant le légat députa en France, pour prêcher la croisade, l'évêque de Toulouse avec plusieurs autres ecclésiastiques qu'il chargea de la même mission. Parmi ces derniers se trouvait

(1) Innocent III était mort en 1216, et Honorius III lui succéda jusqu'en 1227.

maître Jacques de Vitry, homme honorable, fort docte et très-éloquent, qui par la suite devint évêque d'Ancône et cardinal de l'Église romaine.

J'ai entendu rapporter par monseigneur l'évêque de Toulouse, que ce Jacques de Vitry avait vu, disait-il, lui apparaître, pendant son sommeil, le bienheureux Saturnin, patron de Toulouse, et que ce saint lui avait ordonné de prêcher contre son peuple. Et l'évêque, en racontant cela, ajoutait qu'il lui avait demandé s'il ignorait auparavant qu'il eût existé autrefois un prélat de Toulouse du nom de Saturnin.

Dans cette prédication il enrôla une multitude de nouveaux Croisés, qui se rendirent au siége de Toulouse vers le printemps suivant. L'évêque revint avec eux à l'armée, et pour le récompenser, le comte Simon lui octroya à perpétuité, tant à lui-même qu'à ses successeurs les évêques de Toulouse, le château de Verfeil avec toutes ses dépendances, qui comprenaient environ vingt forteresses. Dans cette donation il ne fit aucune réserve; si ce n'est qu'au cas où il aurait à se mettre en campagne pour la défense du

pays, ce fief lui fournirait un homme d'armes tout équipé.

Le siége dura tout l'hiver avec des fatigues continuelles, tant pour les assiégés que pour les assiégeants (1), qui employaient toutes sortes de machines et d'engins de guerre. Au printemps, le Comte Simon, renforcé par la venue de nouveaux pélerins, put faire face soit aux attaques du côté de la ville, soit aux chevauchées du côté de la campagne; mais tous ses efforts se brisaient contre les barrières et les fossés que lui opposaient ses adversaires (2).

Enfin il résolut de faire construire une

(1) Le siége de Toulouse commença au mois de septembre 1217, et ne fut levé qu'après la St. Jean de l'an 1218. Le comte Guy de Montfort avait été blessé dès le premier assaut.

(2) Cependant le comte de Montfort, craignant que ceux de Montauban, qui avoient tousjours assisté le comte de Tolose, ne continuassent à le faire, il délibéra de s'en asseurer, n'ayant treuvé moyen plus propre pour ce faire, que de prendre des ostages de la ville. Encores ne peut-il empescher qu'ils ne favorisassent le comte de Tolose; car le Seneschal d'Agenois et l'Evesque de Lectoure passans à Montauban pour se rendre avec le comte de Montfort, ceux de la dicte ville en donnèrent advis au comte de Tolose, lequel ne méprisant point l'advertissement qui luy avoit esté donné, tascha de les desfaire par les chemins; ce qu'il eust exécuté, s'ils ne se fussent bien deffendus (Catel, page 313).

grande machine de bois qu'il appela *Cata* (la chatte), avec laquelle on jetait de la terre et d'autres matériaux pour combler les fossés, niveler le sol et parvenir ainsi à combattre corps à corps et à pénétrer dans la place en brisant les palissades.

Le Comte était accablé de lassitude et d'ennuis, à bout de ressources et incapable de subvenir à ses dépenses ; il ne supportait pas sans aigreur les reproches d'impéritie et de relâchement que le légat ne cessait de lui adresser. Il priait , disait-on, le Seigneur de lui accorder enfin la paix en le faisant mourir.

Le lendemain de la fête de Saint-Jean-Baptiste, au moment où Simon allait entrer dans la *Cata*, une pierre lancée de la ville par un mangonneau, l'atteignit à la tête; il s'affaissa aussitôt sur lui-même et rendit le dernier soupir (1).

(1) Le lendemain de la fête de St. Jean-Baptiste (25 juin 1218), les Toulousains firent une sortie générale pour ruiner les machines des croisés, et chargèrent si rudement, que leurs adversaires furent mis en désordre avant d'avoir pu se reconnaître. Montfort entendait alors la messe dans sa tente. En apprenant que les siens plient, il court au combat. Sa taille de géant, sa voix tonnante,

Les Toulousains eurent presque au même instant connaissance de sa mort, et ils en témoignèrent leur joie par de bruyantes clameurs, tandis qu'une morne tristesse régnait dans le camp catholique.

Toulouse était alors en proie à l'anxiété, dans l'attente d'un assaut imminent; les vivres commençaient à y manquer, et on ne pouvait guère espérer de récolter la moisson cet été.

Ainsi tomba, sous le choc d'une pierre, celui dont le nom répandait la terreur depuis la Méditerranée jusqu'à la mer de Bretagne. Du même coup qui l'avait frappé, succomba

le feu de ses regards, tout contribue à jeter l'épouvante parmi les Toulousains, qu'il repousse jusqu'aux fossés. Aussitôt une grêle de cailloux, lancée par les trébuchets, les pierriers, les mangonneaux, tombe avec une telle force, que Simon, pour se mettre à l'abri, se retire vers *Cata*, où des claies et des gabions protégeaient ceux qui faisaient mouvoir cette machine. Mais, avant qu'il y soit parvenu, tout-à-coup une pierre, partie d'un mangonneau, siffle, fend les airs et frappe, dit le poète avec une sombre énergie, « là où il fallait ». Montfort tombe. Atteint au milieu du front, il n'eut, dit Vaux-Cernay, que le temps de recommander son âme à Dieu, et il expira. On cacha sa mort à l'armée; mais l'armée n'en fut pas moins vaincue, et Toulouse sauvée rendit grâce au ciel qui l'avait délivrée de son farouche ennemi. On fit à Montfort de magnifiques funérailles, et sur sa tombe on grava une fort belle inscription. — Voici celle de Guillaume-le-Breton (Philippide, livre XII) :

ce qui tenait de lui sa force, et disparurent les bonnes dispositions de ceux qui lui étaient soumis.

Par la suite, j'ai entendu le dernier Comte de Toulouse, quoiqu'il eût été son ennemi, parler avec éloge de la fidélité, de la prudence, de la bravoure du Comte de Montfort, et dire qu'il avait toutes les qualités nécessaires à un prince.

.... Simon magis undè dolendum
Martyris in palmâ, ratio nisi flere vetaret :
Inclytus ille comes, Tolosanam dùm obsidet urbem,
Quœ fidei nostrœ contraria suscipiebat,
Hereticos, nec adhùc pestes evitat eorum,
Raptus ab hâc subitò valle lachrymarum, beato
Martyrio ad sedes meruit migrare supernas :
Gaudia martyribus addens, concivis eorum
Factus, ubi œternâ cum Christo regnat in aulâ,
Visio cujus eum sic pascit sola, quod ipso
Dùm semper fruitur, nunquàm fastidia sentit.
Cujus ab interitu valdè pars catholicorum
Infirmata dolet et pars adversa superbit.

« Le comte Simon reçut la palme du martyre, et son trépas nous ferait verser des larmes, si la raison ne défendait de le pleurer. Cet illustre comte faisait le siége de Toulouse, qui se montrait hostile à notre foi, en protégeant les hérétiques au lieu d'éviter leur contact pernicieux, lorsqu'il fut enlevé tout-à-coup à cette vallée de larmes, et que, par un saint martyre, il mérita d'entrer dans le céleste séjour. Les martyrs l'accueillirent avec joie, comme un de leurs frères, et au milieu d'eux, il règne avec le Christ dans une cour éternelle. Là il

Déjà Dieu témoignait par des signes évidents que les Croisés s'étaient écartés de ses voies ; ils servaient avec orgueil sous des chefs qui n'osaient plus les commander, et ils ne donnaient plus aucun soin à l'extermination des Hérétiques, c'est-à-dire à la cause première de leur entreprise.

jouit sans cesse de la vue du Seigneur, et son cœur n'est plus abreuvé d'amertume. Les catholiques, affaiblis par son trépas, le déplorent, tandis que leurs adversaires redressent la tête avec orgueil. »

D'un autre côté, voici les vers que le troubadour jette à son cadavre sanglant, au moment où il est inhumé dans l'église de St. Nazaire, à Carcassonne :

Si per homes aucire, ni per sanc espandir,
Ni per esperitz perdre, ni per morts cossentir,
E per mals cosselhs creire, et per foc abrandir,
E per baros destruire, et per paratge aunir,
E per las terras tolre, e per orgol sofrir,
E per los mals escendre, e per les escantir,
E per donas aucire, e per efans delir,
Pot hom, en aquest segle, Jhesu-Crist conquerir,
El deu portar corona, e el cel resplandir.

« Si pour tuer des hommes et répandre le sang ; si pour perdre les âmes et autoriser les massacres ; si pour croire à de mauvais conseils et attiser le feu ; si pour détruire les barons et humilier la noblesse ; si pour enlever les terres et supporter l'orgueil ; si pour étendre les maux et étouffer le bien ; si pour tuer les femmes et égorger les enfants, un homme peut en ce monde conquérir Jésus-Christ, Simon doit porter la couronne et resplendir au ciel. »

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME.

Après la mort du Comte de Montfort, son fils Amaury lève le siége de Toulouse, revient à Carcassonne et attaque Castelnaudary. — Combat de Baziége.

Qnand le comte de Montfort fut ainsi passé de vie à trépas, son fils Amaury hérita de sa succession et leva le siége de Toulouse, en abandonnant le château Narbonnais, qu'il ne pouvait conserver. Il conduisit à Carcassonne le corps de son père, embaumé selon les procédés usités en France.

Tous ces événements inattendus ébranlèrent la fidélité de ceux qui tenaient pour les Français, et quelques jours plus tard la ville de Castelnaudary se livra au comte de Toulouse.

Le comte Amaury n'hésita pas à rassemble

ses troupes disséminées et à l'attaquer au moyen de grandes machines, tandis que le jeune comte Raymond s'y enferma pour la protéger et la défendre.

Or il advint qu'un jour, dans une escarmouche, Guy, comte de Bigorre et frère d'Amaury, tomba couvert de blessures et rendit l'âme. Ceux de la ville recueillirent son cadavre, lui rendirent les derniers devoirs, et le renvoyèrent à son frère dans une bière couverte d'écarlate.

Le siége dura depuis la fin de l'été jusqu'à la fin de l'hiver. Il arriva que, pendant cet hiver, les frères Foucaud et Jean de Bercy (1), guerriers pleins d'audace et de courage, quittèrent l'armée catholique avec quelques autres chevaliers, pour porter le ravage sur le territoire de Toulouse. Ils y firent hardiment leur chevauchée et recueillirent toute sorte de butin.

Le fils du comte Raymond, qui se trouvait alors à Toulouse, se mit à leur poursuite

(1) La *Chronique rimée* les nomme Foucault et Juan de Berzy et dom Vaissette, Foucaud et Jean de Brigier.

jusqu'à Baziége (1), où il les rencontra en désarroi. S'ils avaient abandonné leur butin, ils auraient pu s'échapper sans grandes pertes; mais pour le conserver, ils se hasardèrent aux chances d'une rencontre avec leurs agresseurs. Dès le début du combat, les chevaliers Croisés, appesantis par leurs lourdes armures de fer, furent entourés par une nuée d'arbalétriers et de frondeurs, qui étaient montés sur des chevaux libres et dont ils eurent beaucoup à souffrir. Cependant à l'approche des chevaliers toulousains, qui les poursuivaient avec intrépidité, les Français et leurs chefs chargèrent à fond; mais plusieurs d'entre eux ayant été tués, les autres cherchèrent leur salut en fuyant de toute la vitesse de leurs chevaux.

Messire Sicard de Montaut, relevé du champ de bataille par des amis qui se trouvaient à ses côtés, échappa ainsi à l'ennemi. Mais Foucaud et son frère Jean restèrent prisonniers avec plusieurs autres; on leur laissa la vie pour les échanger contre des captifs toulousains qui

(1) Baziége (*Vadegia, Vazeia*) est situé sur le Lers, en Lauraguais, entre Montlaur et Montesquieu.

étaient au pouvoir des Croisés, ou qui y tomberaient dans la suite. Jean fut détenu au château de Niort (1), pour répondre de la délivrance de Bernard Othon, alors prisonnier de l'ennemi; Foucaud fut incarcéré au château Narbonnais.

Le comte Amaury leva le siége de Castelnaudary au commencement dn printemps, et s'éloigna accablé d'inquiétudes et épuisé d'argent (2).

(1) Le gouverneur de Niort était Savary de Mauléon, tout dévoué au Comte de Toulouse. Il se soumit toutefois au prince Louis de France.

(2) Amaury parcourut vainement les villes de son domaine, afin d'inspirer un peu de zèle pour sa cause. Si son père avait vécu, il aurait peut-être réussi à se tailler dans le Midi un royaume avec son épée; mais son faible héritier, impuissant lui-même, ne trouva dans son entourage qu'impuissance et mauvais vouloir. Peu de bras se levèrent pour sa défense. Il eut beau concéder fiefs, priviléges municipaux, fondations de monastères; quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis qu'il avait succédé à son père, que déjà Nîmes, le Rouergue, le Quercy arboraient les couleurs de leur Comte national et secouaient le joug de la domination étrangère.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Le prince Louis, fils du roi Philippe, prend la Rochelle, reçoit la soumission du château de Marmande et assiége Toulouse.

L'année suivante (1219 de l'Incarnation du Sauveur), Monseigneur Louis, fils de l'illustre roi Philippe, après avoir enlevé de vive force la Rochelle au roi d'Angleterre (1), prit la croix de pélerin, et se disposa à marcher contre Toulouse avec son armée.

Il rencontra sur son passage le château de Marmande qui appartenait au comte de Tou-

(1) — Amaury de Montfort, désespérant de se maintenir par ses seules ressources, eut recours au roi de France, son Seigneur-lige, puisqu'il avait reçu l'hommage du Comte Simon en qualité de Suzerain. De leur côté l'Église et Rome ne pouvaient pas se laisser convaincre d'impuissance. Le pape Honorius III envoya à tout le clergé de France l'ordre de renouveler les

louse, et il s'arrêta pour l'assiéger.—La résistance fut dirigée par Centulle, comte d'Asta-

prédications pour la Croisade et de réchauffer le zèle attiédi des populations. Philippe-Auguste fut de nouveau pressé, par une lettre spéciale, de prendre la direction des affaires du Midi. Pour faciliter son entreprise, le pape l'autorisa à prendre la moitié du vingtième levé sur les biens du Clergé pour une Croisade en Palestine, et ce vingtième tout entier dans les diocèses du Midi. Le roi accepta et annonça que des hommes-d'armes se préparaient à soutenir les Français en Languedoc. C'était doublement habile; car en même temps qu'il sauvegardait son trésor en puisant dans celui des églises, il faisait sentir au clergé les inconvénients d'une guerre trop prolongée.

La joie d'Amaury fut grande, lorsqu'il apprit qu'au commencement du printemps de 1219, le prince royal Louis, de retour d'Angleterre où il était allé pour détrôner Jean-sans-Terre, était parti de Paris, à la tête d'une nombreuse chevalerie. On distinguait dans son armée trente-huit Comtes (entre autres le Comte de Saint-Pol et même Pierre Mauclerc, duc de Bretagne), une multitude de châtelains portant bannière, six cents chevaliers et dix mille archers.—L'expédition commença par la prise de *la Rochelle*. Louis l'enleva au jeune roi d'Angleterre Henri III, que les barons avaient élu après la mort de Jean-sans-Terre (1217), préférant ainsi un souverain national à un prince étranger. C'était une revanche contre les Anglais, qui l'avaient expulsé de leur territoire, et il effaçait ainsi sa fuite de Londres et son échec à Lincoln.

Le prince pénétra ensuite dans l'Aquitaine, malgré les efforts du Comte Raymond et de son fils pour détourner l'orage prêt à fondre sur eux : l'Église avait interdit toute concession. En même temps Amaury marchait sur l'Agénois pour opérer sa jonction avec ses nouveaux auxiliaires, et il assiégeait Marmande, lorsque les Français arrivèrent à son secours.

rac (1), ainsi que par les Sires Arnaud de Blanchefort et Guillaume Arnaud de Tauliac, avec plusieurs autres chevaliers, placés à ce poste par le comte Raymond.

Le prince Louis les assaillit si vigoureusement, qu'au bout de quelques jours les assiégés, comprenant qu'ils ne pouvaient soutenir bien longtemps ces attaques multipliées, capitulèrent sous garantie d'avoir la vie sauve. Louis reçut la soumission de la ville (2), et envoya les défenseurs, comme prisonniers de guerre, au

(1) *Centulle. Comte d'Astarac*, était, ainsi que nous l'avons déjà dit (chap. 11.), le gendre de Bernard, Comte de Comminges.

(2) Après la prise de Marmande, un historien prétend que les évêques de Saintes et de Béziers demandèrent au prince de livrer les prisonniers au bûcher ou à la potence, mais que l'archevêque d'Auch, le duc de Bretagne et le Comte de Saint-Pol le supplièrent de ne pas céder à ce conseil «par quoi la noblesse de France serait à jamais honnie». Il sauva ceux qui s'étaient rendus à lui; cependant une foule de personnes furent immolées. «Les barons de France, dit *la Chronique rimée*, courent dans la ville avec leurs armes tranchantes. Les nobles, les dames, les petits enfants, les hommes, les femmes, dépouillés et nus, sont au fil des glaives émoulus passés et taillés, de sorte que la chair, les cervelles, les poitrines, les membres, les corps par moitié tranchés ou fendus, les foies, les cœurs arrachés ou déchirés sont au milieu des places épars comme s'il avait plu; et du sang

château de Puylaurens (1), où ils devaient être détenus tant que durerait la captivité des prisonniers du parti opposé.

En s'éloignant de Marmande, Monseigneur Louis se dirigea directement vers Toulouse (2).

qui a été versé, la terre est restée vermeille. Il n'est échappé créature quelconque, à moins qu'elle ne se soit bien cachée : la ville est détruite, et le feu y est mis.» — Tout en faisant dans ce tableau la part de l'exagération poétique, le massacre dut être terrible.

(1) PUYLAURENS *(Podium Laurentii)*, où naquit l'auteur de cette chronique, est actuellement un chef-lieu de canton du Tarn, à 25 kilo. S. E. de Lavaur, près de la source du Girou, et sur une colline qui domine la belle plaine de Revel. Son château a été démantelé en 1629.

(2) Le prince Louis parut devant Toulouse, le 16 juin 1219; mais toutes les mesures avaient été prises pour lui résister. Les capitouls avaient réuni des vivres, employé tous les bras valides à la défense commune. Le jeune Raymond et son père avaient eu le temps de relever les murailles et de fortifier les tours. Mille chevaliers et plus de cinq mille archers étaient accourus de tous les pays du Languedoc, sans compter le secours des bourgeois aguerris dans ces dissensions civiles. — A la suite de l'armée française une foule de clercs s'étaient réunis pour prêcher et convertir les hérétiques. Le Cardinal Bertrand, leur chef suprême, voulait surtout qu'on agît par le glaive. La résistance héroïque de la population toulousaine, «qui ne voulait pas tomber au pouvoir des Français et des Clercs», arrêta les Croisés sur tous les points. Le mauvais succès dégoûta le prince Louis, fort inconstant de sa nature et passant facilement de l'enthousiasme au découragement : il leva le siége au bout de quarante-cinq jours, le 1er août 1219. Cette belle défense fut récompensée largement par le Comte Raymond, qui

Son armée était si nombreuse qu'elle entoura entièrement le Bourg et une partie de la Cité, et que le camp s'étendait sans interruption jusque au-delà de la Garonne. On dressa des machines pour battre les remparts, et on livra des assauts très-rudes, qu'on renouvela plusieurs fois.

Monseigneur le Légat Bertrand assistait à cette entreprise, qui lui tenait grandement à cœur. Cependant, lorsque le temps de son pélerinage fut terminé, le prince quitta l'armée; il n'avait obtenu que de médiocres succès contre des adversaires qui combattaient avec audace et intrépidité. Il incendia ses machines et retourna en France. De part et d'autre on se rendit les chevaliers captifs, que nous avons nommés plus haut (1).

accorda aux bourgeois de sa bonne ville de Toulouse l'exemption de toutes redevances et impôts, sauf les droits ordinaires sur le sel, le pain et le vin.

(1) Messire Foucaud, le prisonnier de combat de Baziége, fut alors rendu à la liberté en échange de celle de Centulle d'Astarac, le défenseur de Marmande.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Foucaud de Bercy et son frère Jean succombent dans une rencontre et subissent le châtiment de leurs iniquités.

Quand l'armée française eut opéré sa retraite, la guerre se ralluma de tous côtés avec plus d'ardeur, et plusieurs châteaux se rendirent au comte de Toulouse.

L'hiver suivant, il arriva que Foucaud et son frère Jean, avec un certain nombre de chevaliers, revinrent une seconde fois à la curée dans les terres qu'ils avaient déjà dévastées précédemment, et où ils s'étaient chargés de butin (1).

(1) L'auteur veut rappeler les dévastations qu'avait punies la défaite de Baziége.

Raymond-le-Jeune accourut encore à leur rencontre, les vainquit et les prit tous. Il fit décapiter les deux frères et envoya à Toulouse, comme cadeau d'étrennes, leurs têtes qui furent exposées sur des poteaux.

On attribua généralement cette triste fin à la vengeance divine. Ce Foucaud était en effet un homme orgueilleux et d'une atroce cruauté. Il s'était, dit-on, prescrit la loi de mettre à mort tout prisonnier de guerre qui ne pourrait payer une rançon de cent sous. Il enfermait ses captifs dans un cachot souterrain, où il les laissait souffrir de la faim, et lorsque l'un d'eux était mort ou moribond, il le faisait jeter sur un fumier.

On a répandu le bruit, et on raconte encore de nos jours, qu'au moment de se mettre en campagne pour ses dernières rapines, il se fit amener deux malheureux, le père et le fils, qu'il ordonna de conduire à la potence, et il eut la barbarie de contraindre le père à pendre lui-même son fils. Il partit ensuite pour la course projetée, d'où il ne revint pas, et où Dieu le traita selon ses mérites.

Ce n'est pas une chose à dire ou à expliquer

que la turpitude au milieu de laquelle vivaient les gens de sa suite. La plupart avaient et entretenaient publiquement des concubines; ils enlevaient par violence des femmes légitimes, et se livraient impunément à toutes sortes d'infamies.

Ce n'était pas en agissant ainsi qu'ils accomplissaient la mission pour laquelle ils étaient venus : la fin ne répondait pas au début; les Croisés ne se sacrifiaient plus tout entiers; ils n'étaient plus ni chauds ni froids, ils étaient tièdes, et Dieu les rejeta de son sein et les chassa de cette terre qu'ils avaient conquise par son aide (1).

L'année suivante (1220 de l'Incarnation du Seigneur), naquit Jeanne, fille du comte Raymond-le-Jeune (2). — Plusieurs villes se sou-

(1) Au texte : *Non enim propter quœ primò venerant, hœc agebant, nec respondebant posteriora principio, neque cum capite caudam in sacrificio offerebant, nec calidi isti nec frigidi, sed quia tepidi, cœpit eos Dominus de ore suo evomere, et de terrâ, quam ejus auxilio acquisiverant, propulsare.* C'est facile à comprendre, mais scabreux à traduire dans sa naïve énergie.

(2) La comtesse Jeanne, fille unique de Raymond-le-Jeune et de dona Sancha d'Aragon, rendit la paix au Lan-

mirent au comte de Toulouse. La garnison de Lavaur fut prise et massacrée avec son chef, à l'exception de quelques personnes qui s'échappèrent à la nage, et se réfugièrent au château du Vicomte Sicard de Lautrec (1), où la Vicomtesse sa femme les reçut et les sauva par sa bienveillante protection.

Le château de Puylaurens, également assiégé, fut livré par les habitants, moyennant un sauf-conduit pour dame Ermengarde, veuve de Folquart, pour ses enfants et pour toute la garnison, jusqu'à ce qu'ils fussent hors des terres conquises.

Le château de Montréal fut aussi enlevé de vive force, et le gouverneur Alain de Roffiac y fut tué. Il se passa aussi à cette époque beaucoup

guedoc par son mariage avec Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis. Cette alliance fut la principale cause de la réunion du comté de Toulouse au domaine royal.

(1) Lautrec, actuellement chef-lieu de canton du Tarn, arr. et à 10 kil. N. O. de Castres, ancienne vicomté, dont le Seigneur le plus célèbre fut Odet de Foix, vicomte de *Lautrec*, frère de la belle duchesse de Châteaubriant, et qui joua un grand rôle dans les guerres d'Italie sous Louis XII et François 1er (Batailles de Ravenne, de Marignan, de la Bicoque, de Pavie, siége de Naples où il mourut en 1528).

d'autres événements qu'il serait trop long d'énumérer, et qui sont des preuves, moins de la faveur que Dieu accordait aux ennemis de la croisade, que de sa répulsion contre ceux qu'il voyait déchoir de jour en jour et qu'il accablait de sa colère.

Tous ces faits eurent lieu pendant les années 1220 et 1221.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

Le vieux Comte de Toulouse meurt excommunié, mais pénitent; son cadavre reste sans sépulture. — Suite des événements.

L'année suivante (1222 de l'Incarnation du Sauveur), le vieux Comte de Toulouse trépassa de mort subite. Ne pouvant plus articuler aucune parole, mais conservant encore, à ce que l'on a dit, la mémoire et la connaissance, il tendit les mains vers Messire Jourdan, abbé de Saint Sernin, qui accourait à lui, et il lui témoigna sa contrition par son attitude. Presque aussitôt survinrent les frères Hospitaliers de Saint Jean, qui couvrirent le pauvre Comte d'un manteau marqué du signe de la croix. Le moribond baisa cette croix et rendit l'âme.

Les Hospitaliers emportèrent son corps à Saint Jean, mais ils ne l'inhumèrent pas, parce que c'était le cadavre d'un excommunié. Il resta donc sans sépulture, et il est demeuré dans cet état, comme on le voit encore de nos jours (1).

Dans la suite, son fils, après avoir fait sa paix avec l'Église et le Roi de France, produisit en cour de Rome des témoins pour attester que son père avait manifesté des sentiments de pénitence; néanmoins il ne put jamais obtenir la permission de lui rendre les derniers devoirs.

La même année, Bernard Roger, Comte de Foix, mourut au siége de Mirepoix (2), non d'une blessure, mais d'un ulcère malin.

(1) Quelques auteurs ont prétendu que Raymond VI mourut dans l'impénitence finale, «entre les bras des hérétiques». On verra, à la fin de ce chapitre, si cette assertion est fondée.

Le Comte de Toulouse était né en 1156, et il mourut en 1222 : il avait régné 46 ans.

(2) Mirepoix (*Mirapicium*) chef-lieu de canton (Ariége à 24 kil. E. N. E. de Pamiers, sur le Lers, avec un château-fort pris sur les Albigeois par les Croisés en 1209, et donné à Guy de Lévis, lieutenant de Simon de Montfort, dans la maison duquel il est resté jusqu'en 1789. L'ancien fief de Mirepoix *(Mirapensis pagus)* est aujourd'hui compris dans les départements de l'Aude et de l'Ariége.

L'année précédente, le Saint-Siége Apostolique avait envoyé en Languedoc, en qualité de Légat, le Vénérable Père Conrad, de l'ordre de Cîteaux, Évêque de Porto et Cardinal de l'Église romaine. Informé que le jeune Comte de Toulouse assiégeait le château de Pène dans le pays d'Agen, ce prélat réunit une forte armée et marcha au secours de cette place, avec le Comte Amaury, l'Evêque de Limoges et plusieurs autres ecclésiastiques. Il passa par Alby, traversa ce diocèse, y détruisit le château de Lescure (1), et prit sur son passage la Bastide de (2) Donat Aleman, avec sa garnison. A son approche, les assiégeants s'éloignèrent du château de Pène (3).

Peu de temps après, le Légat accepta une suspension d'armes, et, dans la pensée de pacifier le Midi, il permit des conférences à

(1) Lescure, village du Tarn, à 4 kil. N. E. d'Alby : titre d'un ancien marquisat du Languedoc.

(2) La Bastide, village près d'Alby, sur le Tarn. (1)

(3) Pène ou *Penne*, chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne) arr. et à 9 kil. E. de Villeneuve-d'Agen, près de la rive gauche du Lot; son château a été détruit par Montluc en 1562.

(1) C'est la Bastide de Mont-alaman ou Villeneuve de Mont-alaman (aujourd'hui Villeneuve sur Vère), qui avait été batie par Doat alaman.

Saint-Flour en Auvergne et à Sens, ville métropolitaine de la Bourgogne. Mais le vent emporta ces espérances de paix ; les péchés des *Amorrhéens* n'étaient pas encore expiés ; par un jugement de Dieu, alors secret, et plus tard manifeste, d'autres bras devaient encore châtier ces impies.

On disait à cette époque que le Comte de Toulouse épouserait la sœur du Comte Amaury. Or, il advint que le Comte Raymond, assez longtemps après la mort de son père, profita de la sécurité que lui assurait la trêve, pour visiter son rival Amaury à Carcassonne, où il coucha une nuit. Comme il était d'un caractère enjoué, il fit répandre, parmi ceux qui l'accompagnaient et qui étaient restés hors de la cité, le bruit que le Comte Amaury l'avait retenu prisonnier. Ses gens saisis d'épouvante et de stupeur se disposaient déjà à s'enfuir au plus vite, lorsqu'ils connurent que cette alerte n'était qu'une plaisanterie. Les deux Comtes s'en amusèrent beaucoup.

A l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent de plus belle, et le Comte de

Toulouse, avec le Comte de Foix, assiégea Carcassonne.

Le Comte de Foix, Roger Bernard, était le tuteur de *Trencavel*, fils de feu le Vicomte de Béziers : ce jeune homme pouvait avoir seize ans (1).

Longtemps ils bloquèrent la cité; enfin, voyant leurs efforts inutiles, ils se découragèrent et levèrent le siége.

Néanmoins toute la contrée se prononçait pour eux : le Comte Amaury était trop faible pour s'y maintenir, car il n'avait plus des revenus suffisants pour garder les chevaliers à son service.

Une soixantaine de ces chevaliers français le quittèrent, dit-on, faute de solde; ils s'en allaient du côté de Béziers, lorsque, au-delà de cette ville, le Comte de Toulouse les rencontra. Ils offrirent de lui livrer leurs chevaux de bataille et leurs armes, à la condition de partir sur de simples palefrois, mais en

(1) Les habitants de Béziers se révoltèrent, en 1220, contre le Légat Conrad de Porto, qui se réfugia à Narbonne. Le jeune Raymond-Roger Trencavel ne recouvra la Vicomté de ses pères qu'en 1224, et ses sujets fêtèrent son retour en rasant le palais Vicomtal de Simon de Montfort; mais son séjour à Béziers ne fut pas de longue durée.

toute sûreté et sans autre dommage. Le Comte, qui les croyait déjà en son pouvoir, rejeta cette demande. Aussitôt ces braves gens, préférant le trépas à la honte de se laisser vaincre et enchaîner sans résistance, prennent les armes, en choisissant l'un d'eux pour les commander dans le combat avec une autorité absolue sur tous. Sachant bien que l'union fait la force et procure la victoire, ils serrent leurs rangs et soutiennent le choc de leurs adversaires. Ils envoient en avant les valets et les muletiers, les suivent de près, en résistant toujours, jusqu'à ce qu'ils puissent profiter d'une occasion favorable. Alors ils chargent à leur tour contre l'ennemi, le dispersent, le poursuivent hardiment, massacrent les fugitifs qui s'offrent à leurs coups, entre autres Bernard Audiguier, vaillant chevalier d'Avignon, qui portait ce jour-là les armes du Comte. Ils croient qu'ils ont tué le Comte lui-même, et ils n'aperçoivent plus autour d'eux que des fugitifs. Quand ils sont certains de la victoire, ils se retirent fièrement dans le bourg de Lacaune (1). De là, cette

(1) La Caune *(Lacona)* chef-lieu de canton (Tarn), arr. et à 40 kil. E. N. E. de Castres, sur le Gyas.

poignée de combattants regagne la France, dont la chevalerie dut s'enorgueillir de compter parmi ses membres des hommes qui l'honoraient si bien.

La fortune des combats passa ensuite d'un parti à l'autre pendant deux années environ. Le Comte Amaury, persuadé qu'il ne devait plus compter sur les habitants du pays qui changeaient de parti avec la fortune, céda ses droits sur le Languedoc au noble Roi Louis de France et abdiqua complètement en sa faveur (1).

Jamais le Roi Philippe n'avait voulu consentir à se mêler des affaires du Midi ; mais il était mort en 1223, et son fils lui avait succédé (2). Cet illustre souverain avait en quelque sorte prévu l'avenir. L'Évêque Foulques m'a répété des paroles qu'il lui avait entendu prononcer : « — Je sais, disait Philippe, qu'après ma mort,

(1) Voir la lettre que les évêques du Languedoc écrivirent au roi de France sur la triste situation d'Amaury de Montfort, dans *Dom Vaissètte*, t. III, p. 286.

(2) Philippe-Auguste mourut à Mantes en 1223. Pour ne pas compromettre la royauté dans une guerre ruineuse et odieuse, il avait constamment refusé la cession que lui proposait Amaury de Montfort. Son fils Lonis VIII lui succéda et régna de 1223 à 1226.



le Clergé pressera mon fils Louis d'entreprendre personnellement l'affaire des Albigeois. Il est d'un tempérament délicat ; sa santé ne résistera pas aux fatigues d'une telle guerre ; il mourra bientôt, le royaume restera entre les mains de sa femme et d'enfants en bas âge, et les dangers ne manqueront pas. » Tout cela se réalisa.

Un nouveau Légat fut envoyé par le Pape : c'était monseigneur Romain de Saint-Ange, Cardinal Diacre, personnage plein de sagesse, agréable à Dieu et aux hommes, et capable de soutenir la responsabilité de si graves intérêts. Avec l'aide du Seigneur, il engagea le Roi à se charger de mener à bonne fin l'entreprise que les autres avaient laissée inachevée. Le Roi Louis, dont la grande âme était toute dévouée au service de Dieu, entra dans ses vues. Il donna la charge de Connétable de France à Amaury, qu'il savait prudent, brave et habile dans l'art de la guerre (1).

(1) Presque tous les chevaliers d'Amaury l'avaient abandonné. Il fut réduit à emprunter 3,000 livres à des Juifs, et il les hypothéqua sur ses domaines paternels, parce que personne ne voulait lui prêter un sou sur ses possessions méridionales. Il convint avec ses adversaires de quitter le Languedoc, et d'aller consulter ses amis de

A la même époque mourut Bernard, Comte de Comminges.

France pour savoir ce qu'il devait faire, promettant de rendre réponse, pour la paix définitive, au plus tard à la Pentecôte. Le traité d'évacuation fut signé le 11 janvier 1223. Toutes les Églises gardaient leurs priviléges : une trêve de deux mois était octroyée aux habitants de Narbonne, d'Agde, de Carcasonne, qui étaient encore au pouvoir des Français. Le Comte Raymond s'engageait à ne pas entrer dans ces villes, à moins d'y être appelé par les citoyens eux-mêmes. Les Seigneurs du Midi s'obligeaient en outre à payer à Amaury dix mille marcs d'argent, comme indemnité. — Nommé Connétable de France, le fils de Simon de Montfort partit ensuite pour la Terre-Sainte, et mourut en 1241, au retour de cette expédition, durant laquelle il avait été fait prisonnier par les Infidèles.

APPENDICE

MORT DU COMTE DE TOULOUSE.

« — J'ai appris, dit *Catel*, le lieu où mourut nostre Raymond, et ce qui advint lors de son décez, par le moyen d'une ancienne enqueste, faite à la poursuite de Raymond, son fils, en l'an 1247 et le troisième jour de juillet, par Guillaume évesque de Lodève ; frère Raymond de Cancios, religieux de l'Ordre des Frères prescheurs ; et frère Guillaume de Brilla, religieux de l'ordre des Mineurs ou de Saint-François, Commissaires députés par le Pape Innocent quatriesme, pour enquérir sur la vérité de ce que Raymond-le-Jeune son fils soustenoit

qu'il avoit vescu tousjours Catholique, et que lors de son décez, il avoit donné de grands signes et tesmoignages de contrition et repentance. Ceste enqueste m'a esté monstrée par M. Villette, Chanoine de Saint-Sernin, homme docte et curieux; elle contient la déposition de cent six témoins.

De là, nous pouvons apprendre comme Raymond-le-Vieux estant excommunié, fust au matin au-devant de l'Église de Nostre-Dame de la Daurade, pour prier Dieu; et bien qu'il fust indisposé, néanmoins il y retourna encores après disner, estant si débile, qu'un des témoins dépose qu'il ne se pouvoit lever sans ayde, et qu'estant allé au Bourg, à la maison d'un nommé Hugues Jean, dans la paroisse de Saint-Sernin, après avoir mangé des figues, il se trouva mal, et recognoissant son indisposition, envoya chercher promptement Messire Jordain, abbé de Saint-Sernin, pour le réconcilier à l'Eglise, et pour le prier de lui apporter le Saint-Sacrement, protestant qu'il estoit bien marry d'estre excommunié. L'abbé de Saint-Sernin estant arrivé, le mal le pressa en telle façon, qu'il ne peut plus parler; mais eslevant les yeux au ciel, il tint ses mains joinctes jusques à la mort, entre les bras du susdit abbé, tesmoignant une grande contrition. Les Chevaliers de Saint-Jean de Hiérusalem estans arrivés, avec lesquels il s'estoit rendu comme frère, ils jettèrent sur lui un manteau, tel que lesdits Chevaliers portent, auquel estoit cousue une Croix

blanche, et lorsque quelqu'un voulut retirer ce manteau, il le retint avec les mains, et ne pouvant parler, baisoit dévotement la Croix, qui estoit cousue sur ledict manteau.

Nous voyons par la mesme enqueste comme nostre Raymond avoit esté charitable aux pauvres, qu'il a beaucoup honoré son Chapelain et les Religieux, lesquels il secouroit de sa libéralité, mesmes ayant faict publier pendant le siége de Tolose, que personne n'endommageast les Ecclésiastiques, ny en leurs personnes, ny en leurs biens.....

Après la mort de Raymond, l'Abbé de St.-Sernin qui l'avait exhorté, dict tout haut, que l'on priast Dieu pour lui, et qu'il croyoit, attendu les marques de contrition qu'il avoit tesmoigné, que son ame estoit en Paradis. Et après les Frères prindrent le corps et l'emportèrent dans leur Église de Saint-Jean, bien que l'Abbé Jordain le voulust retenir, à cause qu'il estoit mort dans sa Paroisse, toutesfois ceux de Saint-Jean le retindrent, d'autant que longtemps auparavant il s'estoit comme donné à eux, s'estant rendu leur confraire, comme il firent apparoir par un acte public.

Néanmoins les Frères de l'Hospital ne l'osèrent point enterrer, à cause qu'il estoit excommunié. Il n'estoit pas aussi enterré du temps de Jean XXII, comme escrit frère Bernard Guidon, qui vivoit en temps-là, en la vie de Honorius troisième.

Bertrandi rapporte que l'on tenoit les os de Raymond dans une bière ou caisse de bois, fort nonchalamment, dans l'Église de Saint-Jean, lesquels il a souvent veu, et que de son temps les os, à cause de la vieillesse, se mirent en poudre, excepté le crane ou os de la teste, laquelle les susdits Frères gardèrent curieusement à cause qu'elle est marquée naturellement d'une fleur de lys, qui estoit une marque certaine, que la Comté devoit estre unie à la couronne. Et encore aujourd'hui les Chevaliers de Hiérusalem la gardent dans leur trésor, dans un armoire parmi leurs joyaux plus précieux, et n'y a pas longtemps que je l'ai veuë, sans qu'elle soit gastée.

Voire il est très-certain que Raymond-le-Jeune demanda depuis au Pape qu'il luy fust permis de le faire enterrer. Mais de tout temps les excommuniés n'ont point esté enterrés dans les cimetières bénits des Catholiques, et nous trouvons par l'enqueste, ci-dessus rapportée, que Raymond-le-Vieux, bien que maistre et Seigneur de la ville, defferoit tellement à l'excommunication, qu'il se levoit de bon matin, pour aller prier devant les portes des Églises, sans y oser entrer. Bertrandi escrit avoir tiré cette Epitaphe en deux vers gascons :

Nou hya home sur terra, per grant Senhor que fous,
Quen geytés de ma terra, si la Glesa nou fous.

(Histoire des Comtes de Tolose, page 316 et suivantes).

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

Le Roi Louis de France assiége Avignon, qui capitule.

L'an du Seigneur 1226, au printemps, c'est-à-dire à l'époque où les Souverains se mettent ordinairement en campagne, Monseigneur Louis, ce roi béni de Dieu, partit de Paris avec une merveilleuse armée (1), dont tous les guerriers

(1) Le roi Louis VIII était âgé de 36 ans et marié à Blanche de Castille, lorsqu'il succéda à son père Philippe-Auguste. A la fin de sa *Philippide*, Guillaume-le-Breton lui adresse cette exhortation :

Tùmque tibi fuerit Aquitania subdita tota,
Cùm nihil in regno possederit advena nostro,
Victrices alas Tolosanas transfer in oras,
Facque ut vera fides in partibus audeat illis
Ostentare caput, ritusque abolere profanos,
Hæresis ut toto regno procul exsulet omnis.

« Lorsque l'Aquitaine entière te sera soumise, lorsque l'étranger ne possèdera plus rien dans notre pays,

étaient marqués du signe de la croix. Accompagné du Légat, qui le suivait partout, il dirigea sa marche vers Lyon, parce que la plaine lui permettait de faire arriver plus facilement ses chariots, et que le fleuve du Rhône lui était fort commode pour transporter par bateaux les vivres et tout ce qui lui était nécessaire.

A l'approche des Croisés, les Consuls des villes et bourgades qui relevaient du Comte de Toulouse, accouraient au-devant d'eux, leur livraient leurs forteresses et leur remettaient des otages à leur choix. Les habitants d'Avignon suivirent cet exemple et donnèrent également des otages. Le roi et le Légat arrivèrent sous les murs de cette cité, la veille de la Pentecôte, et déjà une bonne partie de l'armée,

conduis ton armée victorieuse dans le Comté de Toulouse et fais en sorte que, dans cette contrée, la vraie foi ose enfin lever la tête, que tout culte profane y soit détruit, et que toute hérésie soit bannie de ton royaume! »

Louis VIII avait employé les premières années de son règne à chasser les Anglais de l'Aunis, de la Saintonge et du Périgord. Il reçut la croix à Paris le jour de la Chandeleur (1226), de la main du Cardinal Saint-Ange, et il partit de Bourges au printemps avec une armée que Mathieu Pâris évalue à 50,000 hommes.

avait franchi le pont (1), lorsque les Avignonais, aveuglés, je pense, par la volonté divine, et frappés d'une panique, sans motif raisonnable, fermèrent les portes de leur ville, dans la crainte qu'elle ne fût pillée, s'ils permettaient à tous les Croisés de la traverser. Ils ne laissèrent le passage libre qu'au roi, avec une suite peu nombreuse, à moins qu'il ne lui plût de poursuivre sa marche sous la Roche, par un chemin très-étroit.

Le roi jugeant qu'une telle mesure était non seulement injurieuse pour sa dignité, mais dangereuse pour l'armée, refusa de rien entendre, à moins qu'on ne laissât le passage libre à travers la cité. Comme les Avignonais persistèrent dans leur résolution, il fit dresser les tentes, disposer le camp selon les règles de l'art militaire, et placer des pierriers et d'autres machines de guerre pour battre les remparts. De leur côté, ceux de la ville dressèrent machines contre machines, et se défendirent avec opiniâtreté.

(1) Il s'agit du magnifique pont de Saint-Bénézet, dont il ne subsiste plus que quatre arches et la chapelle, et qui était complètement intact au XVI[e] siècle.

Quelque temps auparavant était mort le Vénérable Père en Dieu, Monseigneur Arnaud Amalric, archevêque de Narbonne. On lui donna pour successeur Monseigneur Pierre Amelin, premier archidiacre de la même Église (1).

Ce nouveau prélat, envoyé par le Légat et le roi, les devança en Languedoc, et leur assura l'alliance des châteaux, des bonnes villes et de leurs Seigneurs, auxquels il promettait la paix avec l'Église et le roi. Depuis

(1) Le titre *d'archidiacre* se donnait au moyen-âge, et se donne encore, à des dignitaires éminents du clergé. Dans l'origine, lorsque les *diacres* formaient dans l'Église un ordre distinct, chargé spécialement de la prédication, de la distribution des sacrements, et de l'administration des biens temporels du clergé, l'archidiacre était leur chef. Mais, dès le commencement du IXe siècle, le concile de Reims prescrivit par son cinquième canon, que les archidiacres fussent promus à la prêtrise. L'archidiacre resta un des principaux dignitaires de l'Église : il présentait les clercs à l'ordination, comme il le fait encore aujourd'hui; il indiquait à chacun son rang et ses fonctions, annonçait au peuple les jours de jeûne et de fête, était chargé de l'ornement et des réparations des Églises. Il avait l'intendance des oblations, des revenus, et le soin des pauvres. Peu-à-peu l'archidiacre devint, après l'Évêque, le principal dignitaire du diocèse. Il eut une juridiction particulière et la surveillance du clergé.
L'importance et la multiplicité des fonctions confiées aux archidiacres déterminèrent les Évêques à en créer plusieurs.

les portes de Toulouse à l'occident, jusqu'au littoral de la Méditerranée à l'Orient, en remontant le cours du Rhône, il n'y eut presque personne, dans la noblesse ou dans le peuple, qui refusât de prêter serment au roi et à l'Église. Les habitants de Carcassonne apportèrent même au roi dans son camp les clefs de leur ville. Le Comte de Foix, Roger Bernard, demanda la paix ; mais il ne l'obtint pas aux conditions qu'il aurait souhaitées.

Cependant les Avignonais, dont le Très-Haut avait résolu d'humilier l'orgueil, furent contraints, après une résistance de trois mois, à reconnaître qu'ils ne pouvaient la prolonger davantage. Ils rendirent leur ville au Légat et au roi, qui leur imposèrent l'obligation de détruire leurs remparts (4), et de se soumettre à divers châtiments.

(4) Le siége d'Avignon dura depuis le 10 juin jusqu'au 12 septembre 1226. Ses épaisses murailles romaines, flanquées de tours, et protégées par des fossés que remplissaient les eaux vives de la Sorgue, bravèrent pendant trois mois, sous la direction du *podestat* et du *bayle*, les attaques des Croisés. — Selon la chronique de Mathieu Pâris, le Comte Raymond de Toulouse seconda la résistance par ses incursions, par l'enlèvement des convois et des fourrages, et même par la précaution,

Durant ce siége, l'armée perdit beaucoup de monde par différentes maladies, et il est à remarquer que ce fut une faveur signalée du ciel qu'Avignon eût capitulé; car quinze jours après le départ des Croisés, la rivière de la Durance sortit de son lit; l'inondation s'étendit

prise à l'avance, de labourer les prairies, pour empêcher les chevaux de s'y nourrir.

La difficulté de se procurer des vivres occasionna la famine dans le camp, où affluaient de tous côtés les aventuriers et les fanatiques. La campagne se couvrit de cadavres d'hommes et de chevaux, «et de ces corps épars dans la plaine s'élevaient, avec un affreux bourdonnement, des essaims de grosses mouches noires, qui venaient jusque sous les tentes et les pavillons des princes, infecter les plats et les hanaps, et apporter aux vivants la peste engendrée par les morts en putréfaction.» — Un jour, les Croisés tentèrent de donner l'assaut par le pont de bois, qui joignait l'île Barthelasse. Le pont s'écroula sous eux, et 3,000 hommes furent engloutis dans le fleuve : déjà 20,000 Croisés avaient succombé, soit par la maladie, soit par des blessures. La ville ne capitula qu'après avoir épuisé ses ressources. Elle livra 300 otages, paya une forte amende, remit ses machines, démolit ses murailles, combla ses fossés, ruina un grand nombre de maisons-fortes en dehors de son enceinte, et mit à mort ses routiers français ou allemands.

Le 14 septembre, le roi et le Légat se rendirent processionnellement à la chapelle de Sainte-Croix : telle fut l'origine des *pénitents gris*, qui se glorifient d'avoir compté Louis VIII parmi leurs membres, et qui doivent leur réglement à Pierre de Corbie, alors évêque d'Avignon. — Mathieu Pâris parle encore fort irrévérencieusement de dissensions qui éclatèrent entre le roi et Thibaut de Champagne, au sujet de la passion que ce-

sur toute la plaine et couvrit l'emplacement du camp royal, de sorte que l'armée aurait été contrainte à l'abandonner.

Lorsque le roi se fut éloigné d'Avignon, un grand nombre de Croisés s'en retournèrent en France.

lui-ci ne pouvait dissimuler pour la reine Blanche, « tant prisée, dit Catel, par les Historiens français, et de laquelle les Vefves des rois semblent par honneur avoir prins le nom, se nommant *Reynes Blanches.* » —

La belle défense d'Avignon fut le salut du pays. L'hiver venu, beaucoup de Croisés regagnèrent leurs manoirs, et le roi ne tarda pas à faire comme eux.

Les remparts actuels qui entourent Avignon d'une enceinte à peu près ovale, garnie de tours carrées et de créneaux, ont été commencés par le pape Clément VI, en 1350. Cette ville était entrée, depuis 1309, dans une nouvelle phase. La catastrophe de 1226 avait été le tombeau de sa grandeur républicaine; mais le séjour des papes allait la faire revivre sous une autre forme.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

Le roi Louis revient en France et meurt au château de Montpensier, en Auvergne.

Le roi, toujours accompagné du Légat, poursuivit sa route vers Béziers (1) et Car-

(1) Le voyage de Louis VIII, à part la résistance d'Avignon, ne fut qu'une marche triomphale; la plupart des Seigneurs du Languedoc allèrent au-devant de lui, pour lui faire hommage de leurs terres. Parmi ces actes d'inféodation, conservés dans les *archives de Carcassonne*, nous citerons les suivants: — Guy de Montfort, frère du feu Comte Simon; remet au roi la ville de Saint-Antonin; — *Pons de Thézan* promet d'obéir au Légat et à l'Évêque de Béziers, et de ne recevoir dans ses terres ni le Comte Raymond, ni Trencavel, que l'on nomme le Vicomte de Béziers; — *Pierre de Villeneuve* promet de payer la dîme à l'Évêque de Béziers, sous peine de confiscation; — à Aspiran, *Flottard d'Olargues* et *Raymond de Corneilhan* soumettent leurs terres à la volonté du roi. Au mois d'avril, les habitants de *Béziers*, se donnent, corps et biens, au roi, promettent de bien garder leur ville et d'éviter toute sédition, en foi de quoi ils livrent des otages. Pierre de Vintrou et le Viguier de Puisserguier contractent les mêmes engage-

cassonne. Avec eux se trouvait également Monseigneur Foulques, évêque de Toulouse, dont les largesses, soit à l'armée, soit en marche, ne laissaient pas connaître qu'il fût exilé. Lorsque le roi se dirigea vers Pamiers avec le Légat, l'évêque, fidèle à ses habitudes de magnificence, leur envoya en don gratuit, à leur entrée dans le diocèse de Toulouse, une quantité de pain, de vin et de viande. Aussi tout le monde l'honorait pour sa générosité et pour les souffrances qu'il avait endurées en défendant la foi.

Pendant son séjour à Pamiers et par le conseil du cardinal, le roi fit plusieurs règlements en l'honneur de Dieu et de la liberté de l'Eglise ; il promulgua surtout contre les contempteurs des clefs de St-Pierre, une ordonnance urgente et salutaire, dont il est

ments envers l'Archevêque de Narbonne. — Les Consuls du château des Arênes et de la ville de Nimes, Pierre de Bermond pour la ville d'Anduze, Gausselin, Seigneur de Lunel deviennent également vassaux du roi. Celui-ci établit des sénéchaux et des baillis royaux à Beaucaire, à Béziers et à Carcassonne. C'était une prise de possession par l'autorité royale du Bas-Languedoc, où elle n'avait pas paru depuis Louis-le-Débonnaire. L'œuvre de l'unité territoriale avançait.

fait mention dans les actes du concile tenu à Narbonne, le carême suivant, et qui commence par ces mots : *Felicis recordationis....* (1).

En partant de Pamiers et en passant par Belpech (2) où ils couchèrent, le roi et le Légat se rendirent à Castelnaudary, et de là à Puylaurens, où ils passèrent la nuit. Le lendemain ils arrivèrent à Lavaur, d'où ils gagnèrent Alby, en laissant la garde du pays à messire Humbert de Beaujeu, habile capitaine, et prêt à affronter tous les dangers avec

(1) Le chapitre premier du Concile de Narbonne, tenu par l'Archevêque Amelin, rapporte «que Louys, d'heureuse mémoire, Roy de France, se prenant garde avec quelle opiniastreté les Pays de la province Narbonnoise et d'autres endroits, vivoient au préjudice de leurs âmes, par l'advis et conseil de Romain, Diacre, Cardinal de Saint-Ange et Légat du Saint-Siége apostolique, ensemble de tous les Barons de France, estant pour lors à Pamiers, ordonna pour la liberté de l'Église, que quiconque se lairroit excommunier après légitime admonition, serait puny en neuf livres d'amende ; et s'il persévéroit le long de l'année en ladite excommunication, que tous ses biens seroient saisis.» Les bûchers se relevèrent et Saint-Antoine de Padoue y envoya de nombreuses victimes.

(2) **Belpech** ou ***Beaupuy (Bellum-Podium)*** chef-lieu de canton (Aude) arr. et à 20 kil. S. O. de Castelnaudary. Louis VIII y reçut l'hommage du Comte de Roussillon, pour la Vicomté de Fenouillèdes et Pierre-Pertuse, sauf la fidélité au roi d'Aragon, en cas de guerre avec la France.

les nombreux et vaillants soldats dont il avait le commandement.

Le roi et le Légat continuèrent leur route par l'Auvergne; mais le roi fut arrêté à Montpensier (1) par une maladie, dont il portait, dit-on, depuis longtemps les germes, et Dieu voulut qu'il y terminât sa carrière en ce monde (2). On était en automne, et l'intention de Louis, si Dieu lui eût prêté vie, était de revenir en Languedoc au printemps suivant.

J'ai entendu raconter par une personne digne de foi que le roi pouvait se guérir, disait-

(1) Montpensier (*Mons-Pancerius*) village du Puy-de-Dôme, arr. et à 26 kil. N. N. E. de Riom. Le titre de duc de Montpensier est porté de nos jours par le plus jeune fils du roi Louis-Philippe.

(2) Louis VIII mourut à Montpensier, le 7 novembre 1226. — Il portait depuis Avignon les germes de la maladie qui l'enleva. Il donna par son testament 20,000 livres aux deux cents Hôtels-Dieu de France, et cent sous à chacune des deux mille léproseries, ce qui prouve combien la lèpre, cette hideuse maladie apportée d'Orient par les Croisés, avait fait de progrès en France, entretenue et favorisée qu'elle était par l'hygiène détestable de ce temps, la mauvaise nourriture et la malpropreté des vêtements, du corps et de l'habitation, surtout dans les classes inférieures.— « Ainsi s'accomplit, dit l'auteur de la vie de Louis VIII, la prophétie de Merlin : — *Le Lion pacifique mourra dans le ventre de la montagne.* »

on, par la jouissance d'une femme (1). Un des compagnons de Louis, le sire Archambaud de Bourbon, informé de ce moyen de guérison, trouva une jeune fille d'une grande beauté, de noble origine et d'une bonne éducation, qui devait se présenter au roi et lui dire qu'elle s'offrait à lui, non dans une idée de luxure, mais pour lui sauver la vie, parce qu'on lui avait appris son mal. Cette jeune fille fut introduite de jour, par les valets de chambre, dans l'appartement du roi, pendant qu'il dormait. Louis s'éveilla en l'entendant soupirer, et lui demanda qui elle était et comment elle était entrée. Elle lui dit ce qu'on lui avait appris, et lui expliqua le motif de sa présence. — Le roi la remercia et lui répondit : « *Il n'en sera rien, fillette, et pour rien au monde je ne commettrais un péché mortel!* » Il fit aussitôt appeler messire Archambaud, et le chargea de bien marier cette gente damoiselle.

(1) Au texte : ***Erat autem quòd relevari posset, ut dicebatur, usu fœminæ ægritudo, sicut audivi à viro fide digno...***

Il est inutile de prévenir que tout ce passage est traduit littéralement et avec une scrupuleusc exactitude.

Par le fait comme par le titre, il était bien digne de gouverner les autres, ce roi qui se gouvernait lui-même avec tant de vertu, qu'il refusa d'éviter, quand il le pouvait, la mort corporelle par la mort de l'âme, par le péché.

Son fils aîné Louis lui succéda sur le trône. Il était alors âgé de quatorze ans (1), et autant que sa jeunesse le permettait, c'était la vivante image du caractère et des vertus de son père.

Ainsi, comme je l'ai dit précédemment, ce que redoutait le roi Philippe, se réalisa. Son royaume restait entre les mains d'une femme et d'un enfant. Mais, quoique pendant la minorité du roi bien des nouveautés se soient manifestées, Dieu prit en main la cause du jeune souverain, comme le prouveront avec évidence les faits suivants, dont je vais continuer le récit.

(1) Louis IX ou *Saint-Louis,* né à Poissy en 1215, de Louis VIII et de Blanche de Castille, n'avait que onze ans, et non quatorze ans, lorsqu'il succéda à son père.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME.

Le Château de Hauterive se rend au Comte de Toulouse. — Siége et prise du Château de la Bessède.

La même année (1226), et l'hiver suivant, la garnison du château de Hauterive (1) fut attaquée par le comte de Toulouse, et avant qu'elle pût être secourue, elle se rendit à lui, moyennant la vie sauve. Là périt d'un coup de carreau (2) Etienne Ferréol, gentilhomme

(1) Hauterive *(Alta-Ripa)* château du comté de Toulouse, sur l'Ariége, entre Bolbonne et Muret (Haute-Garonne).

(2) Au texte : *Ictu quadrelli;* le *Carreau* était une grande flèche de 1 mètre 60 à 2 mètres, dont l'extrémité était garnie d'un fer de forme pyramidale à base carrée : c'était une arme de déclic, un trait de grande arbalète, de catapulte, capable de percer les armures. La hampe était ordinairement empennée d'airain, et le fer souvent barbelé.

du diocèse d'Agen, au service du comte Raymond.

Vers cette époque, on pourvut aussi à la sauvegarde du château de la Bessède (1), que messire Humbert assiégea, l'été suivant, lorsque l'année 1227 était déjà commencée (2). Le comte de Toulouse en avait confié la défense à deux braves guerriers, Pons de Villeneuve et Olivier de Termes, avec de nombreux soudoyers.

Dans l'armée française se trouvaient l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse. Un jour que ce dernier passait avec d'autres personnes en vue des remparts, ceux de la ville le huèrent en criant, comme des Infidèles qu'ils étaient : «— Voilà l'Evêque des démons !»

Alors ceux qui l'accompagnaient lui di-

(1) La Bessède (*Besseda*) ou *la Bécède* en Lauraguais, arrondissement de Castelnaudary (Aude), non loin de *Saint-Papoul*.

(2) Au texte : *Cùm jàm computaretur annus* MCCXXVII. Le commencement de l'année a souvent varié ; sous la première race, c'était le premier mai, jour du *mall* ou assemblée générale des hommes libres chez les Francs ; sous la deuxième race, ce fut le jour de Noël, au solstice d'hiver; sous la troisième race, c'était le jour de Pâques. L'année n'a commencé au premier janvier que par un édit de Charles IX, en 1563.

rent : « — Entendez-vous qu'ils vous appellent l'Evêque des démons ? » — « Oui ! répondit messire Foulques, et ils disent la vérité ; car ce sont des démons, et je suis leur évêque ! »

Les machines battirent si bien la place qu'elle ne put tenir, et que beaucoup de chevaliers et de gens de pied s'en échappèrent à la faveur de la nuit. Quant à ceux qu'on y trouva, ils périrent tous, les uns sous le glaive, les autres à coups de pierres ; toutefois le pieux évêque mit tout son zèle à sauver les femmes et les petits enfants. Les Hérétiques, leur Diacre, Gérard de la Mothe (*Geraldus de Mota*) (1), et ses acolytes furent livrés au bûcher.

L'hiver suivant, le château de St-Paul (2) fit sa soumission au comte de Toulouse.

Vers la fête de Pâques suivante (1228), le comte Raymond reprit Castel-Sarrazin (3).

(1) La Mothe est un village sur l'Aveyron, arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne).

(2) Saint-Paul, dans le comté de Toulouse, sur l'Agoût, arrondissement de Lavaur (Tarn).

(3) Castel-Sarrazin (*Castrum Sarracenum*) autrefois Castel-sur-Azin, sous-préfecture du Tarn-et Garonne, sur l'Azin, à 28 kil. O. de Montauban. Son nom est une corruption de *Castrum Cerrucium*, et n'a aucun rapport avec les Sarrasins.

Il eut bientôt emporté le corps de la place et obligé ses défenseurs à se retirer dans le donjon du château. Quoique les seigneurs du voisinage et tous ceux qui étaient à portée de le faire, se fussent hâtés de venir au secours des assiégés, néanmoins ils ne purent percer jusqu'à eux.

Messire Guy de Montfort, blessé d'un coup de flèche devant le château de Vareilles, était mort quelque temps auparavant (1). Varilhes

Le comte de Toulouse avait tracé avec de grandes palissades, tout autour de ses positions, des lignes de circonvallation et de contrevallation, capables de résister aux attaques du dedans et du dehors, et contre lesquelles les Français se brisèrent.

L'archevêque de Narbonne et les évêques de Toulouse et de Carcassonne s'étaient rendus à l'armée. Messire Humbert de Beaujeu, qui, après la prise de la Bessède, s'était retiré sur ses terres, les rejoignit devant Castel-Sarrazin.

L'archevêque de Bourges y arriva presque

(1) Le frère de Simon de Montfort fut tué, le 31 janvier 1228, à ~~Vareilles~~, dans le comté de Foix.
Varilhes

en même temps que lui. Avec un corps de troupes qu'il avait réunies, il venait visiter sa province (1).

D'après l'avis des prélats et des barons, l'évêque Foulques avait pris ses quartiers et restait dans l'inaction à la Ville-Dieu, où existe une commanderie du Temple. Comme ce lieu était le premier qu'avaient rencontré sur leur passage ceux qui venaient pour délivrer Castel-Sarrazin, les gens de l'endroit n'eurent de confiance en personne, jusqu'à ce que l'évêque s'entremit auprès d'eux. Sur sa garantie, le commandeur, frère Guy de Bruciac, guerrier plein de sagesse, consentit à recevoir les Français et à leur vendre les vivres qu'ils désireraient, et dont ils avaient un pressant besoin.

Comme messire Foulques s'établit à la commanderie pour ranimer le courage des faibles et tout surveiller, il arriva que douze jeunes gens de la Ville-Dieu conspirèrent de livrer le château et l'évêque au comte de Toulouse.

(1) L'Archevêque de Bourges était métropolitain du diocèse d'Alby.



Leur complot fut dénoncé par le bailli (1) du commandeur, à qui ils l'avaient révélé, parce qu'ils ne pouvaient agir sans lui. Informé de tout, le commandeur les mit aux ceps et à la question, jusqu'à ce qu'ils eussent fait des aveux complets. — L'évêque, n'écoutant que sa piété et les sentiments d'indulgence que son cœur lui dictait pour ces malheureux, demanda au commandeur de leur pardonner et de les expulser immédiatement ; car, si les croisés survenaient, il lui serait impossible de sauver ces criminels de la potence.

Il fut fait selon ses désirs ; mais le lendemain, les soldats, en venant chercher des vivres, connurent ce qui s'était passé, et ne trouvant pas les coupables, ils s'en prirent à d'autres, qu'ils outragèrent et molestèrent.

Ne pouvant donner aucun secours efficace à ceux des leurs qui étaient enfermés dans Castel-Sarrazin, les Prélats et les Barons jugèrent utile, pour faire diversion, d'assiéger

(1) *Bajulus*, bailli, baïle, officier inférieur de l'ordre du Temple. – Le mot signifie simplement lieutenant, représentant

un château du voisinage, celui de Montech (1), qui se rendit au bout de quelques jours. On y fit prisonniers le sire Othon de Terride (2), et Othon de Linières, avec d'autres chevaliers.

Cependant les assiégés du donjon de Castel-Sarrazin, n'ayant plus rien à manger, capitulèrent à condition d'avoir la vie sauve, et remirent la forteresse aux ennemis.

Les croisés formèrent ensuite le dessein d'assaillir le château de St-Paul, et dans cette résolution ils s'avancèrent juqu'à Lavaur.

(1) MONTECH *(Montegium Castrum)* sur la Garonne, au-dessus de Castel-Sarrazin.

(2) Le sire de Terride était de la maison de l'Isle-Jourdain.

CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME.

Dévastation des vignobles de Toulouse et autres dommages.

Le dégât.

L'an du Seigneur 1227, les Croisés se disposaient à dévaster les vignobles de Toulouse, lorsque des nécessités plus pressantes les détournèrent de ce projet. — Mais après que Humbert de Beaujeu eut été rejoint, vers la fête de la Nativité de Saint-Jean, par les archevêques d'Auch et de Bordeaux, par divers évêques, barons et communes de Gascogne, qui avaient pris la croix, il se dirigea vers Toulouse et campa à l'orient de cette ville, dans un lieu appelé Pech-Almeri *(Podius Aymerici.)* ([illegible])

Aussitôt la destruction des vignes commença sur les points les plus élevés, et quand elle fut

terminée de ce côté, le camp fut transporté à à Montaudran (1).

Les Croisés se livraient à un triple labeur, et faisaient subir à leurs adversaires des pertes de trois natures différentes. Les uns fauchaient les blés; d'autres se servaient de pics de fer pour démolir les tours et les murailles des maisons-fortes; enfin un plus grand nombre étaient employés à arracher les vignes.

On procédait chaque jour dans l'ordre suivant. Dès l'aurore, les Croisés entendaient la messe, déjeunaient sobrement et se mettaient en marche, précédés d'une avant-garde d'archers, et accompagnés de soldats rangés en bon ordre et prêts au combat. Ils commençaient le dégât par les vignes les plus rapprochées de la ville, à l'heure où les habitants étaient à peine éveillés; ils se retiraient ensuite dans la direction du camp, suivis pas à pas par les troupes en bataille, tout en continuant leur œuvre de destruction.

Ils agirent de même chaque jour, pendant

(1) MONTAUDRAN *(Mons Audrani)* village près de Toulouse, au confluent du Lers et de la Sanne.



trois mois environ, jusqu'à ce que la dévastation fût à peu près complète.

Je me souviens que le pieux évêque disait, en voyant revenir ces ravageurs, qui semblaient des gens en fuite: « — C'est en fuyant ainsi que nous triomphons de nos ennemis d'une merveilleuse manière ».

En effet, on invitait de cette façon les Toulousains à se convertir et à s'humilier, en leur enlevant ce qui faisait leur orgueil. C'est ainsi qu'à l'égard d'un malade, on agit sagement en éloignant de sa main ce qui pourrait lui nuire, s'il en prenait trop.

Le pieux évêque agissait comme un père, qui ne châtie ses enfants que par affection. A l'exemple de Dieu, il ne souhaitait pas la mort, mais seulement la conversion des pécheurs. Le mode d'action dont on usait envers les rebelles, s'accordait parfaitement avec les intentions de messire Foulques et de ceux qui lui ressemblaient. Ce prélat pensait que des remèdes de cette nature ouvriraient l'intelligence aux fauteurs d'anarchie, et leur feraient comprendre leurs véritables intérêts. La suite des évènements démontrera qu'il avait raison.

CHAPITRE TRENTE-NEUVIÈME.

Après la dévastation du territoire de Toulouse, les Croisés attaquent le Comte de Foix, et soumettent le pays jusqu'au pas de la Barre. — On traite de la paix avec le Comte de Toulouse, et elle se conclut à Paris.

Quand la dévastation du territoire de Toulouse fut achevée, les prélats, les barons, les chevaliers et les milices de Gascogne s'en retournèrent dans leur pays. Le reste de l'armée, qui était encore considérable, remonta, dans la direction de Pamiers, jusqu'au pas de la Barre, et envahit les terres du comte de Foix.

Les Croisés dressèrent leurs tentes dans la plaine de Saint-Jean de Vergès (1), et ils y

(1) Saint-Jean de Vergès (*Sanctus Joannes de Virginibus*) village de l'Ariége, arr. et à 8 kil. N. de Foix.

passèrent bien des nuits. Puis, laissant des garnisons aux endroits où elles étaient nécessaires, ils se retirèrent.

Sur ces entrefaites, le vénérable abbé de Granselve (1), messire Elie Guérin, arriva de France, pour offrir, de la part du Légat, la paix aux Toulousains. Ceux-ci, qui avaient beaucoup souffert des dommages exercés récemment à leur préjudice, consentirent à traiter.

On conclut une trêve et on ouvrit des conférences à Baziége, où l'on convint que la paix se négocierait en France, et que les deux partis s'y feraient représenter.

Le lieu de réunion fut fixé à Meaux en Brie (2), qui appartenait au comte de Cham-

(1) Grandselve *(Grandis-Silvà)* abbaye située dans le Comté de Toulouse, près de Verdun-sur-Garonne, arr. de Castel-Sarrazin, départ. de Tarn-et-Garonne.

(2) Lorsque s'ouvrirent les Conférences de *Meaux*, l'état du Languedoc était pitoyable : de la Garonne à la Méditerranée, tout était ravagé, détruit. « Hélas! Toulouse et Provence, s'écrie un poète contemporain, et toi, terre d'Agen, de Béziers, de Carcassonne, dans quel état je vous ai vues, et dans quel état je vous vois! » — Les derniers chants des troubadours sont remplis d'amertume: — «Nos joies sont perdues! » soupirent-ils. — Le fougueux *Pierre Cardinal* est le dernier

pagne. En cette ville se rassemblèrent ceux qui y avaient été mandés, et d'autres qui s'y rendirent volontairement.

A ce congrès assistèrent l'archevêque avec les évêques suffragants de la province de Narbonne, le comte et les bourgeois de Toulouse, ainsi que beaucoup d'autres personnages, désignés nominativement, soit dans le traité de paix, soit dans les divers actes qui en furent la conséquence. Le Légat s'y trouvait aussi, avec les prélats appelés auprès de lui pour la circonstance.

On délibéra plusieurs jours à Meaux sur les

qui ait encore exprimé quelque espoir, en applaudissant aux succès précédents de Raymond VII : — «Comte Raymond, dit-il, duc de Narbonne, marquis de Provence, votre valeur s'est élevée si haut que le monde s'en est embelli. Sans vous, de la mer de Bayonne à Valence, dominerait insolemment une race fausse et félonne. Mais c'est vous qui commandez et dominez, sans craindre ces ivrognes de Français, plus qu'épervier ne craint perdrix.» Du reste, il n'aime guère les hommes du Nord : — «De France, ajoute-t-il, sont venus maints usages nouveaux; de n'estimer que ceux qui ont de quoi boire et manger largement; de dédaigner les pauvres; d'être riche et puissant et de ne rien donner; de faire un magistrat d'un brocanteur; d'élever les traîtres et d'abaisser les hommes de bien.» — Bientôt la muse des regrets et de la douleur cessa de chanter sur tant de ruines sanglantes, et il se fit dans les âmes un long silence, comme dans les cloitres et les tombeaux.

articles et la forme du traité ; de là, on se transporta à Paris, parce que c'était un devoir de terminer toute cette grande affaire en présence du Roi.

Quand tout fut réglé, convenu d'un bout à l'autre, et revêtu de tous les sceaux, le comte Raymond fut absous et réconcilié avec l'Eglise, le jour du Jeudi-Saint, avec ceux qui avaient été enveloppés en même temps que lui dans la sentence d'excommunication.

C'était pitié de voir un si grand personnage, qui avait résisté si longtemps à de si puissantes nations, se laisser conduire nu-pieds, en chemise et en braies jusqu'à l'autel (1). A cette

(1) Le 12 avril 1229, devant le portail de l'Église Notre-Dame de Paris, et en présence des deux Légats, de toute la Cour et d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques, Raymond VII jura d'observer fidèlement toutes les clauses du traité. Puis, dépouillé de ses vêtements, nu-pieds, en chemise et en braies, comme un pénitent et un coupable, le dernier de ces comtes de Toulouse, autrefois les plus riches et les plus puissants du Midi, entra dans la cathédrale pour se faire absoudre du crime d'hérésie, contre lequel il avait toujours protesté. Afin de rendre plus éclatant son triomphe et l'humiliation de son ennemi, l'Église avait déployé toutes ses pompes. Le Cardinal Saint-Ange, entouré d'un cortége de clercs aux visages radieux, attendait le vaincu sur les marches du maître autel. Comme cette joie pourtant se serait changée en tristesse, s'il avait pu

cérémonie assistaient deux cardinaux de l'Eglise romaine, le Légat du Saint-Père pour le royaume de France, et l'évêque de Porto, Légat en Angleterre.

Quant aux conditions de la paix, il ne serait guère intéressant de les transcrire ici, puisque tout le monde les connaît et qu'on les trouve écrites partout (1).

Ce que j'aime mieux dire, c'est que le royaume était tombé entre les mains d'une femme et d'un Roi mineur, et qu'ainsi se réalisaient les craintes que Philippe avait conçues pour son petit-fils, dans le cas où le Roi son fils viendrait à mourir; mais que le Roi des Cieux protégea visiblement la France (2).

lire dans l'avenir, s'il avait vu l'hérésie, toujours vivace au fond des cœurs, se réveiller dans les montagnes des Cévennes à la voix de Calvin, et persévérer dans la haine contre Rome, léguée par les Albigeois à leurs arrière-neveux.

(1) On trouvera, à la fin de ce chapitre, une traduction complète des traités de Meaux et de Paris.

(2) Le gouvernement d'une femme et d'un enfant offrait aux Seigneurs féodaux une occasion favorable de reconquérir l'indépendance qu'ils avaient perdue depuis Philippe-Auguste. Le jeune Roi Louis IX avait été sacré à Reims le 26 novembre, 1226 ; mais

Car, dès le début du nouveau règne, Dieu accorda au jeune Roi l'honneur de mettre fin à une si longue guerre, et de conclure avec le comte de Toulouse une paix si avantageuse, qu'une seule des conditions inscrites au traité aurait été suffisante pour payer la rançon de

un petit nombre de grands vassaux avaient assisté à la cérémonie. Plusieurs d'entre eux avaient des droits à réclamer, et en s'abstenant de se lier par le serment que l'on prêtait au sacre, ils se croyaient libres de demander compte à la royauté de tous les priviléges dont elle les avait dépouillés. La minorité du roi et la régence d'une princesse étrangère, Blanche de Castille, leur paraissaient propres à favoriser la révolte qu'ils méditaient. Ils ne tardèrent pas à prendre les armes, et à appeler Henri III, Roi d'Angleterre, au secours de la coalition qu'ils avaient formée et dont le chef était Philippe *Hurepel* ou le *Grossier*, Comte de Boulogne, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie. Comme oncle du jeune Roi, il réclamait la régence, et il avait pour alliés: Pierre de Dreux, Comte de Bretagne, que ses querelles avec l'Église avaient fait surnommer *Mauclerc*; Hugues-le-Brun, Comte de la Marche, beau-père de Henri III, par son mariage avec la Reine Isabelle, veuve de Jean-sans-terre; Raymond VII, Comte de Toulouse; Thibaud, Comte de Champagne, et Enguerand, Sire de Coucy. Blanche de Castille, en présence de cette redoutable agression, déploya une merveilleuse habileté. Elle menaça Philippe Hurepel de rendre la liberté à son beau-père, Renaud de Boulogne, qui, depuis la bataille de Bouvines, était prisonnier au Louvre; elle renouvela contre Raymond VII les accusations d'hérésie; enfin, cette princesse, irréprochable dans sa vie, sut faire servir à la paix publique la passion insensée qu'avait conçue pour elle Thibaud de Champagne, dont la défection à Tours déconcerta les conjurés et rompit leur ligue.

notre Raymond, si le Roi l'eût vaincu en bataille rangée et l'eût fait prisonnier de guerre.

Telle est, par exemple, la condition imposée à Raymond de n'avoir que l'usufruit du comté et du diocèse de Toulouse, et de ne pouvoir le transmettre, après son décès, à aucun autre héritier qu'à sa fille Jeanne, et aux enfants qui naîtraient de celle-ci par son mariage avec Alphonse, frère du Roi.

Telle est encore la condition, infligée comme pénitence à Raymond, de passer cinq ans dans dans les pays d'outre-mer.

Telles sont aussi celles d'avoir à payer vingt-sept mille marcs d'argent; de concéder au Roi tout le territoire situé à l'orient du diocèse de Toulouse, dans le bassin inférieur du Rhône et au-delà de ce fleuve, à titre de dédommagement envers la royauté et l'Eglise.

J'omets beaucoup d'autres articles fort durs, auxquels le comte se soumit, et qui auraient semblé une rigoureuse expiation, s'il eût été captif. — Il est donc évident que tout ce qui s'est alors accompli, doit être considéré, moins comme l'œuvre de l'homme, que comme l'œuvre de Dieu.

Je rappellerai encore qu'après le rétablissement de la tranquillité dans cette partie du royaume, le Roi d'Angleterre et le comte de Bretagne, qui avaient provoqué des troubles d'un autre côté, furent battus par les troupes du Roi-Enfant. Le comte de Bretagne se vit même contraint d'abandonner à son fils le comté qu'il tenait de sa mère, et d'aller passer cinq années dans les pays d'outre-mer (1).

La révolte des deux Robert, alliés de Philippe, comte de Boulogne, qui aspirait à s'emparer du gouvernement, s'apaisa également par la mort naturelle de Philippe (2).

(1) Pour résister à Blanche de Castille, il aurait fallu que Pierre Mauclerc fût maître absolu en Bretagne ; mais le clergé le détestait. Un prêtre ayant refusé d'enterrer un mort, il l'avait fait jeter dans la même fosse avec le cadavre. Il avait besoin des Anglais; mais une vieille antipathie éloignait les Bretons de ces dangereux alliés. D'ailleurs les Anglais le secondèrent mal. Henri III débarqua avec une armée à St-Malô (1230); mais il y perdit son temps dans les plaisirs, pendant que la régente faisait condamner le comte de Bretagne par la cour des pairs, et que l'armée royale s'avançait contre lui. Pierre Mauclerc accepta la trève de St-Aubin-du-Cormier (1231). pendant que les Anglais éprouvaient un échec devant Saintes. A l'expiration de la trêve, il se rendit auprès de Louis IX, avec le costume d'un suppliant et d'un coupable, rétracta le serment prêté au roi d'Angleterre, et s'engagea à se démettre du gouvernement, lorsque son fils aurait atteint sa majorité, et à aller servir cinq ans en Palestine.

(2) Philippe Hurepel, furieux de la réconciliation du

Enfin, le comte Thibaud de Champagne comprit ce qu'il lui en aurait coûté de regimber contre l'éperon (1), pour ne pas embrasser la

comte de Champagne avec la reine, essaya d'enlever à Montlhéry le jeune roi et la cour. Mais les Parisiens, instruits du danger de Blanche et de son fils, les dégagèrent des mains de leurs ennemis et les ramenèrent en triomphe dans leurs murs. — Ce factieux mourut en 1234; ses complices crurent voir un crime dans ce trépas subit, et en accusèrent Thibaud, sur lequel avait déjà pesé auparavant le soupçon d'avoir hâté la mort de Louis VIII.

(1) Au texte · *Comes quoque Campaniæ Theobaldus sensit quòd durum sibi fuerit contrà stimulum calcitrare.* — L'austère chronique de St-Denis nous donne, au sujet de Thibaud de Champagne, une scène qu'on s'étonne de ne pas trouver plutôt dans le bon Joinville. Comme Blanche adressait des reproches au comte d'avoir pris d'abord parti pour les rebelles. — « Par ma foi! Madame, mon cœur et toute ma terre sont à votre commandement. Il n'est rien qui vous puisse plaire, que je ne fasse volontiers. » — De là se partit tout pensif, et lui venait souvent en mémoire le doux regard de la reine et sa belle contenance; mais, quand il lui souvenait qu'elle était si haute dame et de si bonne renommée, se changeait son doux penser en tristesse. Et pour ce que les profonds pensers engendrent mélancolie, il lui fut conseillé de s'étudier en beaux sons de vielle et en doux chants délectables. Aussi fit-il, avec Gastes Brûlé, trouvère champenois, les plus belles chansons qui jamais furent ouïes, et les fit écrire en sa salle à Provins et en celle de Troyes. — Thibaud est en effet un des poètes les plus aimables du moyen-âge, et il occupe un rang distingué dans notre histoire littéraire. Ce fut lui, dit-on, qui entremêla le premier les rimes masculines et féminines. Ses *chansons*, au nombre de 66, ont été publiées à Paris, 1742, 2 vol. in-12.

cause de Dieu, et pour vouloir porter la tête aussi haut que ces Rois de France, qui sont si visiblement les protégés du Seigneur.

TRAITÉ DE PAIX (1),

Conclu entre le Cardinal-Légat, la Régente Blanche de Castille, au nom du roi Louis IX, et Raymond VII, comte de Toulouse.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France, faisons savoir à tous, présents et à venir, que Raymond, fils de feu Raymond, comte de Toulouse, après avoir longtemps persisté dans l'excommunication et s'être montré désobéissant et rebelle à l'Eglise et à Dieu, est enfin revenu à de meilleurs sentiments, par la permission du

(1) A notre connaissance, c'est la première fois que la traduction de ce traité est publiée intégralement.

Seigneur, et s'est soumis humblement à la volonté de l'Eglise et de notre bien cher ami Romain de St-Ange, cardinal-diacre, Légat du St-Siége Apostolique, auquel il a demandé son absolution, en réclamant grâce et miséricorde, et non justice, de la part de l'Eglise et de notre part.

Il s'est engagé envers ledit Légat, agissant au nom de l'Eglise romaine, et envers nous aux conditions suivantes :

1. — Il restera désormais soumis à l'Eglise, fidèle à notre personne royale et à celle de nos successeurs, et leur demeurera attaché jusqu'à la mort.

2. — Il poursuivra, de toutes ses forces et sans relâche, les hérétiques, leurs sectateurs, leurs fauteurs et leurs recéleurs, sur tous les domaines que lui ou les siens possèdent ou possèderont, sans épargner ni alliés, ni vassaux, ni parents, ni amis; il purgera enfin son comté de la souillure de l'hérésie, et nous aidera à en délivrer et en préserver notre royaume.

3. — Il fera justice sans délai des hérétiques notoires, et donnera en conséquence à ses baillis des instructions sévères et formelles à cet effet. Il recherchera et fera rechercher avec soin les hérétiques, leurs sectateurs, leurs fauteurs et leurs recéleurs, et il informera contre eux selon l'ordonnance que formulera à ce sujet ledit Légat.

4. — Pour découvrir plus facilement et beaucoup mieux les hérétiques, il promet de payer deux

marcs d'argent pendant deux ans, et un marc pendant les années suivantes à perpétuité, pour la capture de tout hérétique qui sera condamné pour ce crime, soit par l'évêque du lieu, soit par toute autre personne qui en aura le pouvoir; et cela de telle sorte que, s'il y a plusieurs captures, la somme ci-dessus fixée sera payée pour chaque individu livré. — Quant à ceux qui seront seulement soupçonnés d'hérésie, il les surveillera et les fera surveiller, ainsi que leurs fauteurs et leurs recéleurs, selon ce qu'ordonneront le Légat et l'Eglise romaine.

5. — Il maintiendra et fera maintenir la paix dans les domaines qu'il possède par lui-même ou par les siens, et il nous secondera pour la maintenir dans ceux que nous possèderons en main propre (*in terrâ quam nos in manu nostrâ tenebimus*). Il expulsera les *Routiers* et leur infligera le châtiment qu'ils méritent, ainsi qu'à ceux qui les protégent.

6. — Il défendra les églises et les personnes ecclésiastiques, et les fera défendre par les siens; il leur conservera leurs droits, leurs franchises et leurs immunités, et il les fera conserver par les siens. — En outre, pour que désormais les clefs de l'Eglise ne soient plus méprisées sur ses terres, il gardera les sentences d'excommunication et les fera garder par les siens et pour les siens.

7. — Il évitera et fera éviter les excommuniés,

comme l'ordonnent les saints canons ; et si quelques uns de ces excommuniés persistaient plus d'un an dans leur rébellion, ledit Raymond, sur l'ordre des prélats, les forcera à rentrer dans e sein de notre mère l'Eglise, en saisissant tous leurs biens, meubles et immeubles, et en les gardant sous séquestre, jusqu'à ce qu'ils aient pleinement satisfait aux griefs pour lesquels ils auraient été frappés d'excommunication. Au sujet des amendes ou confiscations qui pourraient être prononcées pour cause d'excommunication, il fera jurer à tous ses baillis, nommés ou à nommer, et au moment même de leur nomination, d'observer fidèlement tous les articles ci-dessus mentionnés, afin que, s'ils se montrent négligents, ils soient châtiés comme pour une faute, et que, s'ils sont complètement coupables, ils soient punis par la perte de tous leurs biens.

8. — Il confiera ces fonctions de bailli à des catholiques, et non à des juifs, ni à aucune personne suspecte d'hérésie; car de telles gens ne peuvent être admis à acheter leur retour dans les cités bourgeoises, daus les villes, les châteaux et les villages ; et si un bailli de cette catégorie avait été nommé par ignorance, il le chassera et le punira, quand le fait sera certifié.

9. — Ledit Raymond promet de restituer immédiatement les biens immeubles et les priviléges des Eglises et des ecclésiastiques, et de faire resti-

tuer par les siens, dans toute la terre que lui et les siens possédaient ; soit les biens dont les églises et le clergé avaient la propriété avant l'arrivée des croisés, soit ceux dont ils ont été dépouillés notoirement. Quant à ceux sur lesquels s'élèveraient des contestations, il y sera fait droit, soit par les juges ordinaires, soit par le Légat, soit par les délégués du Saint-Siége Apostolique.

10. — Il paiera désormais intégralement les dîmes, et les fera payer par les siens, intégralement et de bonne foi; il ne permettra ni chevaliers ni à d'autres laïques de percevoir aucune dîme dans son comté, et il restituera entièrement ce droit à l'Eglise, selon qu'en disposera le Légat ou le Saint-Siége. Pour les dommages qu'il a causés, par lui-même ou par les siens, aux églises et au clergé dans leurs biens-meubles, en détruisant leurs châteaux, leurs métairies ou autres choses, (sauf réserve pour les biens-immeubles qui doivent être restitués, comme il est mentionné plus haut), ledit Raymond paiera dix mille marcs d'argent, qui seront distribués aux personnes jugées dignes de cette faveur par leur fidélité, et que désigneront le Légat ou l'Eglise romaine. La répartion en sera ordonnée proportionnellement aux dommages soufferts, sans pouvoir excéder la somme ci-dessus fixée.

11. — Il paiera : 1° à l'abbaye de Cîteaux, deux mille marcs d'argent, pour constituer le fonds d'une

rente destinée à la réfection des Abbés et des frères, réunis en Chapitre général; 2° à l'abbaye de Clairvaux, cinq cents marcs, pour constituer le fonds d'une rente destinée à la réfection des Abbés et des frères, qui se rassemblent le jour de la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge; 3° à l'abbaye de Grandselve, mille marcs; 4° à l'abbaye de Belle-Perche, trois cents marcs; 5° à l'abbaye de Candeil, deux cents marcs. Ces trois derniers monastères recevront cet argent, soit pour construction de bâtiments, soit comme réparation des pertes qu'ils ont souffertes dans leurs biens-meubles, soit enfin pour le salut de l'âme de Raymond.

12. — Il paiera encore six mille marcs, que l'on réservera pour fortifier, approvisionner et garder le Château Narbonnais ou les autres châteaux que nous occuperons, pour notre sécurité ou celle de l'Église, dix années durant, en vertu de l'article ci-après, et dont nous userons selon notre bon plaisir. — Ces vingt mille marcs, mentionnés ci-dessus, seront soldés dans l'intervalle de quatre ans.

13. — Raymond assignera enfin quatre mille marcs aux appointements de deux maîtres en théologie, de deux maîtres en droit canonique, de six maîtres ès-arts et deux régents de grammaire, à Toulouse (1). Ils se partageront cette somme de

(1) Telle est l'origine de l'Université de Toulouse.

la manière suivante : chaque maître en théologie recevra tous les ans cinquante marcs, assurés pour dix ans; chaque maître en droit canonique recevra annuellement trente marcs, et les maîtres ès-arts auront chacun vingt marcs.

14. — Aussitôt après son absolution, Raymond recevra la croix des mains du Légat, pour aller combattre contre les Sarrasins; il partira, d'ici à deux ans, pour les pays d'outre-mer, et il y restera cinq années entières. — Pour ceux qui ont adhéré à la cause de l'Église, à la nôtre, à celle de notre père, ou à celle du Comte de Montfort, et pour tous ceux qui leur sont restés fidèles, Raymond se gardera de les molester à ce sujet, et les traitera au contraire comme des amis et comme s'ils n'avaient pas été ses adversaires, excepté toutefois les hérétiques et les fauteurs d'hérésie. L'Église et nous agirons avec la même clémence, à l'égard de ceux qui ont embrassé le parti de Raymond contre l'Église et contre nous, excepté enversceux qui ne font pas, en même temps que lui, leur paix avec l'Église et avec nous.

15. — Considérant l'humble repentir dudit Raymond, espérant qu'il persévèrera dans son respect envers l'Église et dans son dévouement envers nous, et voulant lui accorder une faveur, nous recevrons sa fille qu'il nous remettra, nous la donnerons en mariage à l'un de nos frères avec dispense de l'Église, et nous abandonnerons

auditRaymond tout le diocèse de Toulouse, excepté le fief du Maréchal (de Lévis), que celui-ci tiendra de nous. Mais après la mort de Raymond, Toulouse, avec son diocèse, reviendra à notre frère, l'époux de la jeune Comtesse, ou aux fils qui naîtront de leur union. Si toutefois notre frère (que Dieu l'en préserve!) mourait sans enfants, Toulouse, avec son diocèse, reviendrait au domaine royal, à notre profit ou à celui de nos successeurs, sans que la fille de Raymond, ni ses autres enfants, ni ses héritiers pussent y réclamer aucun droit. Il en serait de même, si la jeune Comtesse mourait sans enfants, nés de notre frère. Ainsi, dans tous les cas, personne ne pourra élever à ce sujet aucune prétention, à l'exception des fils ou des filles qui naîtraient de ce mariage (1).

16. — Nous abandonnons à Raymond les évêchés d'Agen et de Cahors, et, dans l'évêché d'Alby, toute la partie qui est en-deçà de la rivière du Tarn, c'est-à-dire du côté de Gaillac; quant à la ville d'Alby, elle restera dans la partie qui nous appartient, et qui comprendra tout le territoire du diocèse situé au-delà du Tarn, du côté de Carcassonne. Nous possèderons la rive et l'eau de cette rivière jusqu'au milieu de son cours, et Raymond en aura autant de son côté, sauf réserve de tous

(1) C'est en vertu de cette clause que le Comté de Toulouse a été réuni au domaine royal, en 1270, sous Philippe III le Hardi, par la mort d'Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis.

droits et propriétés des riverains, à condition que les sujets du Comte agiront comme ils le doivent, et les nôtres également.

Nous abandonnons à Raymond le diocèse de Cahors, excepté la ville même de Cahors, et les fiefs ou autres domaines que notre aïeul, le roi Philippe, y possédait à l'époque de sa mort.

Et si ledit Raymond décédait sans enfants légitimes, tous ses domaines reviendraient à sa fille, la future épouse de notre frère, ou à leurs enfants.

Raymond aura plein droit et libre domination, comme légitime Seigneur, sur les terres qui lui sont concédées, sauf les conditions concernant Toulouse, avec son diocèse, et les réserves ci-dessus. Nous voulons qu'à l'heure de la mort il puisse faire de pieuses donations, selon l'usage et la coutume des autres Barons de France.

Nous lui concédons ces possessions, en réservant encore les droits de l'Église et du Clergé. Ainsi, par respect pour la volonté de notre père, le roi Louis, d'heureuse mémoire, et pour celle du Comte de Montfort, nous donnons le château de Verfeil et le bourg de Las Bordes, avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et à son fils Odon de Lyliers, mais à condition que cet évêque fasse pour Raymond, en reconnaissance de cette grâce, ce qu'il devait faire pour le Comte de Montfort, et que son fils agisse de même, en souvenir de notre père, le roi Louis.

Quant aux autres donations faites par notre père, par les deux Comtes de Montfort ou par nous, ni Raymond, ni les siens ne seront tenus de les maintenir dans les terres qui lui sont concédées.

Raymond nous fera hommage-lige de tous ses domaines, et nous engagera sa foi, selon la coutume des Barons de France.

Quant au territoire situé en-deçà du Rhône, dans le royaume de France, et quant aux droits que ledit Raymond y possède ou pourrait y prétendre, il nous les cède formellement, absolument et pour toujours, ainsi qu'à nos successeurs.

De même, pour le territoire situé au-delà du Rhône, dans l'Empire, et sur lequel il aurait des droits, il fait la même cession au Légat, agissant au nom de l'Église (1).

17. — Pour les *Faydits*, qui ont été bannis de leur patrie par l'Église, par notre père, par les Comtes de Montfort ou par leurs adhérents, ou qui se sont exilés de leur propre volonté, à moins qu'ils n'aient été condamnés par l'Église comme hérétiques, ils reprendront leur ancien rang, et seront rétablis intégralement dans leurs biens et héritages, sauf les donations faites par notre père, par les Comtes de Montfort ou par nous. — Si toutefois quelques uns de ceux qui se trouveront

(1) C'est l'origine des possessions du St-Siége dans le comtat d'Avignon et le Comtat Venaissin.

sur les terres cédées à Raymond, et particulière-le Comte de Foix, refusaient d'obéir aux ordres de l'Église ou aux nôtres, Raymond leur fera une guerre sans merci, et ne leur accordera ni paix, ni trève, sans le consentement de l'Église et sans le nôtre. Si leurs terres sont conquises, elles resteront à Raymond, qui en détruira cependant les forteresses, les remparts et les fossés, à moins que, pour notre sécurité et celle de l'Église, nous ne préférions les occuper pour dix années à partir de la conquête, et en ce cas nous garderions les châteaux avec leurs revenus et leurs produits.

18. —Ledit Raymond fera démolir les murailles de la cité de Toulouse, d'après le mandement, l'ordre et la volonté du Légat.

19. — Il détruira aussi complètement les fortifications et il comblera les fossés de trente villes et châteaux, savoir ceux de Fanjeaux (*Fanum Jovis*), de Castelnaudary, de la Bessède, d'Avignonet, de Puylaurens, de Saint-Paul, de Lavaur, de Rabastens, de Gaillac, de Montaigu (*Mons acutus*), de Puycelsi (*Podius celsus*), de Verdun, de Castel-Sarrazin, de Moissac, de Montauban (*Mons albanus*), d'Agen, de Condom, de Saverdun, d'Auterive (*Alta ripa*), de Casseneuil, du Poujol, d'Auvillar, de Peyrusse, de Layrac, et de cinq autres, à la volonté du Légat. Leurs remparts ne pourront être reconstruits qu'avec notre consentement et

celui de l'Église, et aucune autre forteresse ne pourra être élevée ailleurs. — Si toutefois Raymond veut détruire d'autres forteresses sur ses domaines, nous lui en accordons la permission ; mais si, dans quelqu'une de cellesqui doivent être expressément démolies, un de ses tenanciers tentait de s'y opposer, il lui ferait la guerre et ne lui accorderait ni paix, ni trève, sans notre assentiment et celui de l'Église, jusqu'à ce que les murailles fussent renversées et les fossés comblés.

Raymond nous a promis et nous a juré, au Légat et à nous, d'agir constamment à notre égard de bonne foi, sans fraude et sans mauvaise intention, et d'exiger la même chose de ses vassaux. Il fera prêter le même serment aux bourgeois de Toulouse et aux hommes de ses terres, et il veillera à ce qu'il soit exécuté.

Mais s'il n'observe pas toutes les conventions du présent traité, ou s'il cherche à les éluder, tous ses vassaux sont déliés, par son propre consentement, de leur serment de fidélité, ainsi que de tout hommage ou obligation contractée envers lui; ils se rangeront contre lui, dans notreparti et dans celui de l'Eglise, à moins que, dans un intervalle de quarante jours après l'avertissement, il ne vienne à résipiscence, et ne se soumette à la justice de l'Eglise pour ce qui appartient à l'Eglise, et à la justice du roi pour ce qui appartient au roi: Alors les terres qui lui sont concédées, passeront sous

le séquestre du roi, et Raymond retombera dans la situation où il se trouve maintenant, c'est-à-dire, sous le poids de l'excommunication et de toutes les autres sentences qui ont été prononcées contre lui ou contre son père, dans le concile général ou à la suite de ce concile.

Il ajoutera au serment de ses vassaux l'engagement de soutenir l'Eglise contre les Hérétiques, leurs sectateurs, leurs fauteurs et leurs recéleurs, ou contre tous ceux qui, pour cause d'hérésie ou au mépris de l'excommunication, oseraient braver ses sentences. Il exigera encore des mêmes vassaux l'obligation de servir le roi dans toutes ses guerres, et de combattre jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur congé de l'Eglise ou du Roi. — Ces serments se renouvelleront de cinq ans en cinq ans, suivant avis du roi.

20. — Pour garantir une meilleure et plus complète observation de toutes ces conditions, Raymond remettra entre nos mains le château Narbonnais, que nous garderons dix ans, et dont nous augmenterons les moyens de défense, si nous le jugeons à propos.

21. — Pour la sécurité de l'Eglise et pour la nôtre, il nous livrera en outre le donjon de Lavaur, le château de Montcuq, et ceux de la Penne-d'Agen, de la Roche-Peyrusse, de Cordes, de Verdun, de Villemur, que nous occuperons pour dix ans, et pour lesquels Raymond nous soldera

les frais d'occupation, pendant les cinq premières années, au prix de quinze cents livres tournois chaque année, qui ne seront pas comptées en déduction des six mille marcs ci-dessus mentionnés; mais pendant les cinq autres années, si nous voulons garder ces forteresses, nous le ferons à nos dépens. Cependant nous pourrons, d'après notre bon plaisir ou celui de l'Eglise, détruire quatre de ces châteaux, savoir ceux de Lavaur, de Castelnaudary, de Villemur, de Verdun, sans subir aucune diminution sur ladite somme de quinze cents livres tournois. Les revenus et produits desdits châteaux et tous les droits du seigneur seront perçus au profit de Raymond, et nous occuperons à nos frais les donjons de ces quatre places et celui de Cordes. — Ledit Raymond y entretiendra des Baillis, qui ne puissent être suspectés ni par l'Eglise ni par nous, pour rendre la justice et recevoir les revenus et produits. — Au bout de dix ans, nous restituerons ces donjons et celui de Cordes audit comte, moyennant l'accomplissement de toutes les conditions prescrites.

Si Raymond tient les engagements qu'il contracte actuellement, il nous livrera le château de Penne en Albigeois, avant le 15 août prochain, avec ceux que nous devons garder dix ans. S'il n'a pu s'en emparer à cette date, il le fera assiéger sans relâche, jusqu'à ce qu'il en soit maître : ce ne sera

pas cependant une cause de retard pour son pélerinage d'outre-mer. Si dans le délai d'un an, à partir du 15 août, il nous a livré ce château de Penne, nous le lui rendrons à la même époque que les autres ; si au contraire il dépasse ce délai, il livrera le château aux Templiers, aux Hospitaliers ou à tout autre ordre religieux, à titre de donation gratuite et perpétuelle, sauf recours de nous ou des nôtres, avec obligation de ne le jamais vendre ni de s'en servir pour combattre ledit Comte, à moins que par ordre de l'Église. Si l'on ne trouve point de religieux qui veuillent l'accepter, qu'il soit détruit de fond en comble et qu'il soit interdit de le rebâtir, si ce n'est avec l'assentiment de l'Eglise, avec le nôtre ou celui de Raymond.

Jusqu'à ce que ledit château de Penne en Albigeois nous soit remis ou soit donné au Templiers, aux Hospitaliers ou à tout autre ordre religieux, nous resterons détenteur de la Penne-d'Agen et du Château Narbonnais. Si deux années se passent sans que cela ait eu lieu, nous garderons ces deux forteresses aussi longtemps qu'on aura différé de nous livrer celle de Penne, quand même cela durât dix ans.

22. — Nous accordons, autant qu'il nous appartient, amnistie complète aux Toulousains et aux habitans des domaines de Raymond, et nous les délions de tout engagement juré à notre père, aux comtes de Montfort ou à nous-même; nous

leur faisons grâce de tous les châtiments prononcés jadis contre eux par notre père, par l'évêque de Toulouse, par les prélats ou par les comtes de Montfort, dans le cas où le comté reviendrait à Raymond ou à feu son père, et cela sous toutes les réserves contenues dans le présent acte.

Pour donner à ce traité tout caractère d'authenticité, nous avons revêtu la présente page de notre sceau royal, et nous avons fait tracer au bas les lettres de notre nom.

Fait à Paris, l'an de Dieu 1229, au mois d'Avril, et la 3e année de notre règne.

Signé : LOUIS, *roi.*

CHAPITRE QUARANTIÈME.

Toulouse est réconciliée à l'Eglise. — Réunion d'un concile dans cette ville. — Inquisition contre les hérétiques et les schismatiques.

Autrefois le comte de Foix, séparant sa cause de celle de son suzerain le comte de Toulouse, avait cherché, sans succès, à traiter avec le père de notre roi (1). Comme il continuait encore la guerre, le roi le dépouilla de ses terres et donna au comte Raymond, en considération de sa soumission, tout le territoire conquis précédemment jusqu'au Pas dela Barre (2).

(1) Roger-Bernard, comte de Foix, avait tenté de se réconcilier avec Louis VIII, par l'intermédiaire de Pierre Amelin, archevêque de Narbonne, que le roi, occupé au siége d'Avignon, avait envoyé comme son mandataire en Languedoc (*Voir chap.* 35).

(2) Ce territoire avait été soumis par Humbert de Beaujeu (*Voir chap.* 39).

Le comte de Toulouse en prit possession, et y mit des baillis, jusqu'à ce que, par la suite des temps, le comte de Foix fût entré en composition avec le roi. Il reçut alors du roi mille livres pour ses terres du Carcassès, et il céda au comte de Foix celles qu'il possédait au-dessous du Pas de la Barre, mais à titre de commanditaire seulement (*sub commendâ*), et à condition de les lui restituer sans délai, à sa première réquisition. En outre, cette concession n'était que viagère, et elle a fini depuis quelque temps.

Après que la paix eut été conclue à Paris, maître Pierre de Colmieu (*Petrus de Collo-Medio*), Vice-Légat, s'étant rendu à Toulouse, au mois de juillet de l'an 1229, réconcilia cette ville à l'Eglise, en l'absence du comte Raymond, qui n'était pas encore revenu de France, et qui, de sa propre volonté, était resté dans la prison du roi (1), jusqu'à ce que les remparts de Tou-

(1) Pour plus grande asseurance du Roy et exécution de ces deux articles du traicté, sçavoir que le Comte bailleroit sa fille Jeanne au Roy et qu'il fairoit démolir les murailles et combler les fossez de la ville de Tolose, le Comte se remit volontairement dans les prisons du Louvre à Paris, et lui bailla aussi des ostages jusques à ce qu'il eût entièrement satisfait aux susdits articles... (CATEL, *pag.* 338).

louse fussent démolis, que les villes et les châteaux, désignés dans le traité, fussent livrés au roi, et que la fille du Comte, nommée Jeanne, alors âgée de neuf ans, eût été remise aux commissaires royaux à Carcassonne, pour épouser plus tard le frère du roi, Alphonse, comte de Poitiers.

Le comte Raymond fut alors armé chevalier par le roi, et comme il avait exécuté toutes les conventions du traité, il fut libre de retourner dans ses domaines (1).

Le Légat ne tarda pas à l'y suivre. Il arriva

(1) Raymond fut fait chevalier, le jour de la Pentecôte, 3 juin 1229. Par l'examen attentif du traité qu'il conclut avec le roi de France, et par les conséquences qui devaient en résulter, on voit que les principaux instigateurs de la guerre contre le comte de Toulouse, songeaient bien moins à s'assurer de sa catholicité, qu'à le déposséder de ses domaines et à s'enrichir de ses dépouilles. En effet, le Comte avait toujours sollicité la paix, et offert d'exécuter tous les ordres du roi et du pape pour l'expulsion et le châtiment des hérétiques, comme on peut s'en convaincre par divers documents, entre autres par les propositions qu'il fit, en 1224, au concile de Montpellier. Quant à lui personnellement; il ne fut jamais suspect d'hérésie, et il ne fut excommunié que parce qu'il ne voulait pas renoncer à ses justes prétentions sur le patrimoine de ses ancêtres. Aussi, dès qu'il eut cédé la plus grande partie de ses domaines, il fut généralement reconnu pour bon catholique; ses opinions furent jugées orthodoxes, et on n'exigea de lui aucune abjuration de ses erreurs.

dans la province, en se faisant précéder d'un corps de Croisés, auxquels il avait accordé de grandes indulgences, et qu'il employa à la démolition des places fortes du pays. Ces Croisés se seraient servis d'autres armes, si la paix ne les eût rendues inutiles.

Après s'être occupé de ce soin pendant tout l'été, le Légat célébra ensuite à Toulouse un concile, où assistèrent les archevêques de Narbonne, de Bordeaux et d'Auch, avec un grand nombre d'évêques et d'autres prélats. Le comte de Toulouse (1), les autres comtes, excepté celui de Foix, les barons, le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse, l'un de la Cité et l'autre du Bourg, s'y présentèrent également. Ces derniers jurèrent, *sur l'âme de toute la communauté* (2), d'observer les articles du traité de paix. Le comte et les seigneurs approuvèrent ce serment, en prêtèrent un semblable, et tout le pays suivit leur exemple.

Le Légat, qui désirait remplir jusqu'au bout tous les devoirs de sa mission, en homme sage

(1) Raymond était revenu à Toulouse au mois de septembre, et le concile eut lieu au mois de novembre.

(2) Au texte : *Qui statuta pacis in totius universitatis animam juraverunt.*

et prévoyant, ordonna de faire une *Inquisition* contre les personnes suspectes d'hérésie (1).

(1) On traita particulièrement dans ce concile des moyens les plus propres à extirper l'hérésie. On rédigea 45 canons : nous appellerons l'attention sur les articles suivants.

Le Concile ordonne :

Qu'il sera nommé dans chaque paroisse trois commissaires, chargés spécialement de rechercher les hérétiques, *depuis la cave jusqu'au grenier*, et de les dénoncer aux baillis ;

Que les hérétiques convertis, seront, de peur de rechûte, internés dans des villes catholiques, où ils porteront, des deux côtés de la poitrine, deux croix d'une autre couleur que celle de leurs habits, afin d'être bien reconnus. (On appela *croisés pour le fait d'hérésie* ceux qui étaient condamnés à porter cette double croix) ;

Que tout hérétique, dont la conversion sera obtenue, non par dévotion, mais par la crainte des lois, sera détenu dans une forteresse, afin qu'il ne puisse *gâter* les autres, et qu'il y sera nourri aux frais du détenteur de ses biens ;

Que le curé connaîtra les noms de tous ses paroissiens, qui jureront les vérités de la foi devant l'évêque ou son représentant ; au cas ou quelqu'un s'absenterait, il deviendra suspect d'hérésie, s'il ne prête ce serment dans la huitaine après son retour ;

Que tous se confesseront trois fois l'an ; que ceux qui ne communieront pas, seront déclarés suspects d'hérésie, et que les suspects ne pourront *exercer la médecine* ;

Que les testaments seront annulés, si un ecclésiastique n'y est appelé comme témoin ;

Que les chefs de famille seront tenus d'assister à la messe, les dimanches et fêtes chômées, sous peine d'une amende de douze deniers, à moins qu'ils n'en soient excusés par maladie ou autre cause légitime ;

Que nul enfin n'osera garder chez soi l'ancien ou le nouveau Testament, excepté le Psautier, le Bréviaire ou les Heures, mais sans que ces livres soient traduits en langue vulgaire.

On en commença aussitôt les procédures, et le Légat, pour mieux réussir, fit réhabiliter par le concile, Guillaume de Solier (*Guillelmus de Solerio*), hérétique *revêtu*, et volontairement converti, afin de se servir de son témoignage contre ceux qu'il savait ses complices.

Cette recherche ou *inquisition* fut organisée de manière que les évêques présents entendissent, chacun séparément, les témoins que faisait comparaître l'évêque de Toulouse, et qu'après avoir reçu leurs dépositions par écrit, ils en remissent les actes à ce prélat, pour les conserver et y recourir en cas de besoin. Ils expédièrent ainsi beaucoup d'affaires en peu de temps.

On appela et on interrogea d'abord ceux qui étaient réputés fidèles et bons catholiques, et ensuite ceux dont la foi était plus suspecte. Mais ceux-ci, se doutant de quelque chose, convinrent ensemble de ne rien révéler qui pût leur porter mutuellement préjudice; c'est ce que l'on découvrit plus tard, et ce qui rendit cette procédure complètement inutile.

Quelques uns, plus prudents, prévinrent les informations et se présentèrent au Légat, en

s'avouant coupables, en se soumettant à ses décisions et en implorant sa miséricorde, qu'il leur accorda.

Mais ceux qui avaient la tête plus dure (1), se rendirent indignes de pardon, en ne comparaissant que par contrainte, et pour ainsi dire, traînés au tribunal : aussi leur imposa-t-on de rudes pénitences.

Enfin, il y en eut d'autres, mais en petit nombre, qui prétendirent avoir recours aux voies de droit, et réclamèrent la communication des noms des témoins qui avaient déposé contre eux, sous prétexte qu'ils pouvaient être leurs ennemis mortels, et que leurs témoignages étaient sujets à réclamations. Ils suivirent le Légat jusqu'à Montpellier, en persistant dans leur demande ; mais ce prélat, craignant les poursuites et les entreprises des accusés contre la vie de ceux qu'ils connaîtraient particulièrement pour leurs dénonciateurs, éluda leurs instances, en leur communiquant, seulement en

(8) Au texte : *Qui durâ cervice erant*. Parmi ces récalcitrants, les hérétiques perdirent, cet hiver, leur principal appui, dans la personne d'un certain Guillaume, qu'on appelait le *Pape des Albigeois*, et qui fut pris et brûlé vif.

général, la liste de ceux dont on avait reçu le témoignage dans toute la procédure, et en leur demandant s'ils y reconnaissaient des ennemis. Nos gens s'y laissèrent prendre. Comme au milieu de tant de témoins dont ils lisaient les noms, ils ignoraient quels étaient ceux qui avaient déposé contre eux, ils n'osèrent en récuser aucun, se désistèrent de leurs poursuites et se soumirent enfin à la volonté du Légat (1).

Le cardinal Saint-Ange passa bientôt le Rhône et s'arrêta à Orange (2), où il tint un second concile avec les archevêques, les évêques et les prélats du pays. Au château de Mor-

(1) C'est au concile de Toulouse qu'il faut attribuer l'établissement fixe et permanent des tribunaux de l'Inquisition.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce mode de procédure, dont la première règle était que les témoins devaient rester inconnus aux accusés, devenait bien dangereux dans la pratique, en favorisant les calomniateurs et les faux témoins, en excitant les soupçons et les méfiances, et en donnant prétexte à des rixes souvent suivies de meurtre.

(2) A son passage à Béziers, le Légat avait arrangé un différend entre l'Evêque et Adam de Milly, *vice-gérant* du roi pour le pays d'Albigeois et la province de Narbonne (*Vid. dom Vaissette*, t. III, page 386).

nas (1), où il séjourna ensuite, il remit à l'évêque de Toulouse les lettres par lesquelles il imposait des pénitences à tous ceux qu'il avait trouvés suspects d'hérésie dans cette ville, d'après l'information qu'on y avait faite. A son retour, Messire Foulques publia ces lettres dans l'église Saint-Jacques, en présence de tous ceux qu'elles concernaient et qu'il y avait convoqués.

Vers cette époque fut assassiné André Calvet, sénéchal du roi (2), vaillant chevalier, que ses ennemis surprirent dans un bois appelé la Centenière (3).

En revenant à Rome, le Légat eut soin d'emporter avec lui toutes les autres informa-

(1) MORNAS (*Mornaci Castrum*) bourg du dép[t] de Vaucluse, arr. et à 12 kil. N. O. d'Orange, sur le Lez, près de son confluent avec le Rhône; dominé par les ruines d'un château, tristement célèbre par les cruautés que le baron des Adrets y exerça sur ses prisonniers catholiques.

(2) André *Calvet*, victime de la vengeance des hérétiques, est qualifié de *Sénéchal du roi*, parce que Louis VIII lui avait autrefois confié sous ce titre l'administration de la partie du Toulousain qui se soumit à lui en 1226, et qu'il avait géré ce gouvernement jusqu'à la paix de Paris.

(3) CENTENARIA, *pars regionis*, *in* CENTENAS *divisæ, vel territorium, intrà quod jurisdictio et districtus alicujus villæ seu oppidi protenditur.* (DU CANGE: *Glossarium*) — *Centenarius boscus*, bois seigneurial ou domanial.

tions de l'Inquisition, craignant que, s'il les laissait dans le pays et que des gens mal intentionnés vinssent à les découvrir, ils ne fissent périr les témoins qui auraient déposé contre eux.

Les craintes du Légat n'étaient que trop bien fondées; car, après son départ, sur de simples soupçons, on assassina plusieurs personnes, sous prétexte qu'elles avaient participé à la persécution contre les hérétiques. Pour ces meurtres et pour d'autres actes analogues que commirent les fauteurs de l'hérésie, ces ministres du Diable, on fit peser sur le comte de Toulouse une lourde responsabilité, et on l'accusa d'une honteuse négligence par-devant le roi de France et le Saint-Siége Apostolique: il en reçut même des réprimandes, comme je l'exposerai dans les chapitres suivants.

Toutes ces menées avaient pour but de faire renaître le fléau de la guerre et de renouveler les malheurs du passé. Bien des gens regrettaient de ne plus exercer leurs brigandages à la faveur de la guerre, de ne plus protéger ouvertement l'hérésie; ils se couvraient du masque de leur affection pour le comte, et ils cherchaient à l'entraîner à sa perte.

Bientôt même ces fils de Bélial rejetèrent toute dissimulation, en mettant obstacle à la perception des dîmes de l'évêque, en poursuivant son clergé, et en ravageant son domaine de Verfeil.

Puisqu'il est question de l'évêque Foulques, c'est pour moi une telle gloire d'en parler, que je reprendrai, à son sujet, les faits d'un peu plus haut.

A l'époque du concile de Toulouse, il se montra généreux selon son habitude, quoiqu'il n'eût pas recueilli de gros bénéfices cet été. Il envoya aux prélats étrangers des présents de pain, de vin et de toutes sortes de vivres, non dans des serviettes ou des bouteilles, mais à pleines corbeilles et à pleines comportes (1). Ces prélats, qui l'avaient vu exilé et qui l'avaient accueilli avec honneur, se trouvaient, disaient-ils, charmés de lui devoir à leur tour de la reconnaissance pour cette réciprocité de

(1) Au texte : ***Prælatis non in manutergiis, aut fialis, sed cofinis et semalis, panis et vini munera, cum rebus aliis, transmittebat peregrinis.*** — MANUTERGIUM, touaille, serviette ; — FIALA, fiole, bouteille ; — COFINA, coffin, corbeille ; — SEMALUM, ***semaou, semal, cournudo***, tine benne, comporte.

services. Il faisait, comme on le répète en semblables circonstances, de nécessité vertu.

Une disette survint après le départ des pélerins, qui avaient dévasté les biens de la terre, et le pieux évêque s'y intéressa tellement, que non content de soulager par des distributions quotidiennes tous les mendiants qui réclamaient ses aumônes, il visitait encore dans leurs domiciles les pauvres honteux et les nourrissait.

Et pourtant, c'est à de tels dispensateurs des bienfaits de Dieu que s'attaquent les méchants! L'évêque eut d'ailleurs une explication là-dessus avec le Comte.

— « Je sais, lui dit-il, que l'année dernière (car on était alors en 1230), par la grâce de Dieu et par la vôtre, j'ai recueilli mes dîmes assez tranquillement. Maintenant, c'est à vous que je m'en prends du trouble que je souffre. Ne supposez pas que je puisse fermer les yeux sur tout cela. Je suis prêt à m'exiler de nouveau, avant que l'année soit passée; j'en ai l'habitude, et j'ai été mieux dans l'exil que sur mon siége épiscopal. »

Le comte répéta ce propos, quand l'évêque

se fut retiré, et dit qu'il voulait encore une fois s'éloigner.

Mais il est bien temps de reprendre la suite de mon récit, dont je me suis écarté par cette digression.

CHAPITRE QUARANTE-UNIÈME.

Après l'éloignement du Cardinal Romain de St-Ange, l'évêque de Tournay est délégué en Languedoc. — Mort de messire Foulques, évêque de Toulouse.

L'an du Seigneur 1230, l'assemblée des prélats du Languedoc députa vers le St-Siége Apostolique le vénérable Clarin, évêque de Carcassonne, qui obtint de Notre Saint-Père l'envoi d'un autre Légat en notre pays, pour achever d'y rétablir la foi et la paix.

Ce titre fut décerné à l'évêque de Tournay, homme désintéressé et fort avisé (1). A son arrivée, il s'entendit avec le comte Raymond sur les moyens de réparer les infractions qu'on

(1) Le nouveau Légat se nommait Gautier ou Wautier de Marnix.

l'accusait d'avoir commises en violation du traité de Paris. Il assigna à comparaître, à jour fixe, dans l'église de Pierre-Blanche (*Petra-Alba*) à Castelnaudary, tous ceux qui auraient à exposer un ou plusieurs sujets de plainte. Leurs doléances furent remises au Comte, qui promit d'y faire droit, autant qu'il serait en son pouvoir.

En ce temps-là, l'évêque Foulques entra en composition avec les anciens seigneurs et chevaliers du château de Verfeil; car il n'était prudent, ni pour lui ni pour son clergé, de soutenir la guerre que lui faisaient quelques *faydits*, par le conseil et avec l'assentiment de plus hauts personnages. Par crainte de les rencontrer, il était obligé de s'entourer constamment d'une escorte bien armée, lorsque tout le reste du pays jouissait de la sécurité de la paix.

N'oublions pas d'ajouter qu'il avait reçu du comte Raymond reconnaissance et hommage pour le château de Fanjeaux (1).

(1) Au texte: *Nec obmitto quòd recognitionem recepit à Comite pro Castro Fani-Jovis et homagium.*

Toutefois, autant qu'il en avait le loisir, il remplissait ses devoirs d'évêque, en réglant les affaires des églises, et en visitant les populations nouvellement converties dans son diocèse.

Lorsqu'il eut rétabli partout le bon ordre, et, pour ainsi dire, ressuscité un évêché qui se mourait; lorsqu'il eut arraché aux mains des laïques la perception des dîmes, et assuré à ses successeurs d'honorables revenus, lui qui, en entrant en fonctions, n'avait rien pour vivre et n'avait pas à sa disposition cent sous toulousains, Dieu, voulant récompenser ce bon serviteur, le rappela à lui, le jour de Noël de cette année 1231 (1).

(1) L'épiscopat de Foulques, avait duré 28 ans. Jacques, cardinal de Vitry, rendit à sa mémoire un dernier hommage, en lui dédiant sa vie de Ste-Marie d'Ognies. *Dante* le plaça dans la planète de Vénus, parce qu'il brûla, comme il le dit lui-même, des feux de cette planète, *tant que l'âge le lui permit*,

Infin che si convenne al pelo.

CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Election de frère Raymond, prieur provincial de l'Ordre des Frères prêcheurs, comme successeur de Messire Foulques dans le diocèse de Toulouse. — Les statuts du comte Raymond sont promulgués avec le consentement du roi.

Peu de temps après que le révérend évêque défunt eut été inhumé à l'abbaye de Grandselve, de l'ordre de Cîteaux, on choisit, pour lui succéder sur le siége épiscopal de Toulouse, l'honorable frère Raymond, prieur provincial de l'ordre des Frères Prêcheurs (1), qui fut élu par le vote unanime du chapitre de la cathé-

(1) Frère Raymond de Falgar *(de Falgario)*, était né au château de Miramont, dans le diocèse de Toulouse ; son élection par le chapitre diocésain eut lieu le 21 mars 1232, et le Légat la ratifia aussitôt.

drale. Le Légat approuva cette élection, aussitôt qu'elle lui fut déférée.

Je sais que, de son vivant, le vénérable prédécesseur du nouveau titulaire, inquiet à la fois pour le présent et pour l'avenir, et désirant avoir après lui un successeur actif pour continuer l'œuvre à laquelle il avait consacré toute sa vie, avait jeté les yeux sur frère Raymond, qu'il connaissait bien pour avoir éprouvé par lui-même sa capacité, et l'avait recommandé au choix de son chapitre. L'avenir m'a démontré que Monseigneur Foulques obtint du Seigneur cette grâce insigne d'accorder de nos jours à l'église de Toulouse l'élection successive de trois évêques, sans qu'aucune contestation s'élevât dans le Chapitre ; c'était bien assez que notre génération fût en proie à la discorde, sans que le désordre fût encore augmenté par les dissensions du Chapitre, dans un troupeau sans pasteur.

Frère Raymond fut élu, en carême, le jour de la fête de saint Benoît ; il fut sacré le dimanche où l'on chante *Lætare Jerusalem* ; il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale, le dimanche de la Passion, avec son clergé et un

grand concours de peuple, la même année 1231 (1).

Il reprit l'œuvre de son prédécesseur où celui-ci l'avait laissée, en poursuivant avec ardeur les hérétiques et en défendant avec courage les droits de l'Eglise. Il usa tantôt de rigueur, tantôt de douceur envers le comte, pour l'engager à agir de concert avec lui en tout ce qu'il jugeait bon et utile (2).

L'an du Seigneur 1232, l'évêque et le comte employèrent ensemble toute une nuit à surprendre une assemblée d'hérétiques qu'on leur avait signalée dans la montagne. Ils en prirent dix-neuf, tant hommes que femmes, de ceux qu'on appelait *revêtus* (3), parmi lesquels était Payen de la Bessède, autrefois seigneur du château de ce nom.

(1) On se rappellera, pour l'explication de cette date, que l'année ne commençait alors qu'à Pâques. (Voir la note du chap. 37).

(2) Grégoire IX, dans une lettre du 18 février 1232, avait ordonné à son Légat, l'évêque de Tournay, de traiter Raymond avec mansuétude et charité, « étant expédient, disait-il, pour augmenter la piété du comte, de l'arroser bénignement comme une jeune plante, et de le nourrir du lait de l'Eglise ».

(3) Les *hérétiques revêtus* étaient, en quelque sorte, les ministres, les pasteurs des Albigeois.

Mais le comte Raymond sentait parfois autour de lui le souffle glacé de l'aquilon ; sa chaleur ne durait pas, et le plus souvent il était tiède et même froid. Son zèle pour l'œuvre de la foi et de la paix allait chaque jour en diminuant.

Pour ce motif, le Légat, emmenant à sa suite le vénérable archevêque de Narbonne et plusieurs de ses évêques suffragants, se rendit auprès du roi, et accusa devant lui le comte d'avoir enfreint plusieurs articles du traité de Paris, soit en négligeant de les exécuter, soit en les exécutant mollement.

Il se tint à ce sujet une conférence à Melun, où l'on décida que le comte Raymond pourvoirait incessamment à la réforme de tous les griefs, d'après l'arbitrage de l'évêque de Toulouse et d'un chevalier que le roi chargerait spécialement de cette mission (1).

L'évêque prépara d'avance l'édit de réforme, en attendant l'arrivée du commissaire royal, messire Gilles de Flageac (*Ægidius de Flagiaco*), chevalier plein de sagesse et de discré-

(1) L'évêque de Tournay revint dans son diocèse, après la conférence de Melun, et ne reparut plus en Languedoc.



tion, qui avait ordre de passer en Provence pour saluer la fille aînée du comte Raymond-Bérenger, dont le mariage avec le roi était déjà arrêté (1).

Aussitôt que ce personnage fut arrivé à Toulouse, on présenta à l'approbation du comte tous les articles de la réforme. Ce prince s'en servit pour dresser ses *Statuts*, qu'il publia dans une grande assemblée tenue à cet effet au Cloître de St-Etienne à Toulouse, en présence du nouveau Légat (2), de plusieurs barons, et du sénéchal de Carcassonne (3). Ce dernier les ratifia et se chargea de les faire observer dans sa sénéchaussée. Le comte les scella de son sceau et les remit au chevalier



(1) Louis IX épousa, en 1234, au mois de mai, Marguerite, fille aînée et héritière présomptive de Raymond-Bérenger, comte de Provence. Cette union, ouvrage de la politique de sa mère, lui ouvrait une brillante perspective; elle lui donnait des prétentions légitimes sur une province depuis longtemps étrangère à la France, et qui était encore placée sous la dépendance féodale de l'empire d'Allemagne.

(2) Ce Légat était l'archevêque de Vienne.

(3) Le sénéchal du roi à Carcassonne était alors Eudes *Coqui* ou le Queux.

de Flageac pour les porter en France. Ces faits se passèrent en 1233 (1).

En cette même année (1234), la nuit de la Circoncision du Sauveur, le froid fut si rigoureux, et l'hiver se prolongea si longtemps, que la majeure partie des récoltes fut gelée sur pied.

Vers cette époque, frère Pierre, de l'ordre des Dominicains et prieur de Barcelonne, à son retour du Chapitre général célébré à Bologne, passa par le diocèse et la ville de Toulouse. C'était un homme puissant par la parole et par l'action (2), et Dieu se servit de lui pour

(1) Les *Statuts* du comte Raymond furent promulgués le 18 fevrier 1233 (1234). Ils comprennent 21 articles, parmi lesquels nous citerons les suivants :

Les habitants des localités infectées d'hérésie paieront un marc d'argent pour chaque hérétique saisi sur leur territoire ;

La maison où l'on aura surpris l'hérétique et celle où il aurait prêché seront rasées de fond en comble, et les biens du propriétaire confisqués ;

Seront également mis sous séquestre :

Les biens de ceux qui traverseront ou ne seconderont pas les inquisiteurs ;

Les biens de l'hérétique converti ;

Les biens de celui qui négligera de porter ou qui cachera les deux croix de couleur, cousues sur sa poitrine.

(Statuta Raymundi contrà hæreticos).

(2) Au texte : *Vir potens opere et sermone.*

opérer des prodiges sur ceux dont la foi était chancelante.

Vers le même temps, Monseigneur le Légat tint un concile à Béziers (1), et s'occupa de rétablir la concorde entre les comtes de Provence et de Toulouse, qui se faisaient la guerre depuis plus de trois ans. Le prélat se donna beaucoup de peine en pure perte.

Voici quelle était la cause de cette guerre : les Marseillais, en dissension avec leur évêque et le comte de Provence, recoururent au comte de Toulouse et l'élurent pour leur Seigneur, à condition qu'il défendrait leur ville contre leur ancien maître et contre l'évêque.

L'ennemi vint en force attaquer Marseille, et le comte Raymond ne l'y attendit pas ; toutefois, tant qu'il vécut, il y conserva un fondé de pouvoirs. Quant aux revenus, il en perçut, non ce qu'il voulait, mais ce que

(1) Le concile de Béziers fut tenu le quatrième dimanche de carême, 2 avril 1234, sous l'épiscopat de Bernard V de Cuxac. On y confirma les canons des conciles de Narbonne et de Toulouse, et on rédigea de nouvelles décrétales, en 26 articles, concernant les poursuites à exercer contre les hérétiques, et la discipline du clergé régulier et séculier.

consentaient à lui accorder les habitants, dont la gratitude ne dura pas plus longtemps que le danger, et dont il eut maintes fois à éprouver l'inconstance.



CHAPITRE QUARANTE-TROISIÈME.

De l'Inquisition et de son organisation. — Légation de l'archevêque de Vienne. — Perte et reprise du bourg de Carcassonne.

Lorsque l'évêque de Tournay était encore le représentant du Saint-Siége, le Souverain Pontife confia, dans notre pays (1), aux Frères Prêcheurs l'*Inquisition* contre les hérétiques (2).

(1) Frère *Bernard Guidon,* qui fut Inquisiteur de la foi, explique ces mots « en notre pays », et dit que l'Inquisition fut d'abord confiée aux Dominicains pour les diocèses de Toulouse, d'Alby, de Carcassonne et d'Agen.

(2) L'Inquisition fut établie, comme nous l'avons dit, en 1229, par le concile de Toulouse. Les premiers Inquisiteurs de la foi étaient placés sous la juridiction épiscopale; mais, en 1233, le pape Grégoire IX investit du *Saint-Office de l'Inquisition*, les Dominicains ou *Frères Prêcheurs*, ordre mendiant, fondé, en 1212, par Saint-Dominique, pour combattre l'hérésie par la

Frère Pierre Cellani et frère Guillaume Arnaud, députés à cet effet, citèrent à comparaître les premiers, à Toulouse, ceux dont ils pensaient avoir plus facilement raison; ils les convainquirent d'hérésie et les condamnèrent. Peu à peu ils s'attaquèrent à des gens de plus

prédication. Il leur conféra, à cet effet, des pouvoirs extraordinaires; dès lors les évêques se trouvèrent privés d'une de leurs prérogatives naturelles, tandis que ces moines, qui ne relevaient que du pape, étrangers au pays, aux progrès du siècle et aux considérations qui auraient fait pencher l'évêque vers l'indulgence, exercèrent leurs fonctions avec une impitoyable rigueur.

Nous n'avons pas à examiner ici tout ce que l'on a dit pour ou contre l'Inquisition; nous engageons le lecteur à consulter, sous ce rapport, l'*Institution Chrétienne* par Fleury (IIIe partie, chap. 10), l'un des historiens ecclésiastiques les plus renommés pour leur science et leur modération. On trouvera dans cet ouvrage les détails les plus complets et les plus curieux sur le rôle de l'Inquisition, sur ses procédures et sur les causes de la terreur qu'elle a toujours inspirée. — Toutefois, nous devons ajouter que jamais cette institution n'eut en France le caractère sanguinaire qu'on lui reproche, à juste titre, en Espagne. — Un *frère prêcheur* portait encore à Toulouse, au XVIIIe siècle, le titre d'*Inquisiteur*, mais sans aucune fonction. Fleury termine en ces termes son étude sur l'Inquisition : « La crainte est plus propre à faire des hypocrites que de véritables chrétiens. La rigueur peut être utile pour réprimer une hérésie naissante; mais d'étendre la même rigueur à tous les temps et à tous les lieux, c'est rendre la religion odieuse et faire de grands maux sous prétexte de justice. Nous mettons en France un des principaux points de nos libertés à n'avoir point adopté ces nouvelles lois et ces nouveaux tribunaux, si peu conformes à l'ancien esprit de l'Église. »

haute importance; mais il advint que ceux qui se sentaient *le dos galeux* (1), se mirent à leur susciter des difficultés et à les entraver dans l'accomplissement de leur mission. Ils leur firent une telle opposition que la mauvaise cause triompha, et que non seulement les Inquisiteurs et l'évêque furent contraints de sortir de la ville, mais que tout le couvent des Frères Prêcheurs en fut chassé avec eux (2).

(1) Au texte : *Nonnulli dorsa paliosa habentes.*

(2) «J'ai veu, dit Catel (pag. 358), une ancienne chronique latine dans la bibliothèque des Frères de Sainct-Dominique de Tolose, escrite à la main, qui explique par le menu ce qui s'y passa. Et dit qu'après que le Comte de Tolose eut souvent menacé les Inquisiteurs, et fait menacer par les siens, il fist publier une ordonnance, que personne de la ville n'eust aucun commerce avec les Frères Prêcheurs; et qu'on ne leur donnast ny vendist rien; ayant fait mettre des gardes aux portes de leur maison, à fin d'empescher que personne leur apportast des vivres; non pas mesme d'eau de la rivière de Garonne. Depuis il fit chasser de la ville Frère Guillaume Arnaud Inquisiteur, et après luy tous les Frères Prescheurs, lesquels, ne craignant point le martyre, sortirent en procession, deux à deux, en chantant le *Credo* et le *Salve Regina*. La susdite Chronique remarque que, bien qu'ils fussent establis le vingt neufviesme Avril mil deux cens trente trois, ils ne feurent chassés qu'en l'année mil deux cens trente et cinq, le cinquiesme Novembre. A mesme temps, et pour le mesme sujet, la maison que lesdits Frères Prescheurs avoient à Narbonne feut envahie, et les livres de l'Inquisition biffés et rompus. Et en beaucoup d'autres endroits vindrent après plusieurs désordres à cause de la susdite Inquisition.»

Quant à ce que l'on fit aux chanoines de la cathédrale et aux serviteurs de l'évêque, je préfère n'en rien dire, pour ne pas porter atteinte à la réputation d'une ville, qui, prise en masse, est bonne, mais qui, dans cette circonstance, se laisse aigrir par un reste de vieux ferment d'hérésie.

Sur ces entrefaites, Monseigneur l'évêque de Tournay ayant été déchargé de ses fonctions de Légat, eut pour successeur le vénérable Père en Dieu, messire Jean, archevêque de Vienne. Si l'on veut prendre la peine de lire la lettre que le Souverain Pontife, Grégoire IX, lui écrivit pour lui donner ses instructions, on saura quel digne homme c'était. En effet, ce bon prélat, quoique fort souffrant d'une fièvre quarte, n'hésita pas à se rendre à Rome, pour informer le Pape du véritable état des choses. C'est encore à sa sollicitude que l'on doit plusieurs réglements pour assurer l'exercice plus libre de l'Inquisition. Il ordonna que les hérétiques, qui se reconnaîtraient eux-mêmes comme tels, qui avoueraient complètement la vérité sur les autres dans un certain délai, et qui s'engageraient à ne plus retomber

à l'avenir dans leurs erreurs, ne subiraient qu'une pénitence modérée, sans courir aucun risque pour leurs personnes ou pour leurs biens.

Comme on craignait que les Frères Prêcheurs ne fussent encore trop rigides, on leur adjoignit pour collègue un Frère Mineur, chargé de tempérer leur sévérité par l'indulgence. On ordonna encore aux Inquisiteurs de parcourir le pays, et de s'arrêter dans les localités où ils auraient à faire des interrogatoires, pour que les habitants n'eussent pas à se plaindre de la lourde obligation de comparaître à une grande distance de leur domicile.

Ces tournées commencèrent par Castelnaudary, où l'on manda les hommes et les femmes du voisinage; mais tous s'entendirent et s'engagèrent de telle façon qu'on ne put en tirer un seul mot de vérité. C'est pourquoi les Inquisiteurs gagnèrent à l'improviste Puylaurens; comme ils n'y étaient pas attendus et qu'aucune coalition ne s'y était formée, ils obtinrent des aveux satisfaisants. Ils agirent ainsi, jusqu'à ce qu'un bref arraché à la Cour de Rome, suspendit l'Inquisition pour un certain temps.

Plus tard, le titre de représentant du Saint-

Siége passa de l'archevêque de Vienne au Cardinal-évêque de Palestrina (1), que le Souverain Pontife nomma son Légat *à latere*.

En l'année 1239, il y eut une éclipse de soleil, le jeudi 3 juin, à la sixième heure du jour. — La même année, il y eut une autre éclipse de soleil, le jour de la fête de Saint-Jacques, et l'astre s'obscurcit au point que tout paraissait livide ; cependant elle fut moins considérable que la précédente. Celle-ci avait laissé la terre dans une obscurité si profonde, qu'on put voir les étoiles.

L'année suivante (1240), le comte de Toulouse leva une forte armée et entra en été dans la Camargue, où il assiégea la ville de Trinquetaille (2), qui appartenait au comte d'Arles, et qui n'est séparée de la ville d'Arles que par le cours du Rhône.

(1) Au texte : ***Episcopus Prænestinus in romanâ Ecclesiâ Cardinalis;*** PALESTRINA est l'ancienne PRŒNESTE.

(2) LA CAMARGUE *(Caii Marii Ager)* commence, un peu au-dessus d'Arles, par la séparation du Grand-Rhône et du Petit-Rhône. ***Trinquetaille***, qui peut être considérée comme un faubourg d'Arles, est située au nord de l'île, à l'angle formé, en face de cette ville, par les deux branches du fleuve.

On combattit durant presque toute la belle saison, en lançant, de part et d'autre, des cailloux et de grosses pierres avec des machines, et en se servant de toutes sortes de moyens de destruction, soit sur terre, soit sur l'eau, avec les barques du Rhône. Les Marseillais amenèrent des renforts au Comte Raymond, qu'ils considéraient comme leur Seigneur.

Vers la même époque, *Trencavel* (1), fils de feu le vicomte de Béziers, secondé par divers seigneurs du pays, Olivier de Termes, Bernard d'Ortals, Bernard Hugues de Serrelongue, Bernard de Villeneuve, Hugues de Romegous son neveu, et Jourdain de Saissac, envahit les terres du Roi notre Sire, dans les diocèses de Narbonne et de Carcassonne.

(1) Dans les négociations du traité de Paris, Raymond VII avait complètement abandonné le fils du fidèle allié de son père, le jeune *Trencavel*, son parent, qui perdit entièrement le patrimoine de ses ancêtres, dont il avait été dépouillé par Louis VIII, sans qu'il paraisse avoir été coupable d'aucun autre crime que d'être le fils d'un père proscrit. Trencavel le *faydit*, le deshérité, se retira à la cour d'Aragon, d'où il revint longtemps après, pendant l'été de 1230, pour revendiquer l'héritage de ses pères, les armes à la main, avec une multitude de faydits, illustrés par leurs récents exploits contre les Maures d'Espagne.

Il soumit, sans coup férir, plusieurs châteaux, entre autres ceux de Montréal, de Montolieu (1), de Saissac (2), de Limoux (3), d'Asillan (4), de Laurac, et tous ceux qu'il voulut prendre; car la terreur de cette attaque paralysa d'abord toute résistance.

Aussitôt la plus grande partie du clergé, l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse, ainsi que plusieurs barons de la contrée, ne se croyant pas en sûreté chez eux, se retirèrent à Carcassonne, avec leurs serviteurs et leurs effets les plus précieux. La force de cette cité et le dévouement des habitants du Bourg leur inspiraient d'ailleurs toute confiance.

L'évêque de Toulouse descendait souvent

(2) Montolieu *(Mons olivus)* village du département de l'Aude, arrondissement et à 18 kil. N. O. de Carcassonne. Vieux château du XII[e] siècle.

(3) Saissac *(Saxiacum)* chef-lieu de canton (Aude), arrondissement et à 25 kil. N. O. de Carcassonne.

(4) Limoux *(Limosium)* capitale de l'ancien comté de Razès, actuellement sous-préfecture de l'Aude, à 30 kil. S. S. O. de Carcassonne, sur la rive gauche de la rivière de l'Aude.

(5) Asillan *(Asilianum)* ou *Azillanet*, village du canton d'Olonzac, près de Minerve et de la Caunette, dans le département de l'Hérault.

dans le Bourg pour prêcher aux habitants la patience et la fidélité, pour les prémunir contre toute pensée de défection envers l'Eglise et le roi, en leur disant que le roi, informé de ce qui se passait, ne le souffrirait pas longtemps.

Cependant, tout en espérant un bon résultat de ces prédications, on ne négligea pas de s'approvisionner, en faisant rentrer les récoltes, en avançant l'époque des vendanges, en consolidant les remparts avec de forts madriers, en y dressant des machines et en disposant toutes choses à l'avance pour le combat (1).

Cela n'empêcha pas quelques habitants du Bourg d'entretenir des intelligences avec l'en-

(1) La vieille cité de Carcassonne donne encore au voyageur l'impression toute vivante de ces révolutions du moyen-âge, sous lesquelles s'entrevoient les révolutions de l'antiquité. La ville nouvelle, la ville commerçante, populeuse, active, s'étend dans la plaine, au bord de l'Aude. Là vieille cité, silencieuse, presque déserte, étale sur son rocher les restes superposés par étages, de trois civilisations. A la base des remparts et des tours, l'appareil romain, avec ses cordons de briques; au-dessus, les élégantes arcades cintrées des vicomtes de Béziers; puis, couronnant l'œuvre, les ogives des sénéchaux français. Par-dessus les remparts, on voit s'élever dans l'intérieur du château, une haute et étroite tour, à l'italienne, du temps des vicomtes. Les pierres parlent mieux ici que ne peuvent faire les livres.

(Note de Henri Martin, *Hist. de France*, t. 4, p. 154).

nemi, pour lui procurer les moyens de s'introduire dans la place.

Telle était la situation, lorsque le comte Raymond revint de la Camargue, après l'avoir dévastée. A son passage à Penautier (1), non loin de Carcassonne, le Sénéchal français alla le trouver, et le pressa de s'unir à lui pour chasser du pays les ennemis du roi. — Le comte lui répondit qu'il avait son conseil à Toulouse, et qu'il en aviserait. Tous deux se séparèrent pour retourner à leurs résidences respectives.

Quelques jours après, l'évêque de Toulouse, dont l'éloquence persuasive était bien propre à calmer les inimitiés, descendit au Bourg avec le Sénéchal, rassembla les bourgeois et le peuple dans l'église Notre-Dame, et leur fit prêter serment de fidélité à l'Eglise, au roi et à tous ceux qui occupaient la cité. La main sur les saints évangiles, devant le Saint-Sacrement et les saintes reliques exposés sur le maître

(1) Penautier *(Podius nauterius)* château du comté de Carcassonne, près de la rivière de Fresquel, entre Carcassonne et Alzonne (Aude). — Le troubadour Raymond de Miraval a célébré dans ses chants la *Louve de Penautier*.



autel de la bienheureuse Vierge Marie, il leur fit jurer de les défendre tous.

Le lendemain, jour de la Nativité de la Vierge, et par le messager même qu'ils avaient envoyé au roi, les bourgeois reçurent une missive royale qu'ils apportèrent, avec de grandes démonstrations d'allégresse, aux prélats et aux seigneurs enfermés dans la cité. Mais, la même nuit, au mépris de leurs serments, et par une conjuration conçue dans un esprit tout opposé, ils introduisirent et reçurent dans le Bourg les ennemis du roi. Une foule d'ecclésiastiques y furent surpris et se réfugièrent dans l'église ; mais le chef des insurgés leur accorda la faculté de se retirer à Narbonne, et leur garantit une complète sécurité, en leur remettant un sauf-conduit scellé de son sceau. Cela n'empêcha pas ces gens de peu de foi, ces réprouvés, étrangers à tout honnête sentiment, de les assaillir à leur sortie de la ville, et de les assassiner par trahison, non loin de la porte, et au nombre de plus de trente.

Ils essayèrent ensuite de miner sous la Cité et d'y pénétrer à la manière des tau-

pes (1) ; mais leurs mines furent découvertes et contreminées par les nôtres (2), qui les repoussèrent par la force des armes, et, en employant la fumée et la chaux vive, les contraignirent de renoncer à cette entreprise.

Je ne dois pas oublier de rapporter que Bernard Arnaud, Guillaume Fort et les autres châtelains de Penautier, qui, la veille, avaient juré au Sénéchal de revenir défendre la Cité, portèrent le lendemain un défi à ce même Sénéchal, et se rangèrent du côté de l'ennemi. Aveuglés par leur propre malignité, comme tous ceux qui étaient indignes des faveurs dont le roi les aurait comblés s'ils lui fussent demeurés fidèles, ils ne prévirent pas les dangers auxquels ils s'exposaient sûrement en passant dans les rangs opposés.

Dès la première attaque, les assaillants restèrent maîtres du moulin, qui n'était protégé que par un ouvrage peu considérable et fort délabré.

(1) Au texte: *Deindè incipientes minare instar talparum, conantur invadere civitatem.*

(2) Au texte : *Sed occurrentibus eis* NOSTRIS *sub terrâ à simili, vulneribus et fumo et calce repulsi.* Tout ce passage, et les détails précis que donne l'auteur sur le siége de Carcassonne, sembleraient démontrer qu'il y a assisté comme témoin oculaire.

Les jeunes gens qui l'occupaient furent massacrés.

La lutte était devenue d'autant plus périlleuse que la distance était moindre. Les maisons du Bourg sont tout près de la Cité, et y sont, pour ainsi dire, attenantes. De là on pouvait faire beaucoup de mal avec des arbalètes, et commencer à couvert le percement d'ouvertures ignorées. Toutefois, du haut des remparts, les machines et les pierriers rendaient coup pour coup.

On résista de cette manière pendant un mois environ, jusqu'à l'arrivée des secours envoyés de France, que les ennemis n'osèrent pas attendre (1). A leur approche ils abandonnèrent le Bourg, et se retirèrent aussitôt à Montréal, où l'armée les poursuivit et les assiégea. On s'y battit quelques jours encore ; mais enfin les

(1) L'armée française, qui délivra Carcassonne, était commandée par Jean de Beaumont, chambellan du roi, par le vicomte Geoffroy de Châteaudun, par Henry de Sully, par Ferry Pasté, maréchal de France, et par Guy de Lévis, maréchal de Mirepoix. Ce dernier était un ancien compagnon de Simon de Montfort, et le traité de Paris lui avait garanti les fiefs qu'il avait acquis à la Croisade. Parmi ceux qui s'étaient maintenus en Languedoc depuis l'invasion, Philippe de Montfort, neveu de Simon, avait conservé la seigneurie de Castres et de la partie de l'Albigeois située au midi du Tarn.

comtes de Toulouse et de Foix s'y rendirent et traitèrent de la paix. On convint que les assiégés sortiraient avec leurs chevaux et leurs armes, en abandonnant le château et sa population (1).

L'hiver était déjà si rude, qu'il aurait été dangereux pour l'armée française de séjourner plus longtemps en ce lieu.

(1) Trencavel leva le siége de Carcassonne, le 11 octobre 1240, et se retira en Catalogne, à la cour du roi d'Aragon. Il avait perdu toute espérance de recouvrer jamais le rang de ses ancêtres, et il y renonça par un traité conclu avec Clarin, évêque de Carcassonne, et le Sénéchal Jean de Grave, en 1246. Le 7 avril 1247, sur la place de Saint-Félix, et devant le portail de l'église, il fit cession solennelle, en faveur du roi Louis IX, de tous les droits qu'avait jadis possédés la maison Vicomtale de Béziers; il délia ses anciens sujets du serment de fidélité, en renonçant sur eux à toute juridiction. Il renouvela cette renonciation à Paris, au mois d'octobre suivant, et il obtint du roi, à titre de dédommagement, une rente de 500 livres sur la Sénéchaussée de Beaucaire. Ainsi finit cette illustre et antique maison, qui avait tenu, dans le Midi, le premier rang après les comtes de Toulouse.

(Voir SABATIER, *Histoire de la ville et des évêques de Béziers, page 260).*

CHAPITRE QUARANTE-QUATRIÈME.

Les Prélats, qui se rendaient par mer au concile convoqué par le Souverain Pontife, sont capturés par les Corsaires de l'empereur Frédéric.

Quelque temps après, le comte et l'évêque de Toulouse allaient partir pour la France (1), lorsqu'ils reçurent de Monseigneur l'évêque de

(1) A peine la guerre des Albigeois était-elle terminée, que la chrétienté fut de nouveau agitée par la rivalité des *Guelfes* et des *Gibelins*, qui ensanglanta si longtemps l'Italie. Par sa conduite en Palestine, par son indifférence pour la religion catholique, par ses liaisons avec les Musulmans ; l'empereur Frédéric II n'avait que trop justifié les rigueurs du pape Grégoire IX et les excommunications dont l'Eglise l'avait frappé. Au milieu des péripéties de cette grande querelle, qui n'appartient qu'indirectement à notre sujet, le roi Louis IX, invoqué comme arbitre, fit briller cet esprit de justice, de modération et de fermeté qui fut toujours le mobile de sa conduite. Le cardinal de Palestrina publia, au concile de Meaux (1240), la quatrième excommunication prononcée contre Frédéric, et proposa au roi d'élever son

Palestrina, Légat du Pape, l'invitation de se rendre le plus tôt possible au Concile convoqué par le Souverain Pontife.

On était alors au commencement de l'année 1241. Le Légat devança les prélats; ceux-ci, sans prendre le temps de rentrer dans leurs diocèses, se rassemblèrent à Lunel, pour y attendre le comte Raymond, alors retenu par une entrevue avec le roi d'Aragon.

Ils se mirent en route sans lui. Ils étaient précédés par l'évêque de Toulouse, qui, en passant à Beaucaire, y rencontra des prélats français

frère Robert d'Artois au trône impérial. Louis IX refusa et déclara qu'il ne voulait point contribuer à une spoliation contre un prince qui n'avait point été jugé par un *Concile général*. Aussi ferme que pieux, il avait trouvé dans la loyauté de son âme et la rectitude de son jugement, la solution si longtemps et si vainement cherchée à cette lutte des empereurs et des papes. Il fixait naturellement les limites du temporel et du spirituel, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. « — Si le pape, aidé par nous, disait-il, triomphait d'un si grand prince, il aurait bientôt mis le pied sur la tête de tous les princes de la terre. » — Raymond VII avait eu d'abord quelque velléité de s'unir à l'empereur, et c'est pour cela qu'il avait secouru les Marseillais et attaqué le comte de Provence. Enfin, persuadé « qu'il ne serait jamais bien avec le pape, tant qu'il soutiendrait son ennemi », il courut protester de sa foi auprès de Louis IX, et fit sa paix avec le comte de Provence (mars 1241).

dans un grand embarras. Ils se disposaient à s'en retourner, parce qu'ils n'avaient pas trouvé de navire pour faire la traversée, et que d'un autre côté ils n'osaient pas prendre la voie de terre par crainte de l'empereur Frédéric ; car ce prince, se défiant des résultats d'un concile convoqué contre lui, avait tendu sur mer et sur terre, des embûches à ceux qui s'y rendaient. Aussi ces prélats jugeaient qu'il était préférable de revenir sur leurs pas, plutôt que de s'exposer à des dangers évidents.

Notre évêque, sans s'effrayer pour cela, se hâta d'arriver à Aix, ville métropolitaine de la Provence, où il rejoignit les archevêques espagnols de Tolède et de Ségovie, qui savaient déjà que le Légat était parti du port de Nice, avec tous les prélats attachés à sa suite.

Les évêques leur proposèrent d'aller à Marseille, et de profiter d'une occasion favorable pour s'y embarquer; mais l'archevêque de Tolède avait la mer en horreur, et voulut essayer d'obtenir la faveur de poursuivre avec sécurité sa route par terre. Ils se séparèrent donc pour continuer leur voyage, chacun selon ses préférences. Les évêques partirent pour Marseille ;

ils y attendirent le comte et un temps propice à la navigation.

Mais, de jour en jour, se succédaient d'effrayantes rumeurs; on répétait que l'empereur avait aposté des galères en croisière. Enfin, au milieu de ces délais et de ces hésitations, on reçut la triste nouvelle que les prélats avaient été capturés sur mer et que plusieurs avaient péri (1).

(1) L'empereur, apprenant que les prélats occidentaux s'étaient embarqués pour Ostie sur des galères génoises, ordonna à son fils Enzio, qui commandait la flotte sicilienne, de se joindre aux navires de Pise et d'intercepter le passage. Le 3 mai 1241, les Gibelins, postés près de la Méloria, attaquèrent avec impétuosité les galères génoises qui s'avançaient à toutes voiles. Vainqueurs à la suite d'un combat acharné, ils coulèrent à fond trois galères ennemies, en capturèrent dix-neuf, et se saisirent d'un butin si considérable que l'or et l'argent furent partagés à pleins boisseaux. Les cardinaux, les évêques et un grand nombre de députés au concile furent faits prisonniers, conduits à Pise et de là à Amalfi. — A cette nouvelle, Louis IX écrivit à l'empereur: — « Rendez les prélats à la liberté qui leur est due; c'est ainsi que vous nous apaiserez, car leur détention est pour nous une injure... La France n'est pas si faible qu'elle se soumette plus longtemps à recevoir vos coups d'éperon. » — Frédéric II céda devant cette fière attitude, et les évêques, mis en liberté, purent gagner Rome, où le pape Grégoire IX ne tarda pas à succomber à tant de chagrins, que l'esprit séditieux des Romains et les divisions des cardinaux lui rendaient encore plus amers. Il mourut à Pise, le 21 août 1241.

Alors le comte et l'évêque de Toulouse regagnèrent Montpellier. Ils y trouvèrent le roi d'Aragon, qui s'entendit avec le comte de Provence pour que celui-ci donnât en mariage à Raymond sa troisième fille, dont les deux sœurs avaient épousé les rois de France et d'Angleterre. Cette jeune princesse se nommait Sancia (1).

Mais il y avait un obstacle à cette union :

(1) «Nous apprenons par l'Histoire de Provence, dit *Catel* (page 358), que Raymond-Berenguier eut quatre fort belles filles, de Béatrix de Savoie sa femme; c'est à sçavoir *Marguerite*, qui feut mariée à Sainct Louys; *Eléonor*, mariée avec le roy d'Angleterre (Henri III); *Sancia*, femme de Richard, duc de Cornouailles, et depuis empereur; et *Béatrix*, que nostre Raymond avoit si avant recherchée en mariage, que tous estoient demeurés d'accord, ayant d'une commune main envoyé à Rome pour en avoir dispence du Sainct-Père; mais il arriva, comme escrit Guillaume de Puylaurens, pendant que l'on traictoit d'avoir la dispence *(sic)*, que le Pape Grégoire mourut à Pises, ou, comme escrivent les Historiens de Provence, le comte de Provence vint à décéder; tellement que le mariage s'estant interrompu, elle feut mariée à Charles, frère du roy Sainct Louis, depuis roy de Naples et père de Sainct Louis évesque de nostre ville de Tolose. Ce prince réduisit la Comté de Provence en peu de temps, soubs la faveur du Roy son frère, à son obeyssance, et feut nommé Comte de Provence, auquel aussi le Roy donna l'Anjou et le Mayne. Guillaume de Puylaurens dit que la fille du Comte de Provence, que nostre Comte de Tolose recherchoit en mariage, se nommait Sancia, bien que les historiens provençaux la la nomment Béatrix.»

c'était l'existence de dona Sancha (1), l'ancienne épouse du comte, que celui-ci avait depuis longtemps répudiée. En conséquence, on procéda au divorce, en présence des juges délégués auparavant par le Souverain Pontife, de l'évêque et du prévôt *(præpositus)* de l'église de Saint-Salvy à Alby; on prouva que le père de Raymond avait tenu Dona Sancha sur les fonts baptismaux; on prononça donc la sentence de divorce, avec l'assentiment de plusieurs évêques, dans un lieu qu'on appelle la Vergne, entre Beaucaire et Tarascon. La susdite dame ne dit rien pour sa défense : elle avait été endoctrinée par ses neveux, le roi d'Aragon et le comte de Provence.

Il ne restait plus qu'à demander au Saint-Siége Apostolique la dispense nécessaire pour cause de parenté, et la paix entre les deux comtes était pour jamais assurée.

Cependant, malgré les instances du comte Raymond, l'évêque de Toulouse, qui était

(1) Dona Sancha était la sœur de Pierre II, roi d'Aragon, tué à Muret en 1213, et d'Alphonse II, comte de Provence. Par conséquent, le roi Jacques 1er, fils de Pierre II, et le comte Raymond-Bérenger, fils d'Alphonse, étaient tous deux ses neveux.

Beaucaire et qui y était venu avec lui, refusa d'assister à cette déclaration de divorce, parce qu'il suspectait la véracité des témoins produits dans l'information.

Quand le roi de France en fut informé, ainsi que son frère le comte de Poitiers, époux de la princesse Jeanne, ils surent un gré infini à l'évêque de son refus, qui fut loin d'être dommageable au comte, comme la suite le démontrera.

La même année, le 4 mai, mourut Roger-Bernard, comte de Foix (1). Son fils Roger se rendit à Lunel, avec messire Maurin, abbé de Pamiers, pour prier le comte, son Seigneur-lige, de lui octroyer, à la recommandation de ce saint homme, l'alliance qui avait toujours existé entre les comtes de Toulouse et ses prédécesseurs les comtes de Foix.

Raymond y consentit volontiers, quoique l'abbé de Pamiers lui eût offert le domaine de son vassal, s'il eût voulu l'accepter; mais il le refusa par amitié pour le comte de Foix, en

(1) Le comte de Foix, Roger-Bernard, s'était réconcilié avec le roi et l'Eglise, au mois de juin 1229. Il avait rendu hommage à Raymond VII, le 26 septembre 1230, pour le château de Saverdun et le pays jusqu'au Pas de la Barre.

faveur duquel il implora l'abbé, et même il écrivit au roi de France.

Il en résulta que le comte de Foix reconnut alors que son père avait reçu du comte Raymond tout le pays situé au-dessous du Pas de la Barre, dans le diocèse de Toulouse, à titre de commanditaire seulement; il déclara qu'il en acceptait l'investiture au même titre, en promettant de le restituer à la première sommation, et il s'y engagea par serment.

CHAPITRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Projet de mariage entre le comte de Toulouse et Sancia, troisième fille du comte de Provence.

A la suite de l'entrevue du roi d'Aragon et du comte de Provence, au sujet du futur mariage de la fille de ce dernier avec le comte de Toulouse, on expédia d'Aix au Souverain Pontife des dépêches en bonne et due forme, revêtues du sceau des parties contractantes, pour obtenir les dispenses nécessaires. Mais les messagers, chargés de cette mission, apprirent en chemin que le Saint-Père était mort à Pise, et que tous les arrangements dont ils étaient porteurs, étaient devenus inutiles. La jeune

princesse se maria à Richard, Souverain d'Allemagne (1), frère du roi d'Angleterre.

Bientôt le comte de Toulouse conçut un autre projet d'union avec la fille du comte de la Marche (2); mais la parenté qui existait

(1) Richard *de Cornouailles*, né à Winchester en 1209, était fils de Jean-Sans-Terre et d'Isabelle d'Angoulême, et frère de Henri III, roi d'Angleterre. Sa mère, devenue veuve, épousa en secondes noces Hugues de Lusignan, comte de la Marche. — Après avoir guerroyé d'abord en Guyenne pour Henri III, puis en Terre-Sainte (1240), le prince Richard fut proclamé empereur par une partie des électeurs allemands (1257), pendant le grand-interrègne qui suivit la mort de Frédéric II, et qui dura 23 ans (1250—1273). Mais d'autres électeurs ayant nommé empereur en même temps Alphonse X le Savant, roi de Castille, Richard ne fut jamais couronné et toute son activité se borna à passer d'Angleterre en Allemagne pour porter de l'argent aux électeurs, et à retourner en Angleterre pour remplir sa cassette, quand elle était épuisée. — Dans la révolte des barons anglais contre Henri III, Richard prit la défense de son frère. Fait prisonnier, il resta 14 mois en captivité.

(2) Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, était l'époux d'Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre. Humiliée de n'être que la femme d'un comte, après avoir été assise, pendant dix-sept ans, sur le trône d'Angleterre, celle-ci était toujours disposée à susciter de nouveaux troubles. Non contente d'avoir excité son mari à prendre les armes contre la reine Blanche lorsqu'elle était régente, Isabelle forma en secret contre Louis IX, une ligue avec le roi d'Angleterre son fils, les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et le comte de Toulouse. Ce dernier, comme fils de Jeanne d'Angleterre, sœur des rois Richard et Jean-sans-Terre, était par conséquent le neveu de l'ambitieuse comtesse de la

entre eux, empêcha encore cette alliance de se réaliser.

C'est à cette occasion que les comtes de Toulouse et de la Marche s'entendirent avec le roi d'Angleterre pour déclarer la guerre au roi de France; ils supposaient qu'étant attaqué de tous les côtés à la fois, il serait moins en état de se défendre. Le comte Raymond réunit à cet effet, en conseil secret, ses grands vassaux, parmi lesquels le comte de Foix tenait le premier rang. Celui-ci l'encouragea à poursuivre cette entreprise, en lui promettant de le seconder pendant toute la durée de la guerre contre le roi; il s'y engagea par serment et lui en donna l'assurance par écrit.

Quelque temps auparavant était mort à Lanta (1), Bernard, comte de Comminges,

Marche. — Pour donner un prétexte à cette injuste agression, Hugues de Lusignan refusa de rendre à Alphonse, frère du roi, l'hommage féodal qu'il lui devait en qualité de comte de Poitiers. Henri III débarqua sur le continent; mais ce fut pour éprouver les défaites du pont de Taillebourg (1242) et de Saintes. Sa fuite mit fin à la guerre, et le comte de la Marche rendit à Alphonse, comme à son suzerain, l'hommage qu'il lui avait d'abord refusé.

(1) Lanta *(Lantarium castrum)* chef-lieu de canton (Haute-Garonne) arr. et à 22 kil. N. de Villefranche-de-Lauraguais.

à table, en prenant son repas, le jour de la fête de l'apôtre Saint-André.

Ces affaires, dont j'ai exposé les débuts, nécessitèrent quatre mois de négociations; on ne se hasarda à les mettre à exécution qu'au mois d'avril, lorsque l'année, qui commençait alors à la Conception, venait de finir, et dès les premiers jours de l'an 1242.

Vers cette époque, frère Guillaume Arnaud, moine dominicain, et son collègue Etienne, de l'ordre des Frères Mineurs, tous deux Inquisiteurs de la foi, les moines de leur suite, l'archidiacre du Lézadois (1) et le prieur d'Avignonet (2), qui se trouvaient tous dans cette dernière localité pour y veiller aux intérêts de la religion, y furent inhumainement assassinés, dans la salle même du comte et pendant la nuit de l'Ascension, par les ennemis de Dieu et de la foi. L'atrocité de ce crime

(1) LE LÉZADOIS ou LÉZADEZ est un petit pays de l'ancienne France (Foix et Languedoc), où étaient *Lézat* (Ariége) et *Saint-Sulpice-Lézadois* (Haute-Garonne).

(2) AVIGNONET, village du département de la Haute-Garonne, à 6 kil. E. S. E. de Villefranche-de-Lauraguais. Le meurtre des inquisiteurs, qui y furent tués par les Albigeois (1242), faillit occasionner une nouvelle croisade contre ces hérétiques.

v. Dezazars —

éloigna de Raymond plusieurs de ceux qui se disposaient à faire avec lui la guerre au roi de France (1).

Parmi ceux qui se rangèrent de son côté était messire Amaury, vicomte de Narbonne, qui, dès le début de la campagne, vainquit plusieurs chevaliers du parti du roi, dans une

(1) Dans les registres de l'Inquisition de Toulouse, ce massacre est mentionné en ces termes : — « *Anno Domini millesimo ducentesimo quadregesimo secundo, quarto Kal. Junii, in nocte Ascensionis Domini, apud Avinionetum in domo Raimundi Comitis Tolosani, Fr. Guillielmus Arnaldi de Ordine Fr. Prædicatorum de Monte-Pessulano, vir discretus et doctus in jure canonico, devotus atque mitissimus Inquisitor Hæreticorum datus aucteritate Domini Papæ, ab iniquis Hæreticorum credentibus, pro fidei dissensione, fuit crudelissimè gladio interemptus; et cum eo alii duo Fratres nostri Ordinis Prædicatorum, scilicet Fr. Bernadus de Rupeforti, et Fr. Garcias de Aurâ. Item duo Fratres de Ordine Minorum, scilicet Fr. Stephanus, Collega dicti Inquisitoris, et Fr. Raimundus Carboneri; et Prior Avinioneti ejusdem loci Monachus de Clusâ, et Raimundus scriptor canonicus, et Archidiaconus Lezatensis in Ecclesiâ Tolosanâ; et Nuncii *** Ecclesiæ, scilicet Fortanerius et Ademarus; et Petrus Arnaldi, Notarius Inquisitionis; et Bernardus, Clericus Archidiaconi memorati. Memoratos autem omnes interfecerunt credentes Hæreticorum, pro fide Christi et obedientiâ Ecclesiæ Romanæ, cantando* Te Deum laudamus, *de mandato Bajuli Raimundi Comitis Tolosani, qui illos illùc duxerat in camerâ Comitis.* » Les cadavres des victimes furent rapportés et inhumés à Toulouse, où leur sépulture est encore indiquée par des inscriptions.

(*Vid.* Catel, page 363).

rencontre où périt Pons Pierre de Ganges (1). Avec Raymond étaient encore Bernard Gaucelin, seigneur de Lunel, Pons d'Olargues, Bérenger de Puyserran et plusieurs autres du diocèse de Béziers, ainsi que le vicomte de Lautrec et les bourgeois d'Alby; mais beaucoup d'entre eux ne s'étaient alliés avec le comte que pour le perdre, en le jetant au milieu d'inextricables difficultés, dont il ne sortirait pas facilement (2).

(1) GANGES, chef-lieu de canton (Hérault) arr. et à 40 kil. N. N. O. de Montpellier, près de la rive gauche de l'Hérault. Aux environs, on admire la belle grotte à stalactites, dite *Grotte des Fées* ou *des Demoiselles*.

(2) Pendant que Henri III échouait à Taillebourg, les populations du Languedoc tentaient un dernier effort contre la domination du Nord et contre les exigences des Inquisiteurs. Non contents de sévir contre les hérétiques vivants, les Dominicains avaient ordonné d'exhumer de divers cimetières ceux qu'ils certifiaient être morts dans l'hérésie. Après avoir fait traîner dans les rues les ossements et les cadavres à demi-putréfiés de ceux dont l'âme avait déjà comparu devant la justice de Dieu, ils les envoyèrent au bûcher. Cette conduite excita à Toulouse de violentes rumeurs, et les Consuls prièrent le comte de réprimer le zèle excessif de ces religieux. Sur le refus des Inquisiteurs, Raymond s'adressa à l'archevêque de Vienne, légat du Saint Siége; il se plaignit surtout de frère Pierre Cellani, qui avait été le serviteur de feu son père, et par conséquent devait lui être plus dévoué que tout autre, mais qui cependant était devenu son ennemi capital. Il obtint du légat l'éloignement de cet Inquisiteur,

L'évêque de Toulouse, reconnaissant le piége, et avec l'aveu du comte de Comminges, de Jourdain de l'Isle, de Bernard, comte d'Armagnac, d'Atton, vicomte de Lomagne, et de plusieurs autres personnages, qui, tout en restant fidèles au comte, redoutaient d'être entraînés dans sa ruine; l'évêque, dis-je, mit

dont le départ ne ralentit en rien l'ardeur de Guillaume Arnaud, son collègue. Celui-ci fit exhumer de nouveau les corps de plus de vingt personnes et les brûla, après les avoir fait traîner dans les rues, en criant : — « *Qui fera ainsi, périra ainsi.* » Frère Guillaume alla ensuite à Carcassonne, où il interrogea Bernard Othon de Niort, son frère le sire de Laurac, et leur mère, qui refusèrent de rien avouer.

Tous les Seigneurs du Languedoc avaient pressé Raymond VII de leur donner le signal de la révolte. Les troubadours parlaient dans le même sens : l'un d'eux, Aymeri de Pegulha, s'écrie : « Désormais nous vivrons dans le deuil; car, de vaillant *Seigneur*, nous sommes tombés en *Sire*... Quelle honte et quel désespoir! Nous avons perdu joie, bonheur, gloire, repos, en tombant dans les mains de ceux de France; mieux valait que nous fussions tous morts! déchirons nos bannières, démolissons les murs de nos villes et les tours de nos châteaux-forts! Nous sommes sujets des Français, et nous ne pouvons plus porter écu ni lance! » *(Mss. de l'Arsenal, D. fol.* 876*).* — D'un autre côté, nous lisons dans CATEL (page 362) : « Le comte de Tolose se repentoit d'avoir quasi quitté sa Comté par le traicté qu'il avoit fait avec le Roi sainct Louis; c'est pourquoy il cerchoit toutes les occasions pour quereller le Roy. Attendu mesme que cela lui estoit reproché qu'il avoit sans nécessité perdu sa comté. *Sordel*, poëte provençal, qui vivoit de ce temps, a fait un poëme en langage du

tout son zèle et tous ses soins à rétablir la concorde entre le comte Raymond et le roi.

Toutefois ce prélat ne put agir assez promptement pour prévenir la défection du comte de Foix, qui, au mépris des promesses faites au comte de Toulouse pour l'engager à persister dans ses desseins, était entré en arrangements particuliers avec le roi notre Sire. Par le traité qu'il conclut, et à condition de se ranger du

païs, en forme de chant funèbre, sur la mort d'un grand capitaine nommé BLACHAS, qui avoit esté fort courageux. Le subjet de son poëme est le regret qu'il fait de la perte de ce grand capitaine, et qu'il n'y a point de moyen de restaurer Blachas, qu'en luy ostant le cœur pour le donner à manger à l'Empereur, à fin de vaincre les Milanois et le Pape qui luy font si cruelle guerre. Et après avoir donné à manger de ce cœur à le pluspart des Roys et Princes de la Chrestienté, qui ont perdu leurs terres et seigneuries, il n'oublie pas nostre Raymond, Comte de Tolose, lequel, comme il dit, auroit aussi besoin d'en manger, s'il se souvient des terres qu'il tenoit au temps passé, et de ce peu qu'il retient, pour recouvrer celles qu'il avoit perdues.» — Une scène de terribles représailles donna le signal des hostilités. — L'Inquisiteur Guillaume Arnaud avait établi son tribunal à Avignonet, près de Saint Papoul; le bayle y introduisit secrètement des hérétiques de Montségur; Guillaume Arnaud, trois dominicains, deux franciscains et sept nonces ou familiers du Saint-Office, furent assassinés à coups de hache (28 mai 1242). — Peu de temps après, le vicomte de Narbonne livra sa cité à Raymond VII: l'archevêque s'enfuit à Béziers, d'où il lança une sentence d'excommunication contre Raymond et ses adhérents (21 juillet 1242).

côté du roi contre Raymond, il obtint pour lui-même et pour ses successeurs, d'être exempt à jamais de toute vassalité à l'égard du comte de Toulouse, même pour les terres qu'il tenait à titre de commanditaire. Aussitôt il commença les hostilités contre Raymond, qui assiégeait le château de la Penne d'Agen.

L'évêque ne tarda plus à s'adresser directement à Louis IX, qui guerroyait alors dans la Marche, et il entama aussitôt les négociations pour faire rentrer le comte de Toulouse dans les bonnes grâces du roi notre Sire (1). Ledit roi ne laissa pas que d'envoyer du côté de Cahors des forces respectables, et d'un autre côté Monseigneur Huguès, évêque de Clermont, avec Messire Humbert de Beaujeu, à la tête d'une armée beaucoup plus nombreuse encore.

L'évêque députa vers le roi un homme dans

(1) Le roi était alors fort irrité de l'alliance de Raymond avec les Anglais, et il fallut toutes les instances de sa mère, la reine Blanche, pour qu'il consentît à la paix. —« Tellement que le Roy Sainct Louys disoit, qu'il s'estonnoit fort comme son cousin le Roi d'Angleterre faisoit tant d'estat des comtes de la Marche et de Tolose : car l'un avait esté notté de trahison, et l'autre d'hérésie. »

(Chronique de Mathieu Paris.*)*

lequel il pouvait avoir toute confiance : c'était messire Raymond, prévôt de Toulouse. De son côté, le roi choisit pour mandataires deux chevaliers aussi prudents que braves, Jean Le Jay et Ferry Pasté (*Ferritus Pastici*), auxquels il donna pleins pouvoirs pour accepter les conditions et garanties de la paix.

Une entrevue eut lieu à Alzonne (1), entre le comte de Toulouse d'une part, l'évêque de Clermont et messire Humbert de Beaujeu d'autre part, avec les personnages récemment envoyés et désignés ci-dessus.

On prit jour pour se réunir, en présence du roi, à Lorris (2) en Gâtinais, où, avec l'aide de Dieu, la paix fut rétablie. Le roi ne tenait pas beaucoup à sauver le comte d'une perte certaine, puisque, en le ruinant complétement, il ne laissait plus subsister aucun vestige de

(1) Alzonne (*Alzona*) chef-lieu de canton (Aude) arr. et à 14 kil. O. N. O. de Carcassonne.

(2) Lorris (*Lorriacum castrum*), petite ville du *Gâtinais*. Ce petit pays de l'ancienne France (*Vastinensis pagus*), compris en partie dans l'Ile-de-France et en partie dans l'Orléanais, était divisé en *Gâtinais-Français*, chef-lieu Nemours, et en *Gâtinais-Orléanais*, chef-lieu Montargis. — A Lorris naquit l'un des auteurs du *Roman de la Rose*.

rebellion ou de discorde. Quelques personnes ont accusé la reine Blanche, mère du roi, d'avoir été trop favorable au comte, son parent; mais il n'est ni vrai, ni vraisemblable qu'elle ait eu pour lui aucune préférence qui pût être préjudiciable à ses propres enfants. Elle agit avec sa prudence et sa sagesse habituelles, en rétablissant la paix dans cette partie du royaume, et en l'assurant pour l'avenir. Le comte Raymond dut bien comprendre que, contre le roi, sa lance n'était qu'un roseau. Car le prévôt de Toulouse rencontra à la cour de Louis les envoyés de plusieurs grands seigneurs, qui cherchaient à savoir si le comte serait reçu à composition, et qui, si la paix avec lui avait été reconnue impossible, se seraient tournés contre lui. Jusqu'à ce que la paix fût assurée, on laissa ces envoyés dans l'incertitude, pour ne pas leur accorder des conditions, dont on aurait eu à se repentir après la conclusion du traité.

Quand la tranquillité fut rétablie, le comte revint à Toulouse, fit arrêter quelques-uns de ceux qu'on disait avoir assisté au meurtre des Inquisiteurs à Avignonet, et en fit justice en les envoyant à la potence.

CHAPITRE QUARANTE-SIXIÈME.

Le comte Raymond se rend à la Cour de Rome et auprès de l'Empereur Frédéric. — En son absence, on s'empare du château de Montségur, où sont brûlés environ deux cents hérétiques.

Au printemps de l'année suivante (1245), le comte Raymond fit un voyage à Rome; son séjour s'y prolongea pendant toute une année, qu'il passa, soit à la Cour Pontificale, soit auprès de l'Empereur Frédéric (1). Il obtint

(1) Les principaux motifs de ce voyage étaient d'obtenir la restitution du Comtat Venaissin et de relever appel des poursuites exercées par les Inquisiteurs. Mais le Saint Siége se trouva vacant, à l'arrivée de Raymond; car Célestin IV, successeur de Grégoire IX, était mort dix-huit jours après son élection. L'Empereur Frédéric II résidait alors dans la Pouille, et pressait par ses députés l'élection d'un nouveau Pape. Voyant qu'il ne pouvait triompher de l'obstination des Cardinaux, il recommença ses ravages dans le patrimoine de Saint Pierre et fit

la restitution du Comtat Venaissin. L'évêque de Toulouse, mandé par le Saint Père, se rendit aussi à la Cour de Rome.

Pendant leur absence, le Vénérable Père en Dieu, Monseigneur Pierre Amelin, archevêque de Narbonne, Monseigneur Durand,

dévaster par les Sarrasins les domaines des Cardinaux. Enfin, lorsque l'Empereur eut remis en liberté les prélats capturés à la Méloria, le conclave se réunit, et son choix se porta sur le Génois Sinibaldo de Fiesque, qui fut intronisé sous le nom d'Innocent IV (28 juin 1243). Il est probable que Raymond de Toulouse, l'ancien allié de Frédéric II contre le comte de Provence, ne fut pas sans influence sur ces négociations entre le conclave et l'Empereur, et l'on s'explique facilement ainsi son long séjour à Rome et auprès de Frédéric. — Le Pape Innocent IV se montra disposé à accueillir les plaintes du Comte de Toulouse contre les Inquisiteurs. On lit dans *Dom Vaissette* (t. III. liv. XXV, page 444) le passage suivant : « Pour modérer le trop grand zèle des Inquisiteurs, le Pape leur enjoignit, le 12 décembre 1243, de n'imposer aucune peine aux hérétiques ou à leurs fauteurs, qui, n'étant ni condamnés ni convaincus, viendraient d'eux-mêmes avouer leurs fautes dans un temps marqué; après quoi, on procéderait, comme à l'ordinaire, contre les délinquants, et on implorerait, en cas de besoin, le bras séculier. Il tâcha d'un autre côté de remédier, dès le commencement de son pontificat, à un abus qui scandalisait les fidèles, et qui donnait lieu aux hérétiques de décrier l'Eglise. C'est que les évêques et les ecclésiastiques, par un motif d'intérêt personnel, jetaient souvent des interdits généraux pour la faute d'un ou de quelques particuliers. Afin d'obvier à cet inconvénient, Innocent IV défendit de rendre de pareilles sentences dans les lieux suspects d'hérésie, et ordonna à l'évêque de Carcassonne de révoquer et de déclarer nulles toutes celles qui avaient été rendues. »

évêque d'Alby, et le Sénéchal de Carcassonne assiégèrent le château de Montségur (1), situé dans le diocèse de Toulouse, et, depuis longtemps occupé par deux nobles personnages, Pierre de Mirepoix et Raymond de Peyrèle. C'était le refuge public de tous les malfaiteurs, de tous les hérétiques, et en

(1) MONTSÉGUR *(Mons securus)* ancien château du Toulousain, actuellement dans le département de l'Ariége, arrondissement de Foix, canton de Lavelanet, près de la source du Lers. — Au Concile de Latran, on avait reproché au Comte de Foix d'avoir laissé bâtir cette forteresse par sa sœur, pour servir de refuge aux hérétiques ;

El pog de Mont Segur fo per aital bastitz,
Quel los pogues defendre els i a cossentitz;
E sa sor fo erelja, cant moric soa maritz,
Es estec poih a Pamias plus de III. *ans complitz,*
Ab sa mala doctrina ni a mans convertitz....

Le comte de Foix répondit : «Qu'il n'avait jamais eu dans ce château ni seigneurie ni autorité, et que, si sa sœur fut méchante et pècheresse, il ne doit pas périr à cause de son péché.»

Del pog de Mont-Ségur es lo dreg esclarzits;
*Car anc non fui.*I. *jorn senher poestadits.*
E si ma sor fo mala ni femna pecairitz,
Ges per lo sieu pecat no dei estre peritz....

(Vid. FAURIEL v. 3260-3290.)

Du haut de cette aire de vautours, les seigneurs *faydits* de Mirepoix et de Peyrèle, les chevaliers deshérités s'élançaient sans cesse dans la plaine et harcelaient de leurs attaques désespérées leurs maîtres étrangers. — Ce repaire fut pris au mois de mars 1244.

quelque sorte la Synagogue de Satan (1); et telle était la force de ce château, assis sur des rochers à pic, qu'il semblait inexpugnable.

Les assiégeants passèrent bien des jours, sans grand succès, devant cette citadelle; enfin ils envoyèrent avec les soldats une bande d'alertes montagnards du pays, habitués à surmonter de semblables difficultés. Ces gens escaladèrent de nuit des rocs inaccessibles, et parvinrent, avec l'aide de Dieu, jusqu'à une tour située à l'angle de la montagne. Le poste qui la gardait, surpris par cette attaque imprévue, fut passé au fil de l'épée par les assaillants, qui restèrent maîtres de la position.

Quand le jour parut, on put lutter, avec des chances égales, contre ceux qui occupaient encore la majeure partie du château, et on se mit à les attaquer vigoureusement.

Mais en examinant les affreux précipices qu'ils avaient escaladés de nuit, jamais les assaillants n'auraient osé s'y hasarder en plein jour. Enfin, de ce poste qui dominait le reste de la forteresse, ils rendirent l'ascension plus

(1) Au texte : *Ubi erat refugium publicum quorumlibet malefactorum et hæreticorum, quasi Sathanæ synagoga.*

facile à ceux de leurs compagnons qui vinrent les rejoindre.

Les assiégés, auxquels on ne laissait aucun repos, ni jour ni nuit, et dont la conscience troublée faiblissait devant ceux qui étaient restés fidèles à la bonne cause, se rendirent en stipulant la vie sauve pour eux-mêmes, à la condition de livrer *les hérétiques revêtus.* On trouva environ deux cents de ces derniers, tant hommes que femmes, et parmi eux Bertrand Martin, qu'ils appelaient leur évêque.(1)

On les invita vainement à se convertir ; ils s'y refusèrent tous. Alors on les enferma dans une clôture faite de pals et de pieux, on y mit le feu, et on les fit passer des flammes terrestres à celles de l'enfer (1).

Le château fut restitué au Maréchal de Mirepoix, à qui il avait appartenu autrefois.

(1) La commotion que l'hérésie des Albigeois avait produite dans le Midi de la France, s'étendit dans plusieurs contrées de l'Europe. Persécutés dans leur patrie, ces hérétiques portèrent leurs croyances en Italie, en Flandre et dans les états de l'Empereur Frédéric II. Grégoire IX en avait fait brûler plusieurs devant les portes des Eglises de Rome. Une sorte de croisade fut prêchée contre eux dans le Nord, et l'on fit périr dans les eaux de l'Oder, ou sur les bûchers, ceux que le sort des armes avait épargnés sous les murs de Stettin.

(CAYX, *Histoire de France*, t. 1er p. 347.)

(1) En Bertran Marti, patriarche cathare, était né à [illegible], auprès d'[illegible]

CHAPITRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Le comte Raymond tient à Toulouse une cour plénière, où il confère la noblesse et l'Ordre de Chevalerie à plusieurs de ses vassaux. — Réunion d'un concile à Lyon.

L'an du Seigneur 1244, le comte Raymond revint en automne dans ses domaines et tint à Toulouse, le jour de Noël, une grande Cour plénière, où il conféra l'Ordre de chevalerie (1) à environ deux cents de ses vassaux, parmi lesquels les principaux étaient le Comte de Comminges, le vicomte Pierre de Lautrec, Guy de Sévérac, Sicard Aleman, Jourdain de l'Isle, Bernard de la Tour et beaucoup d'autres.

(1) CINGULUM, sangle, baudrier militaire. — *Cingulum sumere*, être fait chevalier; — *Cingulum dare*, armer chevalier ; — *Cingulum exuere*, être dégradé de chevalerie.

Cette assemblée fut tout-à-fait somptueuse et magnifique.

Notre Saint-Père le pape Innocent IV était venu à Lyon, où le Comte de Toulouse lui rendit visite (1), à son retour de France, en carême, et bientôt après il reprit de nouveau la route de France.

La même année, avant Noël, le roi de France fut atteint d'une maladie qui faillit devenir mortelle, et pendant laquelle il fit vœu d'une Croisade dans les pays d'outre-mer (2).

(1) D'après la chronique de *Mathieu Pâris*, l'empereur Frédéric avait conféré à Raymond VII ses pleins pouvoirs pour le réconcilier avec le Saint Siége, en lui adjoignant comme mandataires son chancelier Pierre des Vignes et Thaddée de Suessa. Le Comte de Toulouse prêta à ce titre serment au Pape, en s'engageant à une soumission complète de la part de l'Empereur ; mais Frédéric refusa de ratifier les arrangements convenus, et le Saint Père, averti de ses dispositions hostiles, s'enfuit de Sutri (juin 1244), gagna Civita-Vecchia et aborda heureusement à Gênes. Là, se croyant encore trop près de son irréconciliable ennemi, il traversa les Alpes et vint résider à Lyon. — (Voir à ce sujet la bulle d'Innocent IV, donnée à Lyon, le 15 juillet, dans la troisième année de son Pontificat.)

(2) Nous ne répèterons pas l'admirable récit que nous a laissé Joinville sur la maladie et le vœu de Saint Louis : il est gravé dans toutes les mémoires. Ce vœu, formé en décembre 1244, ne reçut son exécution qu'en 1248. Le roi eut de grands obstacles à surmonter, avant d'entreprendre son expédition en Terre-Sainte ; sa foi et sa

L'année suivante (1245), au commencement de l'été, le Souverain Pontife célébra à Lyon un Concile solennel, avec les prélats cisalpins et ceux des royaumes de France et d'Espagne. Il prononça une sentence sans appel contre l'empereur Frédéric, qu'il déposa de la dignité impériale (1). A ce Concile assistèrent Beaudoin,

reconnaissance eurent à triompher de la résistance de sa mère, de celle de la reine Marguerite et de ses conseillers les plus intimes. — Tout l'Orient tremblait alors dans l'attente d'une effroyable catastrophe : les Mongols, sortis de la haute Asie en bandes innombrables, exterminaient tout sur leur passage ; leur avant-garde avait envahi la Palestine et remporté une sanglante victoire sur les chrétiens et les musulmans, que la terreur avait unis, et Jérusalem était tombée au pouvoir de ces féroces vainqueurs. Le bruit de ce désastre était parvenu jusqu'en Europe, et c'est alors que Saint Louis résolut de refouler ces barbares au fond de leurs déserts.

(1) Innocent IV convoqua à Lyon un Concile général pour soumettre au jugement de l'Eglise ses griefs contre Frédéric II. La séance préparatoire fut tenue, le 28 juin 1245, au réfectoire de Saint Just. Le Pape y attaqua violemment l'Empereur ; le chancelier Pierre des Vignes trahit la cause de son maître, et comme l'autre mandataire de Frédéric, Thaddée de Suessa, offrait la médiation des rois de France et d'Angleterre, le Pape le contraignit au silence — L'ouverture solennelle du Concile eut lieu, le 5 juillet, dans l'Eglise Saint Jean. Le Pape reprocha à Frédéric ses hérésies, ses sacriléges, ses liaisons avec les Sarrasins, ses concubines musulmanes. Thaddée demandant un délai pour que l'Empereur pût se justifier en personne : — «S'il vient, s'écria Innocent, je lui cède la place : je n'ai de goût ni pour la prison, ni pour la mort des martyrs. » — Douze jours après, il lut la sen-

empereur de Constantinople (1), les Comtes de Toulouse et de Provence. Ces derniers parlèrent avec le Pape de l'union projetée entre le Comte de Toulouse et la dernière fille de Raymond-

tence de déposition, par laquelle il déliait les sujets de Frédéric de leur serment de fidélité, et déclarait excommuniés tous ses adhérents : « Que ceux, disait-il, à qui appartient l'élection de l'Empereur, élisent librement un successeur à sa place. Quant au royaume de Sicile, nous aurons soin d'en disposer! » Il en disposa en effet, par la suite, en faveur de Charles d'Anjou, frère de Saint Louis. — Les prélats prononcèrent l'anathème, à la lueur des cierges, qu'ils éteignirent ensuite sous leurs pieds. Frédéric II était à Turin, quand il apprit sa condamnation. Il se fit apporter ses couronnes, en posa une sur sa tête, et se levant d'un air terrible : « On ne me l'arrachera pas, s'écria-t-il, sans qu'il ait coulé des flots de sang ! »

La mort surprit Pierre Amelin, archevêque de Narbonne, au moment où il se disposait à assister au Concile de Lyon : il décéda le 20 mai 1245, et fut inhumé à l'abbaye de *Cassan*, qu'il avait désignée pour sa sépulture. Si l'on s'en rapporte à un monitoire que lui adressa le chapitre de sa cathédrale, « il était moins propre à gouverner un diocèse, qu'à manier les armes et à commander un corps de troupes, » comme il le fit au siége de Valence en Espagne, où il se distingua par sa valeur auprès de Jacques d'Aragon. — Guillaume de la Broue, abbé de St-Aphrodise de Béziers, et originaire de Puissalicon, lui succéda et fut élu quatre jours après la mort de son actif prédécesseur.

(*Vid. dom* VAISSETTE, t. III ch. 25, p. 450.)

(1) Dans la 4e croisade, les chrétiens s'étaient emparés de Constantinople ; ils avaient détruit l'empire grec et l'avaient remplacé par un *empire latin* (1204), dont Beaudoin de Flandre fut le premier souverain. L'Empereur qui assista au concile de Lyon, était Beaudoin II, second fils de Pierre de Courtenay.

Bérenger, et sollicitèrent auprès de lui les dispenses nécessaires pour cause de parenté. Mais quand le Comte de Provence fut rentré dans ses domaines, il y mourut subitement, sans que le mariage fût accompli, et le Comte de Toulouse put alors apprendre à ses dépens combien il est nuisible d'ajourner une résolution arrêtée.

Il connut promptement cette funeste nouvelle par un messager que lui expédia messire Raymond Gaucelin, et dès le lendemain il partit en toute hâte, en petite compagnie, sans escorte de gens armés, ni avec lui ni à sa suite. Gaucelin lui avait conseillé de ne venir ni avec des troupes ni avec un train considérable; deux chevaliers de la maison du Comte de Provence, Romieu et Albert (1), lui avaient autrefois suggéré ce conseil, pour empêcher sous ce prétexte que Raymond n'usât de violence, et pour avoir le temps d'accomplir eux-mêmes la mission qu'ils étaient chargés de

(1) Romieu de Villeneuve et Albert de Tarascon avaient été les deux principaux conseillers du feu comte de Provence; après sa mort, ils étaient devenus les tuteurs de sa fille Béatrix et les régents de ses Etats.

mener à bonne fin. Car il était question secrètement d'un mariage entre la jeune Comtesse de Provence et Charles, frère du roi; et ce projet ne tarda pas à devenir une réalité.

Que de courses pour le Comte Raymond! que d'entrevues avec le comte de Savoie, oncle de la jeune princesse, et avec les barons du pays! que d'entretiens à cœur ouvert avec les Provençaux! Je n'en finirais pas à les énumérer. Cinq mois à peu près s'écoulèrent sans que l'on permît, même au roi d'Aragon que l'on soupçonnait d'être favorable au Comte de Toulouse, de voir sa parente, quoiqu'il ne fût venu à Aix que pour cela.

D'un autre côté, le Souverain Pontife n'accordait pas la dispense: les reines de France, d'Allemagne et d'Angleterre y avaient mis empêchement. Pour terminer en peu de mots toute cette affaire, le messager que le Comte avait dépêché à la reine de France, dans le but de réclamer son consentement à une alliance complètement arrangée avec le père de la future épouse et même d'en hâter la conclusion, rencontra en chemin le prince Charles, qui se hâtait d'arriver pour épouser lui-même Béatrix.

Quelles réflexions ai-je à ajouter? Déjà par tout ce qui venait de se passer, on pouvait présumer qu'il n'était pas agréable à Dieu que notre dernier Comte se remariât, ni qu'il eût d'autre postérité que celle qu'il avait (1). Car on essaya encore de lui procurer une autre femme en Espagne; ce n'aurait pas été pour lui une union bien honorable, mais propre à assurer le résultat qu'il se proposait. Le bruit en courut dans notre pays; mais comme cette rumeur était sans fondement, elle fut bientôt dissipée.

Voici à quelle occasion se répandit ce bruit. A son arrivée de Provence, le Comte se rendit en Espagne; or il advint qu'étant entré un jour dans l'église de Saint Jacques (de Compostelle) pour y entendre la messe, il s'y rencontra avec une noble dame étrangère, que des pélerins

(1) L'espérance de Raymond était d'avoir des enfants mâles qui pussent lui succéder, et d'exclure ainsi de la plus grande partie de sa succession, Jeanne sa fille, épouse d'Alphonse de Poitiers, frère du roi. Il était irrité des obstacles que Louis IX lui avait suscités à la conférence de Cluny, où la reine Blanche avait engagé le pape à ne pas accorder les dispenses pour le mariage du comte de Toulouse avec Béatrix de Provence. Elle la destinait à son fils Charles d'Anjou, qui l'épousa le dernier jour de janvier 1246.

venus de France et d'autres contrées, reconnurent pour celle avec laquelle on le disait fiancé. C'est là-dessus qu'ils se basèrent pour raconter chez nous qu'ils avaient assisté à une messe de mariage.

Ces faits se passèrent en 1246. — L'année suivante (1247), le Comte alla en France et y prit la Croix (1). A son retour, son exemple fut suivi par une foule de barons, de chevaliers, de citoyens et de bourgeois ; dès lors on s'occupa activement de la traversée et des autres préparatifs nécessaires.

Raymond ayant à cœur, avant de passer au-delà des mers, de ne pas abandonner sans sépulture les restes mortels de son père, fit tous ses efforts pour mener à bonne fin l'enquête ordonnée depuis longtemps sur les signes de repentir que celui-ci avait témoignés au moment de son agonie, et poursuivie par des

(1) Raymond avait obtenu du pape Grégoire IX, le 9 juin 1238, par l'intermédiaire du cardinal de Palestrina, d'être relevé du serment de passer outre-mer, auquel il s'était engagé par le traité de Paris, en 1229 ; mais cette dispense lui imposait pour condition de se dévouer avec sa noblesse à la première croisade générale qui partirait pour la Terre-Sainte.

juges que le Saint Siége Apostolique avait désignés (1).

Un fondé de pouvoirs qu'il envoya à cet effet auprès du Souverain Pontife, lui fit croire que le Pape lui permettrait de rendre les honneurs de la sépulture à son père, si le roi de France interposait aussi ses prières. Raymond expédia un second agent vers Louis, avec une lettre par laquelle il le suppliait de daigner s'entremettre auprès du Pape pour en obtenir cette faveur. — Mais, à son passage à Lyon, cet envoyé s'acquitta fort légèrement de sa mission; il s'entretint à peine de cette affaire avec le Pape, qu'il ne trouva pas aussi bien disposé qu'on l'avait fait croire au Comte. Toutefois celui qui avait suggéré le premier cette fausse opinion, ne manqua pas d'en être libéralement

(1) Les délégués du St-Siége, chargés de cette enquête, étaient frère Raymond de Cancios, de l'Ordre des Prêcheurs, et Raymond de Briva, de l'Ordre des Mineurs. L'information se fit en présence des évêques d'Alby et d'Uzès, de Jean Claparède, chanoine de Nîmes, de Jean Auriol, chanoine d'Uzès, du vicomte Amaury de Narbonne, de Gaucelin de Lunel, et de plusieurs autres personnes notables. On entendit 106 témoins, dont les dépositions furent adressées au Pape; néanmoins toute cette procédure posthume n'aboutit à aucun résultat favorable aux vœux de Raymond.

récompensé ; et c'est ainsi que souvent un prince devient la dupe de ceux qui veulent le tromper.

Quand l'envoyé chercha à insinuer qu'on avait conçu certaines espérances, le Souverain Pontife s'en montra tout étonné, et dit qu'il n'avait jamais rien fait pour y donner lieu. Comme il proposait de reprendre l'affaire à son principe, le mandataire du Comte, qui n'avait aucun pouvoir pour cela, ne voulut pas attendre. En rentrant à son logis, il y trouva une lettre que le Comte lui faisait parvenir pour lui défendre de hasarder aucune nouvelle démarche, si l'espoir dont on l'avait flatté n'était pas fondé.

C'est ainsi que, pour ses péchés sans doute et par la permission de Dieu, le Comte Raymond ne put ni se marier comme il le désirait, ni rendre la sépulture à son père.

CHAPITRE QUARANTE-HUITIÈME.

Le roi de France assiége sur son passage le château de la Roche, et descend ensuite vers la mer, à la plage d'Aigues-Mortes. — Le Comte de Toulouse se met en voyage et meurt, l'année suivante.

L'an du Seigneur 1248, le roi s'éloigna de Lyon, et rencontra sur son passage le château de la Roche, près du Rhône. Il en fit le siége, parce que le châtelain, Roger de Clésieu *(Rogerius de Cloregio)*, prélevait un droit de péage sur tous les pélerins, même sur ceux qui allaient secourir la Terre Sainte. Au bout de quelques jours, les assiégés furent admis à capituler, mais non sans avoir donné complète

satisfaction pour toutes les vexations qu'ils avaient fait endurer aux pèlerins (1).

Le roi descendit vers la mer, à la plage d'Aigues-Mortes (2); il y trouva le Comte de Toulouse, qui était venu à sa rencontre, et

(1) La Roche-Glin ou *la Roche-de-Glun* est située sur le Rhône, entre Tournon et Valence (Drôme). Dans cette partie de son cours, le fleuve s'éloigne à l'ouest des montagnes, s'arrondit gracieusement et vient battre le pied d'une haute falaise. Là se dresse une sorte de cône abrupt, couronné par les ruines du vieux château de la Roche. Quand les eaux sont basses, on peut apercevoir les fondations du mur d'enceinte, si solidement construites que la violence du courant n'a pu les entamer. — Roger de Clésieu, ayant voulu exiger de Saint Louis, lorsqu'il descendait le Rhône pour aller à la croisade, le droit de péage qu'il avait établi sur tous les voyageurs, le roi assiégea son château, le prit et le fit raser, « pour ce que le sire, dit Joinville, avoit grand bruit de mauvais renom, de destrousser et piller tous les marchands et pellerins qui là passoient. » Mais pendant que le pieux monarque guerroyait contre les Infidèles, Roger de Clésieu releva ses murailles et se remit de plus belle à rançonner les navigateurs du Rhône.

(2) Aigues-Mortes (*Aquæ-Mortuæ*) chef-lieu de canton (Gard), à 39 kil. S. S. O. de Nîmes, et à 737 kil. de Paris. — Saint Louis l'acheta aux moines de l'abbaye de Psalmodi, afin d'avoir un port à lui sur la Méditerranée; car Marseille appartenait à son frère Charles d'Anjou, comte de Provence. Cette ville communiquait, alors comme de nos jours, par des étangs avec la mer. Le roi y bâtit la *Tour de Constance* et entoura de remparts cette cité, où il s'embarqua pour ses deux croisades, en 1248 et en 1269. Mais, par suite des atterrissements du Rhône, le chenal, long de 6,200 mètres et large de 16 à 24 mètres, a été à peu près complètement oblitéré. Il ne

qui, après cette entrevue, se rendit à Nîmes et de là à Marseille. Il y séjourna longtemps, dans l'attente d'une grande nef, qu'on lui amenait des côtes de la mer de Bretagne, par le détroit qui avoisine le Maroc (1). Comme l'hiver approchait et que la navigation était dangereuse, le Comte, sur l'avis des prélats et de ses grands vassaux, fut contraint de retarder encore son départ.

Cependant le roi avait abordé à l'île de Chypre, où il passa l'hiver (2).

serait donc pas exact de dire, selon la croyance la plus répandue, que la côte au sud d'Aigues-Mortes ait varié. La seule chose vraie, c'est que son chenal et ses étangs se sont presque comblés.

(1) Au texte : *Adductâ sibi nave forti de littore Britannici maris* (la Manche) *per stricta Marrochii* (le détroit de Gibraltar). — Les rudes barons de cette époque avaient grand' peur de l'eau salée, et Joinville raconte, avec la plus charmante naïveté, l'embarquement des croisés.

(2) Saint Louis avait quitté Paris, le 12 juin 1248, après avoir pris le bourdon de pélerin et l'oriflamme à St-Denis. Le 12 août, il s'était embarqué à Aigues-Mortes ; mais un faux scrupule de sa part prépara les plus grands malheurs. Il comprenait bien que le salut de son armée dépendait en grande partie de la route qu'il choisirait pour elle ; la plus sûre était celle de Sicile, contrée soumise à Frédéric II ; mais cet empereur était excommunié par le Pape. Après d'impuissants efforts pour le faire absoudre, et quoique Frédéric réclamât lui-même comme une faveur d'aller combattre en Palestine,

Au printemps de 1249, il se rembarqua avec son armée et fit voile vers Damiette. En y abordant, il vit les rives du Nil occupées par une multitude de Sarrasins, qui se disposaient à mettre obstacle au débarquement. On les repoussa d'abord avec les traits des arbalètes; puis les chevaliers se jetèrent à la côte, les forcèrent à laisser le rivage libre et à se réfugier vers la ville. Ces mécréants furent saisis d'une telle épouvante, qu'ils abandonnèrent sans combat une cité très-forte et remplie d'approvisionnements; mais Dieu était avec les Croisés (1). Les premières troupes qui s'éloignèrent du camp dans la direction de Damiette, s'étonnèrent de ne trouver, contre leur attente, aucune résistance. Louis les suivit avec toute son armée et fit son entrée dans la ville abandonnée.

Le Comte de Toulouse, qui était resté dans

Louis craignit de s'arrêter dans les États d'un prince réprouvé, et résolut de se diriger vers l'Egypte par l'île de Chypre, qui appartenait à la famille de Lusignan, au lieu de se rendre directement en Syrie par la Sicile. Cette pieuse faute fut la cause première de sa perte.

(1) La prise de *Damiette* eut lieu le 5 juin 1249. — (Consulter Joinville pour les détails).

ses terres et y avait passé l'hiver, fit au printemps une excursion en Espagne, où le prince Alphonse, fils aîné du roi de Castille, vint le recevoir à la frontière ; ils eurent à Logrono (1) une entrevue qui dura près de quinze jours.

En retournant dans ses domaines, le Comte fut quelque temps indisposé et obligé de s'arrêter en route. Le vicomte de Lomagne, qui avait épousé une nièce de Raymond, profita de cette maladie pour renier l'ancienne amitié qui les unissait, et pour se ranger du côté de son rival, Simon de Montfort, Comte de Leicester, alors gouverneur de la Gascogne pour le roi d'Angleterre (2).

(1) LOGRONO (anc. *Juliobriga*, en latin moderne *Lucronium*) ville d'Espagne (Vieille-Castille), actuellement capitale de la province du même nom, sur la rive droite de l'Ebre.

(2) Saint Louis, s'autorisant des paroles de l'Evangile qui défend à tout serviteur de servir deux maîtres, avait forcé les seigneurs qui possédaient à la fois des fiefs en France et en Angleterre, à renoncer à l'une ou à l'autre de leurs possessions, pour ne plus rendre qu'un seul hommage et n'être plus soumis qu'à un seul suzerain (1244). Ce règlement détruisait l'un des plus funestes abus de la polyarchie féodale, en ne laissant aux vassaux aucun prétexte pour refuser leurs services dans les guerres si fréquentes entre la France et l'Angleterre. — Simon de Montfort, fils puiné du vainqueur des Albigeois

A la même époque, quatre-vingts hérétiques, atteints et convaincus par leur aveu même du crime d'hérésie, furent brûlés vifs par ordre du Comte, à Agen, dans un lieu qu'on appelle *Berlaigas* (1).

Informé bientôt après que Monseigneur Alphonse, Comte de Poitiers, se disposait à rejoindre le roi son frère, et qu'il était arrivé à Aigues-Mortes avec son épouse la Comtesse Jeanne, fille de Raymond, celui-ci se hâta d'aller les voir avant leur départ; il s'entretint avec eux de leurs affaires, qu'ils arrangèrent ensemble.

A son retour, le Comte fut atteint de la fièvre à Milhau; cependant, sans se laisser arrêter par le mal, il continua sa route

et frère d'Amaury, avait opté pour ses domaines d'Angleterre. Il s'y retira à la suite d'une discussion avec Blanche de Castille, et il gagna les bonnes grâces du roi Henri III, qui lui donna le comté de Leicester, la main de sa sœur Eléonor et le gouvernement de la Gascogne. Ce seigneur, qui s'était distingué à Taillebourg dans les rangs de nos ennemis, était destiné à jouer plus tard dans l'histoire d'Angleterre un rôle aussi considérable que son redoutable père dans le Midi.

(1) D'après l'étymologie romane (*Berlo*, bord; *Aigo* eau), ce doit être actuellement la belle promenade du *Gravier*.

jusqu'au village de Pris, près de Rhodez, où il fut forcé de se mettre au lit. L'évêque d'Alby fut le premier à se rendre auprès de lui. Raymond confessa ses péchés à un fameux ermite, frère Guillaume Albéron, et reçut ensuite la communion de la main de l'évêque, avec humilité et dévotion, comme son attitude le témoigna éloquemment. Car, en voyant entrer dans sa chambre le prélat qui portait la Sainte-Eucharistie, le corps du Christ notre Sauveur, il descendit de son lit; malgré sa faiblesse, il s'avança jusqu'au milieu de l'appartement, où il communia à genoux sur le pavé, et non sur son lit.

Après l'évêque d'Alby arrivèrent ceux de Toulouse, d'Agen, de Cahors et de Rhodez, les grands vassaux, une foule de chevaliers du Languedoc et les Capitouls de Toulouse. Tous étaient d'avis que le Comte se fît transporter à Toulouse; mais celui-ci, sous l'obsession de je ne sais quelle pensée, et contre l'avis général, se fit ramener à Milhau, où la maladie l'avait atteint. Là il ordonna que son corps fût inhumé à l'abbaye de Fontevrault (1), aux pieds de sa

(1) (Voir page 21, note 2. — Voir aussi le *Testament* de Raymond (CATEL, page 373), par lequel il assure de

mère; et après avoir mis ordre à ses affaires et reçu l'extrême-onction, il rendit le dernier soupir, le 27 septembre 1249, à l'âge de 52 ans.

Qu'il se soit fait ramener à Milhau contre l'opinion de tous, et sous l'inspiration, ai-je dit, de je ne sais quelle pensée, c'est pour moi la manifestation d'un jugement de Dieu.

Le Seigneur voulait que Raymond, avant de disparaître complètement de ce monde, traversât tous ses Etats, depuis les pays de montagnes situés à l'Orient jusqu'aux pays de plaines situés vers l'Occident, afin que le dernier des Comtes de Toulouse en ligne directe reçût les derniers gémissements de toute la population de ses terres (1).

nouveau son héritage à sa fille Jeanne. — On y remarquera cette disposition : « Qu'au cas où il mourroit de cette maladie, il veut que ses héritiers entretiennent et souldoyent cinquante hommes de guerre pour aller combattre en son lieu contre les Infidèles. »

(1) Ce cri de douleur que pousse Guillaume de Puylaurens avec tout le Languedoc, est un des rares élans de sentiment qu'on découvre dans son œuvre, et il est profondément vrai. Il est inutile d'appeler l'attention particulière du lecteur sur ce chapitre, où l'on sent comme un souffle de vie et de vérité.

Son cadavre, embaumé avec soin, fut déposé dans le cercueil et gardé jour et nuit. On le transporta à Toulouse par Alby, Gaillac et Rabastens ; de Toulouse on le fit descendre par la Garonne jusqu'à Agen, où on le déposa dans un couvent de religieuses de l'Ordre de Fontevrault, que l'on nomme le *Paradis*. On l'y laissa tout l'hiver ; au printemps suivant, on l'amena à Fontevrault, que Raymond avait lui-même désigné pour le lieu de sa sépulture.

C'était pitié, avant et après cette cérémonie, d'entendre les lamentations, de voir les larmes du peuple qui pleurait son Seigneur naturel, mort sans laisser de lignée directe. Telle était la volonté de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui enveloppait tous les habitants de nos contrées dans un châtiment général, pour leur faire expier la souillure de l'hérésie, en leur enlevant un bon maître (1).

La même année trépassa à Damiette Geoffroy, Comte de la Marche.

(1) Il fallait que la domination française, imminente depuis le traité de Paris, inspirât encore aux populations languedociennes une profonde répugnance, pour que la mort de Raymond occasionnât de tels regrets, qui finissaient, il est vrai, par ce cri national : « Pourquoi ne laisse-t-il pas d'héritier ? »

CHAPITRE QUARANTE-NEUVIÈME.

Le roi de France sort de Damiette. — Mort de son frère Robert.

L'année suivante (1250), le roi de France sortit de Damiette avec son armée, pour marcher contre le Soudan de Babylone (1), en suivant le cours du Nil.

Les Sarrasins étaient si terrifiés de son approche qu'ils n'osaient pas en venir aux mains contre lui, et se contentaient de lui barrer de

(1) On sait quelle était au moyen-âge l'ignorance de la Géographie des pays lointains, et l'on pourrait appliquer à guillaume de Puylaurens les appréciations de M. Villemain sur l'historien Joinville : « Tout est nouveau, tout est extraordinaire pour lui : le Caire, c'est *Babylone* ; le Nil, c'est un fleuve qui prend sa source dans le Paradis. Il a des notions particulières sur beaucoup de choses ; mais quant aux faits véritables, on ne saurait trouver un plus naïf témoin. »

leur mieux les voies et les passages, pour l'empêcher de parvenir jusqu'à eux.

C'est alors que le Comte d'Artois, enorgueilli par le succès d'une première rencontre avec l'ennemi, et s'imaginant que, s'il chevauchait plus avant, la fin répondrait au début, se met à la poursuite de l'ennemi, malgré les avis des Templiers et pénètre dans la ville de Mansourah (1). Les Sarrasins profitent de leur imprudence pour assaillir les Chrétiens avec des forces supérieures, et en tuer un grand nombre, entre autres le Comte d'Artois, dont on ne put ni sauver ni même retrouver le cadavre.

Bientôt l'armée fut en proie à une effrayante

(1) Au texte : *Nomine Almansoram*. — MANSOURAH ou *la Massoure* est située dans la Basse-Egypte, sur la rive droite de la grande branche du Nil, à 59 kil. S. O. de Damiette. La bataille où périt Robert d'Artois, frère du roi, pour n'avoir pas écouté les recommandations du Grand-Maître des Templiers, Guillaume de Sonnac, eut lieu le 8 février 1250. — Pour ce chapitre et les deux suivants, comme il existe ailleurs des détails importants et curieux que ne donne pas Guillaume de Puylaurens, et qui exigeraient des développements plus considérables qu'il ne nous est possible de le faire dans ces notes, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux *Mémoires* de Joinville ; à l'*Histoire d'Angleterre* de Mathieu Pâris ; à l'*Histoire des Croisades* de Michaud ; et aux Histoires de France de Henri Martin, de M. Duruy, de M. Cayx, etc.

épidémie, qui commençait par une souffrance aux mâchoires et aux dents; puis les jambes s'enflaient, les malades étaient emportés en quelques jours, et c'était à peine si l'on pouvait suffire à enterrer les morts.

Aussi, pour les postes de nuit ou de jour, fut-on obligé de donner aux cuisiniers et aux valets, qui ne savaient pas monter à cheval, les armes et les destriers de leurs maîtres malades. Dès qu'on fut réduit à une telle nécessité, il fallut abandonner les conquêtes.

Quand les Sarrasins en sont instruits, ils poursuivent le roi, lui ferment la retraite et le font prisonnier avec ses deux frères, les Comtes de Poitiers et d'Anjou. Chargeant ensuite le reste des Croisés, ils les massacrent pour la plupart et retiennent les autres en captivité (1).

Quel fut le dessein de Dieu en permettant un tel désastre? C'est ce que ne nous permet

(1) Alphonse de Poitiers avait rejoint le roi à Damiette avec des renforts, et c'est après son arrivée que fut décidée la funeste expédition vers le Caire. Saint Louis, avec ses deux frères et ses barons, tomba au pouvoir des Infidèles, malgré le dévouement du brave Gaucher de Châtillon, qui se fit tuer pour le sauver. Tous ceux qui ne pouvaient pas payer rançon, furent impitoyablement massacrés.

pas de concevoir la faiblesse de notre intelligence humaine. Cependant, après avoir frappé et purifié par sa colère, le Seigneur se souvint de sa miséricorde; car il rendit la liberté au roi, à ses frères et à tous les captifs qui avaient survécu, à des conditions tolérables en telle occurrence, c'est-à-dire, moyennant l'abandon de Damiette aux Sarrasins.

La même année, mourut Frédéric, autrefois empereur, que le pape Innocent IV avait déposé au concile de Lyon, comme on l'a raconté précédemment. A ses derniers moments, il reconnut ses erreurs, défendit de décerner à ses restes mortels des funérailles impériales et même de le pleurer, parce qu'il avait été désobéissant et rebelle envers l'Eglise (1).

Son fils Manfred, auquel ne revenaient pas sa succession et son héritage en ligne directe, sous prétexte de tutelle et d'administration au nom de Conradin, petit-fils dudit Frédéric,

(1) Frédéric II mourut au château de Fiorentino, près de Lucera dans les Abruzzes, le 26 décembre 1250, à l'âge de 56 ans. Par son testament, il laissait sa succession entière à son fils Conrad; à défaut de celui-ci ou de ses hoirs, il léguait le royaume de Sicile à son fils naturel Manfred, prince de Tarente.

usurpa par fraude et violence le royaume de Sicile et la principauté de Pouille et Calabre. Il prit le diadème, les titres de roi et de prince, et se montra le fidèle imitateur de la désobéissance et de la rebellion de son père. A son retour de Lyon, Innocent IV se montra hostile à cet usurpateur, pour son inaptitude au trône et son indignité.

Mais notre Saint-Père Innocent décéda en l'année 1254 (1), le jour de la fête de Sainte-Luce martyre; il eut pour successeurs le pape Alexandre IV, puis le pape Urbain IV. Ce dernier, pour empêcher ce rejeton bâtard de jeter des racines vivaces, employa tous ses soins et toute sa vie à les extirper.

Contre Manfred, qui se faisait gloire de ses iniquités, il suscita un adversaire capable de rabaisser son orgueil: c'était l'illustre Charles, Comte d'Anjou et de Provence. A l'exemple de ses ancêtres et de la pieuse famille dont il descendait, ce prince se leva pour abattre l'ennemi de l'Eglise, ce Manfred, qui abritait

(1) La mort frappa Innocent IV, le 7 décembre 1254. Ses successeurs, Alexandre IV et Urbain IV, n'eurent ni ses talents ni son énergie.

et donnait asile sous son manteau royal à tous les mécréants, à tous les gens mal-intentionnés qui cherchaient un refuge dans ses villes et ses châteaux.

Le changement de cette série de malheurs, pour se transformer en une période de prospérité, avait été présagé par l'apparition d'une comète, que l'on avait commencé d'apercevoir, en 1264, vers le milieu du mois de juillet, à la tombée de la nuit, du côté de l'occident. Au bout de quelques jours, elle se montra, à la fin de la nuit, du côté de l'orient, où elle étendait une longue queue dans la direction du couchant. Sa révolution dura jusque vers la fin du mois de septembre, époque à laquelle le pape fut enlevé de ce bas-monde et remplacé par le pape Clément IV (1), qui exécuta les résolutions prises par son prédécesseur.

Le Comte Charles, docile comme un serf-

(1) Guy Fulcodi, élu pape sous le nom de Clément IV, avait été le secrétaire de Louis IX. C'était un homme rigide, ennemi du népotisme, zélé pour défendre les droits du Saint Siége, même contre Charles d'Anjou, dont il connaissait l'ambition et l'avidité, et qu'il obligea à promettre d'abdiquer le Sénatoriat de Rome, quand il serait roi.

table enfant de l'Eglise, plein de zèle pour venger les injures qu'elle avait endurées, soit dans sa liberté, soit dans sa dignité, armé de ce courage qu'inspire la protection divine, s'avança au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur qui tient toutes nos destinées entre ses mains.

Sans redouter ni les périls ni les embûches qu'on lui avait tendues sur mer, il s'embarqua au printemps, arriva à Rome, fut investi dans la ville éternelle de la dignité de Sénateur et y séjourna tout l'été. Avec l'assentiment du noble roi son frère, il avait laissé ses ordres pour faire marcher à sa suite une armée de Français et de Provençaux.

Il fut couronné roi de Sicile, le jour de l'Epiphanie, par des cardinaux que le Souverain Pontife avait délégués à cet effet. Les défenseurs de sa cause traversèrent librement l'Italie, malgré les rigueurs de l'hiver, et il put se mettre en campagne pour livrer bataille à son ennemi, qui était en même temps celui de l'Eglise.

Il s'empara d'abord, par une sorte de miracle, de la forteresse de San-Germano, qui passait jusqu'alors pour inexpugnable. Tandis que son

adversaire cherchait à l'attirer par ruse au cœur de ses états, pour épuiser ses troupes par les privations, par la fatigue, pour l'entourer et l'attaquer ensuite avec moins de risque, Charles atteignit, près de Bénévent, Manfred qui avait pris ses dispositions pour le combat.

Sachant qu'il est souvent nuisible de différer une résolution, le prince français au lieu de remettre la bataille au lendemain, attaque sur-le-champ, sans prendre le temps de disposer ses troupes, les ennemis rangés en bon ordre. Il invoque le nom du Sauveur, en vient aux mains, s'ouvre promptement un passage, défait l'armée ennemie et la passe au fil de l'épée.

Manfred lui-même, malgré ses précautions pour rester inconnu, fut tué avec les autres au milieu de la mêlée. On chercha son cadavre pendant deux jours, et on le découvrit enfin parmi les corps de ceux qui avaient péri. Cette heureuse bataille se livra le 26 février 1266. A la suite de cette victoire, Charles entra sans obstacle dans Bénévent, où il ne trouva que quelques soldats épuisés de fatigue, et où il fit inhumer le corps de son rival (1).

(1) BÉNÉVENT (*Beneventum*), ville forte, ancienne enclave des Etats de l'Eglise dans le royaume de Naples,

Comme Dieu avait décidé de ne laisser subsister, sans la trancher, aucune de ces racines d'amertume, à la suite de l'élection de Henri, frère du roi de Castille, au titre de Sénateur de Rome (1), Conradin, fils de Conrad, qui lui-même était fils de Frédéric II, sollicité par les ennemis du nouveau roi de Naples, partit secrètement d'Allemagne, et parut en Italie, dans l'espoir que tout le pays

est à 200 kil. S. E. de Rome, au confluent du Sabbato et du Calore. On y remarque l'arc-de-triomphe de Trajan *(Porta aurea)*. — L'Italie vit dans cette journée un premier exemple de la *furie française*. Au milieu de l'action, l'aigle d'argent, qui formait le cimier du casque de Manfred s'en détacha avec un bruit sinistre : « *Hoc est signum Dei !* s'écria-t-il, et il s'élança dans la mêlée où il disparut. La bataille se livra un vendredi, et le corps de Manfred ne fut retrouvé que le dimanche. Comme on ne pouvait donner la sépulture chrétienne à un excommunié, les Français lui creusèrent une fosse, à la tête du pont de Bénévent ; mais le pape exigea que le cadavre fût exhumé et jeté à la limite de royaume de Naples et de la campagne de Rome. La femme du vaincu, Hélène d'Epire, fut arrêtée à Nocera et mourut à Trani (1271) ; ses trois fils languirent 31 ans dans les chaînes du vainqueur.

(1) Henri, frère du roi de Castille, chassé d'Espagne pour ses intrigues, s'était enfui chez les Maures d'Afrique, puis était venu chercher fortune en Italie auprès de son cousin Charles d'Anjou, qui le fit nommer sénateur de Rome ; ils se brouillèrent au sujet de l'investiture de la Sardaigne, que Henri sollicitait; alors celui-ci se déclara pour Conradin et lui ouvrit les portes de Rome.

se soulèverait à son approche et que le peuple se dévouerait à sa cause.

A son arrivée à Rome, le Sénateur et la noblesse lui firent une magnifique réception et lui prêtèrent serment avec un grand nombre de Romains. De là il marcha contre le roi de Sicile. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Tagliacozzo, où s'engagea une grande bataille (1). Par le secours de Dieu, la race des méchants fut dispersée ; Conradin, le Sénateur et une partie de la noblesse s'éloignèrent de la mêlée, grâce à la vitesse de leurs chevaux, et se jetèrent dans des terrains escarpés ; mais Dieu ne laissa pas échapper ces impies et les livra au roi, qui les retint prisonniers. Dans cet engagement, le carnage des ennemis de l'Eglise fut bien plus considérable qu'à la bataille de Bénévent. Charles fit comparaître Conradin, le duc d'Autriche et leurs complices, devant un tribunal de savants jurisconsultes, qui les condamnèrent

(1) La bataille de Tagliacozzo fut livrée le 23 août 1268.

à être décapités (1). Et alors toute la contrée se tut devant lui.

La population de mécréants, qui habitait Lucera (2) et qui s'était jointe aux ennemis de Charles, fatiguée des maux qu'elle avait causés et qu'elle avait soufferts, vint se jeter aux pieds du roi, n'implorant de sa clémence aucune autre grâce que la vie sauve, ce que Charles lui octroya. Alors devant ses bannières déployées, les habitants défilèrent, la hart au cou en signe de servitude, et avec toutes sortes de témoignages de leur humiliation. Le roi les réduisit en esclavage, occupa leur forteresse et leur ville, confisqua tous leurs biens pour en disposer à sa volonté. Il se fit livrer les faux et traîtres chrétiens, coupables une seconde fois du crime de rebellion ; il les jeta en prison et

(1) Avant de tendre son cou au bourreau, Conradin jeta son gantelet au milieu de la foule, comme pour invoquer un vengeur. — Jean de Procida devait le ramasser et lui offrir en expiation la sanglante hécatombe des *Vêpres Siciliennes*.

(2) Le château de *Lucera*, bâti par Frédéric II sur la cime des Apennins, était peuplé de Sarrasins venus de Sicile. Lorsque Charles d'Anjou l'assiégea pour la seconde fois, il résista six mois, et ne capitula qu'après que la population eût été réduite à se nourrir d'herbes sauvages, le 28 août 1269.

leur infligea le châtiment qu'ils avaient bien mérité.

Tels sont les changements qu'opéra en Italie le bras du Tout-Puissant. Les fidèles chrétiens, dociles aux volontés des rois, allèrent s'enrichir dans cette contrée, jusqu'alors le refuge des ennemis de Dieu et le foyer de leurs intrigues.

La bataille où fut vaincu Conradin, s'était engagée la veille de la St-Barthélemy de l'an 1268. — La même année, et la veille de la fête de St-André apôtre, le Pape Clément IV, à qui le Seigneur avait accordé la faveur de rendre la paix à l'Eglise de ce côté, subit la loi commune à toute chair mortelle. C'est l'année suivante (1269), le 28 août, que s'accomplit ce que j'ai rapporté ci-dessus, au sujet de ce peuple de méchants et d'infidèles qui habitait à Lucera.

CHAPITRE CINQUANTIÈME.

Des dissensions s'élèvent entre le roi d'Angleterre et une partie de ses Barons. — Le roi est fait prisonnier dans une bataille.

J'ai à reprendre le récit de quelques événements, que j'ai omis dans le chapitre précédent.

L'an du Seigneur 1264, après l'apparition de la comète et la mort du pape Urbain, des dissensions s'élevèrent entre le roi d'Angleterre et la plupart des Barons de son royaume, à la tête desquels était son beau-frère, Simon de Montfort, Comte de Leicester, personnage habile, actif et intrépide.

Cette discorde résultait de ce que le roi avait enfreint et refusé d'observer certains statuts,

certaines coutumes établies depuis longtemps pour le bien de l'État (1).

Des deux côtés on courut aux armes, on en vint aux mains, et le parti du roi eut le dessous; Henri tomba au pouvoir de ses ennemis, avec son frère Richard, Souverain d'Allemagne, et son fils aîné, le prince Edouard (2).

Mais par la suite, Edouard, dont l'existence n'était pas circonscrite entre les murs de sa prison, obtint de ses gardiens la permission de faire une promenade avec eux hors de la ville. Là il monta sur un cheval qu'il s'était fait amener à dessein, et s'évada, grâce à la vitesse de son coursier. — Quelque temps après, il triompha à son tour de celui dont il était

(1) Quoique Henri III eût juré, à quatre reprises différentes, de respecter la *Grande Charte* accordée par son père, le roi Jean-Sans-Terre, il ne se faisait aucun scrupule de la violer en ce qui concernait les impôts. Le 11 juin 1258, la première assemblée à laquelle ait été donné officiellement le nom de *Parlement*, l'obligea à signer les fameux *Statuts* ou *Provisions d'Oxford*, qui garantissaient les libertés nationales. Henri III ne tarda pas à protester et en appela à l'arbitrage de Saint-Louis, qui se prononça en sa faveur; mais les Barons n'acceptèrent pas cette sentence et attaquèrent ouvertement le roi.

(2) Henri III fut vaincu et fait prisonnier, avec son frère et son fils, à la bataille de Lewes, dans le Comté de Sussex.

naguère le prisonnier, et le fit périr avec plusieurs de ses partisans (1).

L'année suivante (1265), le roi Jacques d'Aragon enleva aux Sarrasins Murcie, ville autrefois tributaire du roi de Castille, et il l'annexa à ses états.

La même année, l'illustre roi de France Louis prit la croix contre les Sarrasins; plusieurs princes, une foule de chevaliers et de gens du peuple suivirent son exemple.

En l'année 1269, le roi Jacques d'Aragon s'embarqua avec un grand nombre de guerriers et une suite vraiment royale, pour aller au

(1) Le prince Edouard battit à Evesham, près de Kenilworth (4 août 1265) Simon de Montfort, Comte de Leicester, qui périt dans l'action. « Accablé par la supériorité numérique de ses adversaires, Leicester eut son cheval tué sous lui : — « Fait-on quartier ? s'écria-t-il. » Une voix répondit : « Point de quartier pour les traîtres ! » Son fils aîné, qui ne voulut pas le quitter, tomba à ses côtés. — « Ainsi, ajoute le moine de *Rishanger*, termina ses longs travaux ce Comte magnifique, qui avait donné non seulement ses biens, mais encore sa vie, pour garantir les pauvres de l'oppression, et pour défendre la justice et les droits du royaume. » Il est remarquable que des deux membres les plus illustres de la maison de Montfort, l'un se montra animé du fanatisme le plus sanguinaire pour opprimer les peuples du Midi, tandis que son fils posa en Angleterre les bases de ce système représentatif, destiné, il semble, à mettre un terme à toutes les tyrannies politiques ou religieuses.

secours de la Terre-Sainte. Une partie de ses compagnons seulement accomplirent tout le trajet ; mais lui-même revint bientôt, entraîné, à ce que l'on prétend, par les conseils d'une femme. Dieu sans doute ne voulut pas de lui dans l'holocauste qui devait lui être offert (1).

C'est ainsi qu'agit Jupiter, selon la fable, quand il quitta le ciel pour suivre une génisse, si toutefois les bruits qui coururent étaient véridiques.

(1) Jacques 1er voulait prendre part à la Croisade de Saint Louis contre Tunis : il est probable que la tempête, qui le jeta sur les côtes de Provence, l'empêcha d'aller mourir à Carthage.

CHAPITRE CINQUANTE-UNIÈME.

Le roi de France passe la mer pour combattre le roi de Tunis. — Il meurt de maladie. — Son armée conclut une trève et revient en France.

L'année suivante (1270), l'illustre roi de France, avec ses trois fils, Philippe, Jean, Comte de Nevers, et Pierre ; avec son frère, Monseigneur Alphonse, Comte de Poitiers et de Toulouse ; avec les Comtes d'Artois (1), de Bretagne et plusieurs autres princes ou grands Seigneurs ; avec le roi de Navarre, son gendre (2), les chevaliers et le menu peuple

(1) *Robert II d'Artois* était le neveu de Saint-Louis et le fils posthume de Robert 1er, tué à Mansourah (1250) ; il périt à la bataille de Courtray contre les Flamands (1302).

(2) *Thibaud II*, de la maison de Champagne, roi de Navarre, avait épousé Isabelle, fille de Saint-Louis. Il mourut sans enfants, à la Croisade de Tunis, et sa cou-

qu'il avait convoqués pour cette entreprise, descendit vers la mer, fit rassembler les navires de tous les ports voisins, et s'embarqua à la plage d'Aigues-Mortes, au commencement du mois de juillet.

Le même mois, vers la fête de Sainte-Marie-Madeleine, les Croisés abordèrent au port de Carthage, tout près de la ville de Tunis (1), et y débarquèrent, après avoir repoussé les Sarrasins qui gardaient la côte. Poussant aussitôt en avant, ils restèrent maîtres de Carthage et dressèrent leurs tentes non loin de Tunis.

Les Sarrasins, irrités de ce premier succès, campèrent également, en bandes innombrables, sous les murs mêmes de Tunis, de sorte que les deux partis se livrèrent de fréquentes es-

ronne, placée quelque temps sur la tête de son frère Henri, passa avec le Comté de Champagne, dans la maison de France, par le mariage de Jeanne, héritière de Henri, avec Philippe-le-Bel (1274). Les trois fils issus de cette union (Louis X, Philippe V, Charles IV) réunirent momentanément la Navarre à la monarchie française (1314-1328).

(1) L'ambitieux Charles d'Anjou, maître de Naples et de la Sicile, voulant avoir aussi l'Afrique et l'empire grec, sut persuader à son frère que le Bey Mohammed Mostanser était disposé à se convertir au christianisme, et que la conquête de Tunis entraînerait celle de l'Egypte.

carmouches. Mais au bout d'un mois de séjour environ, par une secrète volonté du Seigneur, le serviteur de Dieu, le saint roi de France fut enlevé de ce monde, la veille de Saint-Barthélemy (1).

(1) Ce n'est pas la veille de la Saint Barthélemy que mourut Louis IX, comme le prétend Guillaume de Puylaurens, mais le lendemain, 25 août, jour où l'Église célèbre la fête du saint roi. Sentant sa fin prochaine, il avait dicté pour son fils Philippe des *Enseignements* «qu'il lui commande de garder comme son hoir principal.» Saint-Louis avait montré sur le trône l'exemple de toutes les vertus qui font les héros et les bons rois. Joinville a résumé en peu de mots le principe fondamental de cette belle vie : «Il aima Dieu de tout cœur, dit-il, et il agit en conformité de son amour.» Le troubadour *Raymond* GAUCELM de Béziers a déploré dans un sirvente le trépas de Louis IX; nous n'en citerons qu'une strophe, empruntée à l'excellente étude de M. Gabriel Azaïs sur les Troubadours Biterrois :

Ab grans trabalhs et ab grans marrimens
Veyrem huyeimais crestiantat estar,
Pus mortz es selh qu'era del mon ses par,
Que valia sobre totz los valens;
Qu'era de cor per Jhesu Crist issitz
Del sieu pays contra'ls fals Turcs aunitz,
E Dieus a'l pres e trach d'aquesta vida.
Pero non l'er trop esta mort grazida.

«Avec grandes peines et avec grandes douleurs — Nous verrons désormais être la chrétienté, — Puisque mort est celui qui était, au monde, sans égal, — Qui était vaillant au-dessus de tous les vaillants, — Qui était courageusement pour Jésus-Christ sorti — De son pays contre les perfides Turcs honnis; — Et Dieu l'a pris et tiré de cette vie! — Aussi on ne lui saura pas très-bon gré de cette mort.»

A peine venait-il de rendre le dernier soupir, que son frère, le roi de Sicile, rejoignit l'armée, qui demeura dans le même campement jusque vers la fin du mois de novembre.

Les rois (1) et les princes délibérèrent longuement sur les mesures qu'exigeaient les circonstances. Quoiqu'il leur semblât que la ville pût être prise par un assaut général, il était probable qu'un tel résultat ne s'obtiendrait pas sans sacrifier encore beaucoup de monde. Qu'en ferait-on ensuite, quand on l'aurait prise? Si on la gardait, il faudrait peut-être d'aussi grands efforts pour s'y maintenir que pour la conquérir, et l'armée ne pouvait y passer tout l'hiver.

En effet d'où tirerait-elle des vivres, si elle

« Cet éloge, dit M. Anaïs, n'est pas suspect dans la bouche du troubadour biterrois. Il prouve que la haine contre les Français, qui éclate dans un grand nombre de poésies provençales, et qui s'éveilla plus ardente pendant la Croisade contre les Albigeois, s'était fort apaisée depuis la réunion d'une partie des provinces méridionales à la couronne de France, ou que les grandes qualités de Louis IX avaient fait taire les ressentiments, pour ne laisser de place dans tous les cœurs qu'au respect et à l'admiration. »

(1) Philippe III le Hardi, successeur de Louis IX, son oncle Charles d'Anjou et Thibaud de Champagne, roi de Navarre. — Quant au prince Edouard d'Angleterre, quoique presque seul, il poursuivit sa route et fit flotter bravement son gonfanon jusqu'en Palestine.

en manquait ; car, durant l'hiver, la navigation était impossible. Si on y laissait une garnison pour l'occuper après la retraite des Croisés, elle serait bientôt assiégée par les Sarrasins du pays; car les derniers malheurs en présageaient de plus graves. Si on ne l'occupait pas et qu'on la détruisît, le retard que causerait cette destruction même, serait un danger, parce que l'hiver interdirait à l'armée le retour par mer. On s'arrêta au conseil que dictait la prudence : c'était d'exiger des Barbares le plus d'or possible pour compenser les frais de la guerre, de rendre le roi de Tunis tributaire du roi de Sicile, et de se contenter de quelques autres conditions (1).

On conclut une trève, et l'armée s'embarqua pour gagner Trapani en Sicile ; mais un grand désastre l'attendait en vue du port. Par la violence des vents, plusieurs navires se

(1) Mohammed Mostanser remit en liberté tous les chrétiens qu'il avait réduits en esclavage, autorisa dans ses états la libre prédication de l'Evangile, ouvrit ses ports aux marchands occidentaux, se reconnut le tributaire du roi de Sicile, et paya les frais de la guerre évalués à 200,000 onces d'or.

(CAYX, *Histoire de France*, pag 360.)

heurtèrent, sombrèrent et engloutirent dans les flots de nombreuses victimes (1). Après le débarquement, le roi de Navarre et la reine son épouse expirèrent tous deux, ainsi que la femme de Philippe, le nouveau roi de France. Le frère de ce dernier, le comte Jean de Nevers (2), était mort au camp devant Tunis, ainsi que messire Philippe de Montfort.

L'année suivante, au port de *Savone* (3),

(1) La tempête submergea, près des côtes de Sicile, dix-huit vaisseaux français, avec le riche tribut acquitté par le Bey de Tunis. Les Croisés virent dans ce désastre la main de Dieu qui les châtiait pour être revenus sans avoir visité la Terre-Sainte. Charles d'Anjou n'eut point honte d'invoquer contre ses compagnons d'armes l'odieux droit de bris, qui donnait au Seigneur tout ce que la mer jetait sur ses côtes.

(2) Jean ou *Tristan*, Comte de Nevers, frère aîné de Philippe III, était né à Damiette pendant la captivité de son père, et mourut en Afrique, quelques jours avant Saint-Louis.

(3) Au texte: *Apud* SAINAM *civitatem maritimam*. La plupart des auteurs que nous avons consultés, prétendent que le Comte Alphonse et Jeanne de Toulouse moururent à Gênes: il nous semble plus conforme à notre texte (et c'est d'ailleurs l'opinion de dom Vaissette) de traduire par *Savone* le mot *Sainam*, qu'on ne trouve pas dans les glossaires. — SAVONE (en italien *Savona*, anc. *Savo*, *Sabata* ou *Sabatia*, et peut-être *Saina* ou *Sayna* dans la basse latinité) est un port, à 39 kil. S. O. de Gênes, et il serait assez naturel qu'Alphonse y eût abordé, soit pour cause de maladie, soit pour continuer de là sa route par terre jusqu'à Toulouse. — Il y succomba au bout de quelques jours: *Jeanne mourut subitement le lendemain*. Ce double trépas faisait trop bien les affaires de Philippe III, pour ne pas avoir donné

Monseigneur Alphonse, Comte de Toulouse et de Poitiers, ainsi que son épouse Madame Jeanne, fille du Comte de Toulouse, moururent en quelques jours; et s'il restait encore quelque espérance de voir naître un héritier du Comté de Toulouse, elle fut enlevée et complètement détruite; la lignée des Comtes fut tranchée dans son dernier rejeton et sa dernière racine, et la possession de tout le Comté revint de plein droit au noble roi de France, à qui l'héritage en était dévolu par les traités.

N'oublions pas de dire que l'année précédente (1270), le 19 octobre, était mort également frère Raymond, évêque de Toulouse, dans la trente-neuvième année de son épiscopat: il fut inhumé chez les Frères Prêcheurs, à l'Ordre desquels il appartenait.

lieu à d'étranges soupçons; on parla même de poison, et on lit dans les Annales de Gênes le passage suivant: «*Uxor autem ipsius (Alphonsi), sequenti die, morte subitanea decessit, ita quòd plerique dicerent ipsam* VENENO *periisse.*» (CAFFARI, — *Annales genuenses*, lib. IX, pag. 553). C'est alors que le traité de *Meaux* porta tous ses fruits: Philippe III hérita du *Comté de Toulouse* (1271), et il lui revint, du chef de son oncle, le Poitou, l'Aunis et une partie de la Saintonge. Le roi ne prit toutefois envers ses nouveaux sujets du Midi que le titre de Comte de Toulouse: ce ne fut qu'en 1361, par un acte du roi Jean, que ce Comté fut définitivement réuni au domaine de la couronne.

On élut pour lui succéder messire Bertrand de l'Isle, prévôt de l'église de Toulouse; le vote du chapitre fut unanime en sa faveur, et confirmé à Narbonne. Le prélat reçut la prêtrise, dans sa cathédrale, le samedi, veille de la fête de Saint Thomas, et fut sacré évêque, le dimanche, jour de cette fête (1). Bientôt après, le jour de Noël, le nouveau prêtre dit sa première messe et officia ensuite pontificalement.

La même année, en carême, Henri, fils de Richard roi d'Allemagne, périt assassiné dans l'église de Viterbe par les fils de feu Simon de Montfort, qui voulaient venger leur père (2).

A cette époque, le Saint Siége était vacant depuis deux ans et neuf mois, par le décès du pape Clément, quand on lui donna pour successeur sur le trône pontifical le vénérable Théobald, archidiacre de Liége, l'an de Dieu

(1) La Saint Thomas est le 21 décembre.

(2) Simon et Guy de Montfort, fils du Comte de Leicester, pour venger leur père tué à Evesham, firent tomber sous leurs coups Henri, fils de Richard de Cornouailles. Celui-ci revenait de présider une diète à Worms, lorsqu'il apprit la fin tragique de son fils; il ne lui survécut que de quelques mois.

1271, le 1er septembre (1). Ce saint personnage se trouvait alors dans les pays d'outre-mer, avec le prince Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre.

La même année, au commencement de septembre, fut sacré et couronné le roi Philippe de France, à la grande joie de son peuple.

(1) Teobaldo des Visconti, né à Plaisance, fut élu pape, en 1271, par les Cardinaux, qui depuis près de trois ans ne pouvaient s'entendre. Après des efforts heureux pour pacifier l'Italie, il tint à Lyon (1274) le quatorzième Concile général, où l'on crut un moment, par l'abjuration de Michel Paléologue, empereur grec de Constantinople, et de trente-huit évêques grecs, avoir terminé le schisme d'Orient. Entre autres règlements, on y décida que l'élection des papes se ferait en Conclave. On obtint aussi de Philippe III le Hardi la cession du Comtat-Venaissin au Saint-Siége. Grégoire X mourut, en 1276, à Arezzo.

CHAPITRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

Le roi Philippe de France se rend dans le comté de Toulouse, avec une grande armée, pour combattre le comte de Foix. — Il le fait prisonnier et l'emmène en France.

L'occasion de se signaler par un acte de justice s'offrit au roi dès le début de son règne, qui commença ainsi sous de favorables auspices.

En l'année 1272, un conflit s'éleva entre Arnaud Bernard d'Armagnac, frère du vénérable archevêque d'Auch et de messire Géraud, Comte d'Armagnac, contre Géraud de Casaubon (1), Seigneur de Somme-Puy. Dans cette

(1) Géraud ou Gérard de Casaubon, Seigneur de Somme-Puy ou Haut-Puy *(Summus-Podius)*, dans le diocèse d'Auch, soutenait que ce château relevait directement du roi, considéré comme Comte de Toulouse, tandisque le sire d'Armagnac prétendait que c'était un fief de sa mouvance : telle fut la cause du conflit.

(Vid. *dom Vaissette* t. IV. p. 6.)

guerre privée, Arnaud Bernard périt avec quelques chevaliers de son parti.

Après la mort de ce personnage, Bernard de Casaubon, prévoyant qu'elle aurait pour conséquence d'attirer des malheurs sur lui et sur les siens, et que les nombreux amis et parents d'Arnaud Bernard chercheraient à le venger, se constitua prisonnier entre les mains du Sénéchal du roi de France (1); il lui remit en dépôt son fief, pour que le roi en disposât selon le droit et justice, s'il se présentait un accusateur, et si lui-même ne parvenait pas à se disculper devant le tribunal de ses pairs, en exposant des raisons satisfaisantes pour justifier ce meurtre (2).

(1) Le Sénéchal français à Toulouse était alors Eustache de Beaumarchais.

(2) Les *guerres privées* avaient été longtemps l'un des plus grands fléaux apportés par le *régime féodal*, et la cause première des famines, des épidémies si fréquentes à cette époque, et de la ruine du commerce et de l'industrie. Un des bienfaits signalés de l'Eglise au moyen-âge avait été la restriction qu'elle avait imposée par la *Trève de Dieu* à ces effroyables calamités, en ne laissant aux Seigneurs que trois jours, du lundi au mercredi soir, pour piller les campagnes, détruire les moissons sur pied et incendier les habitations. — Quand la royauté fut devenue plus puissante, elle s'efforça à son tour de mettre un terme à ces brigandages. Philippe-Auguste, par la *quarantaine-le-roi* prescrivit un délai

Quand il se fut ainsi constitué prisonnier, et qu'il eut consigné sa terre et son duché sous la sauve-garde du roi, on fit apposer sur son château de Somme-Puy les panonceaux royaux en *asseurement* ou garantie de sécurité. Mais il arriva que, malgré la protection des agents du roi, le Comte de Foix et le Comte d'Armagnac, accompagnés d'une multitude d'hommes d'armes, firent une chevauchée contre le château de Somme-Puy, l'assiégèrent, le prirent et le détruisirent, après en avoir massacré presque tous les habitants (1).

Quand le roi reçut ces nouvelles, il s'était déjà mis en route, non pour s'occuper de cette affaire, mais pour visiter les Comtés de Poitiers

de quarante jours entre la déclaration de guerre et l'ouverture des hostilités; dans cet intervalle, la royauté pouvait intervenir et changer la guerre en procès. Saint Louis y ajouta *l'asseurement*, pour garantir la protection royale à tout seigneur qui, provoqué par une guerre privée, remettrait la décision de la querelle à la justice du roi. Dès lors ces guerres privées deviennent très-rares et cessent même complètement, partout où la royauté est assez forte pour faire respecter ses droits.

(1) Le Comte d'Armagnac était le beau-frère de Roger-Bernard III, Comte de Foix; ils avaient épousé les deux sœurs, filles de Gaston de Montcade, Vicomte de Béarn. — Géraud de Casaubon eut le bonheur d'échapper au massacre des siens et à l'incendie de son château.

et de Toulouse, que Dieu venait de lui donner. Philippe cita aussitôt le Comte de Foix à comparaître par devant lui, pour subir la sentence que méritait une telle offense, ainsi que plusieurs autres délits dont il s'était rendu coupable. — Mais le Comte ne jugea pas à propos de se rendre, comme il le devait, à cette citation. Il eut le tort d'écouter une mauvaise pensée, de se fortifier dans ses domaines, et d'opposer pour toute raison la force de son bras; il comptait sur la situation de ses châteaux, qui couronnaient la cime des rochers et qu'il jugeait inexpugnables.

Se laissant emporter à une irritation toujours croissante, il osa même assaillir à main armée le Sénéchal royal, qui traversait ses terres sans mauvais dessein contre lui; il le força à prendre la fuite, captura plusieurs de ses gens et ses bêtes de somme.

Les châtelains et les bourgeois de Saverdun (1), indignés d'une telle manière d'agir, lui interdirent l'entrée de leur château. De

(1) SAVERDUN *(Saverdunum castrum)* ch.-l. de canton (Ariége) arr. et à 14 kil. N. N. O de Pamiers, sur la rive gauche de l'Ariége.

son côté, le Sénéchal ne cacha pas au roi cette nouvelle injure, fit une levée considérable de troupes, pénétra en force dans le Comté de Foix et le soumit jusqu'au Pas de la Barre, en mettant garnison dans les forteresses. Si, sur l'avis de quelques conseillers, il n'avait pas hésité à s'engager plus avant, il aurait pu occuper alors presque tout le reste du pays.

Informé de ce qui se passait, sachant que le Comte de Foix comptait pour se défendre sur ses châteaux des montagnes, et qu'il appellerait peut-être des secours, même par delà les monts, le roi Philippe agit avec sagesse et résolution, pour inspirer, dès le début de son règne, une terreur salutaire à tous ceux qui avaient eu ou qui seraient tentés d'avoir l'audace de le braver.

Il convoqua le ban et l'arrière-ban des guerriers de son royaume, et il fit son entrée, le 28 mai, à Toulouse, où on l'accueillit avec de vives démonstrations d'allégresse.

Il y demeura sept jours, jusqu'à ce que son armée fût arrivée, qu'on eût aplani les difficultés des chemins et élargi les passages

trop étroits. Il en sortit le huitième jour, avec un grand appareil de machines, de chariots et de troupes.

Comme il se dirigeait vers Pamiers, le roi d'Aragon, son beau-père (1), vint à sa rencontre, avec Gaston de Béarn, beau-père du Comte de Foix. Ils eurent ensemble une conférence dont le résultat fut que le Comte de Foix, comprenant qu'il était incapable de résister au roi, se remit, pour sa personne et pour ses domaines, au bon plaisir de son Suzerain.

Quand il l'eut ainsi en son pouvoir, Philippe le fit détenir en prison, se saisit du Comté et l'occupe encore actuellement (2).

On prétend que le Comte a expié ainsi les mauvaises actions de son père ou les siennes; quant à moi, je dis et je crois que cela est arrivé parce que Dieu, notre Souverain Seigneur et Maître, voulut manifester la rigueur de ses jugements, quand il tient le pécheur entre ses redoutables mains.

(1) Le roi d'Aragon était le père de la reine Isabelle, première épouse de Philippe III; cette princesse était morte à la suite de la Croisade de Tunis.

(2) Ce fait nous donne la date précise à laquelle Guillaume de Puylaurens arrête sa Chronique (1272).

Le Comte resta longtemps prisonnier du roi, qui le rendit enfin à la liberté sur les instances de son beau-père, le roi d'Aragon.

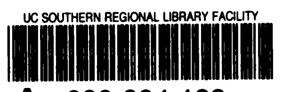
ICI FINIT LA CHRONIQUE
DE MAÎTRE GUILLAUME DE PUYLAURENS.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

Béziers, Imp. de J. DELPECH, au St-Esprit.




UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 004 189 7

